

Communauté de Communes

TOURAINNE VAL DE VIENNE

Plan local d'urbanisme intercommunal



Rapport de présentation Tome 2 _ État Initial de l'Environnement

Vu pour être annexé à la délibération du 27/01/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Panzoult,
Le Président,

Christian PIMBERT
Président de la CCTVV

ARRÊTÉ LE : 28/05/2019

APPROUVÉ LE : 27/01/2020



17033716-CC Touraine Val de Vienne-818
16/12/2019

réalisé par



Auddicé Urbanisme
Agence Val-de-Loire
ZA Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 SAUMUR
03 27 97 36 39

Communauté de Communes

TOURAINES VAL DE VIENNE

Plan local d'urbanisme intercommunal



Rapport de présentation Tome 2 _ État Initial de l'Environnement

Version	Date	Description
Approbation	27/01/2020	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

CHAPITRE 3 : L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE MILIEU PHYSIQUE	6
1.1. LE CLIMAT	6
1.2. LA TOPOGRAPHIE	8
A. Le contexte départemental	8
B. Le territoire intercommunal	9
1.3. LA GEOLOGIE	11
A. Le contexte départemental	11
B. Le territoire intercommunal	13
C. Les pédo-paysages d'Indre-et-Loire	15
2. LA RESSOURCE EN EAU	17
2.1. L'EAU SOUTERRAINE	17
A. Description des nappes présentes	17
B. Les aspects qualitatifs	18
2.2. L'EAU SUPERFICIELLE	20
A. Le réseau hydrographique	20
B. Les aspects qualitatifs	22
C. Milieux aquatiques et humides	25
2.3. LA GESTION DE L'EAU POTABLE	27
A. Les Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)	27
B. Les captages d'alimentation en eau potable (AEP)	27
C. La défense extérieure contre les incendies	29
2.4. LA GESTION DES EAUX USEES	30
A. L'assainissement collectif	30
B. L'assainissement non-collectif	30
3. LES RISQUES NATURELS	36
3.1. LES RISQUES D'INONDATION	36
A. Inondation par débordement d'un cours d'eau	37
B. Inondation par remontée de nappe	40
C. Inondation par ruissellement et coulée de boue	41
3.2. LE RISQUE LIÉ À L'ÉROSION DES SOLS	42
3.3. LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN	43
A. Retrait et gonflement des argiles	43
B. Les cavités souterraines	45
3.4. LE RISQUE SISMIQUE	48
3.5. LES RISQUES CLIMATOLOGIQUES	50
A. Le risque de feu de forêt	50
B. Le risque tempête	52
C. Le risque de foudroyage	52
3.6. LES TERMITES	53
4. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	54
4.1. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	54
A. Les risques liés au transport de matières dangereuses	54
B. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	56
C. Carrières et activités extractives	56
4.2. LA POLLUTION DES SOLS	59
4.3. LES NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES	60
A. Les nuisances sonores liées aux infrastructures routières	60
B. Les nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires	61

C. Les nuisances sonores liées aux infrastructures aéroportuaires	61
D. Le Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	62
E. La pollution lumineuse	63
4.4. LA QUALITE DE L'AIR	65
A. Le réseau Lig'Air	65
B. Le Registre Français des Emissions Polluantes	65
4.5. LA GESTION DES DECHETS	65
5. LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET LES ENJEUX CLIMATIQUES	67
5.1. LE BILAN ENERGETIQUE	67
A. La production d'énergie	67
B. La consommation d'énergie	68
6. LE PAYSAGE	71
6.1. LES UNITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE	71
6.2. PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE	116
6.3. PERCEPTIONS VISUELLES ET SENSIBILITE PAYSAGERE	119
7. LES PAYSAGES URBAINS	131
7.1. LES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES DES COMMUNES	131
7.2. LES FORMES URBAINES	133
A. Evolution urbaines des pôles majeurs	136
B. Evolution des bourgs possédant une forme urbaine étalée le long des voies	139
C. Evolution des bourgs possédant une forme urbaine de village-rue	145
D. Bourgs possédant une forme urbaine en noyau	147
E. Evolution des bourgs de forme urbaine diffuse	151
7.3. LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES	152
A. Les matériaux rencontrés	152
B. Diversité des toitures : entre ardoise, tuile canal et tuile plate	157
C. Les formes architecturales	160
7.4. LES TYPOLOGIES URBAINES	170
A. Centre bourg dense	170
B. Quartier pavillonnaire lâche	171
C. Quartier pavillonnaire mitoyen	172
D. Quartier collectif	173
E. Habitat diffus : écart et hameau	174
7.5. LES ENTREES DE VILLE ET TRAVERSEES DE COMMUNES A ENJEUX DE SECURITE	175
A. Les village-traversées	175
B. Les entrées de ville pavillonnaires et industrielles	176
8. LE PATRIMOINE	181
8.1. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE	181
8.2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	182
A. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	182
B. Le patrimoine bâti protégé au titre des Monuments historiques (M.H.)	183
C. Sensibilité patrimoniale	189
8.3. LE PATRIMOINE NATUREL ET VEGETAL	198
9. BIODIVERSITE ET ECOLOGIE	206



CHAPITRE 3 : L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE MILIEU PHYSIQUE

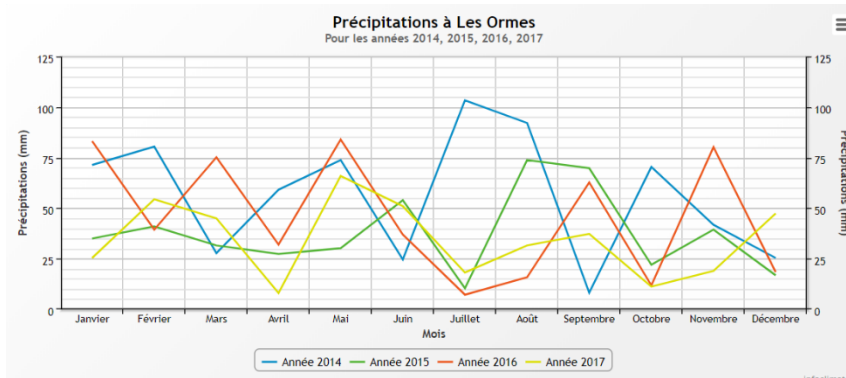
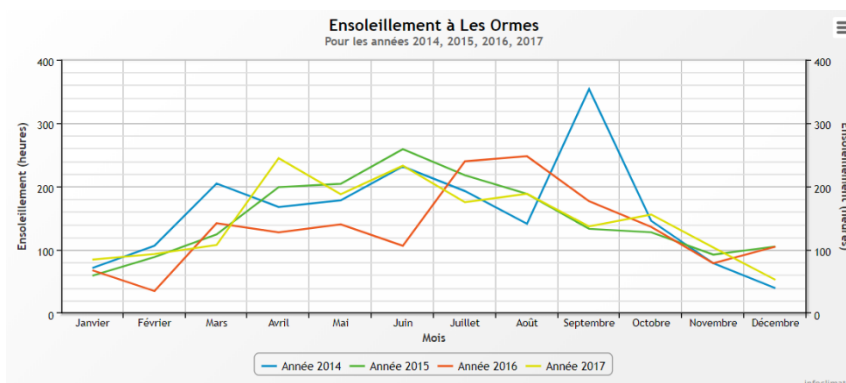
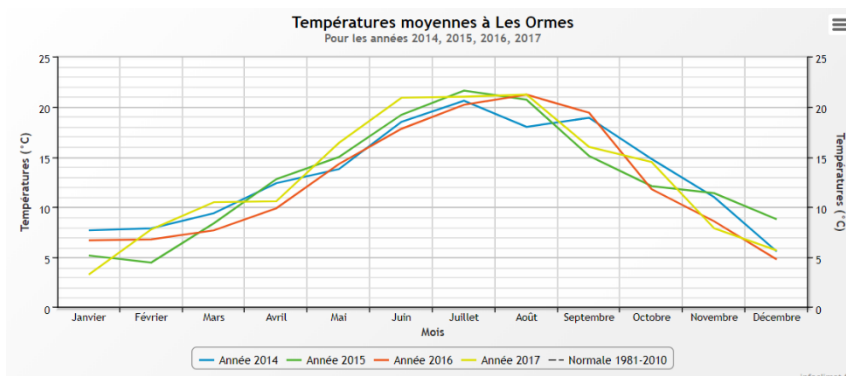
1.1. LE CLIMAT

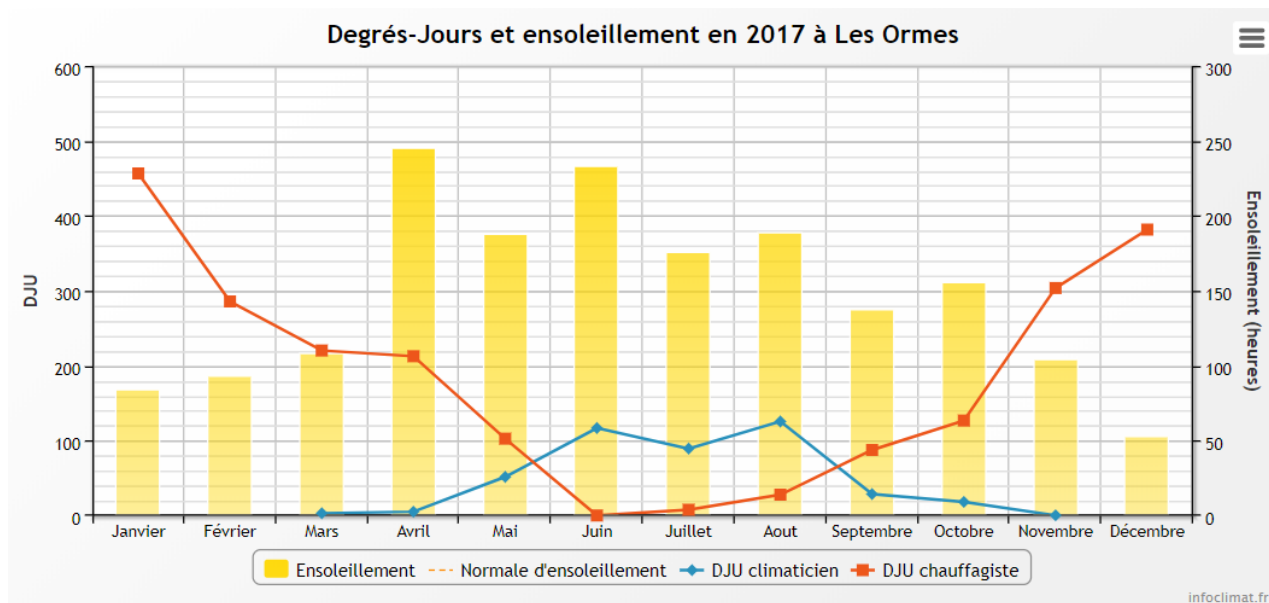
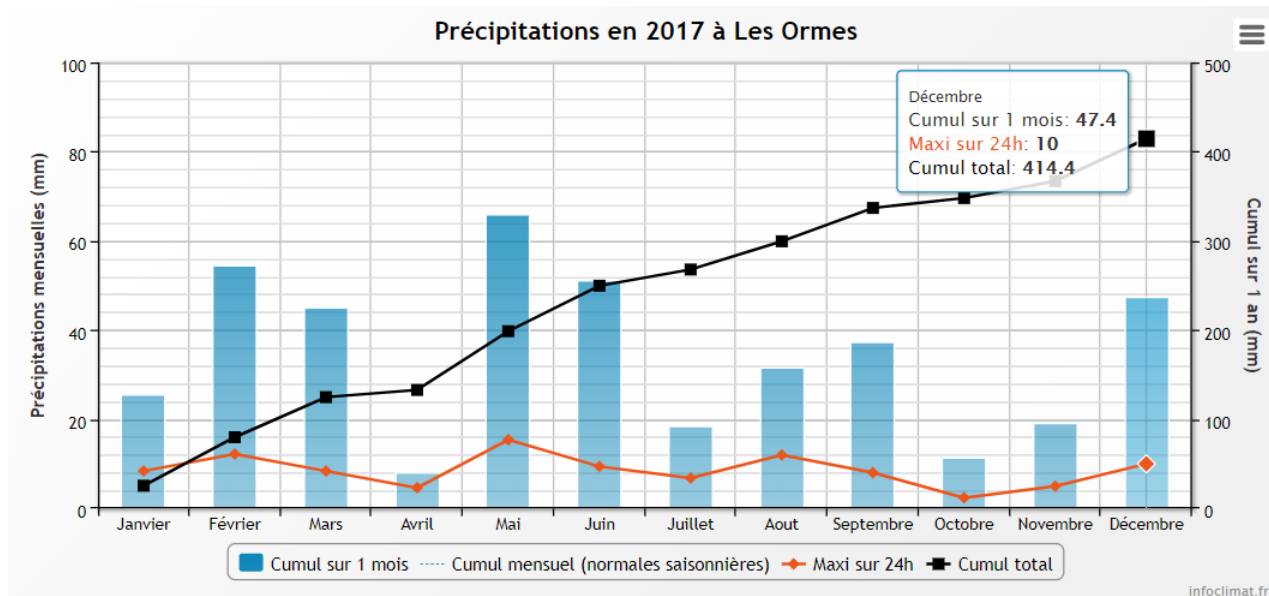
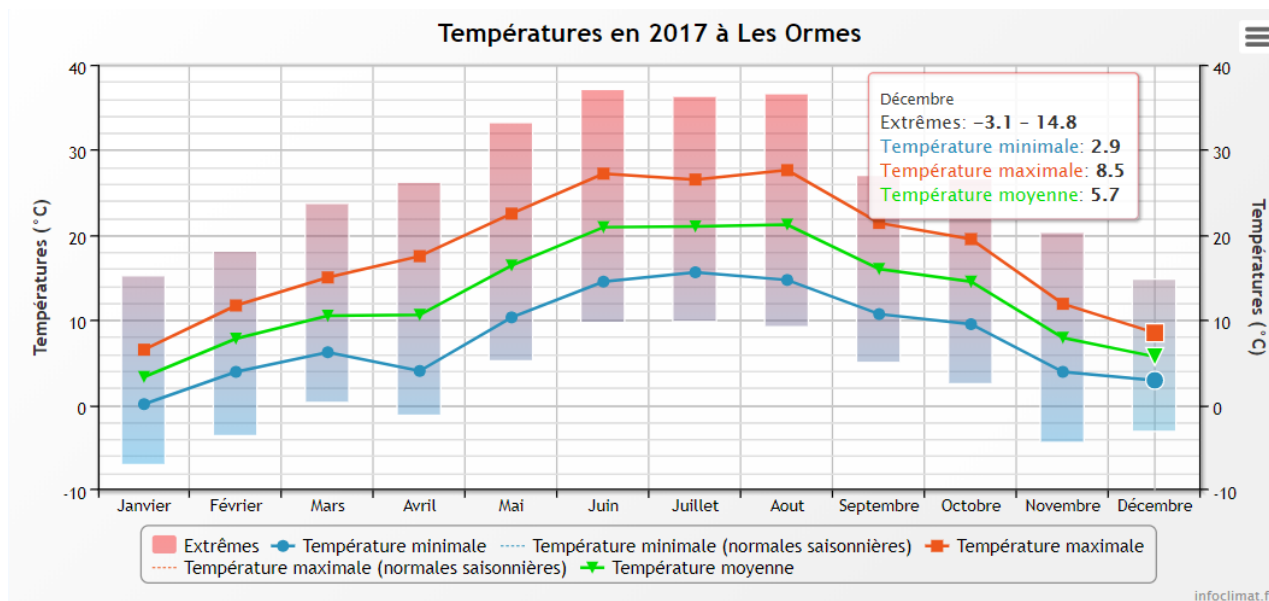
Le climat d'Indre-et-Loire présente **un climat tempéré océanique** caractérisé par des normales climatiques moyennes, sans excès que ce soit au niveau des pluies ou des températures. Les fortes chutes de neige et sécheresses intenses sont des phénomènes exceptionnels en Indre-et-Loire. Cependant, on observe depuis plusieurs années une baisse de la pluviométrie sur l'ensemble du département. En comparaison avec les autres départements de la région Centre, l'Indre et Loire dispose d'hivers plus cléments, d'étés plus doux, et globalement d'un temps plus sec.

Les données présentées ci-contre proviennent de la station météorologique de météo France de Les Ormes (86) située à la frontière Sud-Ouest de la CC Touraine Val de Vienne, à une trentaine de kilomètres (à vol d'oiseau) de la commune la plus éloignée. La communes Les Ormes ne se situe pas Indre-et-Loire mais dans le département de la Vienne, lui-même dans la région de la Grande Aquitaine. Toutefois, cette station étant la plus proche du territoire communautaire, elle reflète une réalité plus pertinente du climat de la Touraine Val de Vienne.

Le département d'Indre-et-Loire est soumis aux soulaires (vents du Sud-Ouest) qui apportent des ondées océaniques, ce qui explique une pluviométrie légèrement plus importante au centre du département. Les vents dominants en Touraine sont donc principalement de secteur Sud-Ouest, puis de secteur Nord-Est.

Les hivers sont plutôt doux et pluvieux, tandis que les étés sont ensoleillés et plutôt chaud, avec fréquemment un épisode caniculaire annuel de quelques jours. La température moyenne en été est de 25°C.





1.2. LA TOPOGRAPHIE

A. Le contexte départemental

D'après l'étude des paysages d'Indre-et-Loire 1999-2001.

A l'échelle du département, l'Indre-et-Loire se caractérise par un vaste plateau à peu près uniforme et faiblement ondulé, au relief peu accentué qui offre des horizons étendus et larges, dénués d'accidents brusques.

La carte ci-après montre de bas plateaux creusés de larges vallées qui ont formé un paysage aux reliefs estompés, rythmé par les rivières et leurs affluents qui viennent y rejoindre la Loire. L'ensemble est orienté Est-Ouest suivant une douce pente. Le sillon creusé par la Loire qui draine l'ensemble des plateaux, sépare le département en deux parties distinctes :

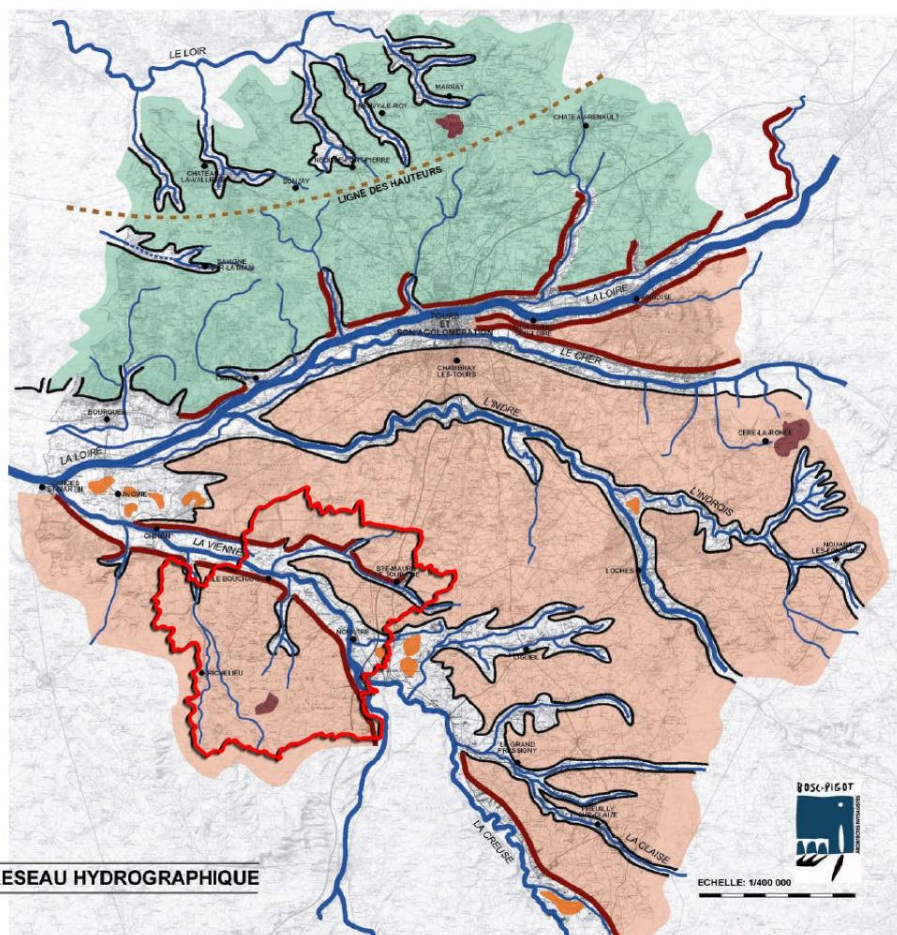
- au Nord un plateau monotone porte une ligne de hauteurs peu saillantes et parallèle à la Loire qui délimite les bassins versants de la Loire au Sud et du Loir au Nord.
- au Sud plusieurs vallées importantes (Cher, Indre, Vienne et Creuse) entaillent le plateau et rompent sa monotonie. Leurs coteaux sont les seuls accidents marqués du relief de la Touraine. La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, au sud du département se situe sur ce plateau.

Géologie synthétique de l'Indre et Loire

Source : études paysages d'Indre-et-Loire

- PLATEAU NORD
- PLATEAUX SUD
- BUTTES DES PLATEAUX
- BUTTES DES PLAINES
- COTEAU ABRUPT VISIBLEMENT MARQUANT
- LIGNE DE CRETE DU COTEAU

Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne



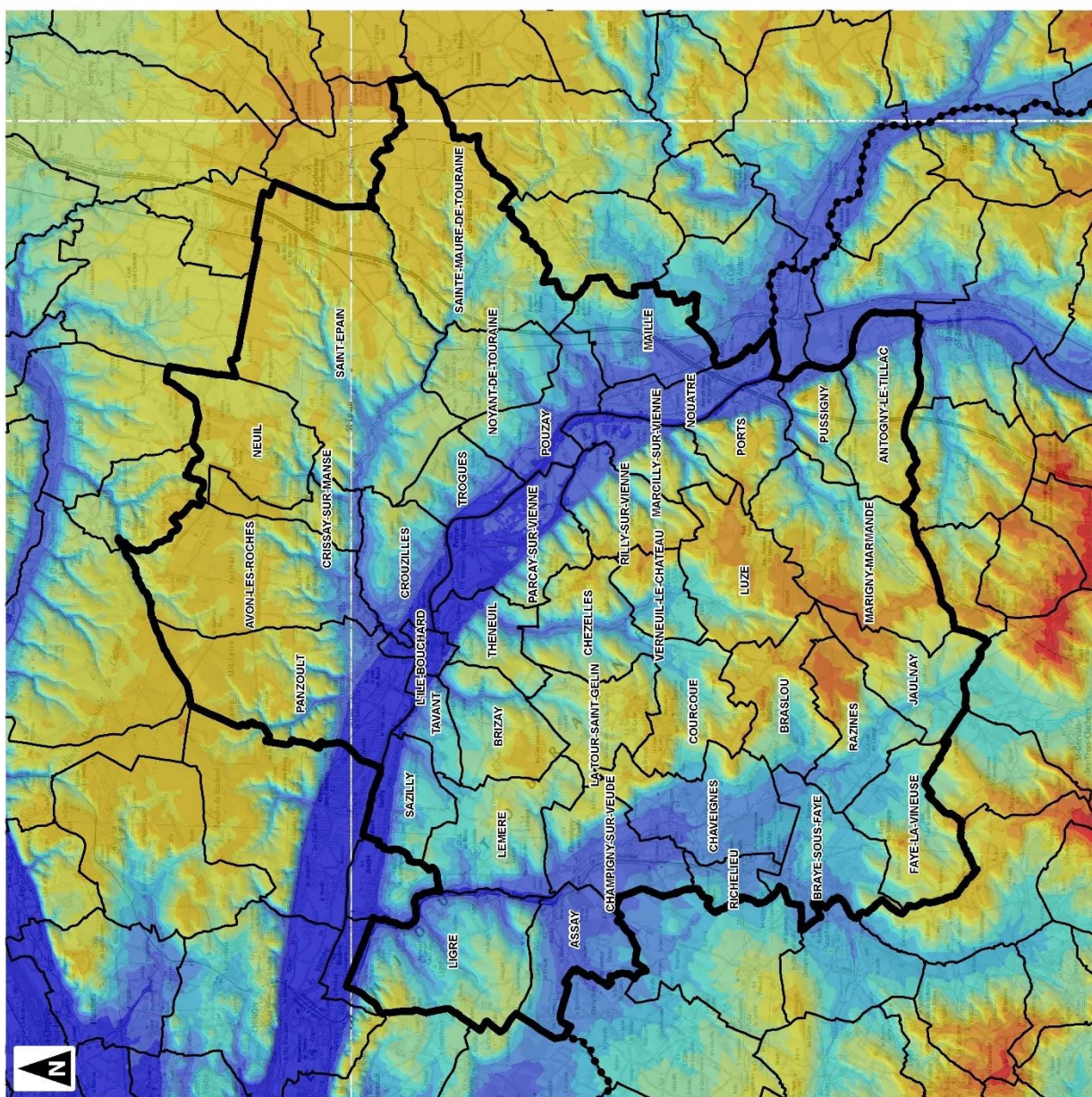
ANALYSE SYNTHETIQUE DU RELIEF ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

B. Le territoire intercommunal

Le territoire de la CC Touraine Val de Vienne présente un relief fluctuant marqué par le réseau hydraulique. En effet, la topographie est relativement basse sur les parties de communes situées dans les vallées la Vienne, de la Manse, de la Veude et du Mable, oscillant entre 30 et 60 m. L'altitude augmente significativement vers le nord du territoire intercommunal en direction des Landes du Ruchard et le plateau du centre Touraine pour atteindre les 130 m d'altitude.

Ainsi, les territoires entre la vallée de la Vienne et celle de la Veude constituent un plateau agricole onduleux dont les altitudes varient entre 80m et 130m, dépassant les 140m pour les points les plus hauts situés sur les communes de Razine, Jaulnay et Marigny-Marmande. Sur ce plateau, les variations de niveaux d'altitudes sont relativement douces le long de la vallée de la Veude mais plus abruptes le long de la vallée de la Vienne notamment entre les communes de Ports et de Parçay-sur-Vienne où le changement d'altitude très marqué se traduit par la présence d'un coteau.

La présence des quatre vallées et de leur affluent marque le paysage du territoire intercommunal et induit des enjeux forts en matière de gestion des eaux pluviales. En effet, les pentes, localement marquées, peuvent être source de ruissellements et d'érosion. Les vallées sont creusées par les cours d'eau et génèrent des risques de débordements. Par conséquent, l'urbanisation en fond de vallée, comme sur les versants doit être faite de manière à limiter les risques aux personnes et aux biens.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Topographie

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine



Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Altitude (en m) :

< 40

40 - 50

50 - 60

60 - 70

70 - 80

80 - 90

90 - 100

100 - 110

110 - 120

120 - 130

130 - 140

> 140



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017

Source du fond de carte : IGN, SCA1100

Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



1.3. LA GEOLOGIE

A. Le contexte départemental

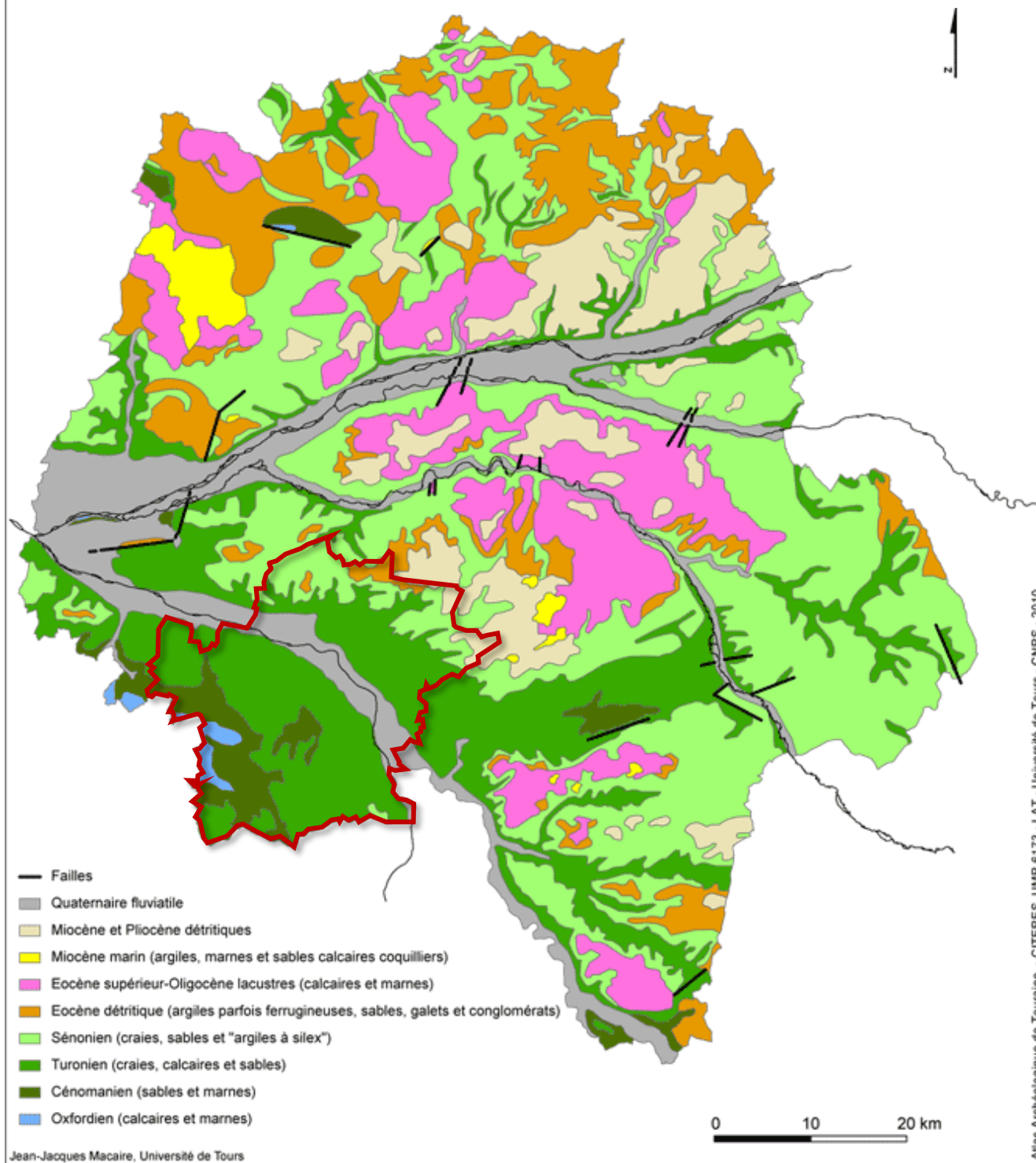
D'après l'étude des paysages d'Indre-et-Loire et les études de l'université de Tours (<http://a2t.univ-tours.fr>).

La Touraine est située aux confins occidentaux du vaste complexe géologique du bassin parisien, qui se caractérise par la présence exclusive de roches sédimentaires. Le sous-sol du département d'Indre-et-Loire apparaît comme étant d'une époque géologique récente (le socle primaire n'apparaît pas en surface). La majeure partie des terrains affleurants date de la fin de l'ère secondaire (Crétacé supérieur : Cénomanien, Turonien, Sénonien). Ils sont parsemés de sédiments plus récents de l'ère tertiaire et entaillés par des vallées tapissées d'alluvions de l'ère quaternaire.

- Ère secondaire (ou Mésozoïque) : Durant cette ère, dans la période du Crétacé aux étages Cénomanien et Turonien, la mer dépose d'épaisses couches de craies, de marnes, du sable et des grès. Le sous-sol de Touraine est constitué principalement de ces craies appelées tuffeau. Le tuffeau jaune (25 à 30 m d'épaisseur) recouvre le tuffeau blanc (40 m d'épaisseur d'environ). Toujours au Crétacé à l'étage Sénonien, des argiles et des sables vont se déposer sur le tuffeau. Ces couches argilo-siliceuses vont s'altérer et se transformer au Cénozoïque en argiles à silex.
- Ère tertiaire : Durant cette ère à l'époque Éocène, la sédimentation au fond des lacs forme les calcaires lacustres de Beauce dans la vallée du Cher (calcaires de Beauce). La Loire et ses affluents déposent les Sables de Sologne provenant de l'érosion des roches granitiques du massif Central. A l'époque Miocène moyen une transgression atlantique envahit la vallée de la Loire et dépose des sables calcaires riches en mollusques : les faluns.

La Loire et ses affluents vont creuser leur lit et former les coteaux. Sur les terrasses le long des cours d'eau vont se déposer des alluvions composées de sables et de graviers provenant de l'érosion, mélangées à de l'argile, et parfois à du silex.

Géologie de l'Indre-et-Loire (source : Atlas archéologique de Touraine _ <http://a2t.univ-tours.fr>)



B. Le territoire intercommunal

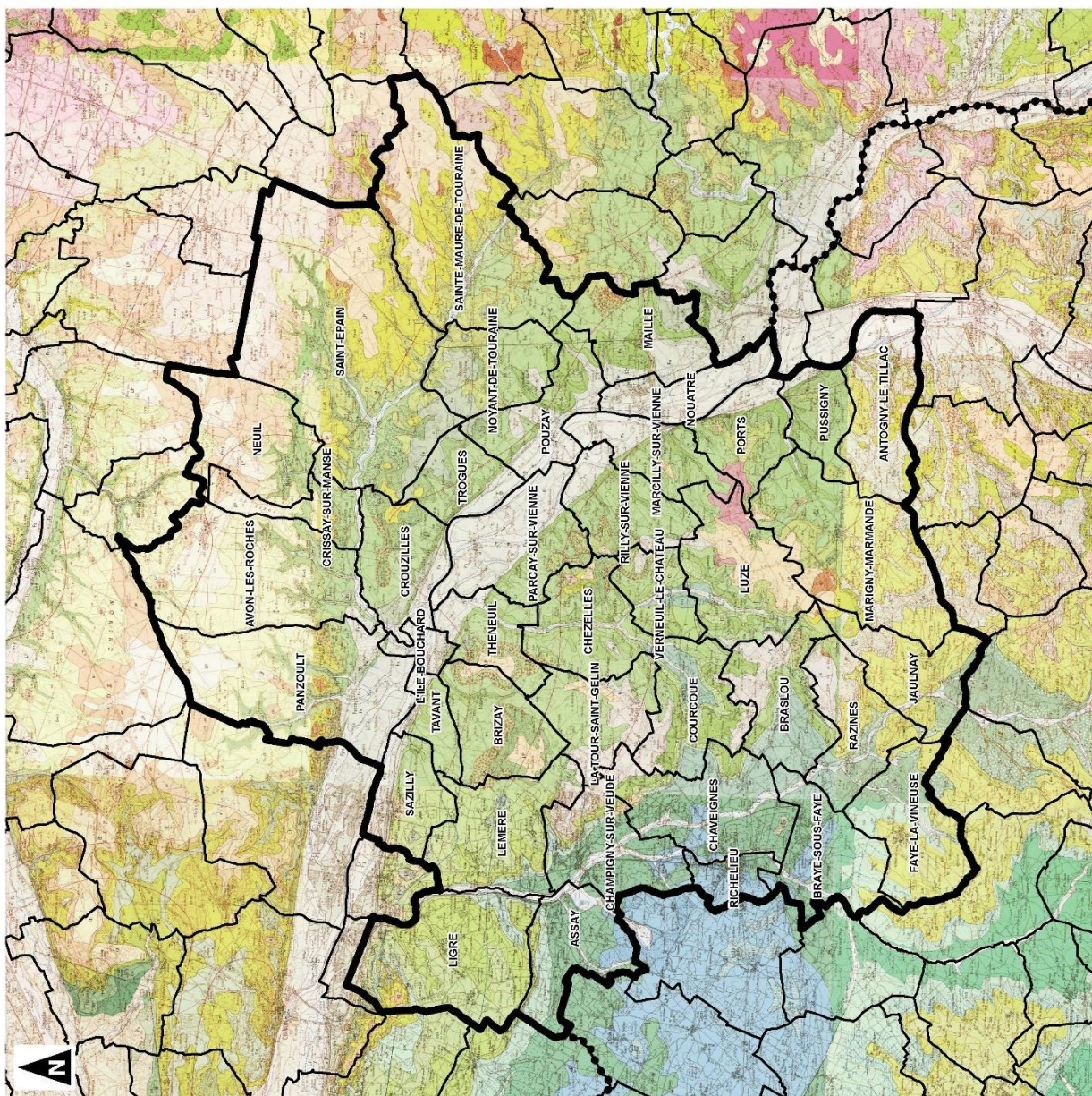
Sur le territoire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, on trouve donc :

- Des formations du Quaternaire :
 - des formations alluviales (alluvions récentes, anciennes basses et hautes) qui tapissent les fonds de vallée de la Vienne et de ses affluents : il s'agit de sables fins limoneux sur lit d'argile, de graviers et de cailloutis ;
 - les limons de formation argilo-sableuse et de caractère éolien recouvrent les plateaux. En-dessous se trouve par lessivage des sables et graviers continentaux du miocène.
- Des formations du Tertiaire : il s'agit de sols de l'Éocène supérieur qui se composent de poudingues de taille variable et cailloutis siliceux.
- Des formations du Secondaire localisées au niveau des escarpements calcaires du Crétacé supérieur (Turonien) qui bordent les vallées. On trouve alors des argiles à silex résultant de l'altération des formations turoniennes, de craie marneuse ou micacée, et du tuffeau jaune et blanc. Ces formations ont été utilisées comme matériaux de construction.
- Des formations du Jurassique supérieur (Oxfordien) localisées sur les alentours de Richelieu, dues à une déformation tectonique. Ces formations représentent les plus anciens terrains affleurant de l'Indre et Loire. Ce sont des calcaires durs à grain fin alternant avec des marnes.

Couches géologiques présentes en Touraine Val de Vienne

(Source : BRGM)

	Alluvions modernes : sables, sables argileux, argiles, galets		Turonien (partie supérieure) : "Tuffeau jaune de Touraine" (calcaires bioclastiques glauconieux, grès)
	Alluvions anciennes - très basse terrasse (5 à 8 m au-dessus de l'étiage) : sables et galets		Turonien, partie supérieure : sables glauconieux
	Alluvions anciennes - basse terrasse (13 à 25 m au-dessus de l'étiage) : sables argileux, graviers et galets		Turonien, partie moyenne : "Craie micacée"
	Alluvions anciennes - haute terrasse (50 à 60 m au-dessus de l'étiage) : sables et galets		Turonien (partie supérieure) : Sables glauconieux argileux
	Sables éoliens		Turonien (partie supérieure) altéré : sables argileux avec fragments de calcaires silicifiés
	Limon des plateaux		Turonien (partie moyenne) : Craie micacée ("Tuffeau blanc")
	Sables et graviers continentaux		Turonien (partie inférieure) : Craie à Inocérames
	Eocène détritique continental : Poudingues siliceux		Cénomaniens : Craie glauconieuse, marnes glauconieuses blanches ou vertes à Huîtres
	Sénonien : Formations siliceuses		Cénomaniens : Sables glauconieux verts ou roux, plus ou moins argileux, avec lits de marnes et d'argiles sableuses grises et petits bancs de grès glauconieux ; Argiles gris-noir, feuilletées, micacées, à lits de sable fin
	Sénonien : sables quartzeux		Oxfordien : Faciès calcaire prédominant (faciès Rauracien)
	Sénonien : Argiles sableuses blanches à silex et Spongiaires siliceux		Oxfordien : Faciès marneux prédominant
	Sénonien, faciès siliceux : sables et argiles à Spongiaires		



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Géologie

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Sources de fond de carte : BDGM
Sources de données : IGN - audicé urbanisme, 2017

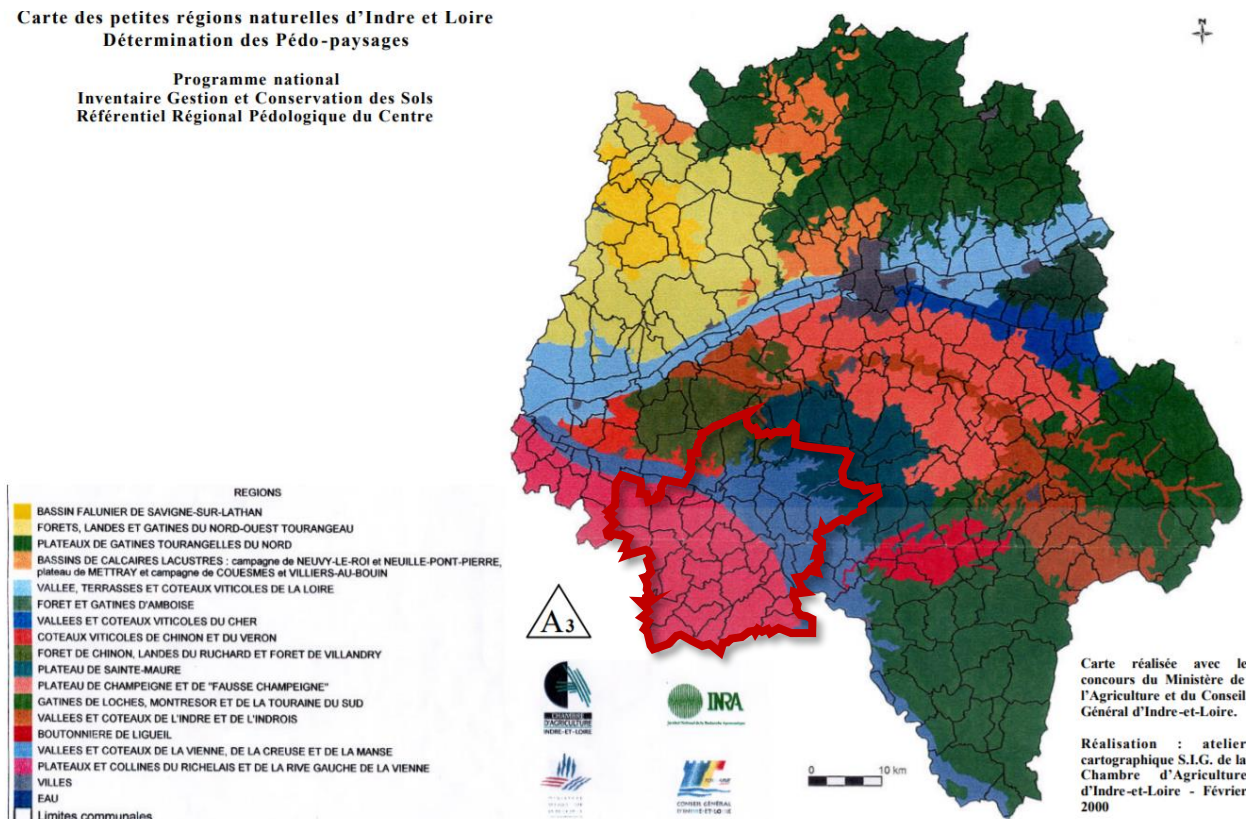
audicé
urbanisme

C. Les pédo-paysages d'Indre-et-Loire

La carte suivante, reprise de l'étude des paysages d'Indre-et-Loire, dessine dix-huit unités pédo-paysagères à l'échelle du département d'Indre-et-Loire, dont cinq concernent le territoire intercommunal Touraine Val de Vienne. Ces pédo-paysages se distinguent par la nature du sol en profondeur et l'occupation de celui-ci de manière générale. Même si l'étude date de l'année 2000, la nature du sol et son occupation n'ont pas radicalement changés. Ainsi, les données présentées se vérifient encore actuellement.

Carte des petites régions naturelles d'Indre et Loire
Détermination des Pédo-paysages

Programme national
Inventaire Gestion et Conservation des Sols
Référentiel Régional Pédologique du Centre



Le tableau suivant reprend les éléments de détermination des pédo-paysages selon une étude réalisée par la Chambre d'Agriculture, dans le cadre d'un programme national « Inventaire, Gestion et Conservation des Sols ». Ce dernier permet d'apprécier la nature des sols et les paysages qui les recouvrent.

Unité paysagère	Description	Type de sol	Occupation du sol
« Forêt de Chinon, landes du Ruchard et forêt de Villandry »	· Plateau et vallons forestiers, landicoles et bordures agricoles : dépôts éoliens sableux à limoneux surmontant des matériaux argileux acides sénoniens, éocènes et mio-pliocènes	Sols acides et hydromorphes à texture sableuse dominante	Massifs forestiers (pins dominants) landes, prairies à faible potentiel
	· Plateau de Saint Benoît La Forêt reposant sur un substrat calcaire turonien	Sols calcimagnésiques allant de la rendzine au sol brun calcaire selon leur profondeur	Grandes cultures, vignes et vergers.
« Coteau viticole de Chinon et du Véron »	Plateau, coteaux et buttes calcaires ou « puys » issus de grès et sables calcaires turoniens recouvert dans les parties basses par des alluvions anciennes et modernes	Sols calcimagnésiques sableux à argileux	Vignes, grandes cultures et quelques bois
« Plateau de Sainte Maure »	Plateau et vallons agricoles et boisés : dépôts éoliens limoneux à sableux reposant sur des matériaux argileux acides sénoniens, éocènes et mio-pliocènes.	Sols brunifiés profonds à lessivés marqués par l'hydromorphie hivernale	Au niveau des plateaux : Paysage ouvert de grandes cultures ponctué de bois Au niveau des pentes et vallons : Grandes cultures et petits bois, prés et quelques vignes.
« Vallées et coteaux de la Vienne, de la Creuse et de la Manse »	Plaine alluviale et replats de terrasses de la Vienne et de la Creuse développés au sein d'alluvions modernes et anciennes reposant sur des matériaux crayeux turoniens et sénoniens.	Sols peu évolués Hydromorphie marquée	Iles et grèves : prairies pacagées, végétation naturelle de pelouses, roselières et bois. Plaines alluviales : grandes cultures, nombreuses gravières en eau, quelques vignes, prairies naturelles, bocage de frênes et chênes têtards.
	Coteaux crayeux recouvert de dépôts sableux	Sols calcimagnésiques peu profonds sur les pentes, plus épais sur les plateaux et dans les vallons doux	Terrasses alluviales : grandes cultures, quelques peupleraies, nombreuses vignes et bosquets, anciennes gravières, nombreuses vignes.
« Plateaux et collines du Richelais et de la rive gauche de la Vienne »	Plateaux légèrement ondulés et interfluve sur craies du Turonien.	Sols calcimagnésiques sains à texture de surface limono-argileuse ou argileuse.	Grandes cultures céréalières, vignes, boqueteaux.
	Plateaux de sables et limons éoliens sur argile éocène ou sénonienne et sur craie turonienne	Sols lessivés à dégradés, sableux, souvent hydromorphes avec une tendance à la planosolisation	Forêts (pins dominants), vignes, cultures spéciales, grandes cultures.
	Plaine sableuse du Richelais issus des sables et marnes du Cénomaniens durs	Sols sableux à argileux calcimagnésiques hydromorphes au contact	Grandes cultures, peupleraies, bosquets, quelques prairies.
	Galuches issues des calcaires durs de l'Oxfordien	Sols peu évolués calcimagnésiques : rendzine, sol brun calcaire	Cultures céréalières dominantes, quelques bosquets sur les sols

2. LA RESSOURCE EN EAU

2.1. L'EAU SOUTERRAINE

A. Description des nappes présentes

Les nappes aquifères identifiées sur le territoire sont :

- **Aquifère des nappes calcaires du jurassique (profonde) :** « *Les bancs calcaires sont presque toujours compacts, intrinsèquement imperméables. L'eau ne peut être contenue que par une perméabilité secondaire dans des fractures, fissures, voire du karst, qui sont liés à des accidents structuraux (failles, anticlinaux) et des zones d'altération et dissolution (principalement le long des vallées)* » (source : <http://sigescen.brgm.fr>).
- **Aquifère de la nappe des sables du Cénomani (semi-profonde) :** « *Il s'agit d'un aquifère de type poreux, où l'eau s'accumule et s'écoule dans les interstices des sables. Dans le cas de passées gréseuses, une composante liée à la porosité de fissure est également possible.* » (source : <http://sigescen.brgm.fr>).

Elle présente les caractères d'une nappe captive lorsqu'elle est recouverte par les "marnes à Ostracées", mais devient nappe libre lorsque celles-ci manquent : elle communique alors avec la nappe de la craie. En raison de l'alternance de sables et de bancs de grès, plusieurs niveaux aquifères sont superposés, or on considère qu'il s'agit d'une seule et même nappe car il existe des phénomènes d'intercommunication. Les débits obtenus sont d'autant plus importants que l'on s'enfonce plus profondément dans les sables. Un débit de l'ordre de 100 m³/h est habituel.

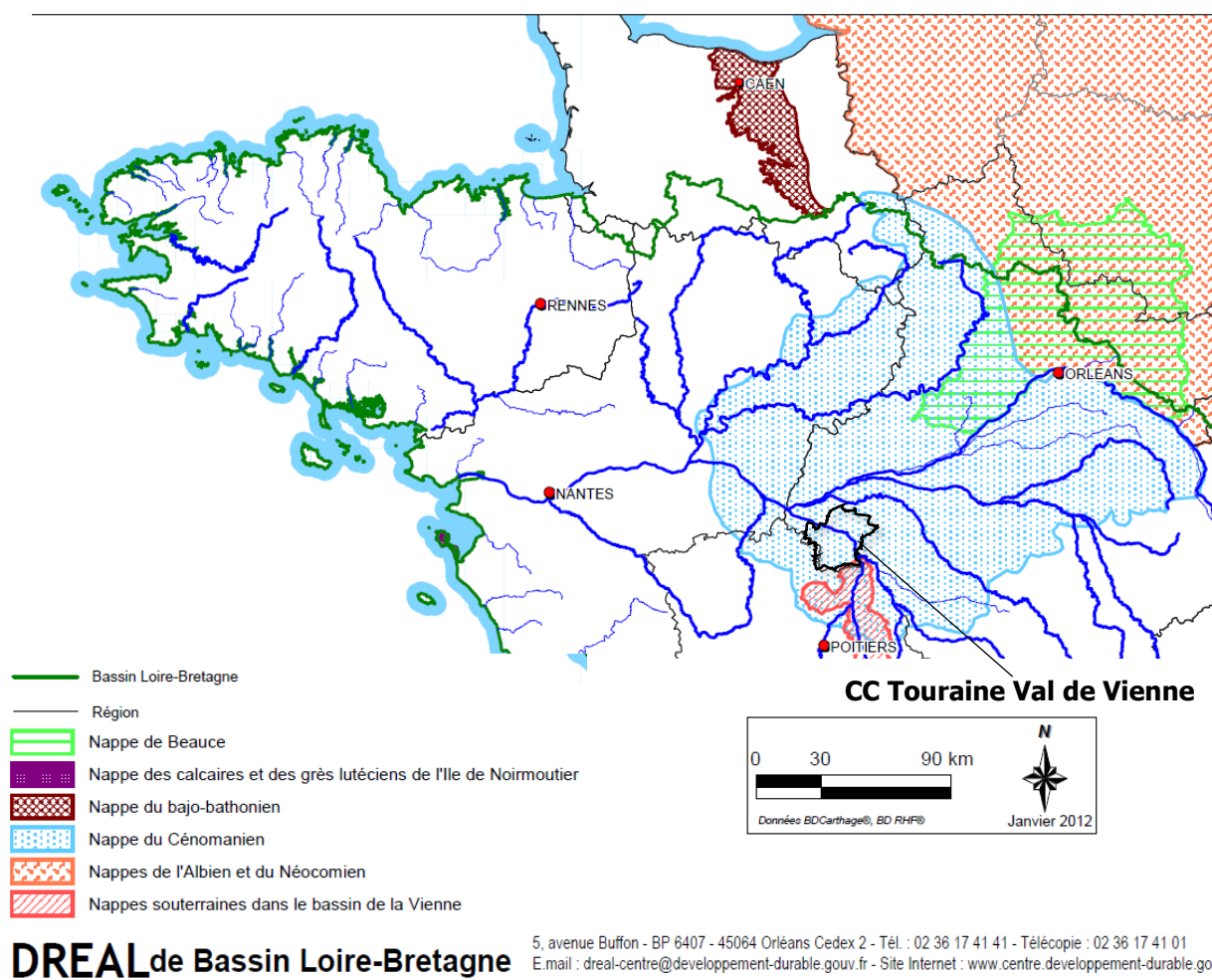
- **Aquifère de la nappe de la craie Seno-Turonienne (superficielle) :** « *Poreuse, la craie n'est cependant pas perméable intrinsèquement. Elle ne contient de l'eau mobilisable que lorsqu'elle est fracturée, situation rencontrée le long des failles ou sur les bombements anticlinaux, ou bien lorsqu'elle est altérée, sous les plaines alluviales des grands cours d'eau. [...] La craie n'est altérée que dans sa partie supérieure, généralement que sur les 30 premiers mètres au maximum.* » (source : <http://sigescen.brgm.fr>).

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes se trouve en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour la nappe du Cénomani (cf. carte suivante). Une infime partie du territoire intercommunal (la pointe Sud-Est) est dans le ZRE pour les nappes souterraines du bassin de la Vienne.

Une ZRE est caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource en ZRE constitue le moyen pour l'Etat de gérer plus finement les demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils d'autorisation ou de déclaration de prélèvements.

La nappe du Cénomani représente un aquifère stratégique à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. La gestion des prélèvements de la nappe s'appuie sur une sectorisation et des volumes prélevables (disposition 7C-5 du SDAGE)

ZRE LOIRE-BRETAGNE - SYSTEME AQUIFERE



B. Les aspects qualitatifs

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 identifie quatre masses d'eau souterraines (de niveau 1) sur le territoire du PLUi, leurs objectifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau - code	Objectif d'état global	Objectif d'état quantitatif	Objectif d'état qualitatif
Calcaire jurassique de l'anticlinal Loudunais - FRGG082	Bon état en 2027	Bon état en 2015	Bon état en 2027
Craie du séno-Turonien du BV de la Vienne – FRGG087	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
Alluvions Vienne – FRGG110	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
Sables et grès libres du Cénomanien unité de la Loire - FRGG122	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état en 2015

D'après la carte ci-après on peut constater que les masses d'eau "alluvions Vienne" et " Sables et grès libres du Cénomanien unité de la Loire " ont atteint un bon état chimique. Toutefois, la nappe de craie du séno-Turonien du bassin versant de la Vienne, majoritaire sur le territoire de la CC Touraine Val de Vienne comporte une **masse d'eau polluée en raison de la présence de nitrates et de pesticides**.

Bassin Loire-Bretagne Département : INDRE-ET-LOIRE

Etat et objectifs chimiques

- Masses d'eau en bon état**
- Bon état et objectif 2015
 - Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**
- Cause nitrates
 - Cause pesticides
 - Cause nitrates et pesticides

Tendance significative et durable à la hausse

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

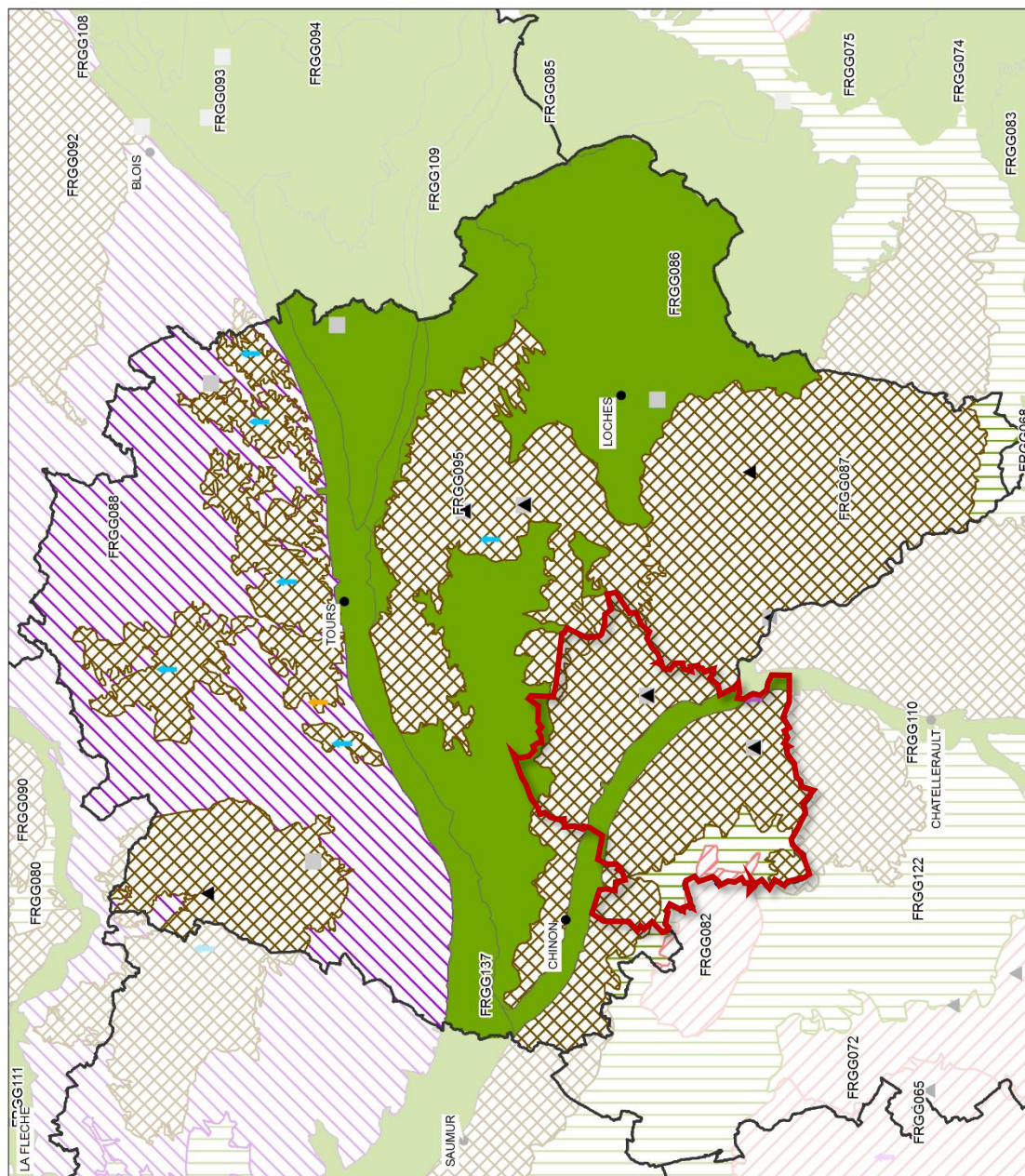
- villes principales
- départements

0 4 8
Kilomètres

©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 23/11/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013



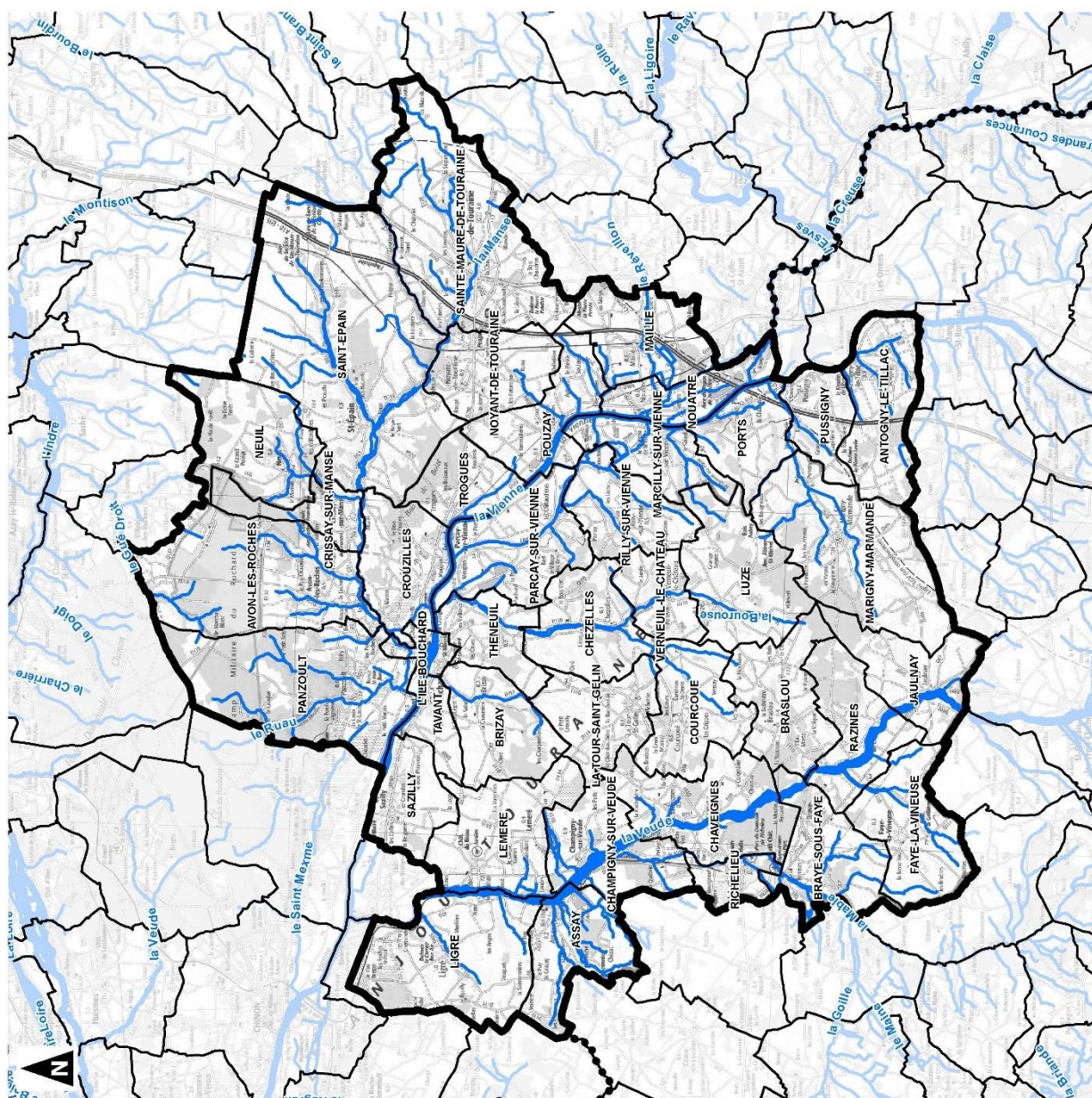
2.2. L'EAU SUPERFICIELLE

A. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire s'organise autour de la Vienne, rivière majeure du territoire, qui traverse la CC Touraine Val de Vienne du Sud-Est à l'Ouest dans sa partie centrale (cf. carte suivante). La Veude, et la Manse sont deux affluents de la Vienne qui participent à la structuration du territoire. Elles le traverse respectivement du sud-ouest au nord-ouest et d'est en ouest.

- **La Vienne** : Cette rivière longue de 372 km prend sa source en Corrèze, sur le plateau de Millevaches, et se jette dans le Loire à Candes-Saint-Martin. Cette rivière se présente comme le principal affluent de la Loire, en termes de débit. Elle traverse 15 des 40 communes des l'intercommunalité et participe grandement à la définition des paysages de Touraine Val de Vienne. Elle est l'objet d'un Plan de Prévention des Risque Inondation.
- **La Manse** : Affluent rive droit de la Vienne, la Manse longue de 30,5 km prend sa source dans sur le plateau de Sainte-Maure dans la commune de Bossé. Elle traverse 8 communes de l'intercommunalité dans un sens global Est-Ouest avant de rejoindre la Vienne sur la commune de L'Île Bouchard.
- **La Veude** : Affluent rive gauche de la Vienne, la Veude longue de 42 km prend sa source dans le département de la Vienne, dans le bois de la Brangeardière. Elle traverse 9 communes de l'intercommunalité et fait l'objet d'un Atlas des Zones Inondables.
- **La Mable** : Affluent rive gauche de la Veude, la Mable longue de 25 km prend sa source dans le département de la Vienne, dans la commune d'Orches et rejoint la Veude à Champigny-sur-Veude (confluence). Elle traverse 4 communes de l'intercommunalité dont Richelieu selon un plan rectangulaire et des croisements à angle droit souhaité par la Cardinal Richelieu.
- **La Creuse** : Affluent rive droit de la Vienne, la Creuse longue de 264 km prend sa source sur le plateau de Millevaches, dans le département de la Creuse. Elle traverse 80 communes dans 4 départements différents (la Creuse, l'Indre, l'Indre et Loire et la Vienne). Le point de confluence entre la Vienne et la Creuse se situe au Bec des Deux-Eaux, sur les communes de Port-de-Piles, Nouâtre et Ports-sur-Vienne.

Plusieurs vallées de moindre importance sur le territoire viennent complétées ce réseau hydrographique : la Mable, la Bourouse, le Réveillon, le Saint-Mexme, le Ruau, la Thilouze, le Gué droit, le Doigt et Les Trois Moulins.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Hydrographie

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Réseau hydrographique



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Source de données : SANDRE - IGN - audicé urbanisme, 2017



B. Les aspects qualitatifs

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 identifie quatre masses d'eau superficielle correspondant aux rivières présentes sur le territoire du PLUi. Leurs objectifs qualitatifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau - code	Objectif d'état global	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique
La Vienne depuis la confluence de la Creuse jusqu'à la confluence avec la Loire - FRGR0361	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état - NB
La Manse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne – FRGR0432	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état - NB
La Veude et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne – FRGR0433	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état - NB
La Mable et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Veude – FRGR0434	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état - NB
La Creuse depuis Descartes jusqu'à la confluence avec la Vienne FRGR0366b	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état - NB
Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne FRGR2073	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état - NB
Le Saint-Mexme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne FRGR2114	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état - NB
La Veude et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre FRGR2128	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état - NB
Le Ruau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne FRGR2107	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état - NB
Le Gué Droit et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre FRGR2136	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état - NB
Le Doigt et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre FRGR2149	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état - NB
La Bourouse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne FRGR2099	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état - NB
La Thilouze et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre FRGR2134	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état - NB
Les Trois Moulins et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne FRGR2047	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état - NB

À noter que l'ensemble du territoire est classé en **zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole**.

La Directive européenne n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite Directive Nitrates, a pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Cette directive impose la mise en œuvre de moyens visant à réduire les apports : programme de surveillance, zonage et plans d'actions.

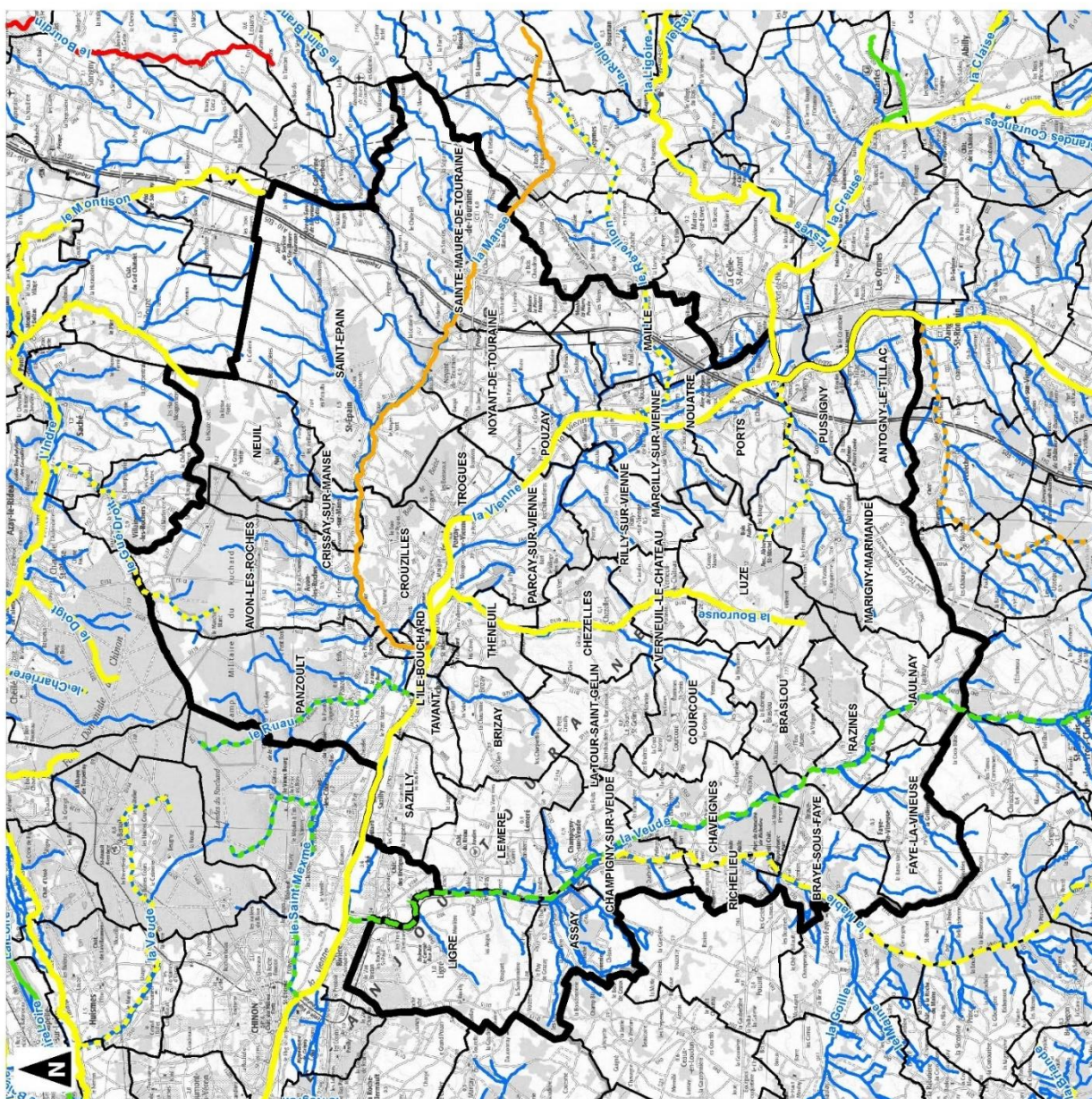
La France s'est engagée depuis le début de l'année 2010 dans une vaste réforme de son dispositif réglementaire "Nitrates". Cette réforme vise à remplacer les programmes d'actions départementaux par :

- Un programme d'actions national, qui fixe le socle réglementaire national commun, applicable sur l'ensemble des zones vulnérables françaises ;
- Des programmes d'actions régionaux, qui précisent de manière proportionnée et adaptée à chaque territoire, les renforcements et actions complémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête et de préservation de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution par les nitrates ;
- Un arrêté établissant le référentiel de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée. Pris en application du programme d'actions national, il précise les modalités de calcul, à la parcelle, des apports d'azote.

L'ensemble de ce dispositif constitue le 6ème programme d'actions Nitrates selon l'arrêté n°17.014 du 2 février 2017 portant désignation des zones vulnérables en listant les communes concernées (entièrement ou partiellement) **et l'arrêté n°17.018 du 2 février 2017** portant délimitation des zones vulnérables en listant les sections cadastrales des communes faisant l'objet d'une délimitation infra-communale.

Ces arrêtés établissant le Programme d'Actions Régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Centre s'appliquent depuis septembre 2017. Les mesures concernent notamment :

- L'obligation de couverture des sols pendant les intercultures longues ;
- Les limitations d'épandage au 2nd semestre.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Hydrographie et qualité des eaux (Etat des eaux de surface SDAGE 2010-2015)

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine



Limites communales

Réseau hydrographique

Etat ou potentiel écologique :

Très bon

Bon

Moyen

Médiocre

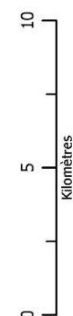
Mauvais

Niveau de confiance de l'état :

Elevé

Moyen

Faible



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SNTD

Sources de données : SANDAC - SDAGE 2010-2015 - audicé urbanisme, 2017



C. Milieux aquatiques et humides

Une **zone humide** est un espace où l'eau est le principal facteur qui **contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée**. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

L'article 2 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (Code de l'Environnement) définit les zones humides comme : *« les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »*.

Ainsi, les milieux aquatiques correspondent aux mares, étangs, plans d'eau, fossés, canaux... souvent d'origine anthropique. Ils sont compris dans les milieux humides.

Les zones humides sont souvent une **partie constituante des écosystèmes** d'eaux de surface et également généralement liées aux eaux souterraines : elles forment en général des **milieux de transition entre la terre et les eaux de surface**, douces ou côtières, et/ou les eaux souterraines. Les zones humides constituent un **patrimoine naturel remarquable** (cf. Chapitre 9 – biodiversité et enjeux écologiques), en particulier par les espèces qu'elles abritent à un moment ou un autre de leur cycle de vie. Mais elles remplissent également des fonctions d'infrastructure naturelle, avec **un rôle tampon dans le régime des eaux** (retard et amoindrissement des pics de crue, échanges avec les nappes et les rivières...) et des **capacités d'autoépuration**.

Sur le territoire intercommunal, les zones humides sont disséminées. Elles sont notamment recensées par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et le SDAGE Loire-Bretagne. En matière d'aménagement, ce dernier oblige les projets de la collectivité pouvant porter atteinte à une zone humide, à être compatibles avec la mesure 8B-1 du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 qui prévoit notamment que :

« Les maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide cherchent une autre implantation à leur projet, afin d'éviter de dégrader la zone humide. A défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités.

À cette fin, les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la création ou la restauration de zones humides, cumulativement :

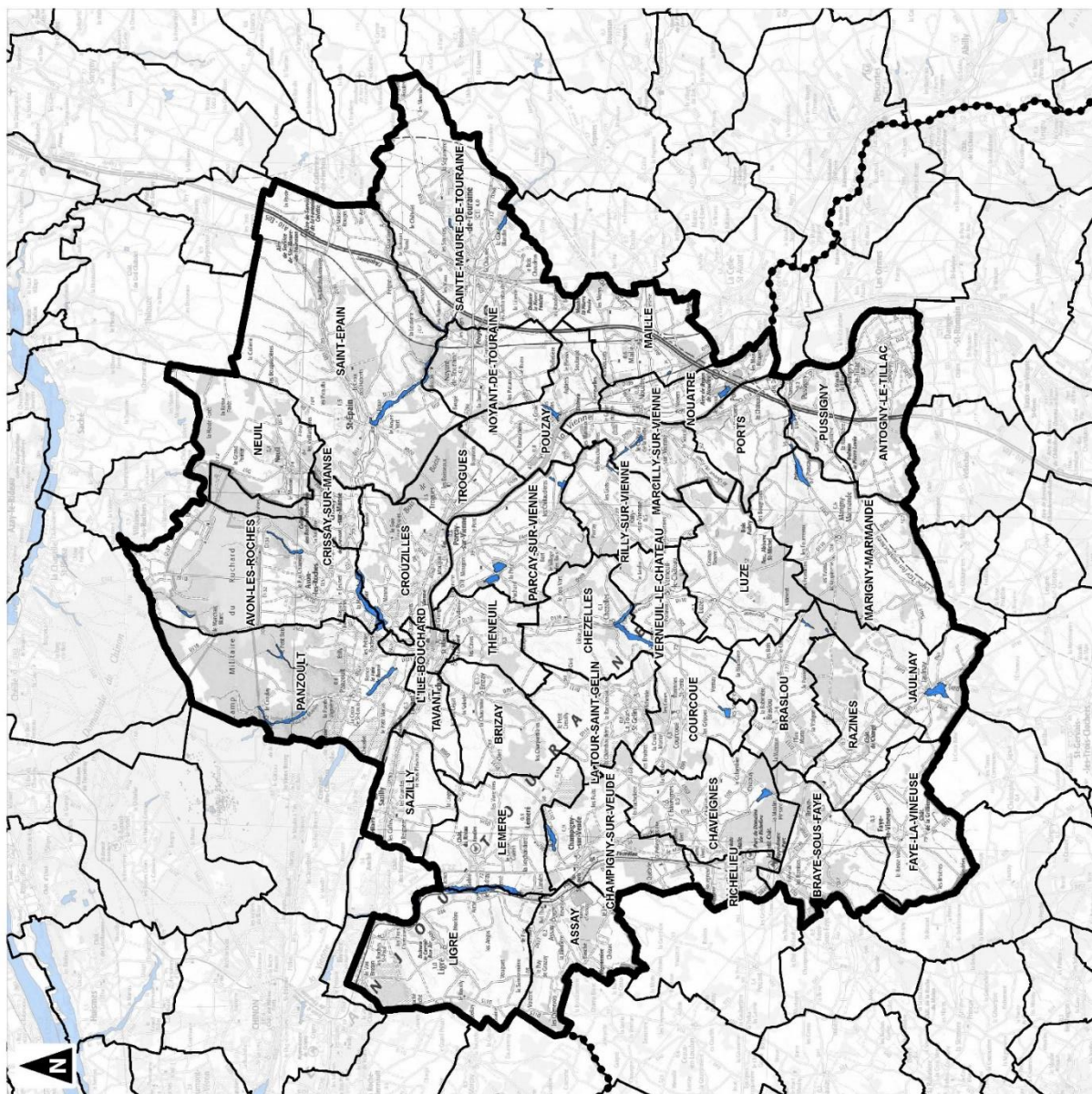
- ✓ *équivalente sur le plan fonctionnel ;*
- ✓ *équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité ;*
- ✓ *dans le bassin versant de la masse d'eau.*

En dernier recours, et à défaut de la capacité à réunir les trois critères listés précédemment, la compensation porte sur une surface égale à au moins 200 % de la surface, sur le même bassin versant ou sur le bassin versant d'une masse d'eau à proximité.

Conformément à la réglementation en vigueur et à la doctrine nationale « éviter, réduire, compenser », les mesures compensatoires sont définies par le maître d'ouvrage lors de la conception du projet et sont fixées, ainsi que les modalités de leur suivi, dans les actes administratifs liés au projet (autorisation, récépissé de déclaration...).

La gestion, l'entretien de ces zones humides compensées sont de la responsabilité du maître d'ouvrage et doivent être garantis à long terme. »

Plus précisément, la disposition 8A-1 du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 invite les communautés de communes à réaliser des inventaires précis des zones humides lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zones humides (Inventaire départemental)

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone humide

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(sur une impression au format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : DDT37 - IGN - auddicé urbanisme, 2017

2.3. LA GESTION DE L'EAU POTABLE

A. Les Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

En dehors des communes de Sainte-Maure-de-Touraine et de L'île Bouchard, qui ont en compétence la gestion et la distribution de l'eau potable sur leur territoire respectif (en régie), les autres communes sont adhérentes à un Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP). Un SIAEP est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) ne disposant que d'une seule compétence, fixée dans ses statuts.

Le territoire de la CC Touraine Val de Vienne se découpe en 9 SIAEP et un Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable (cf. carte page suivante) ayant chacun pour mission d'assurer la production, le transfert et la distribution de l'eau potable dans les communes qui en sont membres.

Le réseau de distribution de l'eau est complexe, d'autant plus que diverses interconnexions entre les réseaux existent. Néanmoins, la structure du réseau semble efficace puisqu'aucune commune n'a soulevée de problématique particulière à ce sujet.

L'habitat diffus sur le territoire accentue la complexité de desserte en eau potable de l'ensemble des habitations. Ainsi, certains édifices, plus isolés, disposent de dispositif autonome pour assurer leur desserte en eau.

B. Les captages d'alimentation en eau potable (AEP)

La CC Touraine Val de Vienne comprend vingt-quatre captages d'alimentation en eau potable (cf. carte ci-dessous) dont trois sont classés prioritaires dans le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 (les deux captages à Braslou et celui à Noyant-de-Touraine). Un captage à usage eau potable prioritaire doivent délimiter l'aire d'alimentation et des plans d'actions doivent être élaborés et déployés afin de participer au renforcement de la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires.

La localisation de certains captages interroge les élus locaux. C'est notamment le cas sur la commune de Maillé où le captage, situé à proximité immédiate de l'autoroute A10 et près de la voie de chemin de fer, inquiète les élus sur son exposition à de potentielles pollutions.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

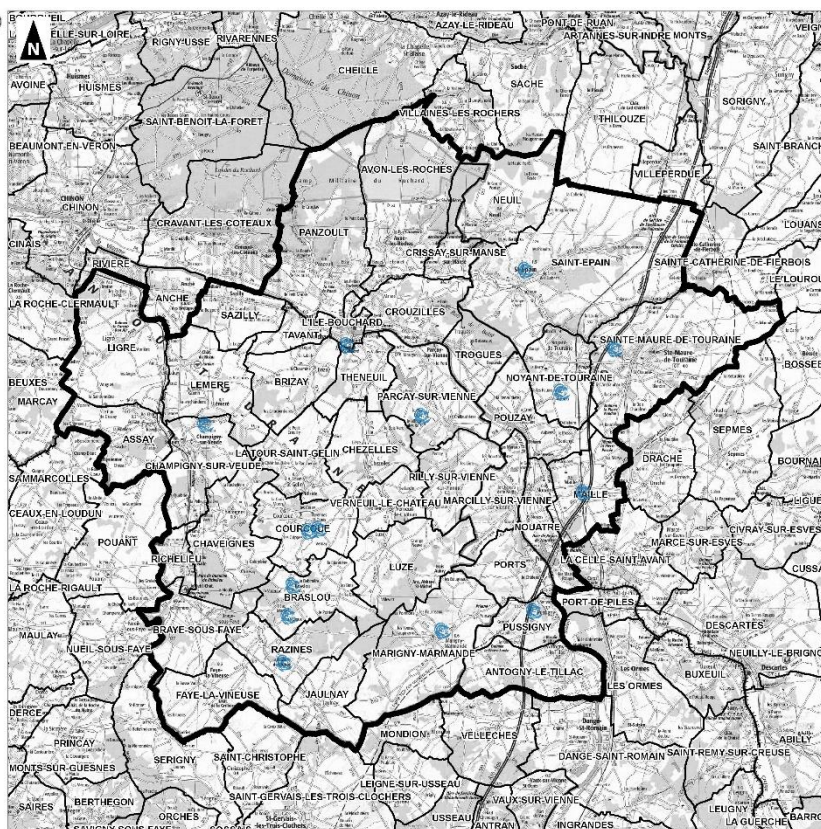
-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

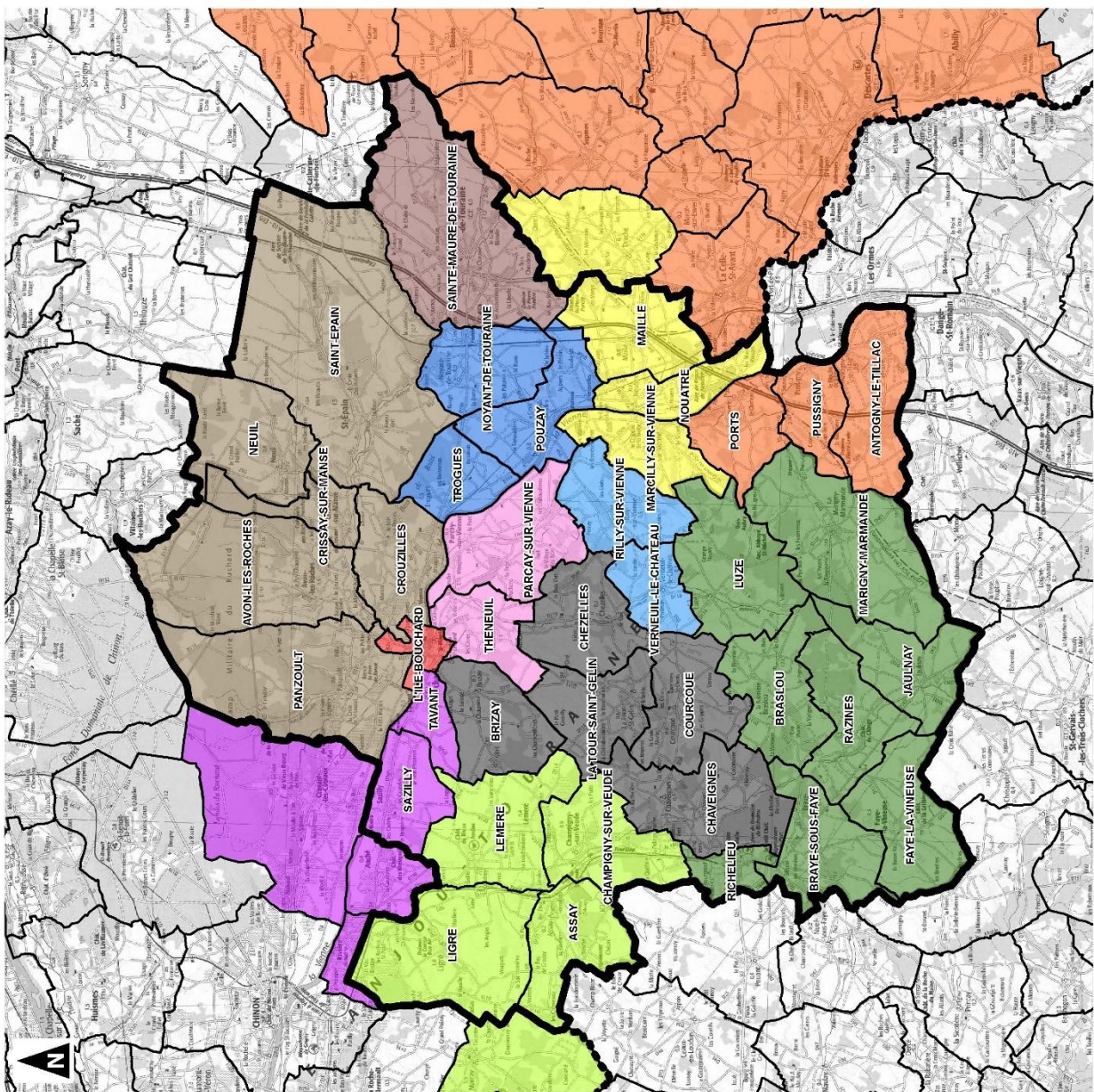
0 5 10
Kilomètres

1:150 000

 auddicé

Information : auddicé urbanisme, 2017
Source de données : IGN, SDAGE
Mise à jour : 2017





Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zones de compétence en Alimentation en Eau Potable dans la CC Touraine Val de Vienne

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Compétence en Alimentation en Eau Potable :

L'Île-Bouchard

Sainte-Maure-de-Touraine

SI adduction d'eau de St-Epain, Neuil, Crissay-sur-Manse

SIAEP Courcoué

SIAEP Champigny-sur-veude

SIAEP Cravant les Coteaux

SIAEP Noyant-Pouzay-Troges

SIAEP Parçay-Theneuil

SIAEP Richelais

SIAEP Rilly-Verneuil

SIAEP de la Source de la Crosse

SIAEP Mailé Draché Marcilly Nôlâtre

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Source de données : IGN / 37 - audicé urbanisme, 2017



C. La défense extérieure contre les incendies

La défense incendie est sous la responsabilité des communes, qui doivent s'assurer du bon fonctionnement mécanique et hydraulique du réseau par des campagnes de contrôle.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Touraine Val de Vienne, **le SDIS 37 a fait parvenir les prescriptions applicables en matière de défense contre les incendies** en règles générales, notamment :

- Une zone industrielle défendue présentant un risque important devra être défendue par un réseau débitant au minimum 180 m³/h en débit simultané sur 2 ou 3 hydrants. En zone artisanale, ce débit pourra être atténué à 120m³/h.
- Les habitations individuelles ou collectives devront être défendues par un poteau d'incendie situé à une distance maximale de 200 mètres par les voies d'accès des constructions les plus éloignées avec un débit minimum de 60 m³/heure pendant 2 heures sous 1 bar de pression résiduelle. Dans le cas d'une maison individuelles de 250m² maximum, se situant à plus de 5 mètres de tout tiers, la distance à l'hydrant peut être abaissée à 400mètre et le débit à 30m³/h.

La défense extérieure contre les incendies doit être réalisée par des poteaux d'incendie d'un diamètre de 100mm minimum et conformes aux normes. En cas d'infaisabilité technique, une réserve d'eau peut être utilisée sous réserves (accessibilité des véhicules, ...).

Un Règlement départemental concernant la Défense Extérieure Contre les Incendies a été approuvé le 27 octobre 2017.

Le SDIS 37 a fait parvenir des cartes spécifiant la qualité de desserte en défense incendie via la localisation et le débit des hydrants. Sur le territoire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, la qualité de la défense contre les incendies varie d'une commune à l'autre, et au sein même des communes. De manière générale, le bourg des communes est équipé pour la défense contre les incendies. Toutefois, des difficultés sont rencontrées. Elles correspondent à un débit insuffisant dû notamment à un sous-calibrage des canalisations et à un diamètre insuffisant du poteau incendie.

En outre, la desserte des hameaux et de l'habitat diffus est souvent insuffisante en raison de l'absence de borne incendie, de débits bien inférieurs aux attentes ou à des bornes incendie ne présentant pas le diamètre requis. L'installation de réservoir souple est une solution envisageable mais cela nécessite du foncier disponible et un investissement conséquent de la commune. De ce fait, la création d'un point d'eau pour répondre aux normes sécuritaires est généralement à la charge du pétitionnaire.

2.4. LA GESTION DES EAUX USEES

A. L'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de **collecte**, de **transport** et de **traitement** d'épuration des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une **station d'épuration** traitant les **rejets urbains**.

Trente- et-une des communes de Touraine Val de Vienne (près de 80%) possèdent au moins une station d'épuration (STEP) traitant principalement les eaux usées du bourg du territoire (cf. carte suivante). Néanmoins, des STEP secondaires, traitant les eaux des hameaux de grande taille existent sur les communes de Ligré, Saint-Epain et Rilly-sur-Vienne. La STEP de la commune de Trogues ne traite que les eaux du camping. Par conséquent, il est considéré que l'enveloppe urbaine de Trogues ne possède pas de STEP.

Ainsi, sur les neuf communes ne disposant pas de STEP, sept d'entre-elles ont un bourg en assainissement individuel (Assay, Lémeré, Sazilly, Brizay, Chezelles et Trogues). La commune de Marcilly-sur-Vienne et celle de Maillé sont directement reliée à celle de Nouâtre. Il est à souligner que la partie de Chaveignes en continuité urbaine directe avec la ville de Richelieu est reliée à la STEP de Richelieu. Toutefois, le bourg de la commune est en assainissement individuel.

Le territoire se compose donc de trente-huit STEP calibrées de manière à recevoir des effluents domestiques, c'est-à-dire qu'elles ne traitent pas les effluents en provenance de sites industriels ou d'activités sans pré-traitement.

En termes de capacité, certaines STEP ont le potentiel de prendre en charge de nouveaux habitants (cf. tableau synthétique de l'état des STEP). Certaines semblent même sous-utilisées telles que celle de Champigny-sur-Veude et celle de La Tour-Saint-Gelin. D'autres, celle de Richelieu et celle d'Antogny-le-Tillac, nécessitent des réparations conséquentes poussant à s'interroger sur la construction d'une nouvelle STEP remplaçant l'actuelle.

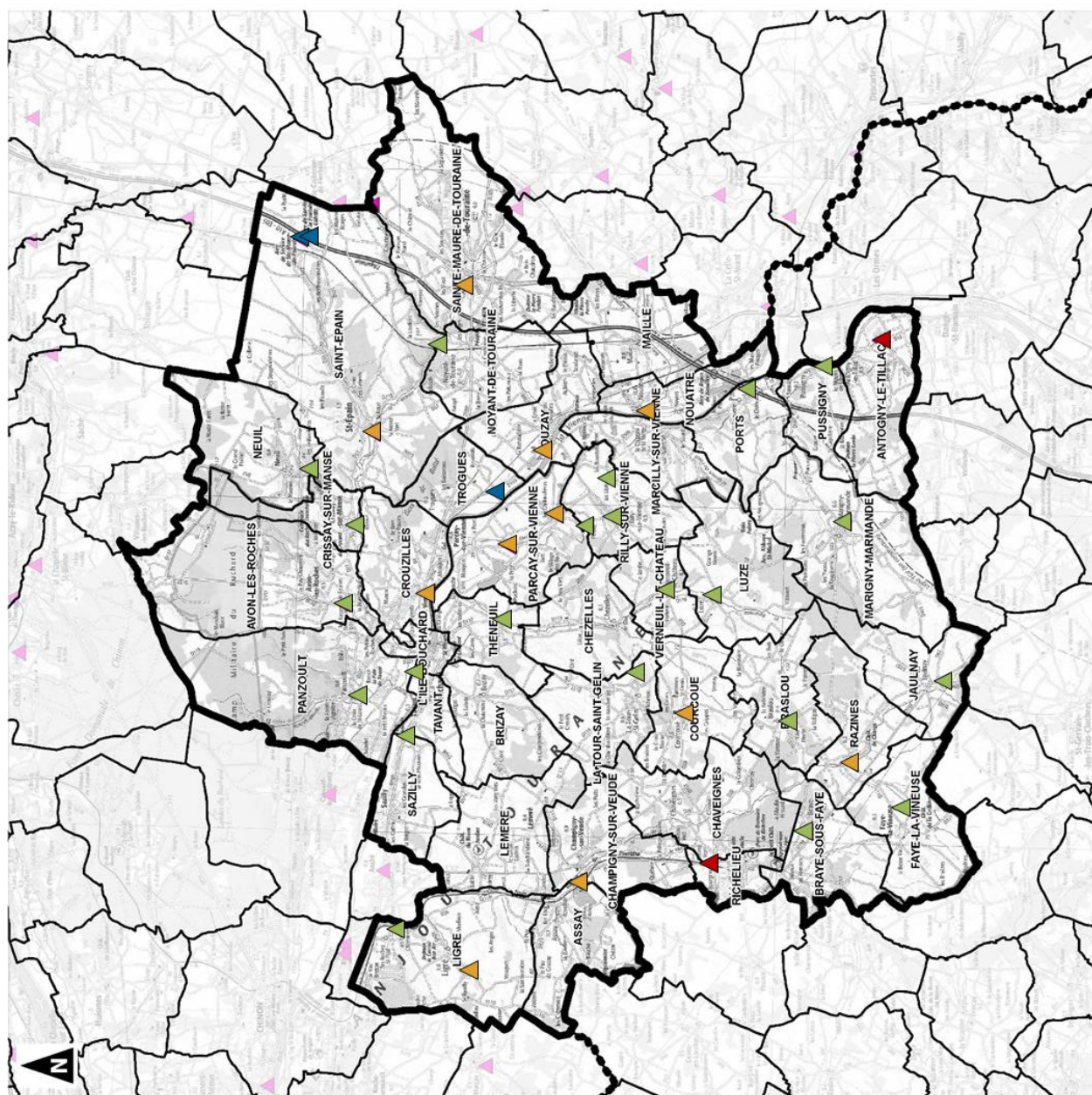
B. L'assainissement non-collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.



L'habitat diffus, caractéristique du territoire intercommunal, complique la desserte en assainissement collectif. Ainsi, une partie importante des logements du territoire possèdent un assainissement individuel.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Stations d'épuration

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Station d'épuration privée
-  Station d'épuration satisfaisante à optimiser
-  Station d'épuration nécessitant une vigilance
-  Station d'épuration défectueuse



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : DDT7737 - IGN - audicé urbanisme, 2017

TABEAU SYNTHETIQUE DE L'ÉTAT DES STEP DU TERRITOIRE DE LA CC TOURAINE VAL DE VIENNE

Source : DDT37/SERN (à partir des données de fonctionnement 2016)

Le 04/09/2017

COMMUNE	AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT	EMPLACEMENT	CAPACITE		DEBIT DE REFERENCE (M3/J)	TYPE DE TRAITEMENT	DATE DE MISE EN SERVICE	OBSERVATIONS
			E.H.	KG DBO5/J				
ANTOGNY-LE-TILLAC	ANTOGNY-LE-TILLAC	BOIS DES VARENNES	360	21,6	54	LB	01/06/1993	Mauvais fonctionnement de la station d'épuration. Les normes de rejet ne sont pas respectées. La pollution reçue représente 70 à 80% de la capacité nominale organique. Le raccordement de nouvelles zones d'habitations ne peut être envisagé.
ASSAY								Pas d'assainissement collectif.
AVON-LES-ROCHES	AVON-LES-ROCHES	PIECE DU PRIEURE	600	36	90	DB-P	01/01/2006	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées sauf pour l'azote global. La pollution reçue représente le tiers de la capacité nominale.
BRASLOU	BRASLOU	LES SABLES DE BRASLOU	220	13,2	33	FR	01/09/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente 38% de la capacité nominale.
BRAYE-SOUS-FAYE	BRAYE-SOUS-FAYE	LA CROIX BLANCHE	250	15	33	FR	01/05/2003	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente la moitié de la capacité nominale.
BRIZAY								Pas d'assainissement collectif.
CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	LA GRANGE	1 000	60	150	BA-AP	01/06/1976	Le fonctionnement de la station n'est pas satisfaisant, la norme sur le phosphore n'est pas respectée, la filière "boues" est insuffisante en stockage. Compte-tenu de la vétusté de certains ouvrages, il faut mener une réflexion sur le devenir de la station.
CHAVEIGNES	RICHELIEU							Raccorde sur la station de richelieu
CHEZELLES								Pas d'assainissement collectif.
COURCOUE	COURCOUE	LE BOURG	120	7,2	18	FSVD	01/07/2003	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 40% de la capacité nominale organique. De nouveaux raccordements sont possibles à condition de lutter contre les eaux parasites.
CRISSAY-SUR-MANSE	CRISSAY-SUR-MANSE	LA DAVONNERIE	100	6	15	FR	01/01/2009	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 40% de la capacité nominale organique.
CROUZILLES	CROUZILLES	LA TUILERIE	520	31,2	65	LAG.A	01/04/2006	Le fonctionnement de la station n'est pas satisfaisant, les normes de rejet ne sont pas toujours respectées. La pollution reçue représente environ 50% de la capacité nominale organique. Le réseau collecte des eaux parasites.
FAYE-LA VINEUSE	FAYE-LA VINEUSE	MARMAY	250	15	37,5	FR	01/02/2004	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 70% de la capacité nominale organique.
JAULNAY	JAULNAY	PONT DU CHILLOU	140	8,4	21	DB	01/01/2006	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente la moitié de la capacité nominale.

LEMERE								Pas d'assainissement collectif.
LIGRE	LIGRE	LES ROCHES SAINT-PAUL	150	9	22,5	INF	01/01/2000	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 70% de la capacité nominale organique. Attention aux eaux parasites.
LIGRE	LIGRE	LE BOURG-LE ROUILLY	190	11,4	28,5	FSVD	01/12/2002	Fonctionnement de la station globalement satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 70% de la capacité nominale organique.
L'ÎLE-BOUCHARD	L'ÎLE-BOUCHARD	LA CROIX SENARD	2 250	135	500	BA-AP-N-P	01/06/1994	Fonctionnement de la station globalement satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 70% de la capacité nominale organique.
LUZE	LUZE	LE BOURG	190	11,4	28,5	FR	01/08/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 30% de la capacité nominale organique.
MAILLE	NOUATRE							Raccorde sur la station de Nouâtre
MARCILLY-SUR-VIENNE	NOUATRE							Raccorde sur la station de Nouâtre
MARIGNY-MARMANDE	MARIGNY-MARMANDE	LES FONDS DE MARIGNY	500	30	60	FR	01/02/2002	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente 30 à 40% de la capacité nominale organique.
NEUIL	NEUIL	LA PLANCHE	500	30	7	FR	01/01/2010	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente 30% de la capacité nominale organique.
NOUATRE	NOUATRE	ROUTE DE NOYERS	2 250	135	500	BA-AP-N-P	01/10/1993	La commune de Marcilly-sur-Vienne et Maillé sont également raccordées sur cette station. La station se situe à 40 % de sa capacité nominale. Par contre, en période de pluie et de nappe haute, la capacité hydraulique est dépassée. De nouveaux raccordements sont envisageables à condition de mener des travaux permettant de limiter les entrées d'eaux parasites.
NOYANT-DE-TOURAINE	NOYANT-DE-TOURAINE	LES BESNAULTS	1 300	78	214	BA-AP-N-P	01/08/2012	Fonctionnement de la station globalement satisfaisant. La pollution reçue représente environ 50% de la capacité nominale organique mais le réseau est sensible à l'intrusion des eaux parasites.
PANZOULT	PANZOULT	LE BOURG	190	11,4	28,5	DB	01/12/2001	Fonctionnement de la station globalement satisfaisant. La pollution reçue représente environ 50% de la capacité nominale organique.
PARÇAY-SUR-VIENNE	PONT PRIEUR	PONT PRIEUR	400	24	60	FSDV	01/01/2001	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 50% de la capacité nominale organique. Cependant ce type de filtre est sensible au colmatage, ce qui limite le nombre de raccordements supplémentaires.
PARÇAY-SUR-VIENNE	LES CHILLAUDIERES	LES CHILLAUDIERES	100	6	15	FSDV	01/01/2003	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 60% de la capacité nominale organique. Cependant ce type de filtre est sensible au colmatage, ce qui limite le nombre de raccordements supplémentaires.

PORTS-SUR-VIENNE	PORTS-SUR-VIENNE	LES VARENNES	420	25,2	63	FR	01/01/2008	Fonctionnement de la station globalement satisfaisant. La pollution reçue représente 20 à 30% de la capacité nominale organique.
POUZAY	POUZAY	LES JOUBERTS	700	42	105	DB	01/07/2000	La pollution reçue représente environ 50% de la capacité nominale organique mais les surcharges hydrauliques sont fréquentes. Il est nécessaire de lutter contre les eaux parasites pour envisager d'autres raccordements.
PUSSIGNY	PUSSIGNY	LA GUERIVIERE	170	10,2	25,5	FSVD	01/01/2003	Le fonctionnement du dispositif est satisfaisant, la charge reçue par la station se situe à 1/3 de sa capacité nominale.
RAZINES	RAZINES	LA METAIRIE	190	11,4	28,5	FR	01/10/2007	Fonctionnement de la station peu satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. Le réseau collecte des eaux parasites. Ce type de filtre est sensible au colmatage, ce qui limite le nombre de raccordements supplémentaires.
RICHELIEU	RICHELIEU	BOURGNEUF	3 500	210	700	BA-AP-N-P	01/06/1982	La capacité hydraulique peut être dépassée en période pluvieuse. La norme de rejet sur le phosphore n'est pas toujours respectée. Le raccordement de nouvelles zones d'habitations ou d'activités ne peut être envisagé que si un programme de lutte contre les eaux parasites est engagé. Une réflexion est en cours pour améliorer les performances de la station. Des travaux d'amélioration de la station sont entrepris par la commune.
RILLY-SUR-VIENNE	LE BOURG	LE BOURG	350	21	52,5	FR	01/06/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 40% de la capacité nominale organique.
RILLY-SUR-VIENNE	LES LIOTS	LES LIOTS	50	3	7,5	FR	01/06/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant, la qualité des rejets est bonne. La pollution reçue représente 40% de la capacité nominale organique.
RILLY-SUR-VIENNE	PERRAY	PERRAY	50	3	7,5	FR	01/06/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant, la qualité des rejets est moyenne. La pollution reçue représente environ 30% de la capacité nominale organique.
SAINT-EPAIN	SAINT-EPAIN	LE PAS GUICHET	1 000	60	150	BA-AP-N-P	01/05/1977	Fonctionnement de la station satisfaisant, la qualité des rejets est bonne. La pollution reçue représente environ 40% de la capacité nominale organique mais le réseau collecte des eaux parasites. De nouveaux branchements sont possibles à condition de réduire les apports d'eaux parasites.
SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	LES PATUREAUX	7 000	420	1680	BA-AP-N-P	01/04/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant par temps sec. La pollution reçue représente environ 50% de la capacité nominale organique mais le réseau collecte des eaux parasites en quantité importante entraînant des dépassements de la capacité nominale hydraulique. De nouveaux branchements sont possibles à condition de réduire les apports d'eaux parasites.
SAZILLY								Pas d'assainissement collectif.
TAVANT	TAVANT	SAZILLY L'EPINE	350	21	51,5	FR	01/08/2009	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente environ 30% de la capacité nominale organique.

THENEUIL	THENEUIL	LE PRE DU CHENE	255	15,3	38,3	FR	01/10/2008	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente moins de la moitié de la capacité nominale organique.
LA TOUR SAINT-GELIN	LA TOUR SAINT-GELIN	LES CAILLERES	450	27	68	FR	01/04/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente la moitié de la capacité nominale organique.
TROGUES								Pas d'assainissement collectif.
VERNEUIL-LE-CHATEAU	VERNEUIL-LE-CHATEAU	LES PRES DU MOULIN	100	6	15	FR	01/06/2007	Fonctionnement de la station satisfaisant, les normes de rejet sont respectées. La pollution reçue représente moins de 30% de la capacité nominale organique.

BA	BOUES ACTIVEES	N	NITRIFICATION
AP	AERATION PROLONGEE	P	DEPHOSPHATATION
FR	FILTRES A ROSEAUX	DB	DISQUES BIOLOGIQUES
LAG.A	LAGUNAGE AERE	FSVD	FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

	Station d'épuration satisfaisante pouvant accueillir de nouveaux raccordements.
	Station d'épuration insatisfaisante ou nécessitant une vigilance pour l'accueil de nouveaux raccordements.
	Station d'épuration insatisfaisante nécessitant de grands travaux ou un remplacement.

3. LES RISQUES NATURELS

Le risque est le produit de l'aléa et de la vulnérabilité. Dans le cas des risques naturels, l'aléa correspond à un **phénomène naturel qui peut être caractérisé par une intensité, un espace et une durée**. La **vulnérabilité est liée à la présence humaine** et dépend des éléments exposés et de leurs résistances.

3.1. LES RISQUES D'INONDATION

Le risque d'inondation est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ **280 000 kilomètres de cours d'eau** répartis sur l'ensemble du territoire, soit à peu près un tiers des communes françaises.

Le **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue cinq catégories d'inondations :

- **Par une crue (débordement de cours d'eau) ;**
- **Par remontées de nappes phréatiques ;**
- **Par ruissellement et coulée de boue ;**
- Par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- Par submersion marine.

Le territoire de la CC Touraine Val de Vienne est concerné par trois de ces catégories.

De plus, l'intercommunalité est concernée par le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 adopté le 23 novembre 2015. Le PGRI est le document de planification dans le domaine de la gestion des risques d'inondation. Le PGRI est structuré selon six objectifs principaux :

1. Préserver les capacités d'écoulement des crues, ainsi que les zones d'expansion des crues.
2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte des risques.
3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zones inondables.
4. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.
5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation.
6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Ces objectifs sont ensuite déclinés en 46 dispositions. Il comprend notamment des dispositions applicables aux 22 territoires à risque d'inondation important (TRI) dont ne fait pas partie la CC Touraine Val de Vienne.

L'ambition portée par le PGRI est de ne plus subir, mais d'anticiper le risque. L'objectif phare du plan est de mieux assurer la sécurité des populations, là où les vies humaines sont en danger, de réduire les dommages individuels et les coûts pour la société et de permettre le redémarrage des territoires après la catastrophe, dans les délais les plus courts possible. Ce plan de gestion s'applique sur l'ensemble du bassin.

Lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme, il est recommandé aux porteurs de documents d'urbanisme d'étudier la possibilité de repositionner hors de la zone inondable les enjeux générant des risques importants. L'identification de ces enjeux repose à la fois sur le niveau d'aléa élevé et sur le caractère sensible ou la forte vulnérabilité de l'enjeu (centre de secours, mairie, établissement de santé, établissement d'enseignement...). Le projet d'aménagement organise alors la relocalisation des enjeux ainsi que le devenir de la zone libérée qui peut faire l'objet d'aménagements pas ou peu sensibles aux inondations (parc urbain, jardins ouvriers...).

Lorsque la puissance publique contribue à l'acquisition à l'amiable ou acquiert par expropriation des biens exposés à une menace grave pour les vies humaines liée aux risques d'inondation, ou des biens fortement endommagés et qui pourraient subir à nouveau des dommages s'ils étaient reconstruits sur place, les terrains acquis sont, dans les

documents d'urbanisme, rendus inconstructibles ou affectés à une destination compatible avec le danger encouru dans un délai de trois ans maximums.

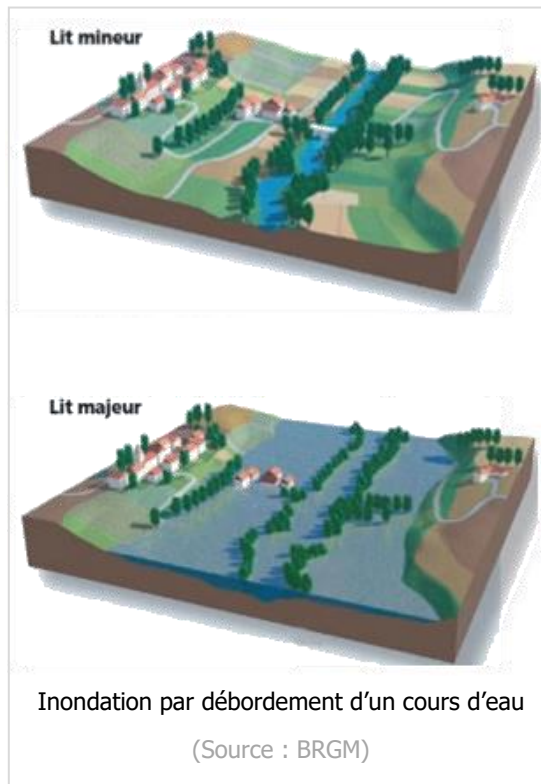
A. Inondation par débordement d'un cours d'eau

On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas présents cours d'eau, de crues liées à des précipitations prolongées.

La crue correspond à **l'augmentation soudaine** et importante du **débit du cours d'eau** dépassant plusieurs fois débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son habituel nommé **lit mineur** pour occuper en partie ou en totalité son **lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

Le maillage hydraulique du territoire Touraine Val de Vienne que 75% des communes sont concernées par le risque d'inondation par débordement d'un cours d'eau :

- 16 communes sont soumises aux crues de la Vienne. rivière fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ;
- 9 communes sont soumises aux crues de la Veude. La rivière fait l'objet d'un Atlas des Zones Inondables (AZI) ;
- Et 9 communes sont soumises aux crues (modérées) Manse ou de ses affluents.



d'une
des

le
lit

fait

La

de la

Le PPRI de la Vienne **a été approuvé le 9 mars 2012. Il détermine un règlement par zones (zone A ou zone B) notamment vis-vis des constructions autorisées ou interdites.**

La zone A correspond aux zones inondables, non urbanisées ou peu urbanisées, à préserver de toute urbanisation nouvelle. Le tableau suivant synthétise les possibilités de construction, sous conditions, selon les trois niveaux d'aléas distingués en zone A.

Nom de la zone	Niveau d'aléa	Possibilités de construction sous conditions
Zone A1	Aléa faible	- Les bâtiments en lien direct avec l'activité agricole ; - Les constructions nouvelles ou l'extension des constructions existantes destinées à l'habitation permanente en lien direct avec l'activité agricole ; - Les changements de destination en habitation d'une construction ancienne existante construite en pierre.
Zone A3	Aléa fort	- Les bâtiments en lien direct avec l'activité agricole ; - Les constructions nouvelles ou l'extension des constructions existantes destinées à l'habitation permanente en lien direct avec l'activité agricole ; - Les changements de destination en habitation d'une construction ancienne existante construite en pierre.
Zone A4	Aléa très fort	- Interdiction de construire tout type de logements et de bâtiments même en lien avec l'activité agricole et les changements de destination en habitation.

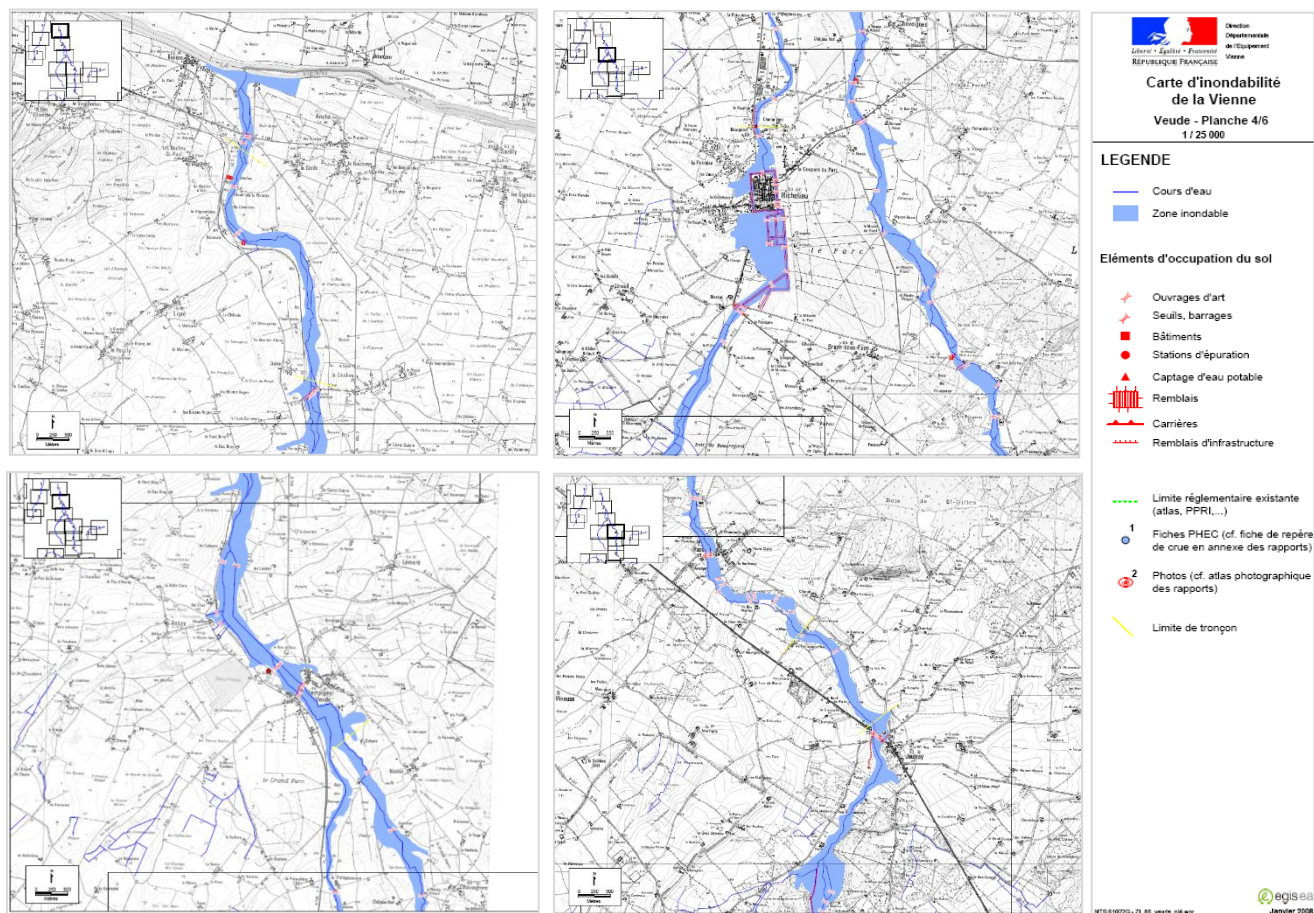
La zone B correspond aux zones inondables, déjà urbanisées ou aménagées. Le tableau suivant synthétise les possibilités de construction, sous conditions, selon les deux niveaux d'aléas distingués en zone b.

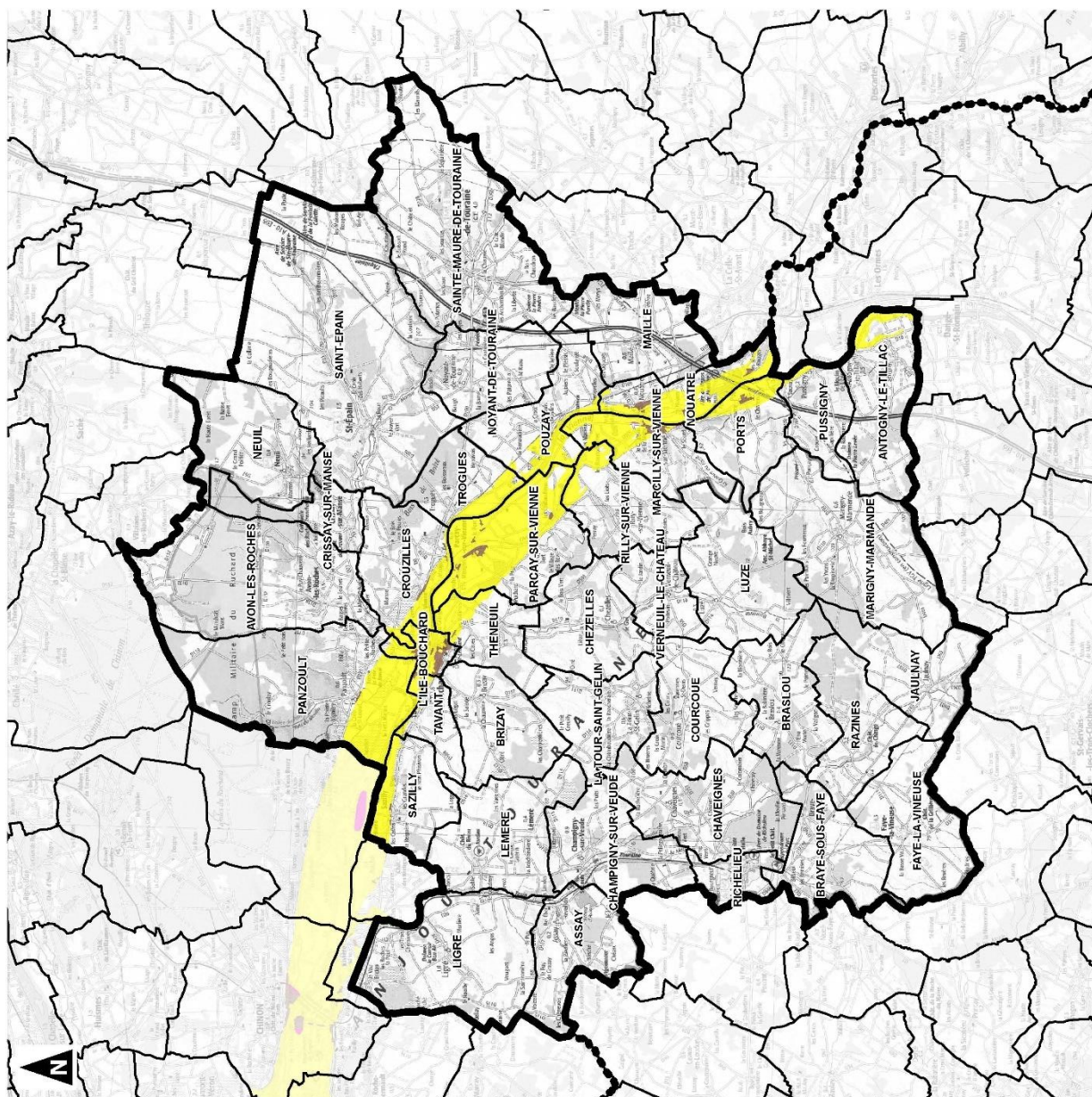
Nom de la zone	Niveau d'aléa	Possibilités de construction sous conditions
----------------	---------------	--

Zone B1	Aléa faible	- Les constructions nouvelles à usage d'habitation, d'activité économique ou de service ; - L'extension de l'existant et la construction d'annexes ; - Les changements de destination en habitation.
Zone B3	Aléa fort	- Les constructions nouvelles à usage d'habitation, d'activité économique ou de service ; - L'extension de l'existant et la construction d'annexes ; - Les changements de destination en habitation.

L'atlas des zones inondables (AZI) de la Veude (intégrant la Mable) a été élaboré par les DDT de la Vienne au cours de l'année 2008. Il est rattaché au volet « gestion des risques » du SDAGE Loire-Bretagne. **Contrairement au PPRI de la Vienne qui a une valeur réglementaire, l'Atlas des Zones inondable a une valeur informative.** Toutefois, les informations qu'il contient ne peuvent être ignorées, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités locales.

Quatre planches de l'AZI de la Veude concernant le territoire intercommunal :

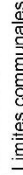




Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zones réglementées du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val de Vienne

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
-  Zones B inondables urbanisables, constructibles sous conditions
-  Zones P non inondables par la crue de référence



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : DDT37 - DRI - audicé urbanisme, 2017



B. Inondation par remontée de nappe

Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le **sol est saturé d'eau**, il arrive que la **nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle zone « **sensible aux remontées de nappes** » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Les dégâts le plus souvent causés par ces remontées sont les suivants : des inondations de sous-sols, de garages semi-enterrés ou de caves, les remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées et de piscines, des dommages aux réseaux routiers, des remontées de canalisations enterrées, des pollutions...

Sur le territoire de la CC Touraine Val de Vienne, ce risque se concentre principalement sur les abords des cours d'eau. Toutefois, le nord du territoire est particulièrement exposé à ce risques (cf. carte suivante).



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

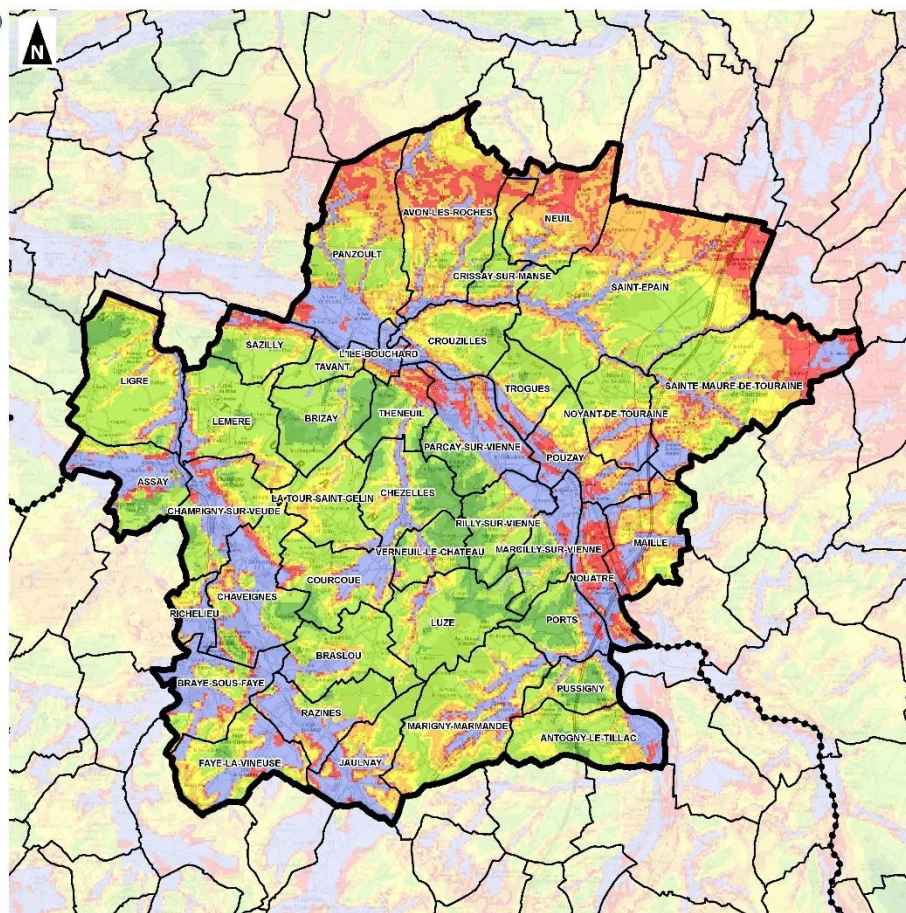
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Remontées de nappes

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
- Sensibilité aux remontées de nappes :**
 -  Nappe sub-affleurante
 -  Sensibilité très forte
 -  Sensibilité forte
 -  Sensibilité moyenne
 -  Sensibilité faible
 -  Sensibilité très faible

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Donnée à la reproduction au format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : audec urbanisme, 2017
Sources de données : 39524 - 3591 - audec urbanisme, 2017



C. Inondation par ruissellement et coulée de boue

Une **inondation par ruissellement pluvial est provoquée par** « *les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux* ».

La CC Touraine Val de Vienne semble relativement peu concernée par le risque d'inondation par ruissellement ou par des coulées de boue sur son territoire. Toutefois, ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**. Il arrive que les **bassins versants concernés** n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

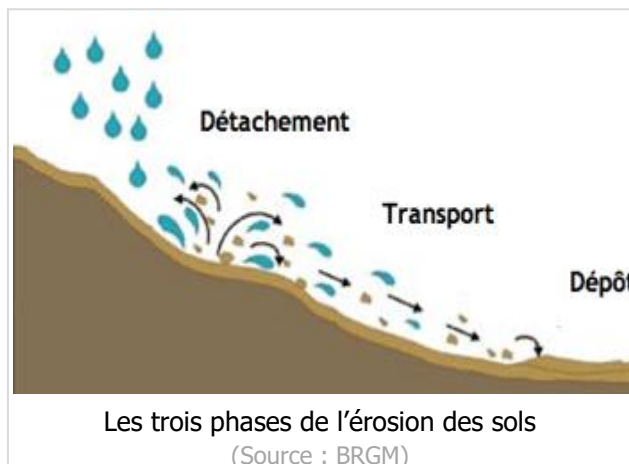
De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- sa superficie et la position des exutoires ;
- la pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- la nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ; L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- la nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

3.2. LE RISQUE LIÉ À L'ÉROSION DES SOLS

L'érosion est un phénomène naturel, dû au vent, à la glace et particulièrement à l'eau. Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau. A plus long terme, l'érosion a pour conséquence **une perte durable de la fertilité** et un déclin de la **biodiversité** des sols. Le phénomène des coulées boueuses a tendance à s'amplifier à cause de l'érosion.

L'intensité et la fréquence des coulées de boues dépendent de l'occupation (pratiques agricoles, artificialisation) et de la nature des sols, du relief et des précipitations. Les dommages dépendent notamment de **l'urbanisation des zones exposées**.

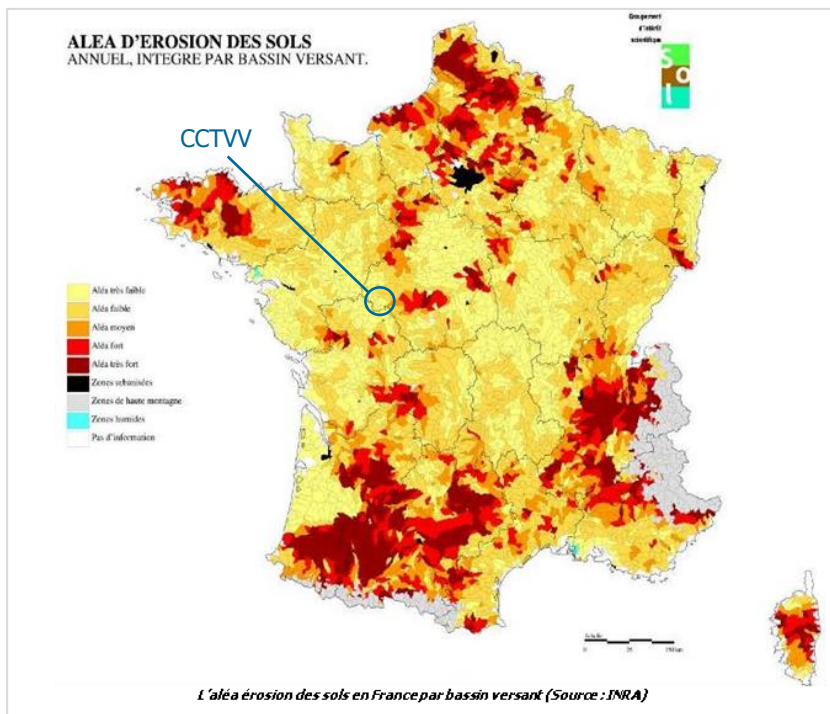


Le grand principe de la lutte contre l'érosion des sols consiste à empêcher l'eau de devenir érosive. Trois approches sont possibles pour limiter le phénomène érosif. Mais le meilleur est et restera toujours la végétation. Il faut la préserver au maximum.

Les trois moyens de **lutter contre l'érosion** :

- **Préserver la végétation** (prairies, linéaire de haies...)
- **Empêcher l'eau d'atteindre sa vitesse d'érosion**
- **Couvrir rapidement les sols mis à nu.**

La carte ci-jointe, d'échelle nationale, montre que sur le territoire intercommunal, **l'aléa est généralement faible**, mais il peut être plus important sur **les espaces de grandes cultures**. Ce constat met tout de même en évidence l'importance de **préserver les haies, les fossés** et de ne pas développer l'openfield sur des espaces dont la topographie est marquée, afin de ne pas aggraver l'appauvrissement des terres agricoles.



3.3. LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Des phénomènes de gonflements-retraits des argiles liés aux changements d'humidité des sols ;
- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines ou artificielles (mines, carrières, muches, cagnas...) ;
- Des glissements de terrains par rupture d'un versant instable.

Aucun Plan de Prévention des Risques naturels « Mouvements de terrains » n'a été prescrit sur le territoire. Cependant, plusieurs communes présentent un risque de mouvement de terrain.

A. Retrait et gonflement des argiles

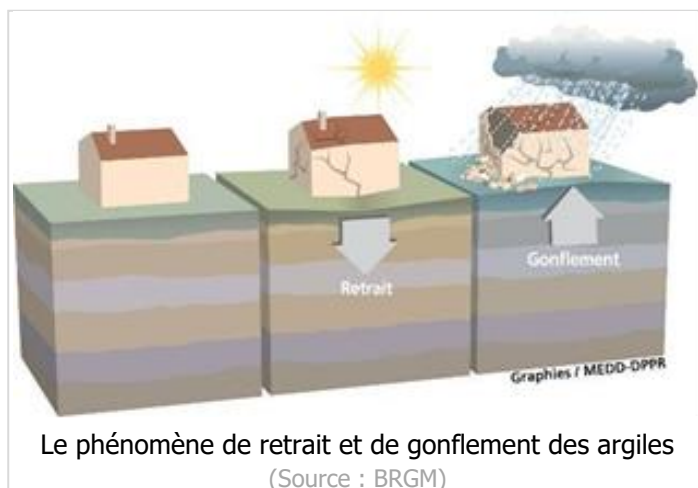
Les argiles sont sensibles à la teneur en eau du sol : elles « gonflent » en présence d'eau et se « rétractent » quand la teneur en eau diminue. La présence d'eau dans le sol ou le sous-sol peut donc **conduire à des mouvements de terrains pouvant être à l'origine de désordres aux bâtiments** (fissures...).

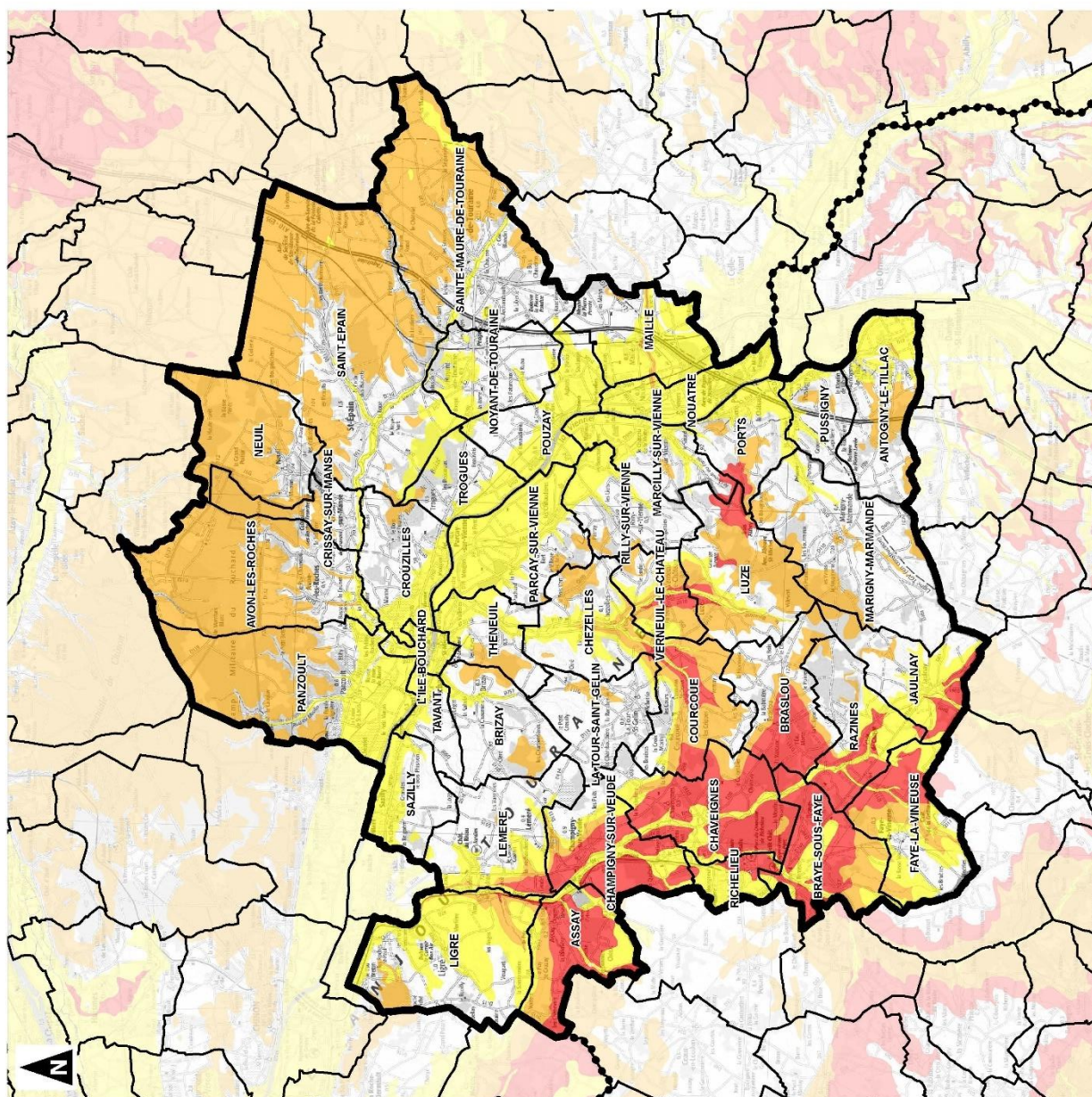
Les risques de mouvements de terrains liés au retrait et au gonflement des argiles (aussi nommés « risque sécheresse ») **sont importants sur le territoire communautaire, en particulier dans la vallée de la Veude** (cf. carte suivante). Une douzaine de communes comportent un risque fort dû à ce phénomène.

Le niveau d'aléa affiché sur la carte page suivante

est à simple but informatif : il indique une probabilité qu'un terrain se situe a priori dans une formation géologique à composante argileuse, et soit potentiellement sujet au phénomène de retrait-gonflement.

- **Dans les secteurs affichés en aléa faible à moyen**, il s'agit souvent de formations géologiques hétérogènes et il est préférable de s'assurer avant tout de la nature exacte du sol au droit du terrain, au moins dans les premiers mètres de profondeur.
- **Dans les secteurs classés en aléa fort**, la probabilité de rencontrer des matériaux argileux est forte, mais une étude de sol détaillée sera toujours utile, pour apporter des précisions sur la nature exacte des terrains de fondation et la meilleure manière de concevoir le projet. À défaut d'une telle étude de sol, il est vivement conseillé, dans ce contexte de formations à composante argileuse, de prendre une série de mesures constructives préventives pour prémunir une construction d'un éventuel sinistre lié au retrait-gonflement.





Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

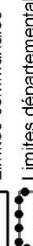
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Aléas gonflement/retrait des argiles

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine



Val de Vienne

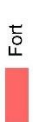


Limites communales



Limites départementales

Aléas gonflement/retrait des argiles :



Fable



Moyen



Fort



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

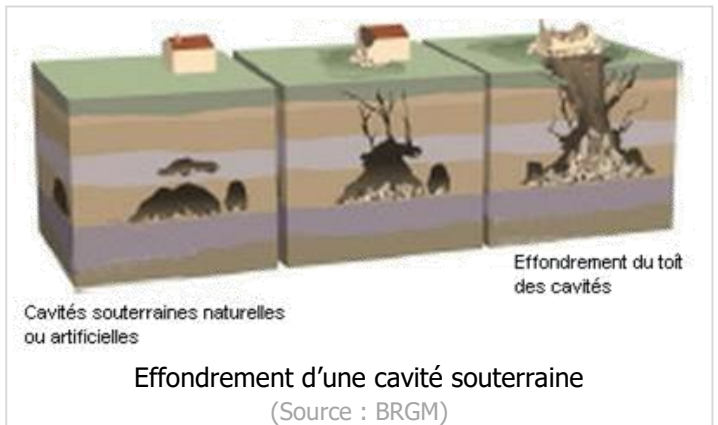
Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Source de données : BRGM - IGN - audicé urbanisme, 2017



B. Les cavités souterraines

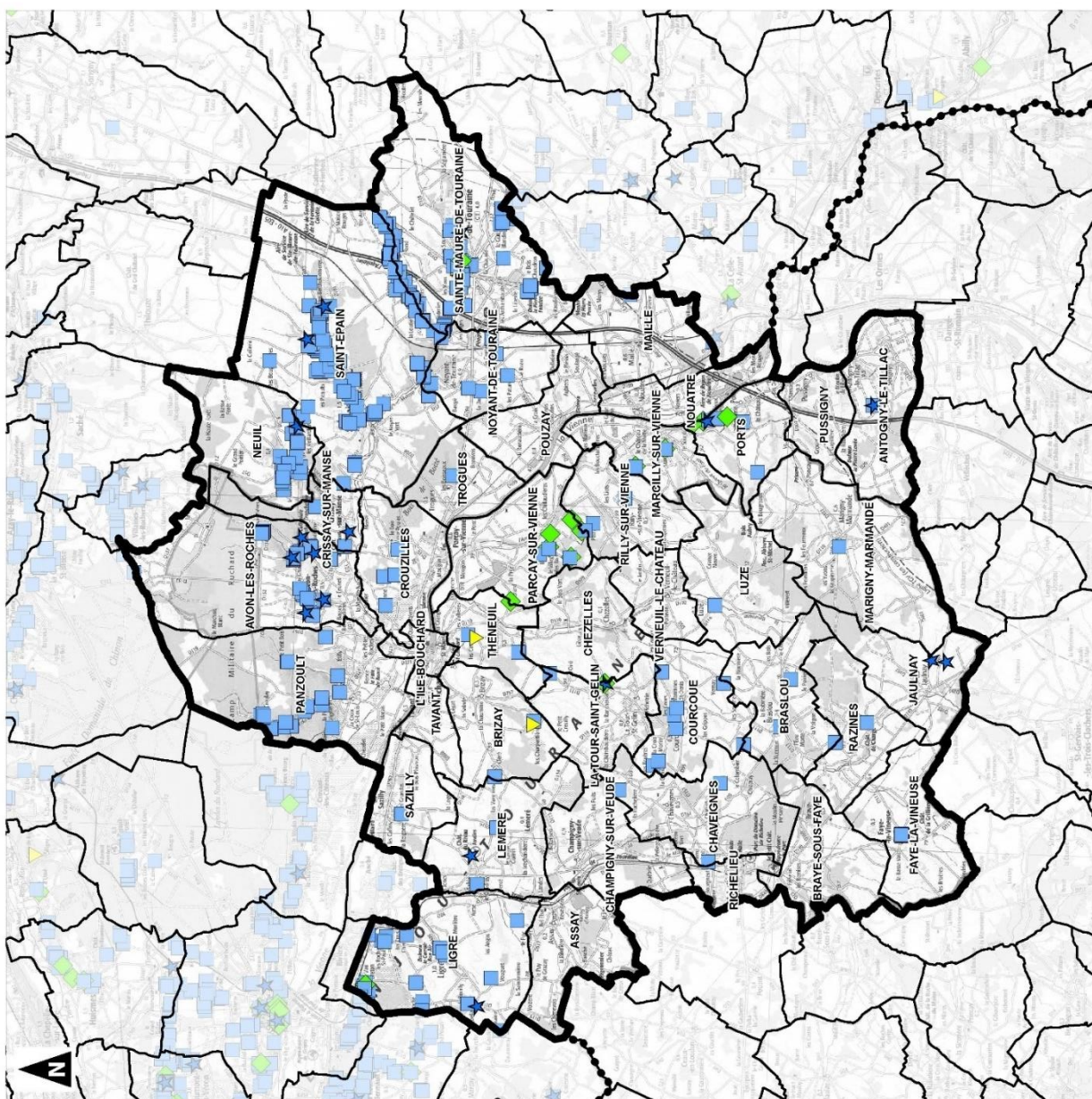
L'évolution des **cavités souterraines naturelles** (dissolution de gypse) **ou artificielles** (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire. Les phénomènes liés à la présence de cavités peuvent se manifester soit par des effondrements subis, soit par des tassements différentiels, des affaissements.



Au cours de l'histoire, l'Homme a réalisé différents types d'excavation :

- Les caves particulières. La pierre était utilisée en construction et la cavité résiduelle pouvait servir de stockage ou de pièce annexe à l'habitation.
- Les carrières souterraines, exploitées pour la pierre, parfois reconverties en champignonnières ou abandonnées.
- Les marnières, cavités d'extraction de matériaux destinés à amender les sols.

Les différentes excavations anthropiques présentent sur le territoire intercommunal ont accru le risque d'effondrement des cavités souterraines. La carte suivante localise les cavités souterraines présentes sur le territoire de la CC Touraine Val de Vienne. Le Nord du territoire comprend une concentration importante de caves. Celles-ci sont plus diffus sur le reste du territoire. La carte soulève également la présence d'anciennes carrières localisées dans la vallée de la Vienne.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Cavités souterraines

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine

Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Types de cavité souterraine :

cave

carrière

naturelle

ouvrage civil

0 5 10
Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : BRGM, IGN, audicé urbanisme, 2017

audicé
urbanisme

On distingue, par ailleurs, les risques d'affaissement et les risques d'effondrement.

- ✓ **Les affaissements** : L'affaissement résulte d'une déformation souple sans rupture, relativement peu marquée et progressive du sol. Il se traduit par une dépression topographique de la surface en forme de cuvette à fond plat sans qu'apparaissent de fractures sur les bords.
- ✓ **Les effondrements** : Ils se produisent de façon soudaine et donnent naissance en surface à une dépression plus ou moins circulaire aux bords quasi verticaux. Exemples : effondrement d'un bouchon de marnière, effondrement d'une chambre d'exploitation ou d'une galerie, etc.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mouvements de terrain

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
 Limites communales
 Limites départementales
Types de mouvement de terrain :
 Glissement
 Chute de blocs / Eboulement
 Effondrement

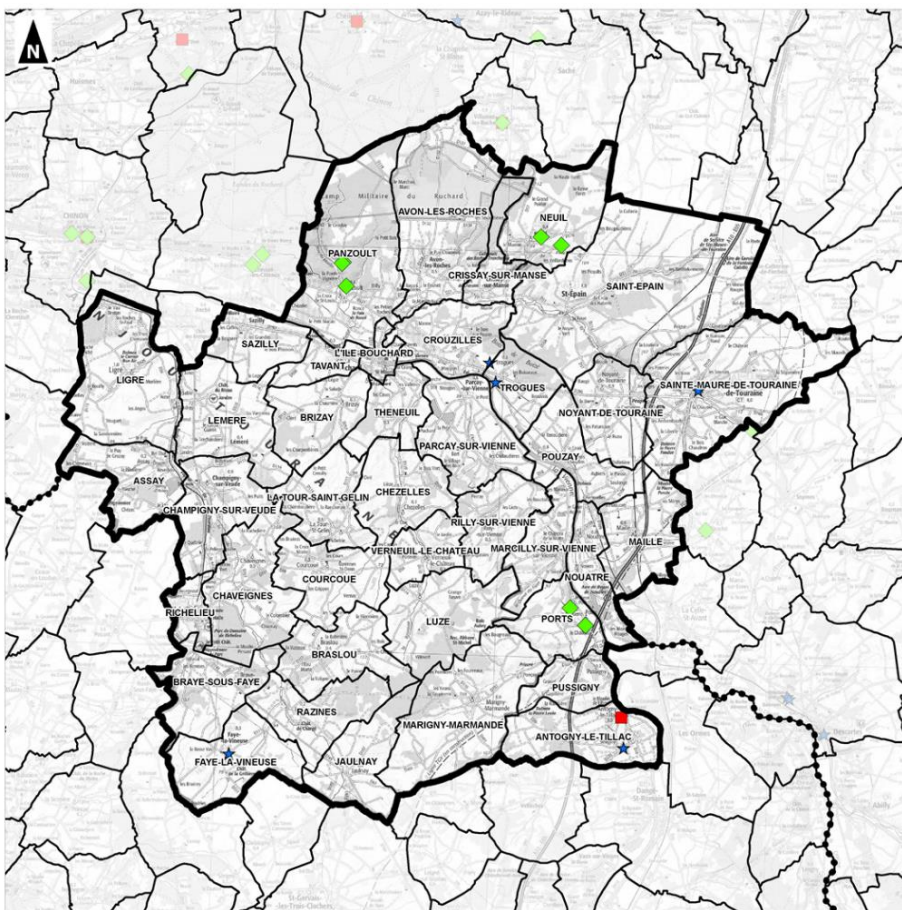
0 5 10
Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

 auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : DDT37 - IGN - auddicé urbanisme, 2017



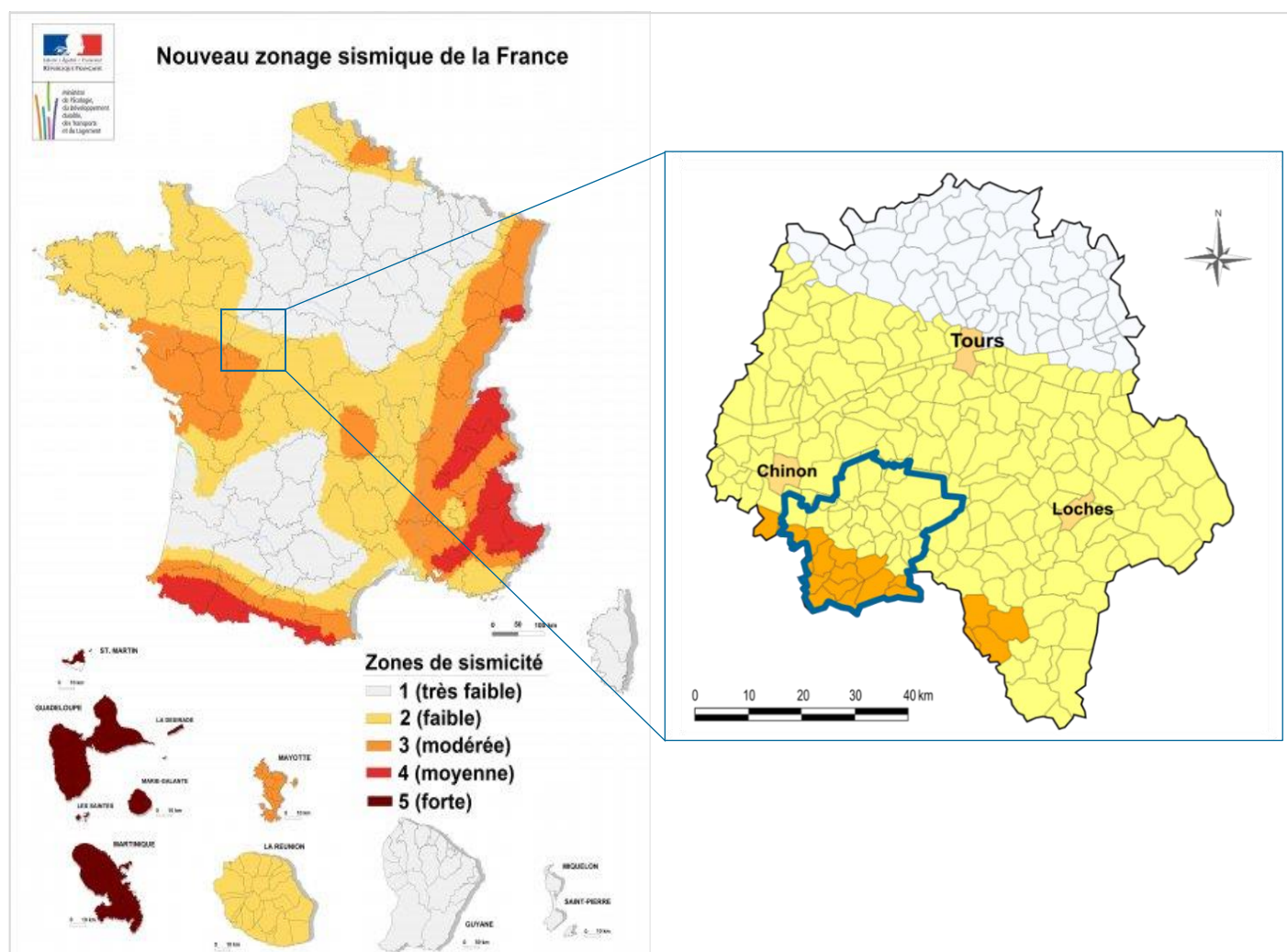
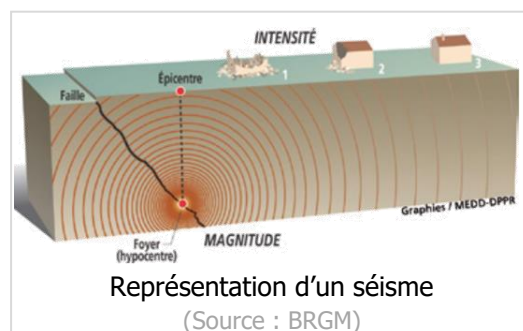
3.4. LE RISQUE SISMIQUE

Un **séisme** ou **tremblement de terre** correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national. Ces textes permettent l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode.

Le nouveau classement est réalisé à l'échelle de la commune :

- Zone 1 : sismicité très faible ;
- Zone 2 : sismicité faible ;
- Zone 3 : sismicité modérée ;
- Zone 4 : sismicité moyenne ;
- Zone 5 : sismicité forte.



La CC Touraine Val de Vienne se situe sur deux zones de sismicité :

- Une sismicité faible dans une large partie du Nord-Est ;
- Une sismicité modérée dans sa partie Sud-Ouest. Dans ce secteur, des prescriptions parasismiques particulières s'imposent aux ouvrages comprenant de l'habitat.

EXTRAITS DU GUIDE « LA NOUVELLE REGLEMENTATION PARASISMIQUE APPLIQUEE AUX BATIMENTS »

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, janvier 2011

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

	I	II	III	IV
				
Zone 1	aucune exigence			Eurocode 8 ³ $a_{gr}=0,7 \text{ m/s}^2$
Zone 2				Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 3				Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 4				Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5				Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Catégorie d'importance	Description
I 	■ Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.
II 	■ Habitations individuelles. ■ Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5. ■ Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m. ■ Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, $h \leq 28 \text{ m}$, max. 300 pers. ■ Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes. ■ Parcs de stationnement ouverts au public.
III 	■ ERP de catégories 1, 2 et 3. ■ Habitations collectives et bureaux, $h > 28 \text{ m}$. ■ Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes. ■ Établissements sanitaires et sociaux. ■ Centres de production collective d'énergie. ■ Établissements scolaires.
IV 	■ Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public. ■ Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie. ■ Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne. ■ Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise. ■ Centres météorologiques.

3.5. LES RISQUES CLIMATOLOGIQUES

A. Le risque de feu de forêt

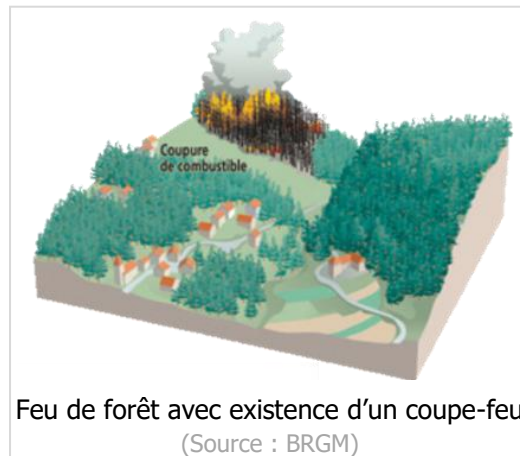
On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations sub-forestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes.

Ce risque est directement lié aux conditions météorologiques.

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. La sortie de l'hiver, en mars est aussi une période assez propice aux incendies, dans la mesure où la végétation est très sèche et que des vents forts peuvent les développer.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- une source de chaleur ;
- un apport d'oxygène ;
- un combustible : la végétation.



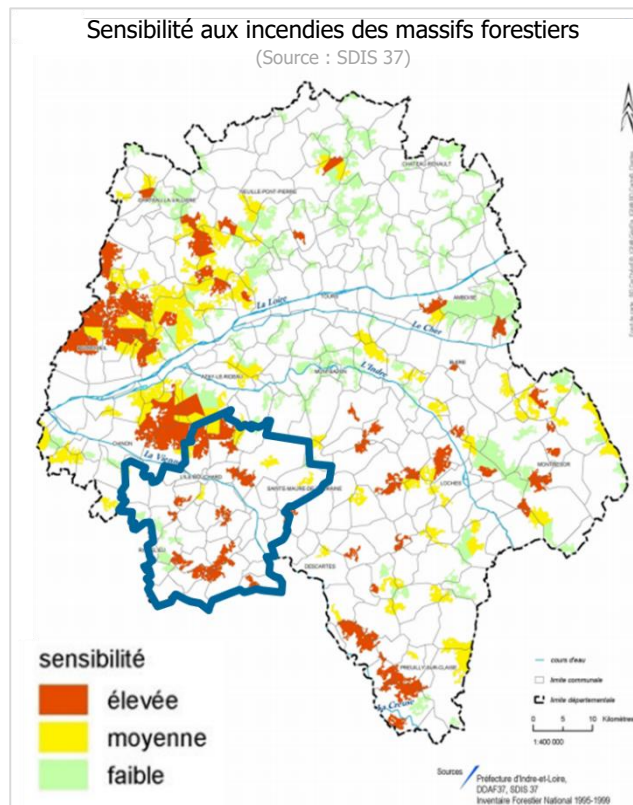
Les documents locaux d'urbanisme (PLU, PLUi...), qui ont pour objet la maîtrise de l'usage du sol, doivent donc prendre en compte l'existence des massifs forestiers afin d'éviter :

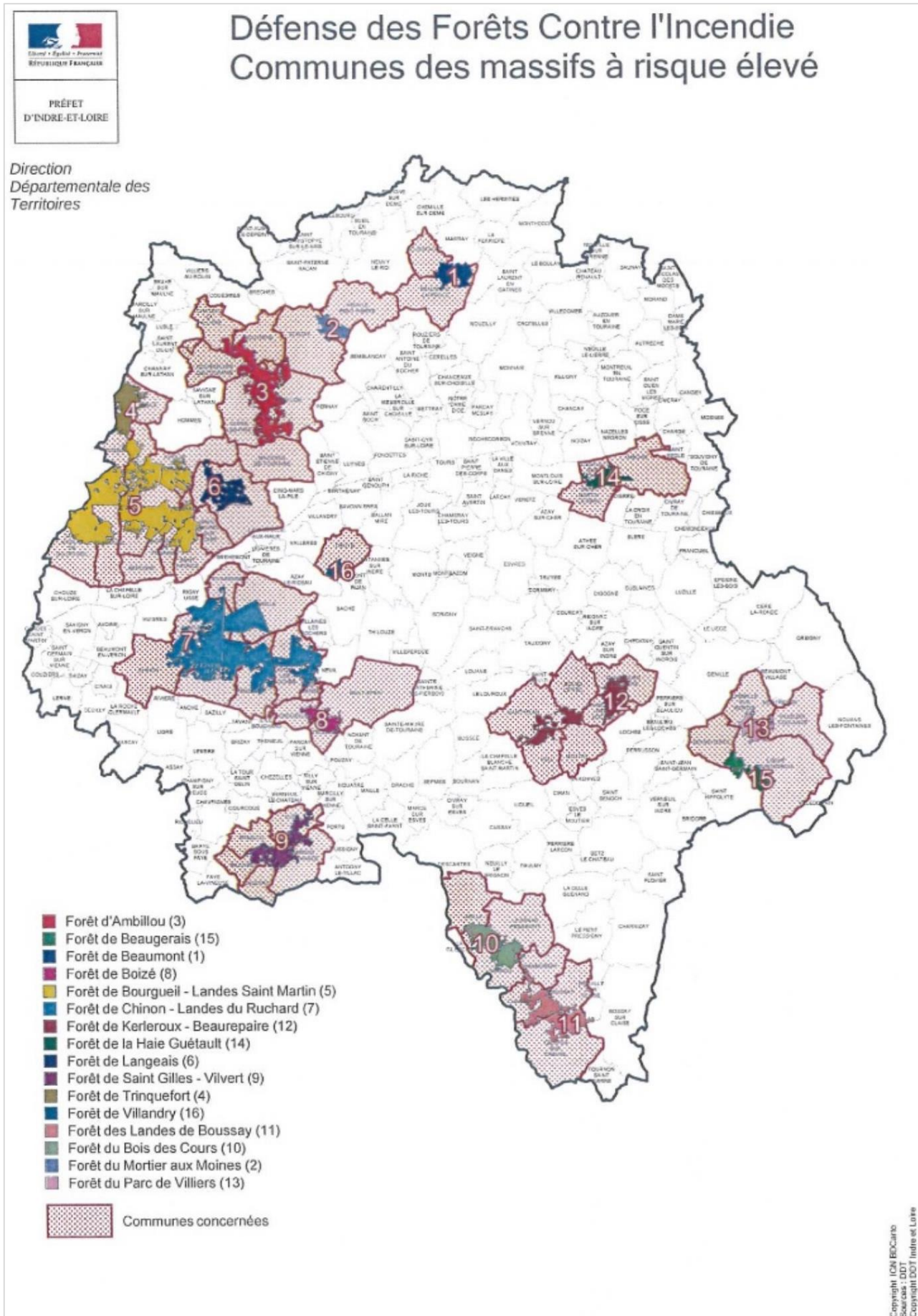
- le mitage des zones boisées (construction d'habitations au milieu de forêts où elles sont particulièrement vulnérables aux incendies),
- et la diminution des zones tampons existantes entre les zones d'habitations et les zones boisées.

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 portant classement de forêts particulièrement exposées aux incendies attribue un risque élevé aux massifs ayant une superficie supérieure à 500 ha et détenant plus de 60 % d'espèces sensibles au feu (résineux, landes ou jeunes boisements).

Trois forêts du territoire intercommunale sont concernées par ce classement :

- La Forêt de Chinon - Landes du Ruchard, (notamment présente dans les communes d'Avon les Roches, Crissay-sur-Manse et Panzoult) ;
- La Forêt de Boizé (sur les communes de Crouzilles, Saint-Epain et Trogues) ;
- Et la Forêt de St-Gilles – Villevert (sur les communes de Braslou, Jaulnay, Luzé, Marigny Marmande et Razines).





B. Le risque tempête

On parle de tempêtes lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages. Depuis 1950, une centaine de tempêtes a touché l'Europe, faisant des milliers de victimes et des milliards d'euros de dommages. Parmi les plus marquantes, les 26 et 28 décembre 1999, deux tempêtes des latitudes moyennes en développement rapide, nommées respectivement Lothar et Martin, ont traversé successivement la France d'Ouest en Est.

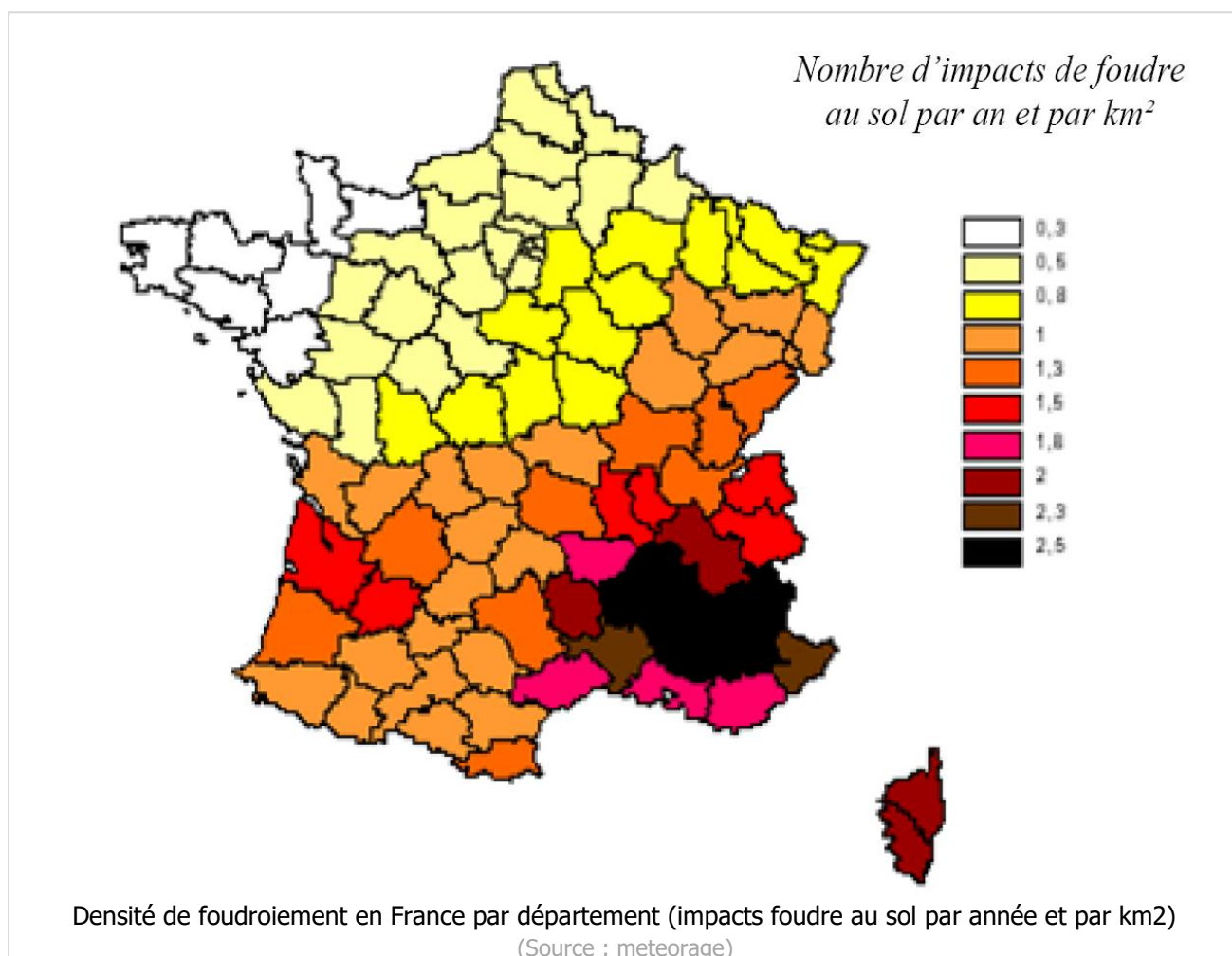
La Communauté de communes n'est pas recensée comme soumise au risque de tempête.

C. Le risque de foudroyage

La **densité de foudroiement** indique le **nombre de coups de foudre/an/km²**. Le relevé est effectué à l'aide d'un réseau de stations de détection qui captent les ondes électromagnétiques lors des décharges, les localisent et les comptabilisent.

La **densité de foudroiement en Indre-et-Loire est de 0,5 coups/km²/an** (moyenne nationale : 1,2). Celui de la Vienne et de 0.8 coups/km²/an.

Aussi, **le risque d'un impact de foudre susceptible d'avoir une incidence matérielle est faible.**



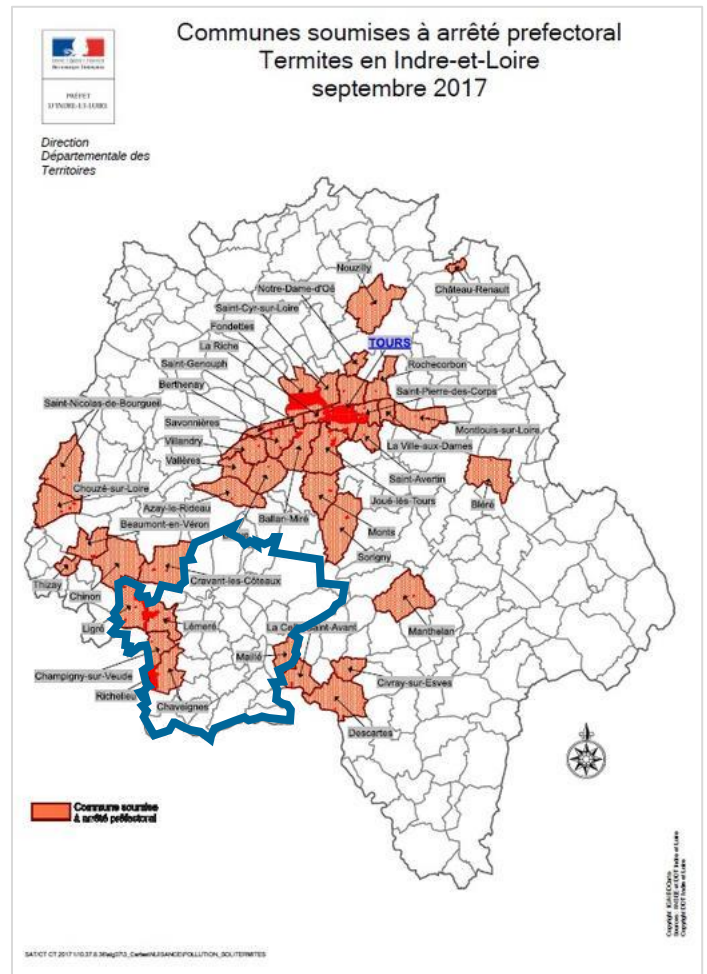
3.6. LES TERMITES

L'Indre-et-Loire fait partie des 53 départements couverts par un arrêté préfectoral délimitant les zones reconnues infestées par des foyers de termites ce qui génère des obligations renforcées pour prémunir les constructions (ou extensions) neuves : protection des bois et matériaux à base de bois participant à la solidité des bâtiments, et protection de l'interface sol/bâtiment contre les termites souterrains (attestées par notice technique fournie par le constructeur au maître d'ouvrage). **Le département d'Indre-et-Loire est déclaré partiellement termité par arrêté préfectoral du 03 mai 2018 :**

Six communes de la CC Touraine Val de Vienne sont soumises à cet arrêté : Ligré, Lémeré, Chaveignes, Champigny-sur-Veude, Richelieu, et Maillé.

Les insectes xylophages, et les termites en particulier, peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction. Leur activité peut affecter la qualité d'usage des bâtiments mais aussi causer des désordres importants dans leur structure même. Dans les cas les plus extrêmes, elle peut conduire à leur effondrement.

Une ancienne opération proposant des aides de la communauté de communes et du département prenait en charge près de 80% du coût des travaux anti-termites. Aujourd'hui des aides existent encore mais à hauteur de 40% du coût.



4. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

4.1. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les conséquences d'un accident dans ces industries sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- Les effets thermiques, liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- Les effets mécaniques, liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion ;
- Les effets toxiques résultant de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation

A. Les risques liés au transport de matières dangereuses

Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du **transport de ces marchandises** par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou **canalisations**. C'est un risque mobile difficilement prévisible.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les **voies routières** (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et **ferroviaires** (environ 1/3 du trafic); la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

Les matières dangereuses sont des substances qui sont susceptibles d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement en raison de leurs propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer. Une matière dangereuse peut-être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Le département d'Indre et Loire est soumis au risque d'accident de transport de matières dangereuses en raison de **la présence sur l'ensemble de son territoire de particuliers, d'entreprises et d'organismes utilisant de telles matières dans leur activité quotidienne**. Ces activités génèrent de nombreux transports de matières dangereuses sur le territoire d'Indre et Loire.

Cette situation explique l'existence d'un risque diffus d'accident de Transports de Matières Dangereuses sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier du département.

Sur le territoire intercommunal, l'autoroute A10 est considéré comme un axe structurant du département, donc potentiellement à risque (cf. carte suivante). Toutefois, à une échelle plus fine, d'autres axes sont empruntés quotidiennement par les camions de transports de marchandises et comportent par conséquent un risque : la RD 910, la RD 760, la RD 757, la RD 749 ou encore la RD 58.

La présence d'un gazoduc de L'Île Bouchard à Maillé, en passant par Sainte-Maure-de-Touraine, est également un élément à prendre en compte dans les risques industriels du territoire.

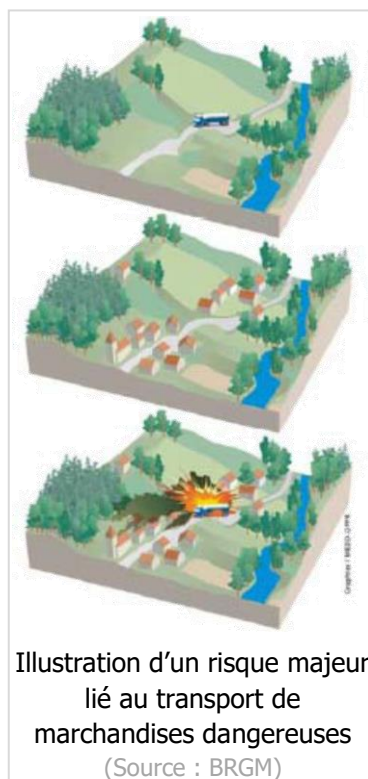
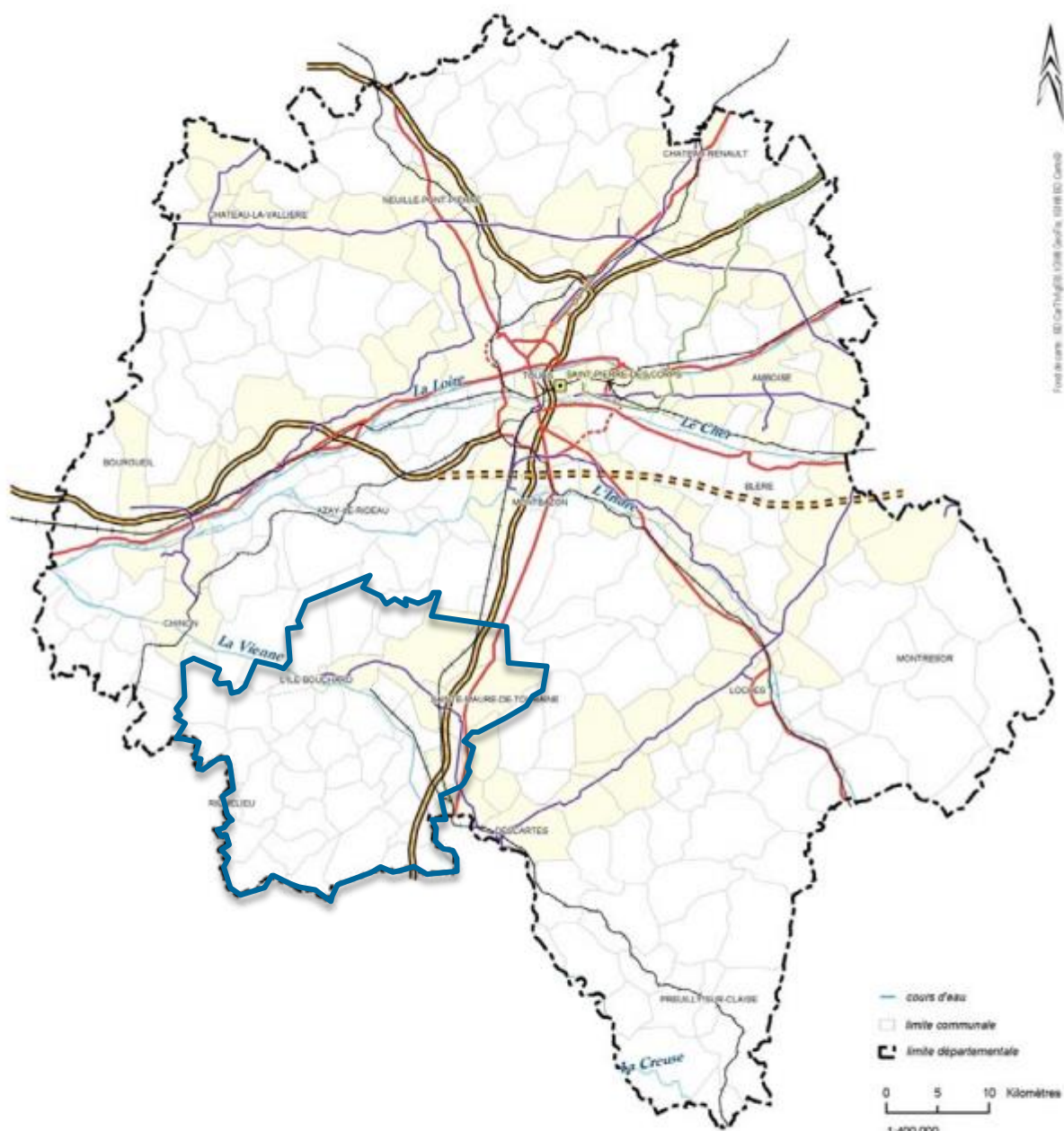


Illustration d'un risque majeur
lié au transport de
marchandises dangereuses
(Source : BRGM)



présence de pipeline

pipeline

gazoduc

oléoduc

axe de transport

autoroute

nationale

autoroute en projet

voie ferroviaire normale

gare de triage

Sources

Préfecture d'Indre-et-Loire, DDE37

B. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime différent en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire
- **Enregistrement** : introduit en juin 2009, ce régime est un intermédiaire entre la déclaration et l'autorisation.
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

Selon la base des installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité), le territoire intercommunal héberge une vingtaine d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation ainsi qu'une centaine d'ICPE soumises à déclaration. Ces installations classées se répartissent sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Installations classées

- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Installations classées en fonctionnement avant transposition définitive de SEVESO III :
 - Soumis à autorisation
 - Soumis à déclaration
 - SEVESO

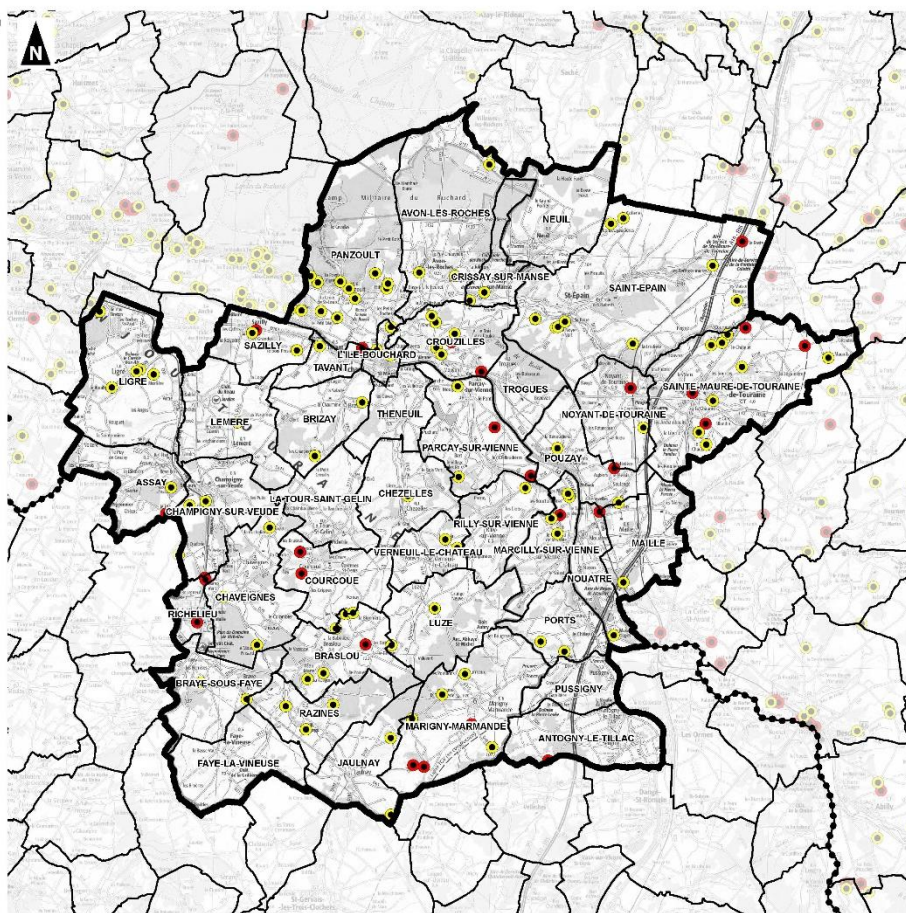
0 5 10
Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de la 1/2)

 audicé urbanisme

Révision : actualité urbanisme, 2017
Site de la CC de la 37 : 37100-37110
Site de la CC de la 37 : 37100-37110



C. Carrières et activités extractives

L'Observatoire des matériaux du BRGM est la base de données géoréférencées des exploitations de substances minérales et matériaux de carrières en France (métropole, départements et collectivités d'outre-mer). Elle recense **une multitude d'anciennes carrières sur le territoire de la CC Touraine Val de Vienne dont cinq sont encore**

actives, comme on peut le constater sur la carte de la page suivante. Il s'agit de carrières sur la commune de Parçay-sur-Vienne, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre et Marigny-Marmande.



Ragonneau Sté d'exploitation des Ets
À Parçay-sur-Vienne



Sograco
À Marcilly-sur-Vienne

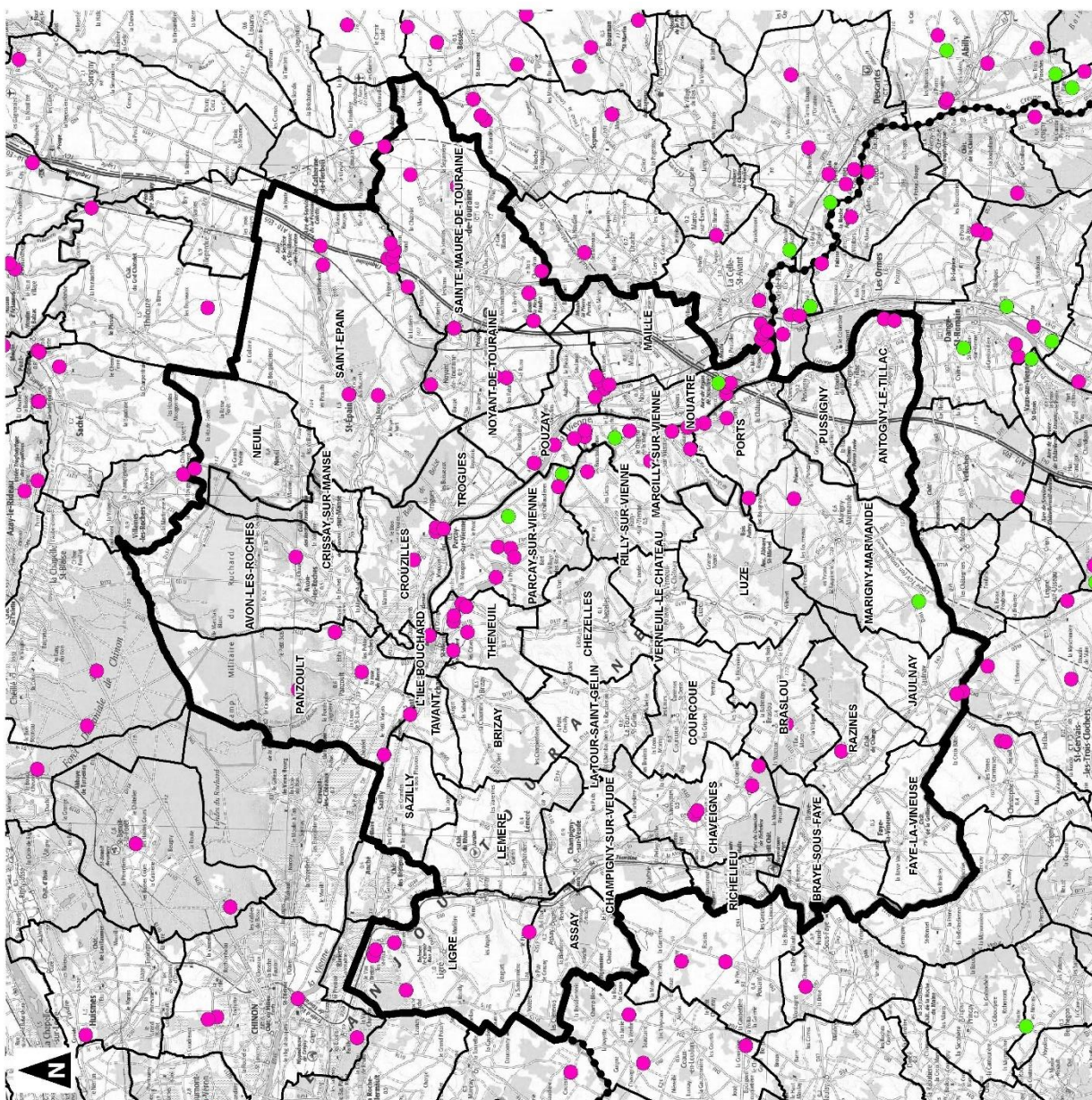


Fossé d'Ansert
À Nouâtre



Carrières des Bruns
À Marigny-Marmande

Vues aériennes des carrières actives sur le territoire de la CC Touraine Val de Vienne
(Source : GoogleMap)



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

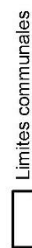
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Carrières (sources : Carrières et matériaux - BRGM))

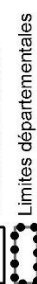
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine



Val de Vienne



Limites communales



Limites départementales

Statuts des carrières :

● Ancienne exploitation fermée

● Exploitation active



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Source de données : IGN, IGN - IGN - audicé urbanisme, 2017



4.2. LA POLLUTION DES SOLS

La base de données BASOL du Ministère de l'écologie, recense un seul site ou sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire intercommunal. Il s'agit de la société ART et MEUBLES de France, implantée dans la zone d'activités de Richelieu-Champigny, classée ainsi par arrêté préfectoral n°17 938 du 18 juillet 2006.

Par ailleurs, la base de données BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service) inventorie cent-cinquante-huit sites industriels ou activités de service, anciens ou en activité, méritant une attention particulière car pouvant être pollués au sein du périmètre d'étude. Les cinquante-cinq sites en activités sont situés sur 23 communes du territoire intercommunal (cf. carte suivante).

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

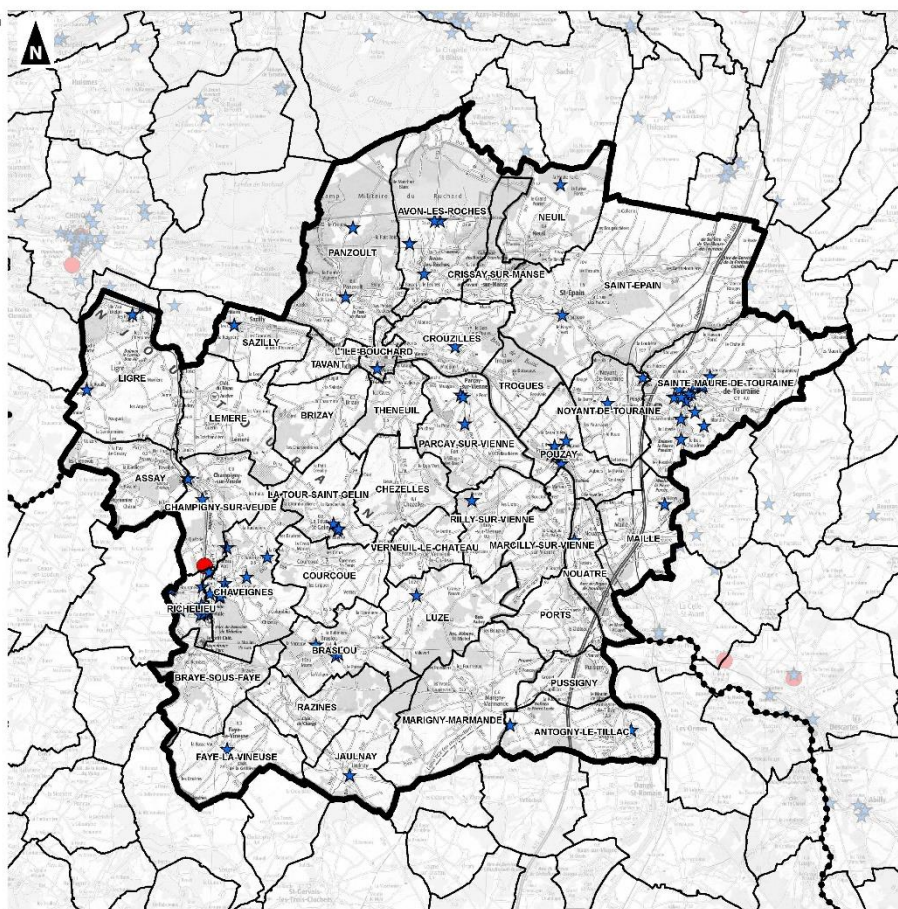
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sites BASOL et BASIAS

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Site BASIAS
-  Site BASOL

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de données : IGN, 2017
Sources de données : DSDS - IGN - audicé urbanisme, 2017



4.3. LES NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

A. Les nuisances sonores liées aux infrastructures routières

L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2016, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit les tronçons d'infrastructures concernés par la réglementation au bruit. Les tableaux présentés ci-après donnent le classement dans une des 5 catégories et les largeurs des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un **isolement acoustique minimum** contre les bruits extérieurs. Les **secteurs affectés par le bruit** doivent être reportés dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Ainsi, le classement sonore des infrastructures impose **une bande de recul à partir de la voirie de 30 à 300 mètres** (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des **règles d'isolation acoustique minimales** (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

Cette réglementation est **retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux** :

- ⇒ Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- ⇒ Catégorie 2 : 250 mètres ;
- ⇒ Catégorie 3 : 100 mètres ;
- ⇒ Catégorie 4 : 30 mètres ;
- ⇒ Catégorie 5 : 10 mètres.

Les communes du territoire concernées par ce classement sont les suivantes :

Nom de la voie	Communes	PR ⁽¹⁾ début	PR fin	Catégorie	Largeur ⁽²⁾ des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A10	Saint-Epain Sainte-Maure-de-Touraine Noyant-de-Touraine Pouzay Maillé Nouâtre Ports-sur-Vienne Pussigny Antony-le-Tillac	Monts Sorigny	Châtellerault Nord	1	300	Ouvert
D749	Ligré	53+680	57+590	3	100	Ouvert
D910	Maillé Saint-Epain Sainte-Maure-de-Touraine	71+660	63+555	3	100	Ouvert
D910	Sainte-Maure-de-Touraine	66+835	68+365	4	30	Ouvert
D760	Noyant-de-Touraine	63+320	66+000	4	30	Ouvert

(1) PR : Point routier

(2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Dans ces secteurs, **la construction de bâtiments nouveaux ou parties nouvelles de bâtiments existants est soumise**, de par le Code de la Construction et de l'Habitation, à respecter **les règles d'isolement acoustique minimal** définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 pour ce qui est des bâtiments d'habitation et d'enseignement et de santé, des hôtels conforme à la réglementation. Ces niveaux sonores sont repris dans le tableau suivant :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

B. Les nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires

Le même classement que pour les infrastructures routières s'applique aux infrastructures ferroviaires. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2016 identifie deux lignes ferroviaires sur le territoire de la CC Touraine Val de Vienne. Ces lignes sont reprises dans le tableau suivant :

Nom de la ligne	Communes	PK ⁽¹⁾ début	PK fin	Catégorie	Largeur ⁽²⁾ des secteurs affectés par le bruit
Ligne ferroviaire 570 000	Saint-Epain Noyant-de-Touraine Pouzay Maillé	Saint-Epain PK 266,708	La Celle St Avant PK 279,776	2	250
Ligne ferroviaire LGV-SEA	Maillé Nouâtre Ports-sur-Vienne Pussigny Antony-le-Tillac Marigny-Marmande	PK 16420	PK 85795	2	250

(1) PK : Point Kilométrique

(2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure ferroviaire à partir du rail extérieur de la voie la plus proche.

C. Les nuisances sonores liées aux infrastructures aéroportuaires

Le territoire intercommunal n'est pas concerné par une infrastructure aéroportuaire.

D. Le Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

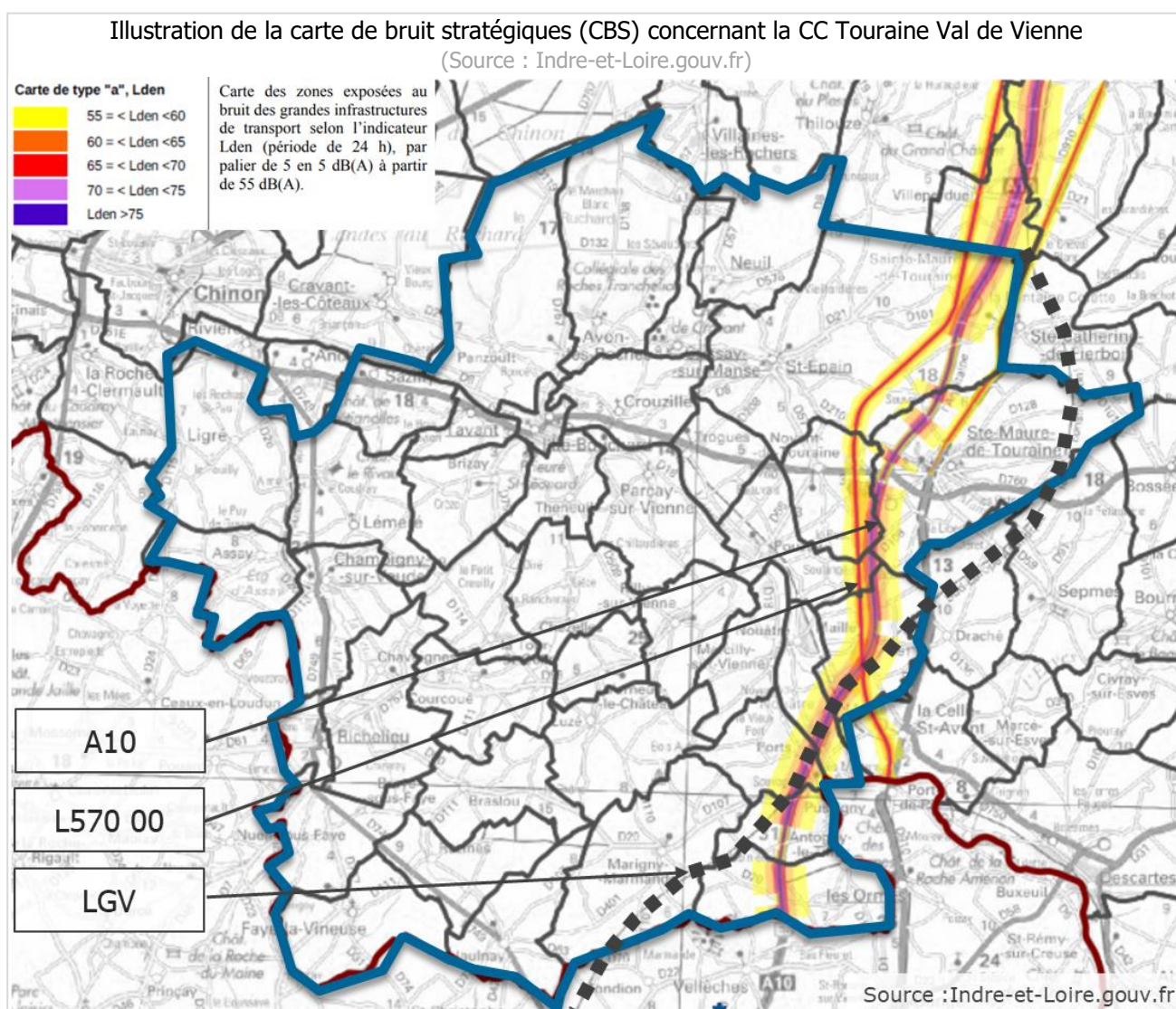
La directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français (articles L.572-1 à L.572-11 et R.572-1 à R.572-11 du code de l'environnement), a instauré l'obligation d'élaborer des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) accompagnés de cartes de bruit stratégiques (CBS) pour les grandes infrastructures de transport terrestre.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État en Indre-et-Loire (2^{ème} échéance) a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 avril 2013.

Sur le territoire de la CCTVV, les infrastructures concernées sont :

- **l'autoroute A10**
- **la ligne ferroviaire L570 000 (Paris – Bordeaux).**
-

La LGV Paris – Bordeaux n'étant pas encore finalisée, elle n'est pas comprise dans l'étude. Néanmoins, elle constitue une véritable source de nuisance sonore, soulignée par les communes qui subissent le trafic des trains et par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2016 relatif aux nuisances sonores des infrastructures de transport.



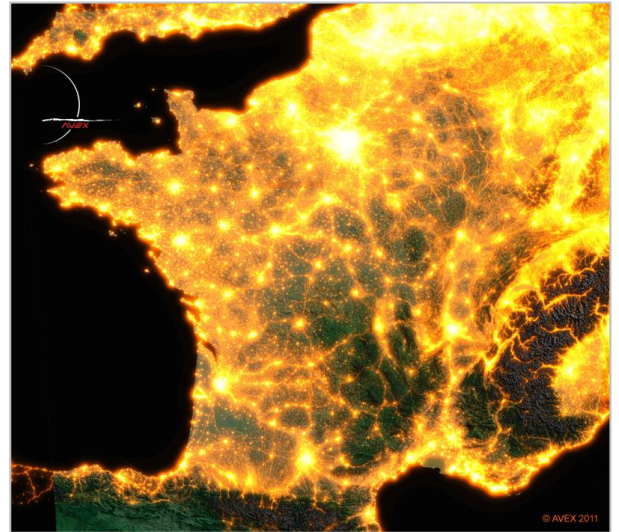
E. La pollution lumineuse

La pollution lumineuse est un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

Certaines espèces ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, **peuvent être négativement influencés** dans leur déplacement ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) par un **éclairage artificiel excessif ou mal orienté**.

Il s'agit notamment des **insectes** (lépidoptères hétérocères), des **chauves-souris** (chiroptères) et, dans une moindre mesure, de **l'avifaune** (rapaces nocturnes et espèces migratrices).

La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités ou l'éclairage des infrastructures de transport crée une ambiance lumineuse. Cette ambiance lumineuse impacte négativement le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement de nombreux animaux ou en créant des barrières écologiques.



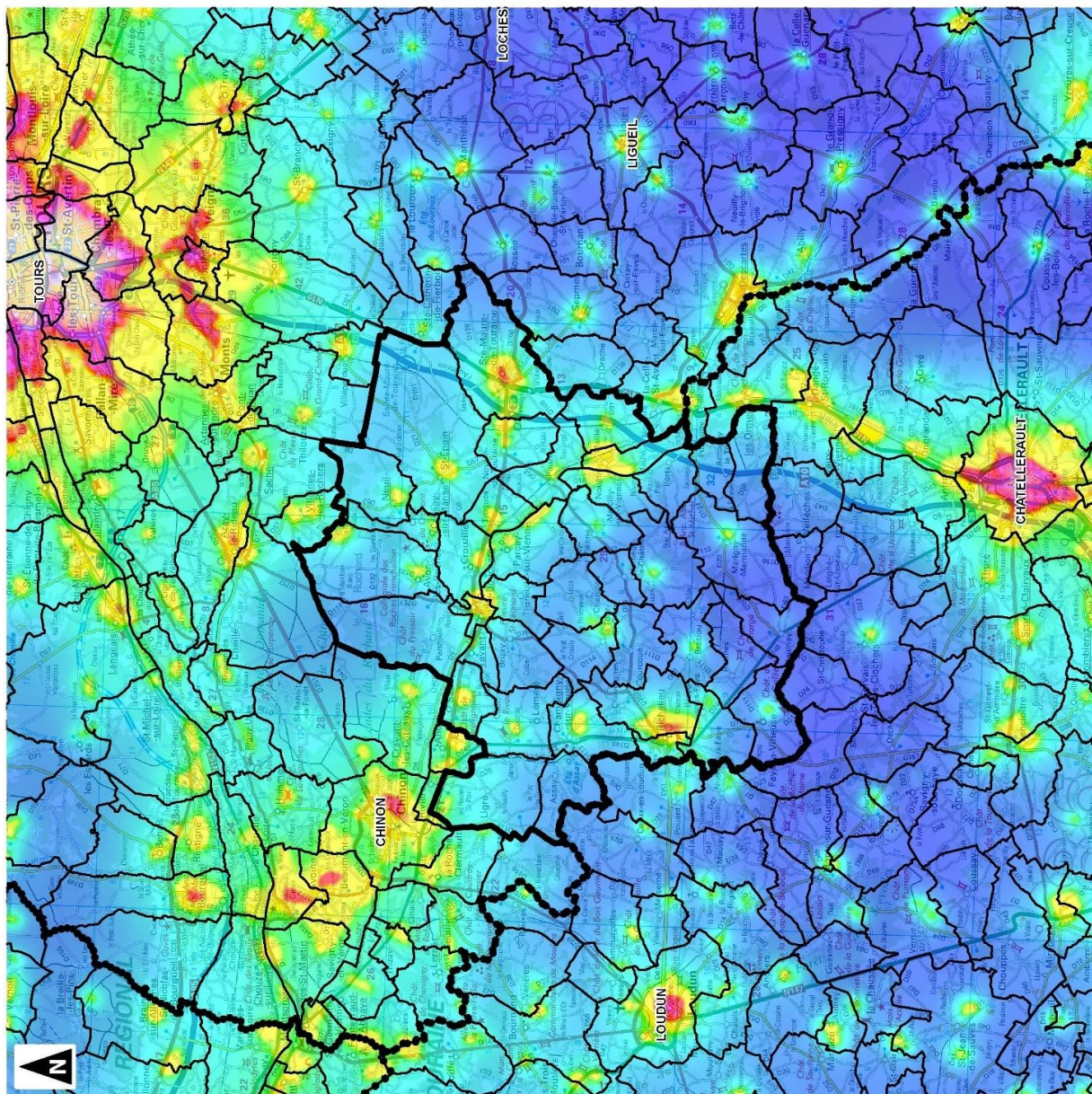
Pollution lumineuse. Source : AVEX 2011

Situé à proximité des grands pôles urbains de Tours et de Châtelleraut, le territoire d'étude est concerné par cette pollution lumineuse. Néanmoins, cette dernière est bien plus faible sur le territoire que sur les aires urbaines précédemment citées. **La forte pollution lumineuse qui se dégage de l'agglomération tourangelle n'impacte que partiellement le ciel de la CC Touraine Val de Vienne.**

Nous remarquons que se sont essentiellement le centre-bourg des communes, disposant d'un éclairage public, qui participent à la pollution lumineuse du territoire. Les communes de Sainte-Maure-de-Touraine (le centre-bourg) et de Chaveignes (la zone commerciale) sont celles qui enregistrent le plus fort taux de pollution lumineuse de l'intercommunalité.

A l'inverse, les communes au sud de l'intercommunalité sont celles qui ont un taux de pollution nocturne plus faible.

La carte ci-dessous permet de d'observer que les zones de centres-bourgs sont plus impactées par la pollution lumineuse nocturne que les hameaux et les écarts.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pollution lumineuse

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Echelle visuelle AVE

Blanc : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grande métropole régionale et nationale.

Magenta : 50-100 étoiles visibles. Les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100-200 étoiles : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messiers se laissent apercevoir.

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est comprise, mais quelques constellations commencent à apparaître ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles. Pollution lumineuse encore forte. Voeux Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messiers parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu.

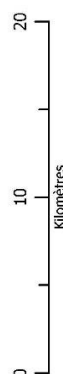
Vert : 500-1000 étoiles. Grande banlieue tranquille, toujours des mirages, Voeux Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques. Typiquement les habitations de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40-50° de hauteur.

Cyan : 1000-1800 étoiles. La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus fondation des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus

Bleu : 1800-3000. Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources d'émission de lumière sont très lointaines et dispersées, ils n'attirent pas naturellement l'attention.

Bleu nuit : 3000-5000. Bon ciel. Voie Lactée présente et assez puissante, les étoiles sont très lointaines et dispersées, ils n'attirent pas naturellement l'attention.

Noir : 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas au-dessus de 8° sur l'horizon.



1:250 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

Source de données : IGN, SCA2010

Source de données : IGN, AVE - Audicé urbanisme, 2017



4.4. LA QUALITE DE L'AIR

A. Le réseau Lig'Air

L'association **Lig'Air** a pour principales missions de mesurer la pollution atmosphérique autour des agglomérations de la région Centre- Val de Loire, et d'agir en vue de l'amélioration de la qualité de l'air dans ces secteurs.

Dans le domaine de l'urbanisme, l'obligation principale générale pour tous les documents d'urbanisme est de maîtriser les besoins de déplacement et de prévenir les pollutions et nuisances (article L 121.1 du Code de l'Urbanisme).

Il n'existe pas de station de mesure de qualité de l'air sur la CC Touraine Val de Vienne. Les stations les plus proches sont situées à Joué-lès-Tours et Tours et renseignent une typologie d'agglomération différente. Les mesures de ces stations ne sont donc pas tout à fait comparables à la qualité de l'air présente sur le territoire intercommunal.

B. Le Registre Français des Emissions Polluantes

Le Registre Français des Emissions Polluantes recense **un établissement émetteur de substances polluantes dans l'air sur le territoire intercommunal**. Il s'agit de la société KNAUF INDUSTRIE OUEST, fabricant d'emballage en matières plastiques, installée sur la zone d'activité de Richelieu-Champigny. Les polluants émis dans l'air sont des Composés organiques volatils non méthaniques (COVMN).

4.5. LA GESTION DES DECHETS

Sur la commune, le service de collecte des déchets ménagers est assuré par le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères SMICTOM du Chinonais.

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte à porte ou sur des points de regroupement pour certains écarts isolés difficiles d'accès, à raison de deux ramassages par semaine pour l'agglomération et d'un ramassage hebdomadaire dans les écarts.

Les ordures ménagères collectées sont acheminées à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Saint-Benoit-la-Forêt.

De plus, le SMICTOM du Chinonais organise une collecte des emballages ménagers une fois par semaines. Les matériaux recyclables sont ensuite conduits à Montlouis dans le centre de tri et de valorisation de la SITA.

Il n'est plus organisé de collecte des encombrants, les habitants ayant accès à quatre déchetteries sur le territoire intercommunal située à Noyant-de-Touraine, Ports, L'Île Bouchard et Richelieu (cf. figure suivante). Ouvertes aux particuliers, aux professionnels et collectivités. Elles permettent ainsi à la population d'évacuer ses déchets encombrants dans de bonnes conditions, de supprimer les dépôts sauvages en préservant le cadre de vie et d'économiser les matières premières en recyclant et valorisant un maximum de déchets.

Informations relatives aux quatre déchetteries de la CC Touraine Val de Vienne

(Source : SMICTOM)

Ports-sur-Vienne

Les Maisons Rouges 37800 Ports-sur-Vienne

Tel : 02 47 65 01 06

Depuis le 1^{er} mars 2016 : Lundi : de 08h00 à 12h00 - Mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 - Samedi : de 09h00 à 12h00

Déchets acceptés



Noyant-de-Touraine

Z.A. La Justice 37800 Noyant-de-Touraine

Tel : 02 47 65 88 27

Depuis le 1^{er} mars 2016 : Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : de 13h30 à 18h30 - Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Déchets acceptés



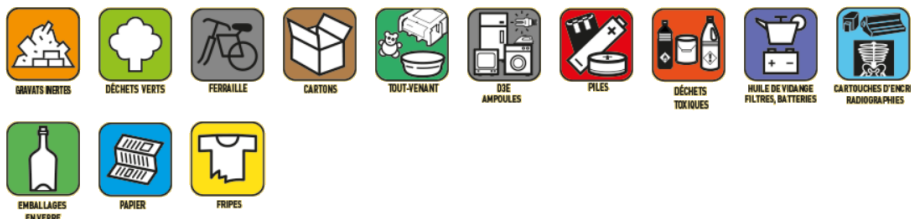
Richelieu

ZA Champigny- Richelieu 37120 Richelieu

Tel : 02 47 58 27 74

Depuis le 1^{er} mars 2016 : Mardi : de 13h30 à 18h00 - Mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Vendredi : de 13h30 à 18h00 - Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Déchets acceptés



L'Ile Bouchard

Rue Saint-Lazare 37220 L'Ile-Bouchard

Tel : 02 47 97 02 14

Depuis le 1^{er} mars 2016 : Lundi : de 13h00 à 18h00 - Mercredi, vendredi et Samedi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Déchets acceptés



5. LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET LES ENJEUX CLIMATIQUES

5.1. LE BILAN ENERGETIQUE

A l'heure actuelle, **aucune donnée n'est disponible** sur les consommations et les productions d'énergie à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Les données utilisées reflètent les consommations et les productions d'énergie en Picardie. Ainsi, nous admettrons que le périmètre d'étude suit la tendance régionale sur le plan de la production et de la consommation d'énergie. **L'analyse suivante se base ainsi sur les données 2012 de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre en région Centre (OREGES).**

A. La production d'énergie

En 2012, la production d'énergie en région Centre-Val de Loire est de 88955 GWh et couvre l'entièreté de ses besoins énergétiques. La production d'énergie est répartie en trois filières :

- La production d'électricité
- La production de chaleur
- Les combustibles

• La production régionale **d'électricité s'élève à 84 046 GWh en 2012**. L'électricité nucléaire correspond à 97 % de la production d'électricité totale de la région.

En ce qui concerne la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la région présente la particularité d'avoir **76 % d'origine éolienne et 8% d'origine solaire**.

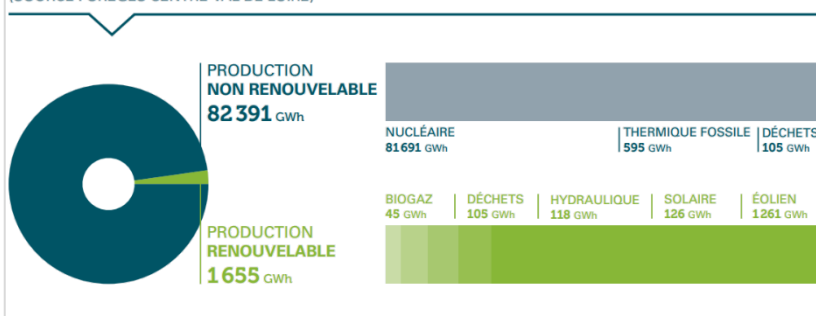
• La production régionale **de chaleur renouvelable atteint 4 909 GWh en 2012**.

Cette production est assurée à 97% par le bois.

• La production régionale **de combustibles est de l'ordre de 39 ktep de pétrole** (une production en baisse représentant environ 5 % des productions nationales). **L'Indre-et-Loire ne comporte pas de site d'exploitation pétrolière.**

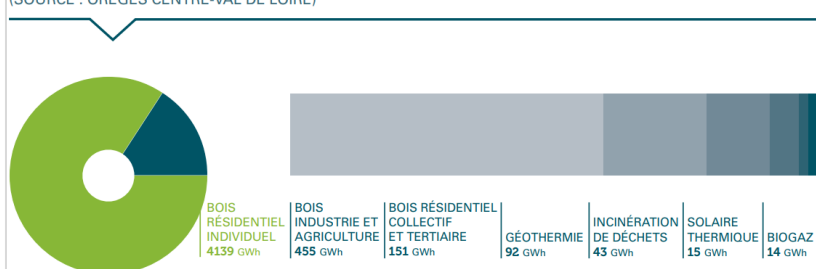
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR FILIÈRE POUR L'ANNÉE 2012 EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

(SOURCE : OREGES CENTRE-VAL DE LOIRE)



PRODUCTION DE CHALEUR À PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2012

(SOURCE : OREGES CENTRE-VAL DE LOIRE)

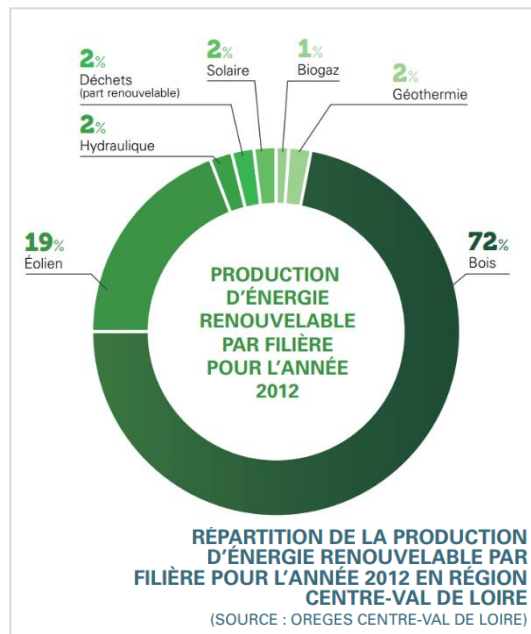


CE TOTAL DE PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE NE PREND PAS EN COMPTE LES POMPES À CHALEUR AÉROTHERMIQUES PAR MANQUE DE DONNÉES.

Sur l'ensemble des productions d'énergies, **la production d'énergie renouvelable est de 6 564 GWh** en 2012. Comme l'illustre le graphique ci-contre, le bois et l'éolien sont les sources principales de production. A l'échelle nationale, c'est l'hydraulique qui occupe la seconde position derrière le bois.

Actuellement, le secteur du Pays du chinonais ne participe pas à la production d'énergie via l'éolien. Toutefois, le champ de panneaux photovoltaïques situé à Avon-les-Roches, participe grandement à la **production d'énergie via le solaire** dans ce secteur.

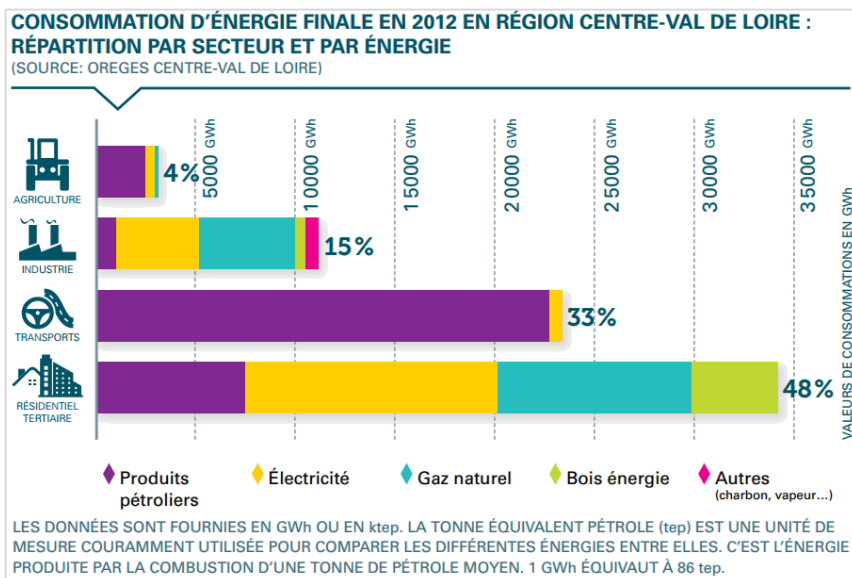
En 2012, **l'Usine d'Incinération des ordures ménagères (UIOM) de l'Indre-et-Loire**, située à Saint-Benoît-la-Forêt, était l'une des huit UIOM de la région à **valoriser l'énergie des déchets en chaleur ou en électricité**.



B. La consommation d'énergie

La consommation d'énergie de la région s'élève à 896 GWh pour l'année 2012. Comme l'illustre le graphique suivant, cette consommation est majeure dans le secteur résidentiel-tertiaire (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, climatisation/réfrigération, éclairage et appareils électriques).

Les produits pétroliers représentent 47% de la consommation d'énergie de la région, suivi de l'électricité (25%), le gaz naturel (21%) et le bois-énergie (7%). Selon le graphique, ce sont les secteurs de l'agriculture et des transports qui consomment majoritairement des produits pétroliers. A l'inverse, les secteurs de l'industrie et du résidentiel-tertiaire consomment plus d'électricité et du gaz naturel mais ce de manière plus équilibrée. Ces taux correspondent à ceux d'échelle nationale car ce n'est que la consommation en produit pétrolier est plus élevée dans la région Centre-Val de Loire.



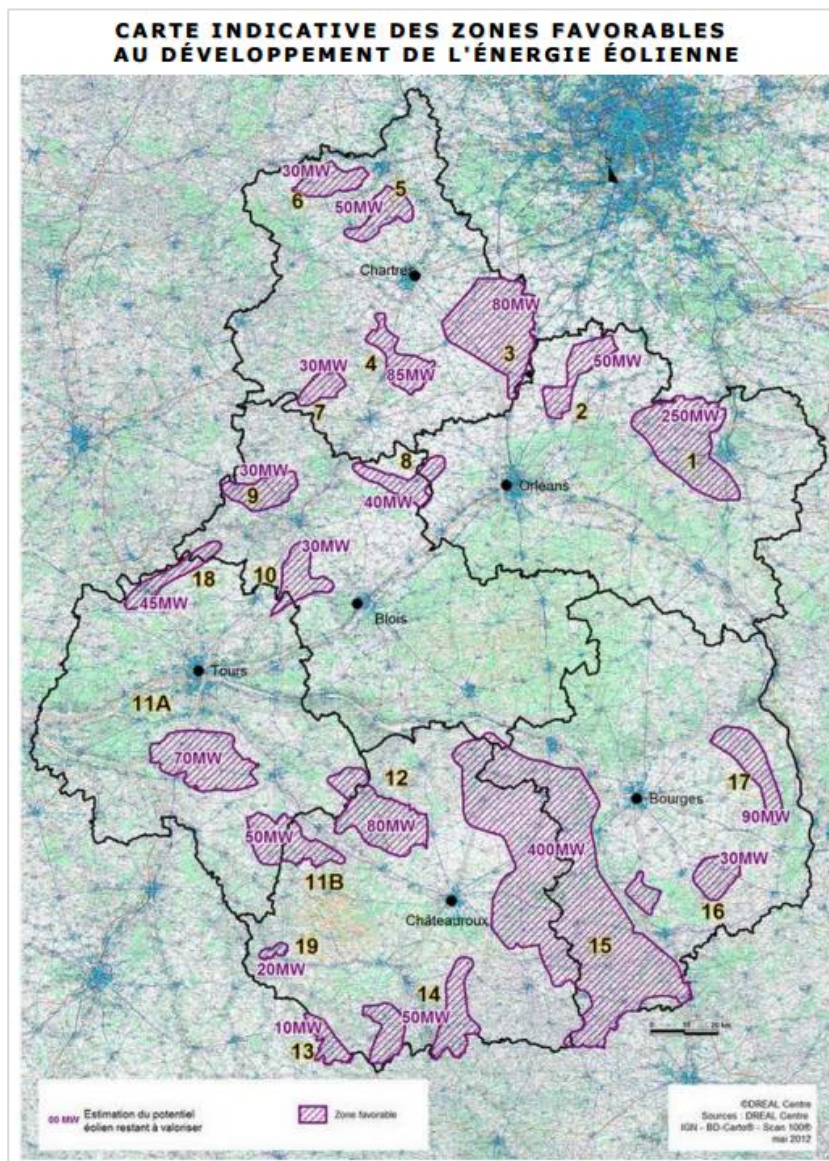
5.2. ZOOM SUR LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN TERRESTRE (SRE)

Par arrêté préfectoral du 28 juin 2012, le préfet de la région Centre-Val de Loire a approuvé le "schéma régional éolien" annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Centre-Val de Loire.

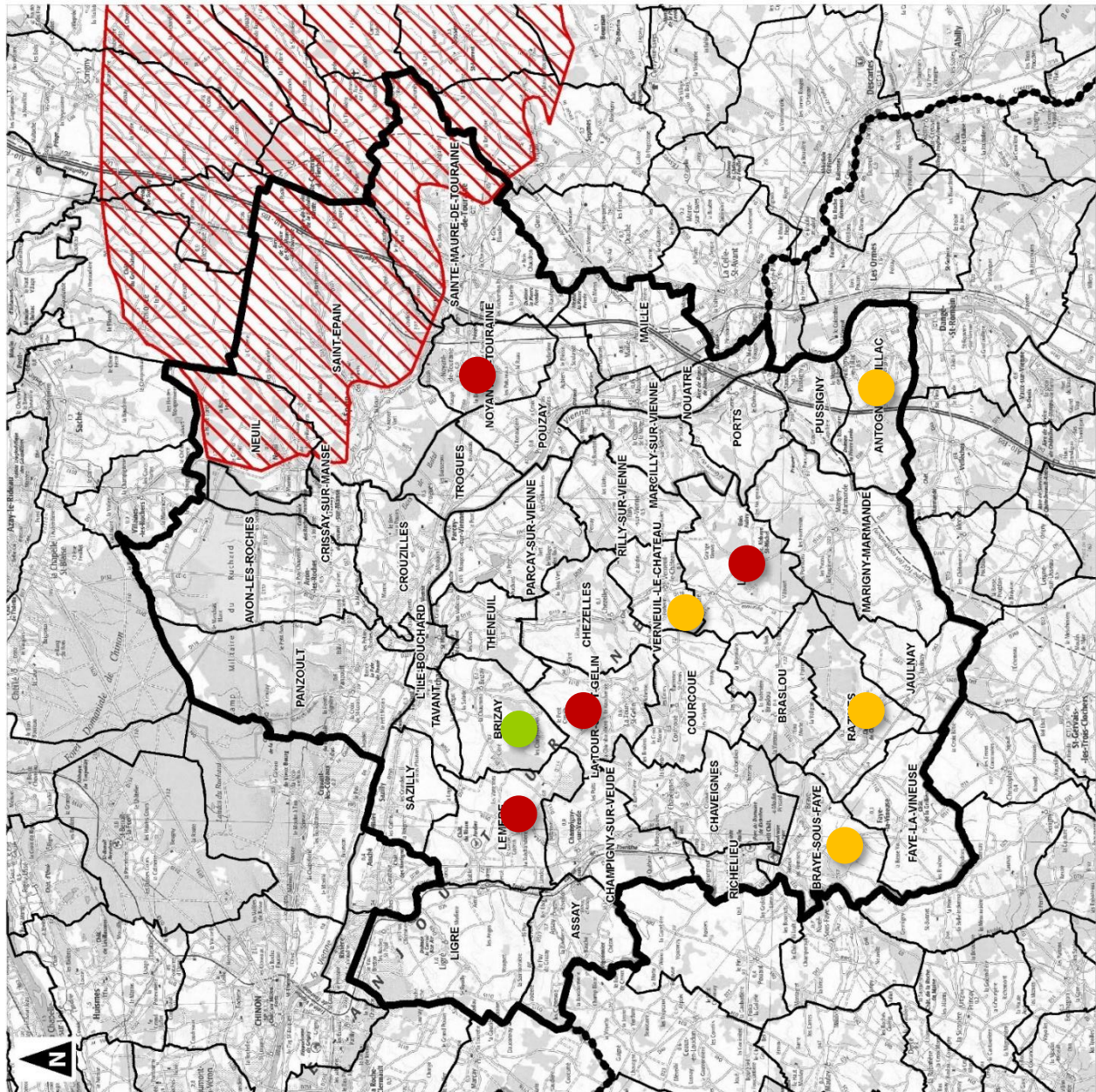
Ce volet éolien identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne au vu à la fois du potentiel éolien régional et des impératifs de protection des espaces naturels, des ensembles paysagers, du patrimoine naturel et culturel. Il fixe également des objectifs qualitatifs (modalités d'implantation privilégiant la densification des zones favorables) et quantitatifs de développement du potentiel éolien en région.

Les zones favorables au développement de l'énergie éolienne ne sont donc pas synonymes d'implantations systématiques d'éoliennes. En effet, des études locales sont toujours nécessaires, au regard notamment de l'échelle régionale des enjeux retenus pour l'élaboration du Schéma Régional Eolien : elles sont indispensables à l'évaluation de la pertinence des projets éoliens et sont toujours réglementairement exigées dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, et des permis de construire éoliens. Une attention particulière doit également être portée à la présence de couloirs migratoires.

La carte suivante, montre que la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne est concernée (sur trois communes : Neuil, Saint-Epain et Sainte-Maure de Touraine) par une zone favorable au développement de l'énergie éolienne du SRE.



Plusieurs communes ont été démarchées par des entreprises du secteur de l'éolien. Le démarchage a parfois abouti à des études supplémentaires et à un début de projet notamment par l'installation d'un mât de mesure à Brizay.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Contexte éolien

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Zone favorable à l'éolien

● Démarchage d'entreprise n'ayant pas abouti

● Projet éolien en réflexion ou à l'étude

● Projet éolien en cours de mesures

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : DDT37 - URVAL CENTRE - IGN - audicé urbanisme, 2017

audicé
urbanisme

6. LE PAYSAGE

6.1. LES UNITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

L'unité ou l'entité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

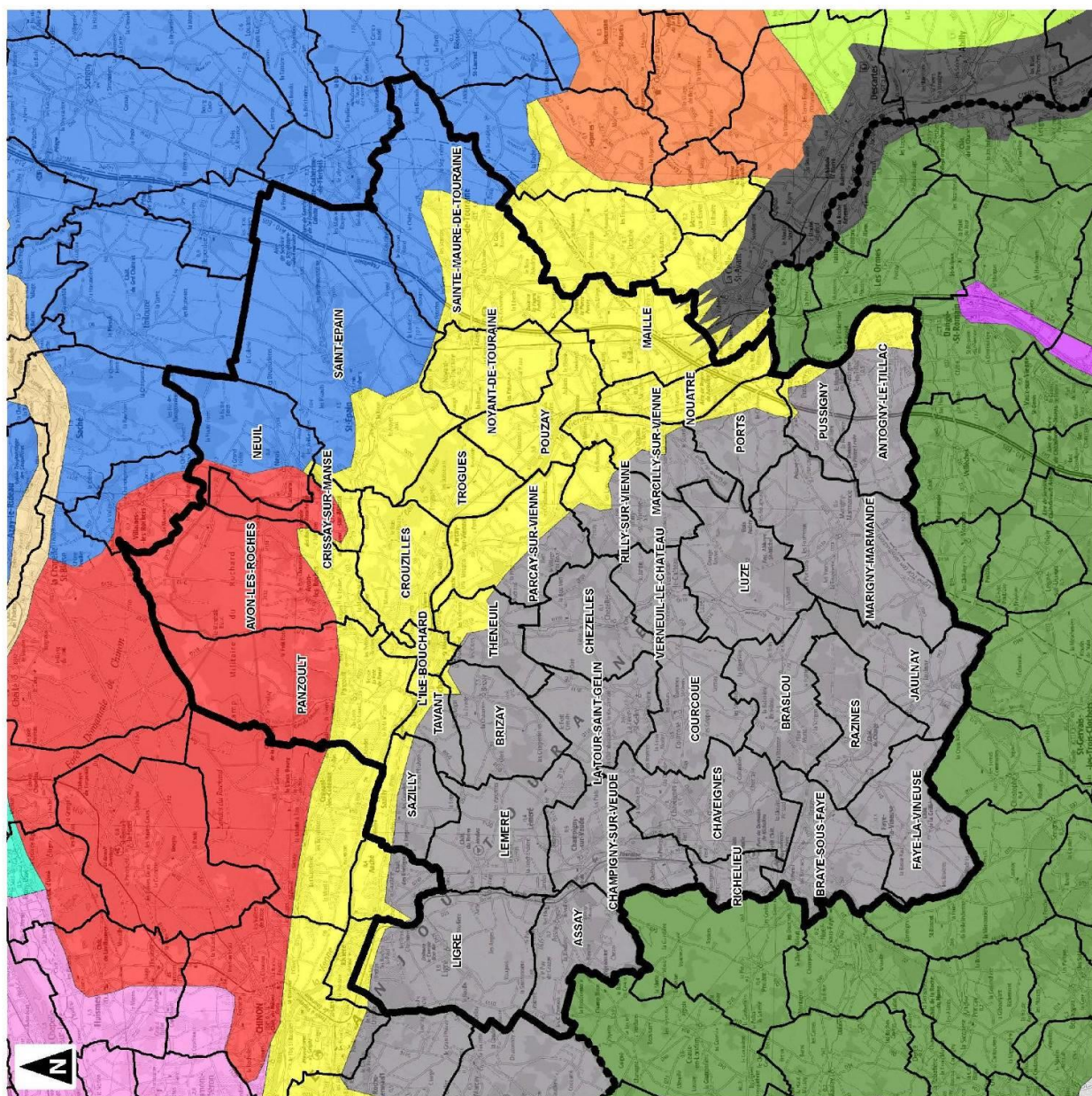
Le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne présente 4 unités paysagères :

- **La vallée de la Vienne**
- **Le Richelais**
- **Le Ruchard**
- **Les plateaux agricoles du centre Touraine**

Carte des unités paysagères de la région Centre

(Source : DREAL Centre -Val de Loire)



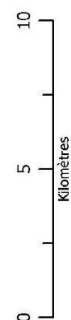


Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Entités paysagères

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  La boutonnière de Ligeil
-  La confluence Loire-Vienne
-  La vallée de l'Indre
-  La vallée de la Vienne
-  Le Richelais
-  Le Ruchard
-  Le val de Loire de Mosnes à Saint-Patrice
-  Les gâines du Sud Touraine
-  Les plateaux agricoles du centre Touraine
-  La région du tuffeau
-  Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents
-  Poitiers - Châtelleraut



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audicé
urbanisme

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : LADISS-CHRS - IGN - audicé urbanisme, 2017

A. Paysage de la vallée de la Vienne

1 : Localisation

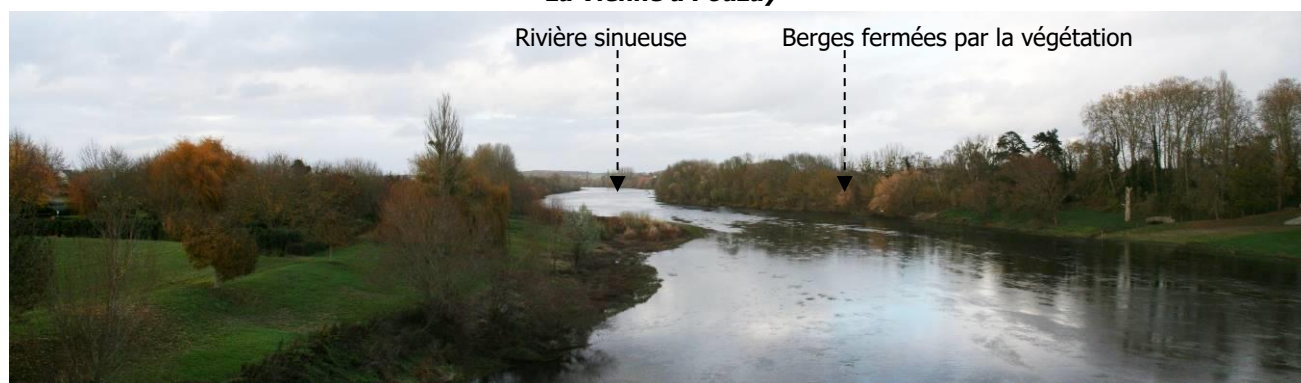
Le paysage traverse le territoire de la communauté de communes d'est en ouest.

7 communes concernées entièrement : L'Ile Bouchard, Crouzilles, Trogues, Pouzay, Noyant-de-Touraine, Maillé, Nouatre. 16 communes concernées partiellement : Panzoult, Sazilly, Tavant, Théneuil, Parçay-sur-Vienne, Rilly-sur-Vienne, Marcilly-sur-Vienne, Ports, Pussigny, Antogny-le-Tillac, Sainte Maure-de-Touraine, Saint-Epain, Crissay-sur-Manse, Avon-les-Roches, Ligré, Brizay.

2 : Caractéristiques

La Vienne est la rivière (affluent de la Loire) majeure du territoire. Elle traverse d'est en ouest la communauté de communes, pour s'écouler ensuite vers Chinon et rejoindre la Loire. La communauté de communes a la particularité de se trouver à la confluence entre la Vienne et la Creuse. Les deux rivières se rejoignent sur la commune de Ports. Cette particularité géographique fait qu'en aval de la confluence Vienne-Creuse, le débit de la Vienne était beaucoup plus important, créant ainsi une vallée plus vaste et plus large.

La Vienne à Pouzay

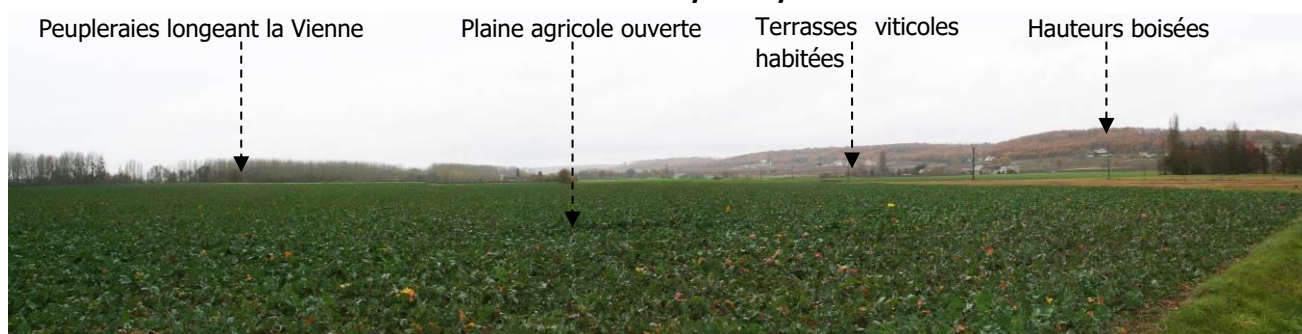


La Vienne à Ports

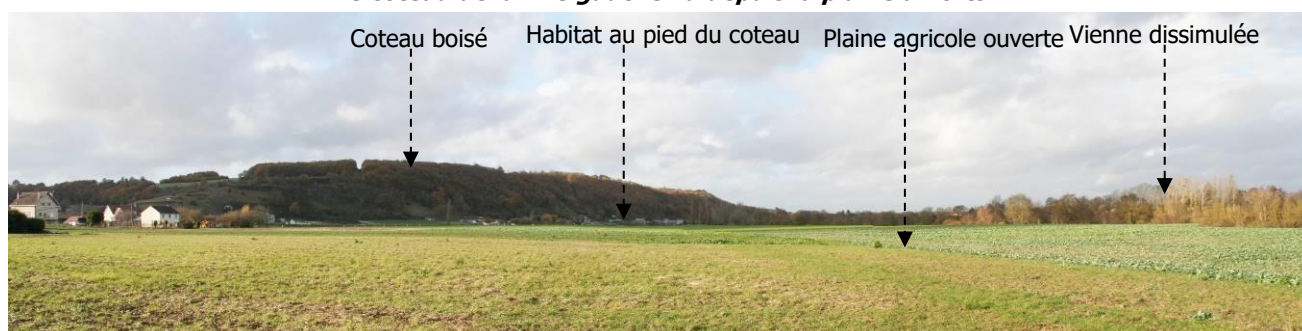


La Vienne a façonné le relief marqué du territoire et est donc à l'origine des paysages actuels. La vallée de la Vienne a la particularité d'être une vallée dissymétrique, à l'image de la vallée de la Loire. En effet, le coteau de la rive gauche est abrupt et séquencé par de nombreuses vallées secondaires qui affaissent le relief du coteau, tandis que le coteau de la rive droite est beaucoup plus doux et composé de terrasses alluviales. Ces terrasses forment des paliers plus plats, contrastant avec le relief du coteau opposé.

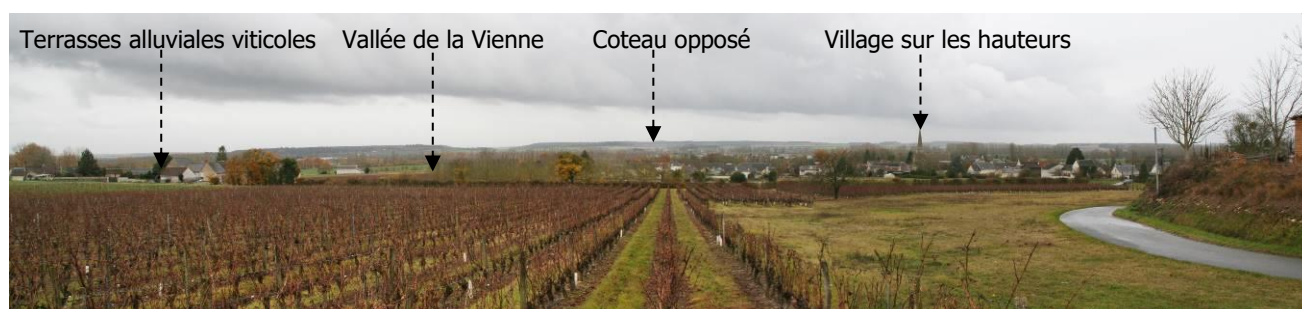
Le coteau de rive droite vu depuis la plaine à Panzoult



Le coteau de la rive gauche vu depuis la plaine à Ports



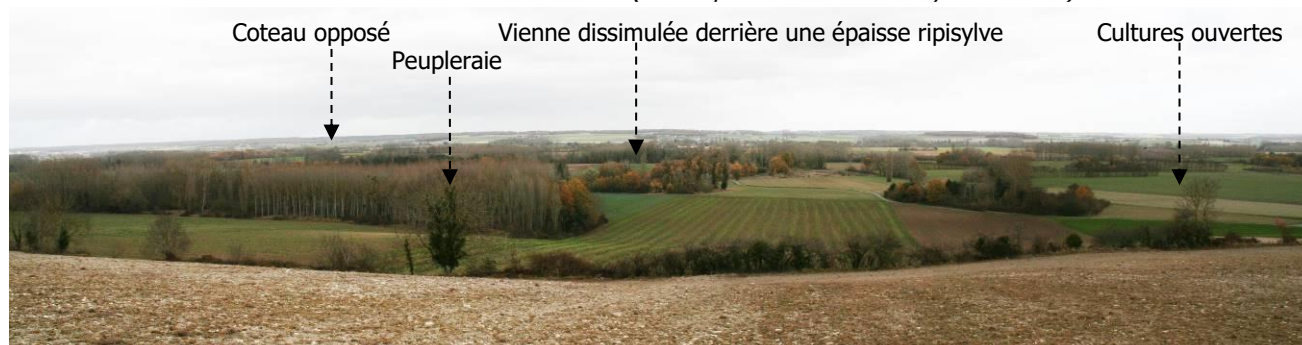
Les terrasses alluviales viticoles à Panzoult



Le paysage de la vallée large de la Vienne est également façonné par un autre cours d'eau, la Manse, affluent de la Vienne dont la confluence se situe à L'Ile Bouchard.

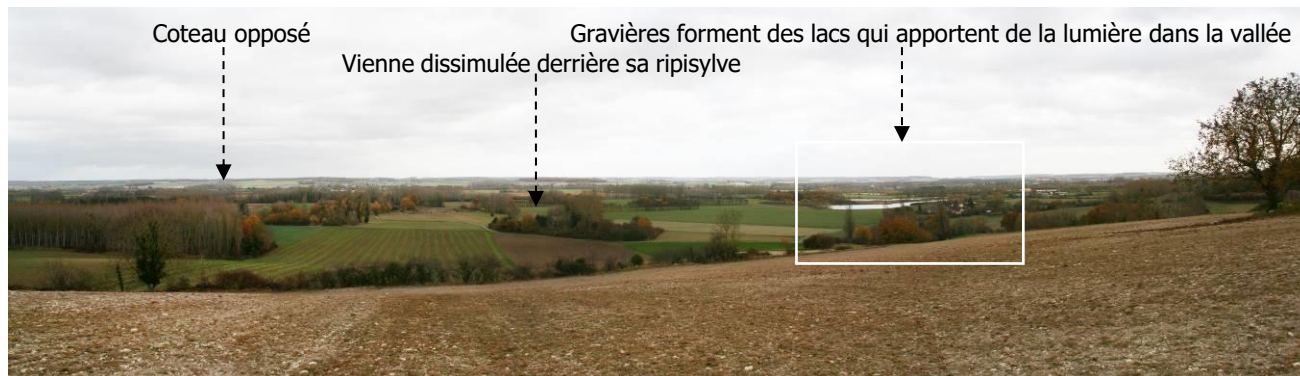
La plaine alluviale est vaste et peu lisible la plupart du temps. En effet, l'importance de la végétation au sein des abords de la Vienne et dans la plaine ferme les vues. L'eau est donc peu visible tout comme le relief de la vallée. Cette plaine alluviale est composée de grandes cultures céréalières, de prairies naturelles, de bocages de frênes et chênes têtards, de quelques vignes, de boisements et peupleraies.

Une vallée où l'eau est invisible (Vue depuis le coteau de Rilly-sur-Vienne)



Mais ce qui attire la curiosité dans le paysage plutôt intime de cette vallée, ce sont les nombreuses gravières en eau. Les alluvions de la vallée de la Vienne sont extraits depuis la fin des années 1970. Créant de vastes sablières et gravières en plein cœur de la plaine. Ces activités ont dessiné au fil du temps de vastes plans d'eau, ponctuant le paysage et créant des effets de surprise. Certaines gravières sont encore en activité mais la plupart sont devenues des étangs où l'on y pratique la pêche. Ces plans d'eau se situent sur les communes de Nouatre, Marcilly-sur-Vienne, Pouzay ou encore Parçay-sur-Vienne.

Vue sur la vallée de la Vienne depuis le coteau de Rilly-sur-Vienne



Ancienne gravière reconvertie en lac réservé à la pêche à Parçay-sur-Vienne



Les terrasses alluviales sont quant à elles, composées essentiellement de vignes, de grandes cultures et de bosquets. La culture de la vigne est très propice sur les terrasses graveleuses qui sont également très ensoleillées. La vigne n'est pas généralisée sur le coteau de la rive gauche. Elle se concentre sur les communes de Panzoult, Avon-les-Roches et Crouzilles, puis s'étend jusqu'à Chinon et la Loire. Il s'agit du domaine viticole AOC de Chinon très réputé. Le coteau ouvert de la rive gauche contraste fortement avec la plaine très végétalisée. Des vallées secondaires sillonnent le plateau nord et viennent créer des brèches au sein de la vallée.

Vallée secondaire sculptant le coteau à Panzoult



Affaissement du relief par la vallée secondaire

Le coteau de la rive droite se caractérise par un relief plus varié. Le coteau est plus abrupt par endroit et entrecoupé de vallées secondaires modulant le relief. Ce coteau est principalement boisé mais des ouvertures permettent d'observer la vallée depuis les points hauts. Des pelouses calcaires vouées à l'élevage marquent les pentes les plus abruptes.

Vallée de la Vienne à Pussigny



Pelouses calcaires sur le coteau à Rilly-sur-Vienne



Vallée secondaire entaillant le coteau à Marcilly-sur-Vienne



L'habitat rural est composé de ferme isolées et dispersées le long des voies. Des villages d'habitat groupés ponctuent également la vallée.

Une diversité agricole marque donc le paysage de la vallée entre populiculture, polyculture, maraichage, vignes, roselière, prairie naturelles et bocagères dans la plaine sur de sols souvent inondables. On observe tout de même une dominance de l'élevage.

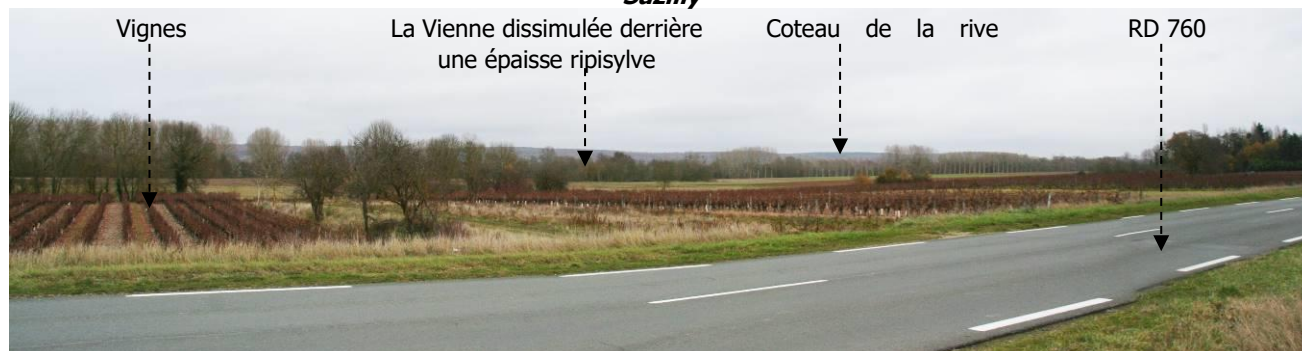
La vallée peut ainsi par ses activités être découpées en 3 sous unités paysagères.

1 : La vallée ouest, la vallée viticole entre l'Ile Bouchard et Chinon :

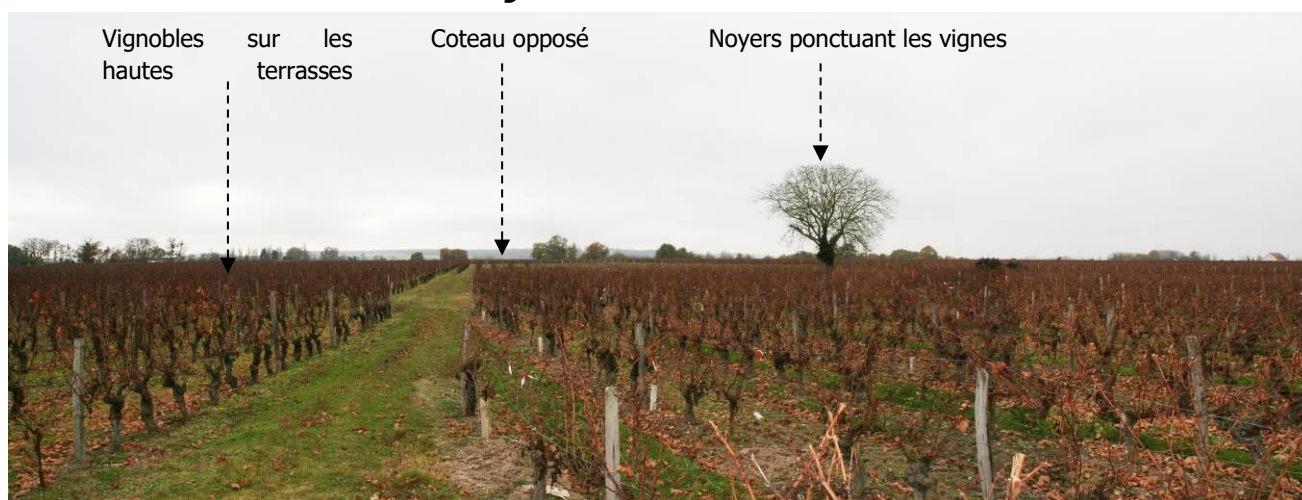
Le paysage ouvert et viticole est fortement marqué par les coteaux. Les propriétés viticoles ponctuent le pied du coteau de la rive gauche. Les rangs réguliers de la vigne descendent des coteaux nord et s'installent dans la vallée, sur la rive droite comme sur la rive gauche. Malgré une alternance avec d'autres cultures (prairie et champs) et l'implantation d'un habitat de mitage, l'image de la vigne est très forte et caractéristique de la sous-unité. Il y a tout un vocabulaire architectural associé aux vignobles qui se lit dans le paysage par la présence des clos, et des loges de vignes. La vallée est également dominée par la ville de Chinon, perceptible par temps clair où la forteresse de la ville surplombe le coteau.

Vignobles dans la plaine alluviale et remontant le coteau de la rive gauche de la Vienne

Sazilly



Vignobles AOC de Crouzilles



L'habitat rural dispersé souligne le coteau de la rive droite, implanté entre le plateau boisé et les vignobles.

Habitat rural souligne la lisière boisée du coteau à Panzoult

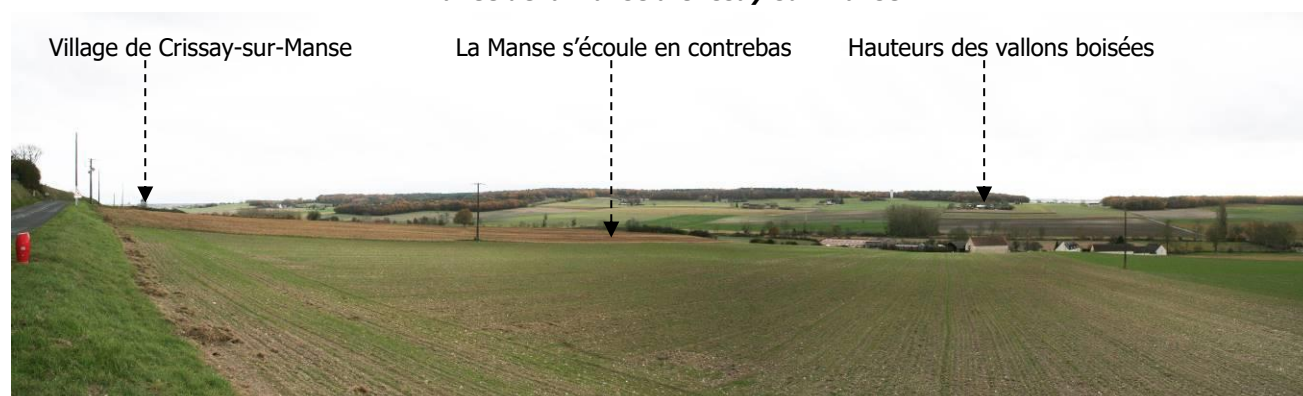


2 : La vallée de la Manse :

Un paysage aux lignes courbes et aux rondeurs douces se dessine. La vallée possède une structure semblable à la structure de la vallée de la Vienne, mais à une échelle plus réduite, plus humaine.

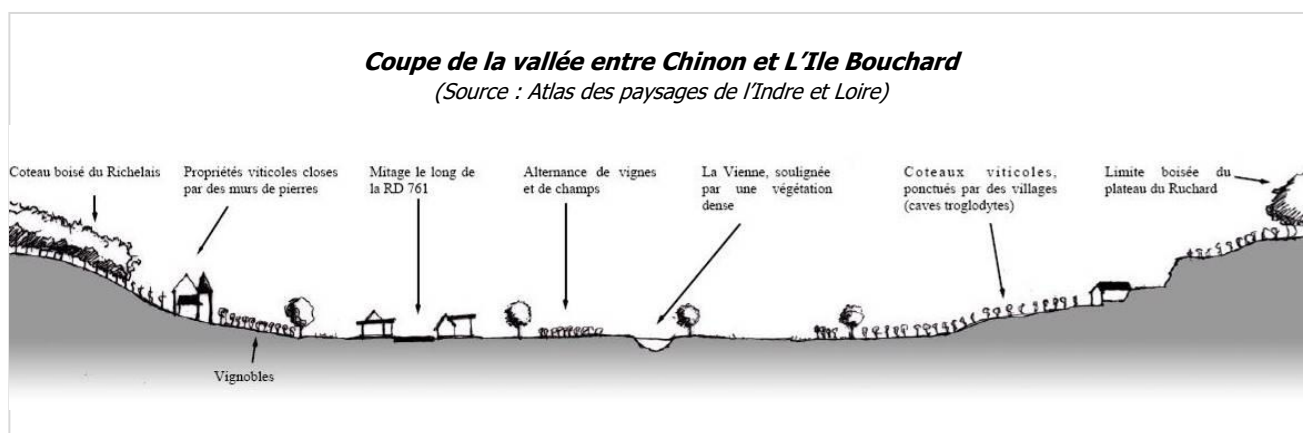
Elle se compose de buttes et de coteaux aux pentes fermes et douces, dont les hauteurs sont marquées par les boisements. La vallée très agricole est un paysage ouvert, ponctué de très beaux villages (Crissay-sur-Manse, Saint Epain, Avon...) calés sur les rondeurs des vallonnements.

Vallée de la Manse à Crissay-sur-Manse



Coupe de la vallée entre Chinon et L'Ile Bouchard

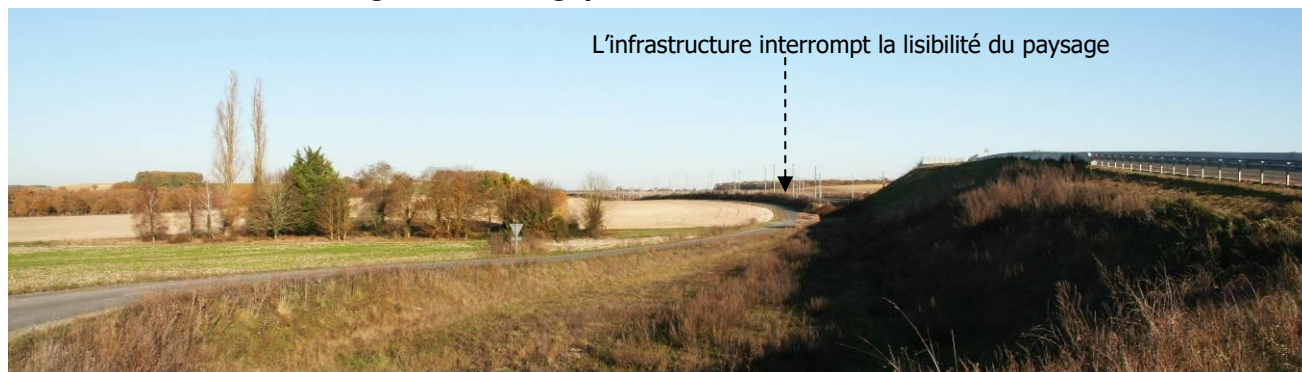
(Source : Atlas des paysages de l'Indre et Loire)



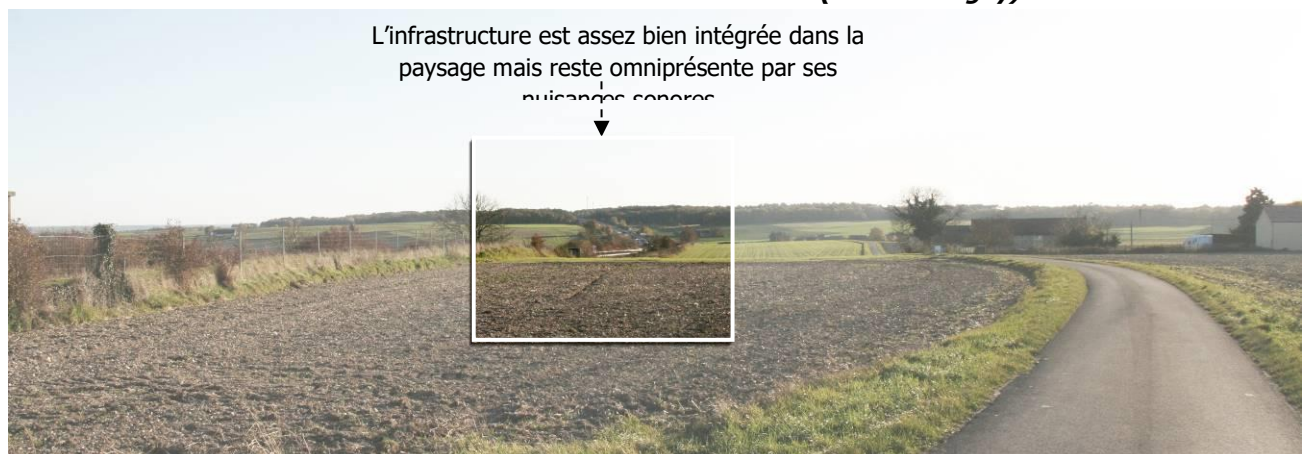
3 : La vallée depuis Celle st Avant jusqu'à l'Ile Bouchard, une vallée large et active :

La vallée s'élargit entre L'Ile Bouchard, Sainte Maure-de-Touraine et Nouâtre, où une perte de la perception des coteaux s'opère. La vallée est caractérisée par une ossature paysagère harmonieuse, un paysage structuré et dominé par les infrastructures qui sont très développées (A10, RD 910, RD 760, ligne LGV...).

Ligne LGV à Marigny-Marmandes divise le territoire



L'autoroute A10 traverse l'est du territoire (vue à Pussigny)



La géomorphologie de la vallée dissymétrique est très perceptible sur cette sous-unité paysagère. La rive gauche est marquée par le coteau du Richelais, ensoleillé, sur lequel pousse une végétation de pelouse calcaire et de genévrier. La rive droite est plus large. Le coteau est composé de buttes successives, de vallonnements aux pentes douces recouvertes de champs cultivés.

La Vienne décrit de larges méandres dans cette vallée plate. Les prairies et champs cultivés sont entourés de haies formant des écrans successifs. Ces pâtures sont quelques fois laissées à l'abandon ou plantées de peupliers, fermant le paysage de la vallée. Les lignes végétales de frênes et de saules soulignent la Vienne et la dissimulent. Les haies dissimulent également les nombreuses gravières.

Vallée de la Vienne depuis la plaine de Nouâtre

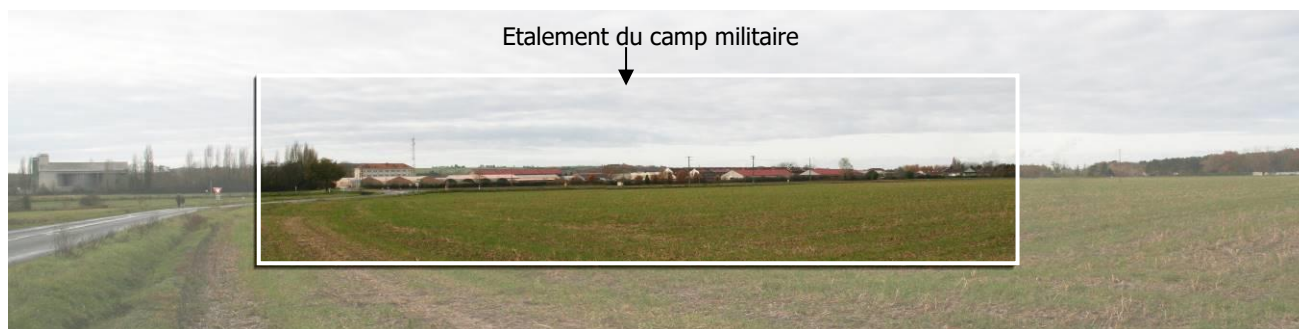


Vallée de la Vienne depuis les hauteurs de Maillé



Cette sous-unité paysagère de la vallée de la Vienne est également marquée par la présence du camp militaire situé sur la ville de Nouâtre. Ce camp s'étale le long de la voie ferrée et son ampleur dans le paysage crée une sensation imposante.

Entrée de ville de Nouâtre par la route de Maillé



Comme le montre la carte, le camp est plus vaste que la ville de Nouâtre elle-même. Positionné en entrée de ville est, le camp s'impose au premier plan et fige la ville dans une ambiance militaire.



Camp militaire de Nouâtre

Ce paysage est marqué à Sainte-Maure-de-Touraine par un pôle urbain important. Il s'agit de la ville majeure de la communauté de communes Touraine Val de Vienne. La ville construite sur les hauteurs des coteaux de la Manse surplombe le paysage où un château médiéval domine la cité.

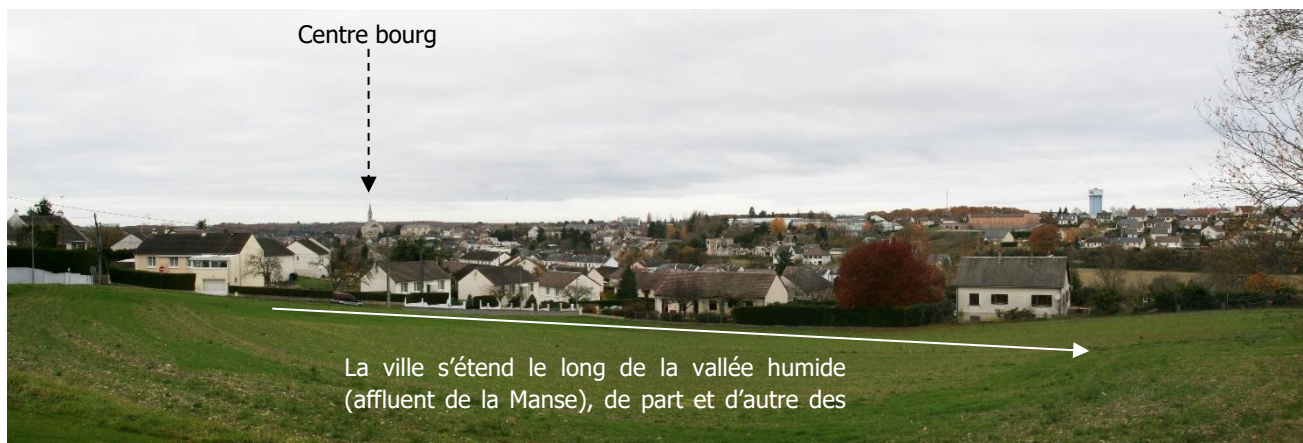
La ville s'impose dans le paysage par sa visibilité. Elle donne une impression de masse par son étalement sur les coteaux des vallées sur lesquelles la ville s'implante. L'urbanisation remonte sur les coteaux et une co-visibilité s'opère entre chaque coteau.

Formes urbaines de Sainte Maure-de-Touraine

Paysage pavillonnaire envahissant les coteaux



Centre bourg



La ville s'étend le long de la vallée humide
(affluent de la Manse), de part et d'autre des

La vallée de la Manse traverse la ville de Sainte-Maure-de-Touraine. Les usagers se sont appropriés les terres bordant la rivière afin d'y cultiver la terre riche. Ce micro paysage de jardins potagers crée une respiration, une pause au sein de la ville pavillonnaire.

Jardins potagers au bord de la Manse à Sainte Maure-de-Touraine

Jardins

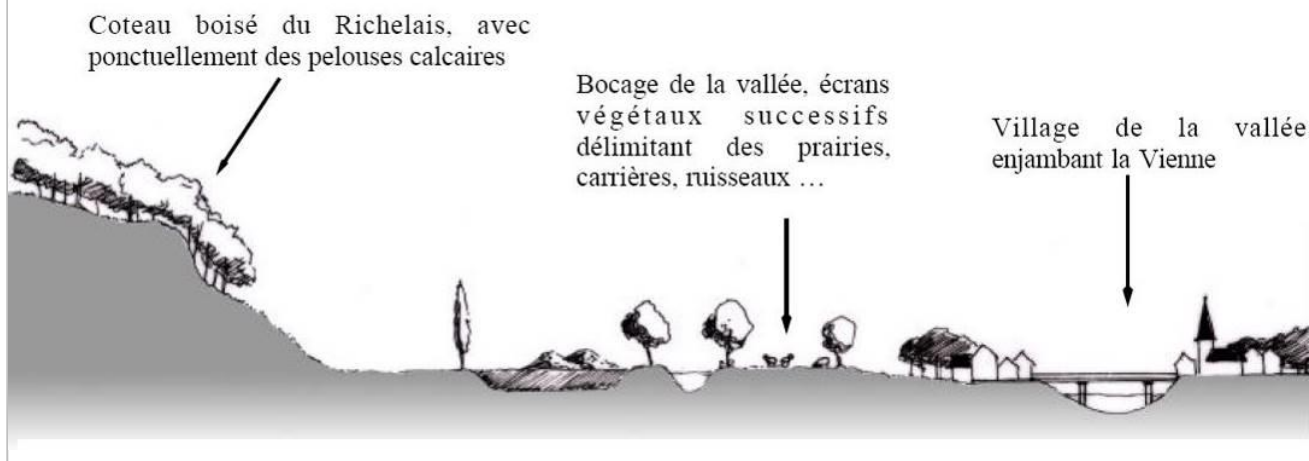
Manse

Ville de Sainte Maure



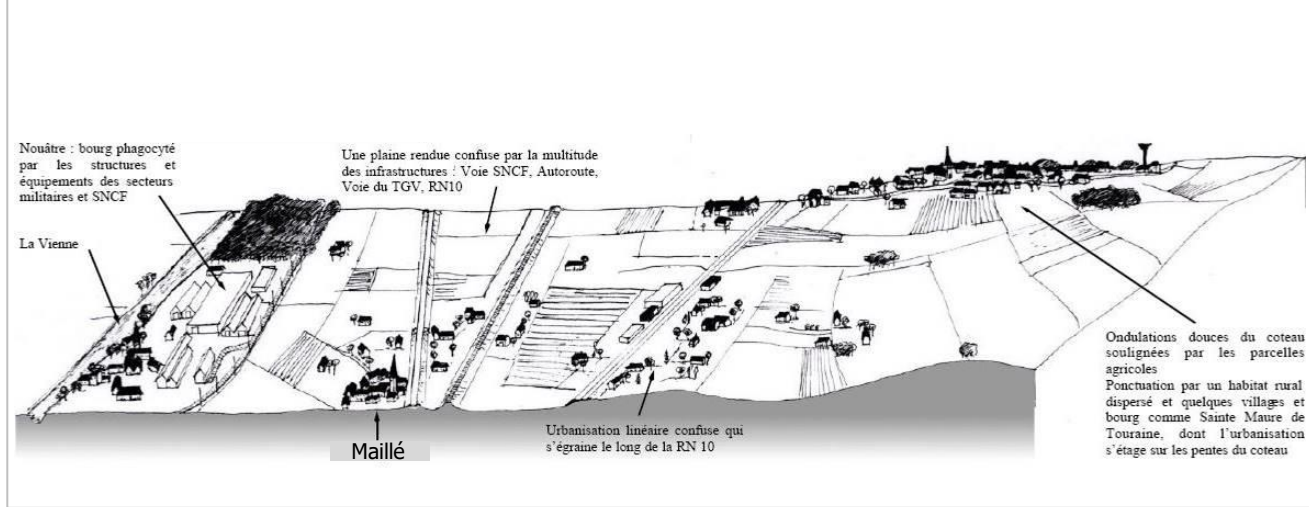
Coupe de la rive gauche de la Vienne à Marcilly-sur-Vienne

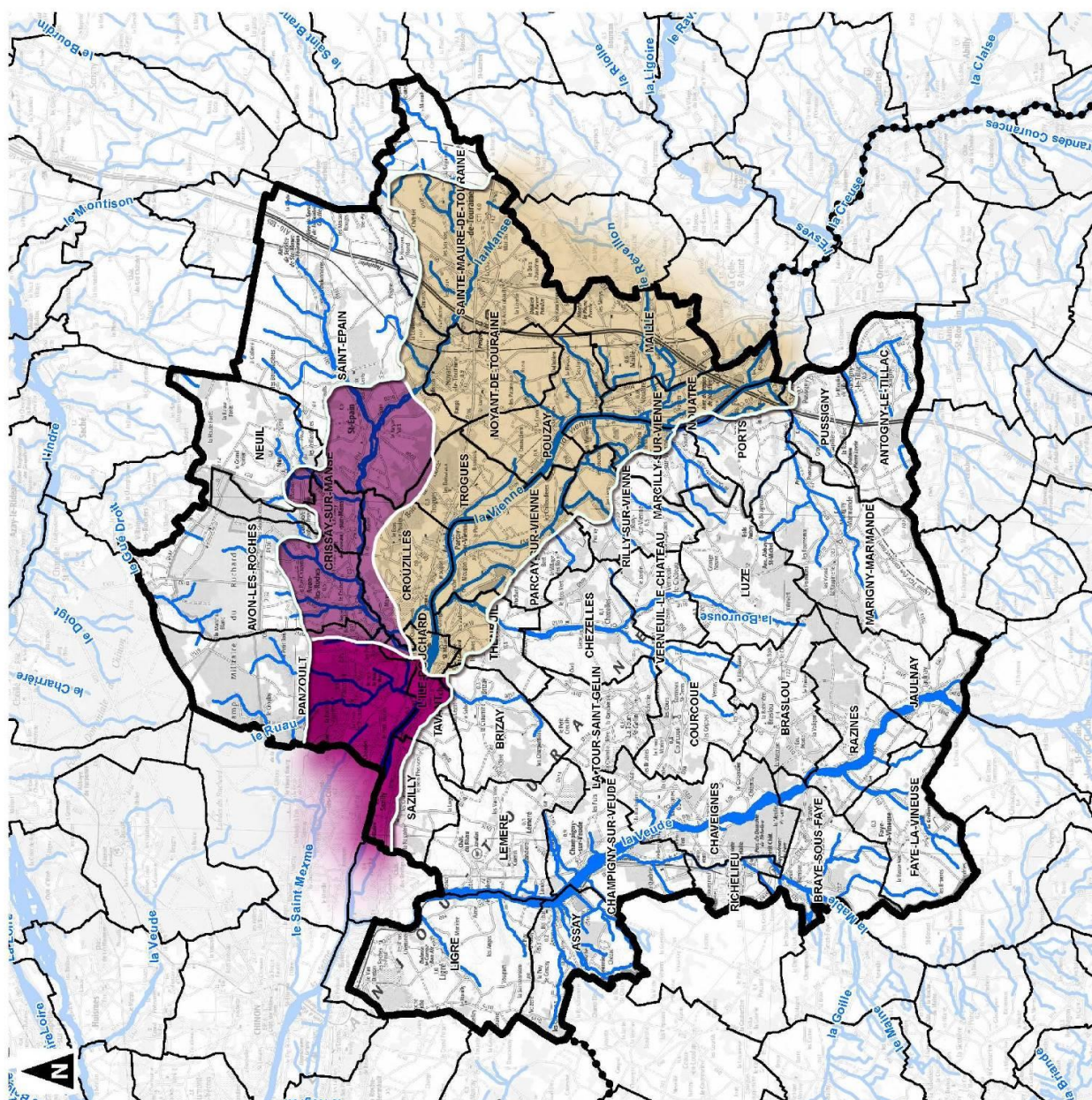
(Source : Atlas des paysages de l'Inde et Loire)



Bloc paysager de la vallée entre Nouâtre et Sainte Maure-de-Touraine

(Source : Atlas des paysages de l'Inde et Loire)





Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sous unités paysagères de la vallée de la Vienne

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Réseau hydrographique
-  Sous unité de la vallée viticole
-  Sous unité de la vallée de la Manse
-  Sous unité de la vallée large et industrialisée

0 5 10
Kilomètres

1:150 000

(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

 audicé

Édition : 2017
Source de données : SANDRE - IGN - audicé urbanisme, 2017

3 : Dynamiques paysagères de l'entité

L'évolution de l'urbanisation éparse et linéaire :

Le paysage de la vallée de Vienne est impacté par une urbanisation très éparse et diffuse, qui peut se généraliser le long des axes de circulations principaux : la RD 760, la RD 18 et la RD 21 qui longent la Vienne et la vallée. Les villages situés sur les axes tendent à s'urbaniser le long de la voie. L'impact visuel est plus fort car la linéarité prend plus d'ampleur dans le paysage, qu'une urbanisation plus groupée.

Cette dynamique d'urbanisation marque également le coteau de la rive droite qui tend à se mitrer progressivement.

Une dynamique d'industrialisation des terrasses alluviales s'observe également. Les grandes structures situées proches des routes sont très visibles dans le paysage ouvert.

Parcay-sur-Vienne



Etalement urbain à Avon-les-Roches

Les nouvelles constructions attirent le regard par la blancheur des façades qui diffère du tuffeau jaune ancien



Etalement pavillonnaire remontant le coteau de la Manse non intégré à Sainte Maure-de-Touraine

L'effet de masse est créé par l'uniformité des architectures et des matériaux



Industrialisation des abords de la RD 760 à Crouzilles

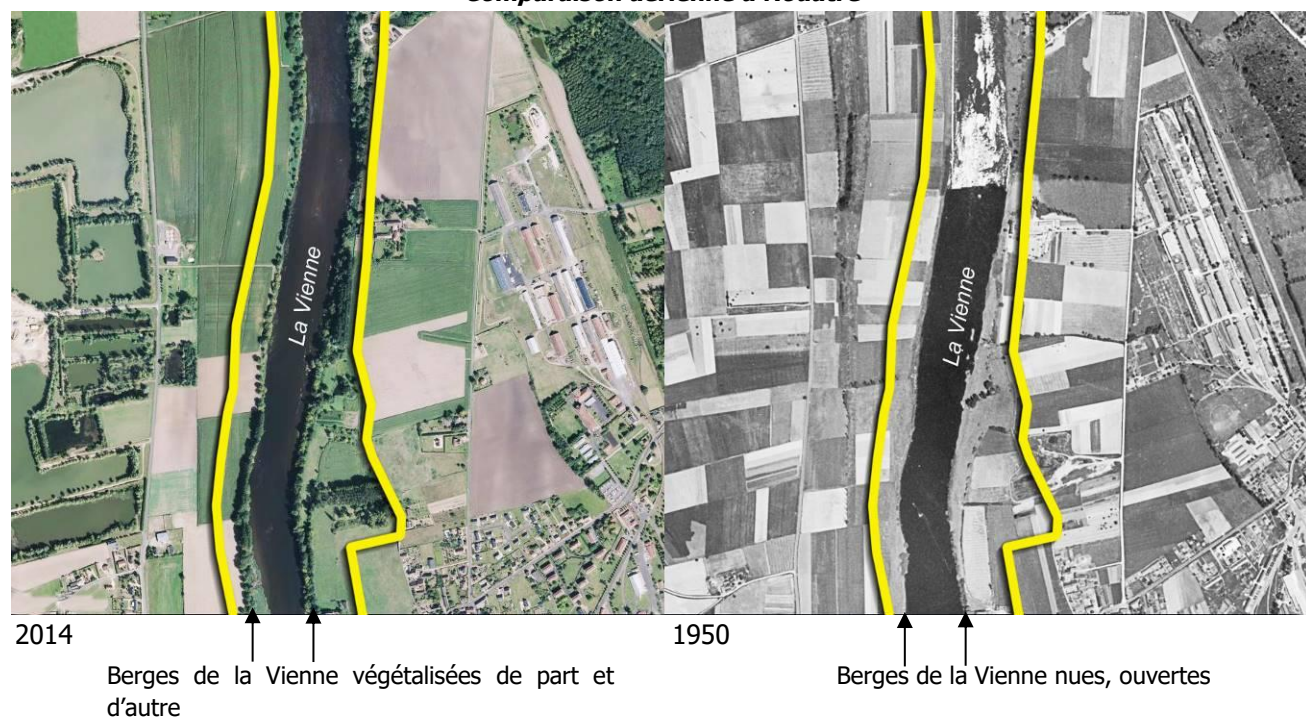


La fermeture du paysage de la vallée de la Vienne :

Une dynamique de fermeture de la ripisylve de la Vienne peut être soulevée. Les berges se végétalisent progressivement engendrant une perte de la lisibilité de la rivière dans le paysage. L'eau disparaît de plus en plus dans le paysage de la vallée.

Cette perte de lisibilité s'accroît avec la progression des nombreuses peupleraies bordant la rivière, et remplacent les prairies bocagères. Ces peupleraies sont visibles de loin et ferment le paysage.

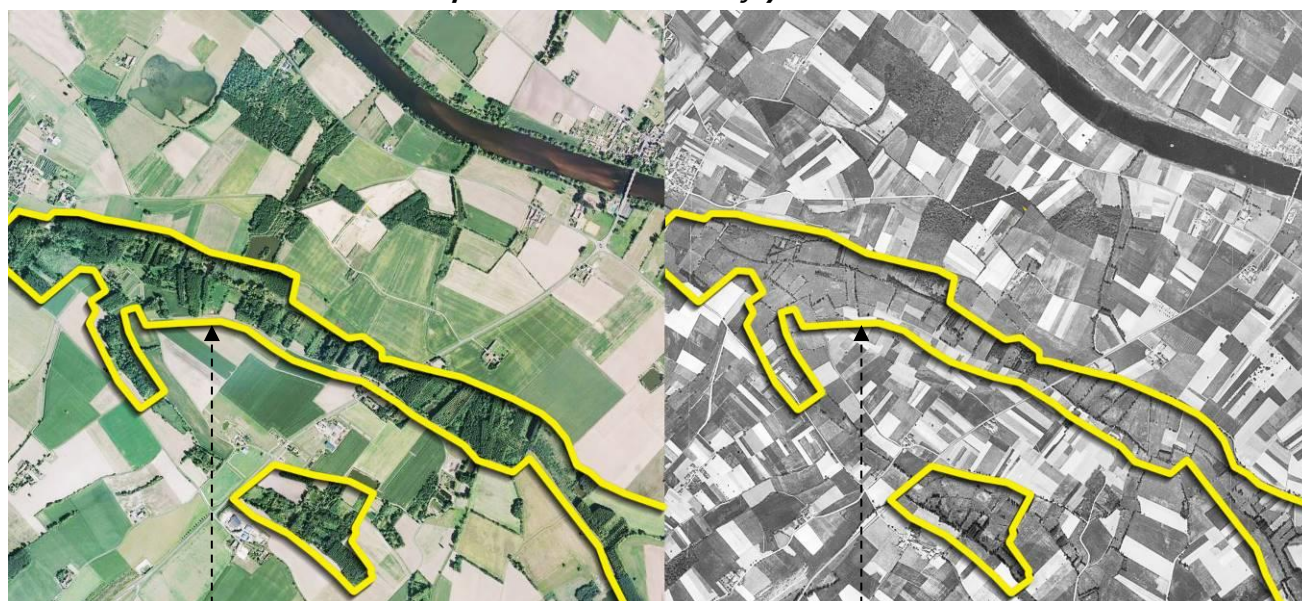
Comparaison aérienne à Nouatre



Le paysage des abords de la Vienne se ferme par les peupleraies



Comparaison aérienne à Parçay-sur-Vienne



2014

Peupleraies occupent les abords d'un affluent de la Vienne

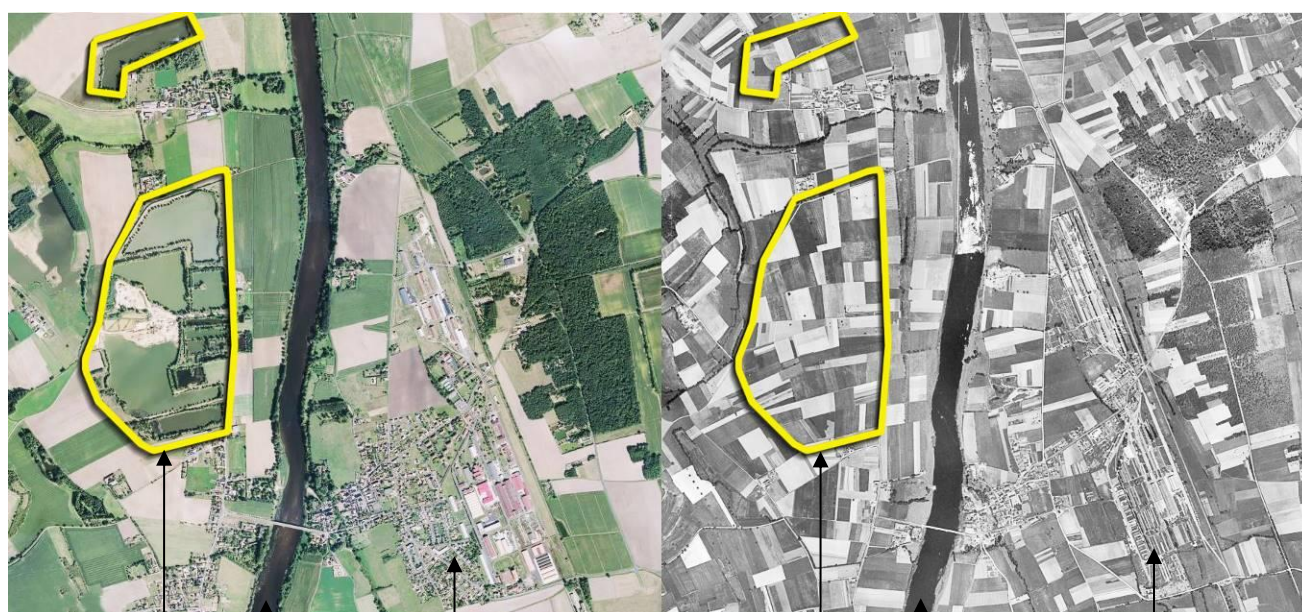
1950

Prairies bocagères bordent le ruisseau

Un nouveau paysage autour de l'eau :

Un des bouleversements paysager majeur de la vallée est l'apparition des sablières et gravières qui ont créé de vastes étangs, dont les abords sont souvent très végétalisés. L'activité de l'extraction des sables dans la plaine alluviale a généré de grands 'trous' dans le paysage. Les carrières sont remplies en eau au fur et à mesure et ceci a un impact fort sur le paysage. Les étendues d'eau malgré leur camouflage, reflètent la lumière et attirent le regard. Elles créent une nouvelle ambiance et ramène l'eau dans le paysage où la rivière s'efface peu à peu.

Comparaison aérienne à Marcilly-sur-Vienne



2014

La Vienne

Nouatre

Vastes sablières créant des percées dans la vallée

1950

La Vienne

Nouatre

Cultures céréalières

***Les lacs des anciennes gravières apportent de nouvelles couleurs dans le paysage de la vallée
Nouatre***

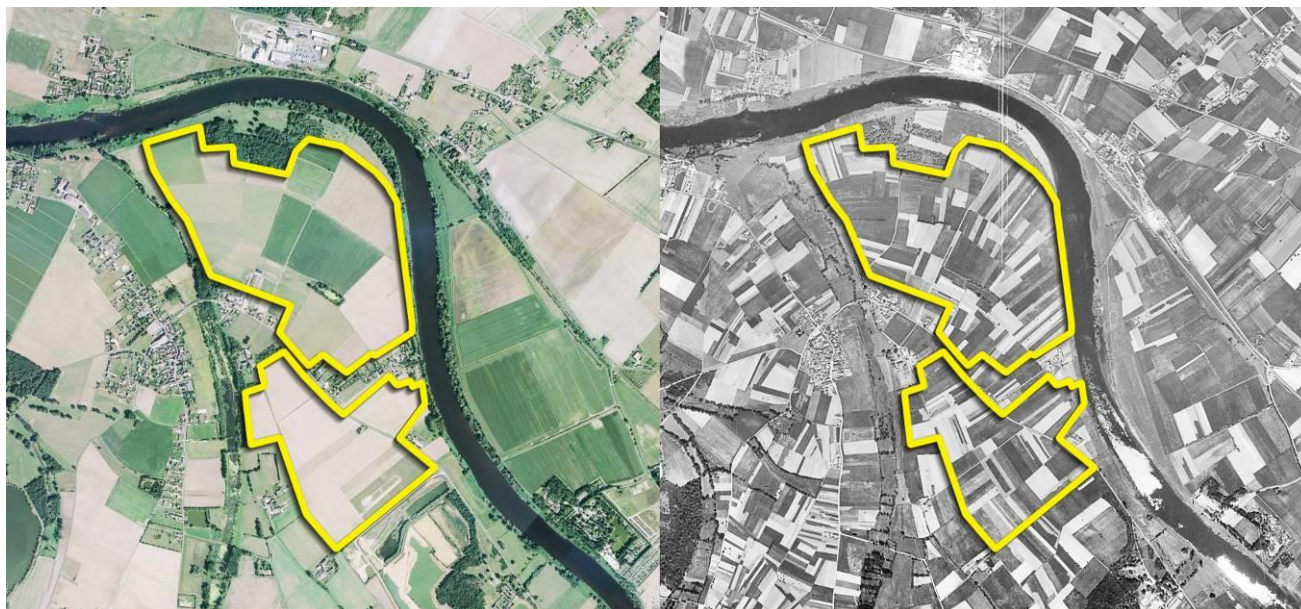


Une dynamique de remembrement :

Le remembrement est un enjeu paysager généralisé en France. Dans les années 70, la dynamique agricole tend à accélérer et moderniser les productions, bouleversant le paysage rural. Les petites parcelles ont été regroupées afin d'en créer de plus vastes, afin de faciliter l'activité.

Le remembrement s'observe également dans la vallée de la Vienne qui se structure aujourd'hui par de vastes cultures céréalières.

Comparaison aérienne à Parçay-sur-Vienne



2014

1950

Dynamiques paysagères liées aux infrastructures :

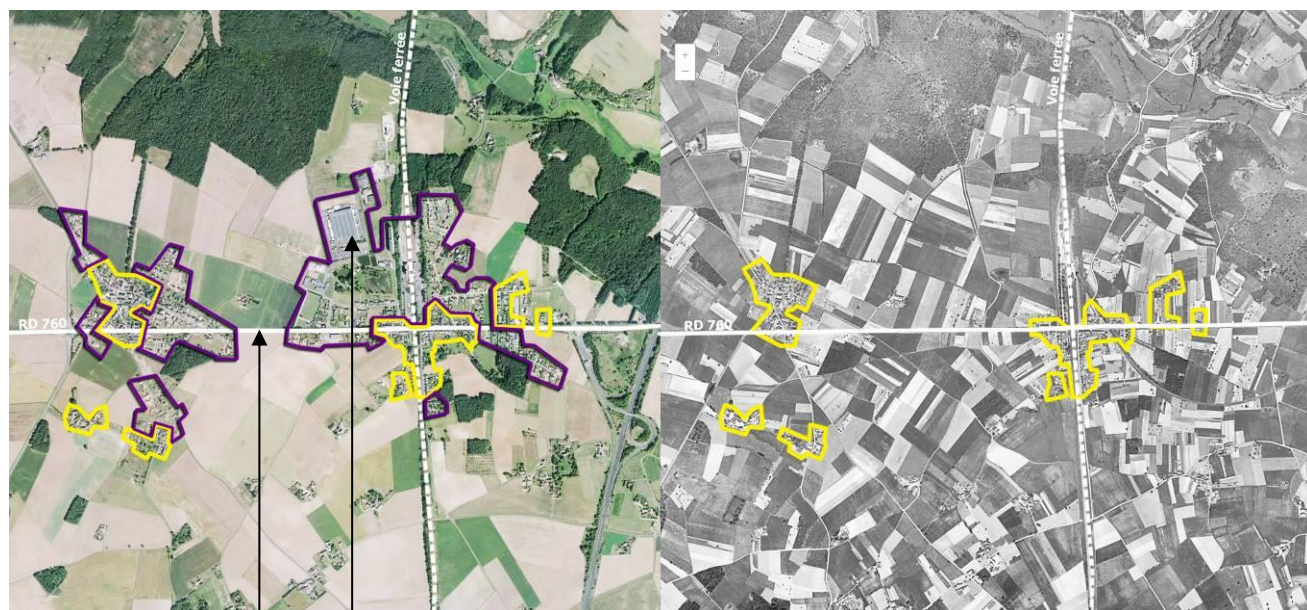
L'importance des infrastructures (ligne SNCF, A10, RD910, RD760...) a engendré un paysage urbanisé sans logique de développement. Les bourgs et villages s'étirent le long de ces infrastructures : la ville de Nouatre est très visible en descendant sur le plateau du Richelais (importance des lotissements et zones artisanales et militaire le long de la voie ferrée), Sainte-Maure-de-Touraine et Noyant-de-Touraine s'étirent le long de la RD 760. Noyant-de-Touraine s'est également développé autour de la gare.

Ces infrastructures ont donc un impact direct et indirect sur le paysage, créant à la fois de nouvelles lignes, et engendrant un développement urbain lié à leur présence.

Traversée de la Vienne par l'A10 à Ports



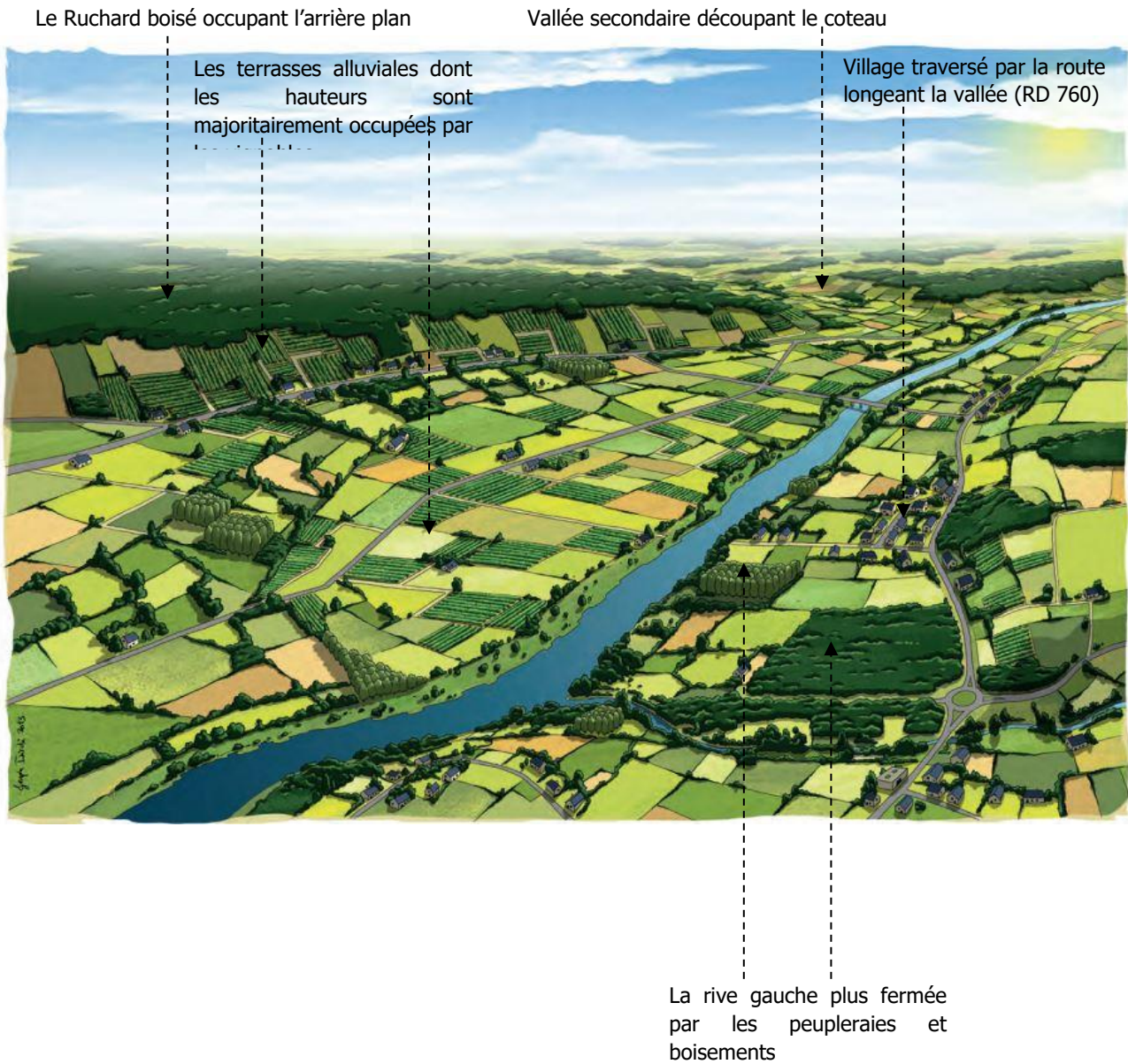
Comparaison aérienne à Noyant-de-Touraine



Les deux pôles tendent à se rejoindre
Dynamique de conurbation

Installation d'industries autour de la

La vallée de la Vienne vue d'oiseau
(Source : PNR Loire Anjou Touraine)



B. Le paysage du Richelais

1 : Localisation

Le paysage occupe quasiment la moitié sud-ouest du territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

16 communes concernées entièrement : Assay, Lémeré, Champigny-sur-Veude, Chézelles, La Tour-Saint-Gelin, Chaveignes, Richelieu, Courcoué, Luzé, Verneuil-le-Château, Braye-sous-Faye, Braslou, Marigny-Marmandes, Jaulnay, Razines, Faye-la-Vineuse.

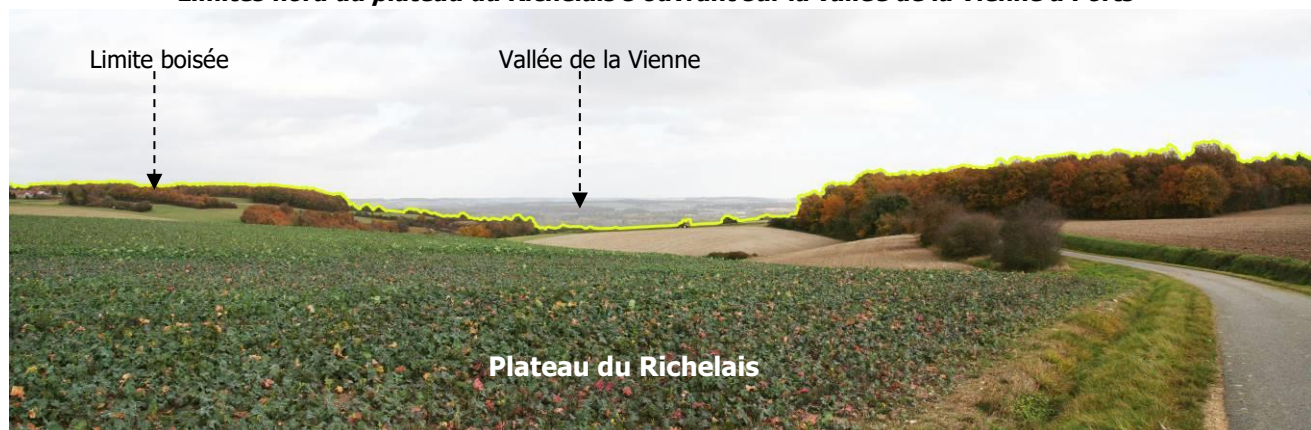
11 communes concernées partiellement : Ligré, Sazilly, Tavant, Brizay, Théneuil, Parçay-sur-Vienne, Rilly-sur-Vienne, Marcilly-sur-Vienne, Ports, Pussigny, Antogny-le-Tillac.

2 : Caractéristiques

Le paysage du plateau du Richelais est le plus prégnant et identitaire du territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, par son occupation majeure mais également par ses caractéristiques paysagères et architecturales marquées. Il s'agit en effet d'une ancienne province du Poitou dont on retrouve les influences aujourd'hui.

La ligne de crête du coteau de la vallée de la Vienne, très découpée par les vallées secondaires, marque la limite nord de l'unité du Richelais. Au sud, le relief de Marigny-Marmande forme la limite visuelle. Ce relief forme une enclave paysagère où peu de points d'appel émergent, où les nombreux boisements ferment les vues.

Limites nord du plateau du Richelais s'ouvrant sur la vallée de la Vienne à Ports



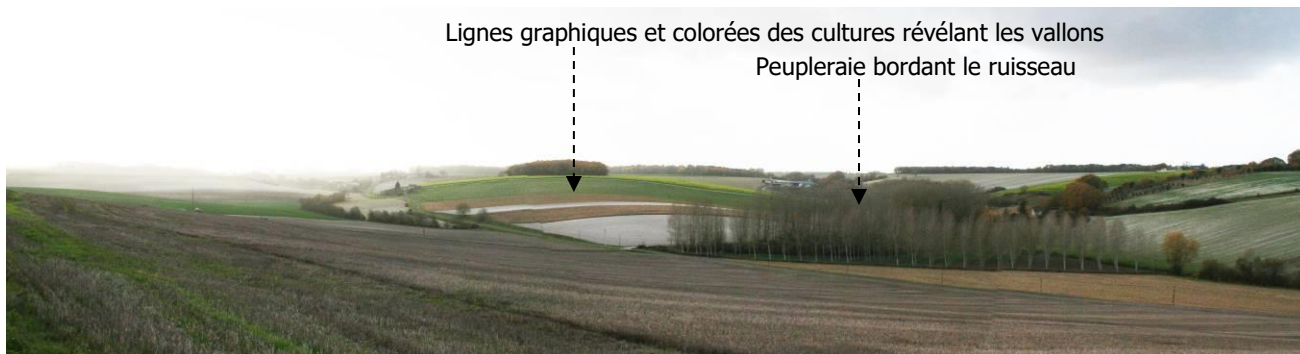
Le paysage se caractérise par un relief légèrement ondulé et largement entaillé par de profondes vallées secondaires, des affluents de la Vienne.

Le plateau est principalement découpé par la vallée de la Veude, vallée à fond plat, créant une sous-unité paysagère très différenciée. Le plateau est composé de grandes cultures céréalières (blé, orge, maïs) ponctuées de vignes, de bosquets, de peupleraies, de forêts de pins, de quelques vergers et de truffières, tandis que l'élevage se cantonne essentiellement aux vallées de la Veude et du Mâble. Ces fonds de vallées sont également occupés par de nombreuses peupleraies, formant des écrans opaques, ainsi que quelques marais. Les vignobles étaient autrefois très présents dans le paysage. Aujourd'hui, les vignes sont localisées sur les buttes sableuses de Lémeré, La Tour-Saint-Gelin, Braslou et Marigny-Marmande. C'est un paysage agricole marqué par l'absence de haies.

Ce paysage est assez dynamique visuellement malgré son ouverture récurrente et son caractère agricole très affirmé. Les variations de cultures et les boisements ondulent sur les formes douces du plateau, révélant parfois les courbes du relief. Ces jeux de formes et de couleurs façonnent un paysage ondulant et attrayant.

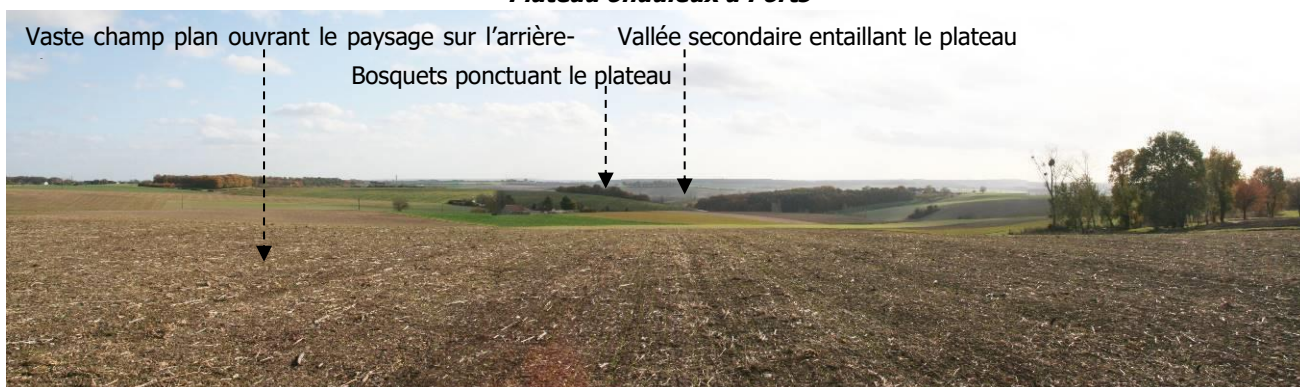
Douces courbes du relief à Marcilly-sur-Vienne

Lignes graphiques et colorées des cultures révélant les vallons
Peupleraie bordant le ruisseau



Plateau onduleux à Ports

Vaste champ plan ouvrant le paysage sur l'arrière- Vallée secondaire entaillant le plateau
Bosquets ponctuant le plateau



Paysage agricole graphique sur les pentes de Rilly-sur-Vienne

Vallée secondaire sculptant le plateau
Diversité des cultures dynamique le paysage



Paysage nu modulé par les douceurs du relief à Verneuil-le-Château

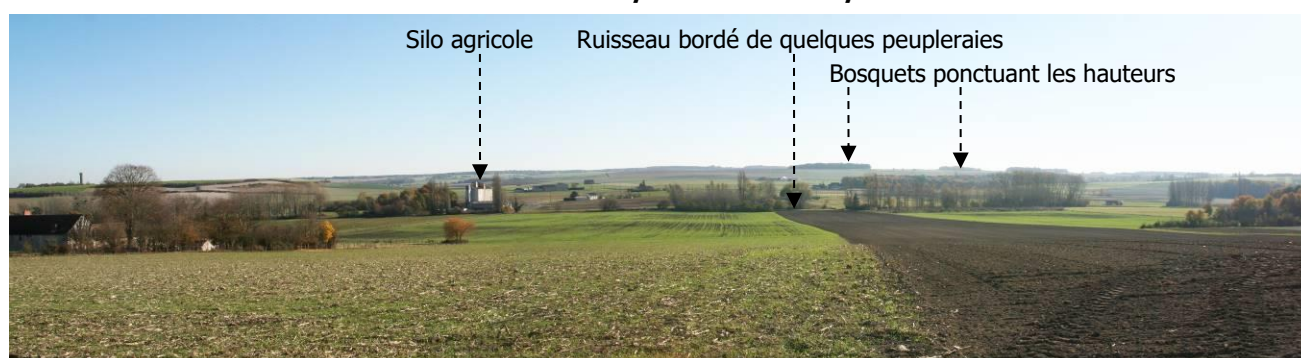
Habitat isolé sur les hauteurs La monoculture sans haies dévoile les rondeurs du plateau



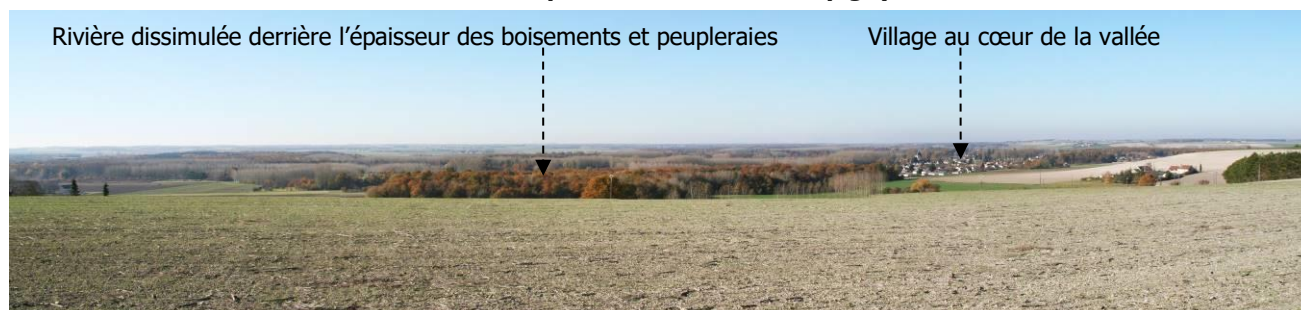
Village promontoire insolite de Faye-la-Vineuse



Vallée du ruisseau des Sources aplanit le relief du plateau à Courcoué



Vallée de la Veude depuis le coteau de Champigny-sur-Veude



Etang d'Assay au cœur des marais de la vallée de la Veude



Le plateau du Richelais doit son appellation de la ville de Richelieu, ville très atypique située sur le territoire de la communauté de communes. Richelieu est la ville la plus importante du plateau. L'urbanisation se caractérise par de

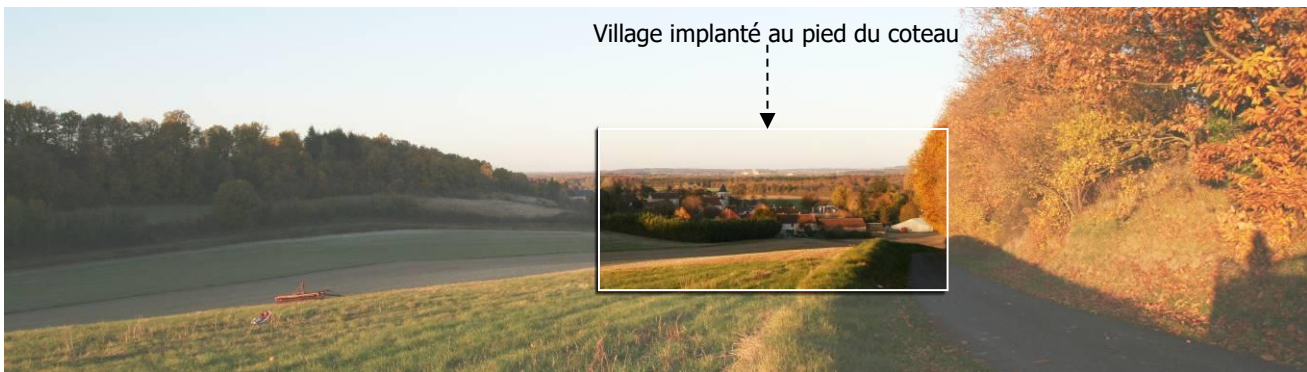
petits villages, ponctuant le reste du plateau. C'est un paysage peu peuplé où les villages et hameaux ont conservé leur charme d'antan.

L'habitat du plateau est assez homogène et identitaire, regroupé en villages et hameaux. En effet, les façades en tuffeau taillés en moellons assisés, ainsi que l'apparition des toitures en tuiles plates, participent à créer une unité dans le paysage. Les villages offrent une structure urbaine équilibrée avec des volumes harmonieux. Les silhouettes carrées des clochers des églises attirent le regard (Chezelles, Courcoué...)

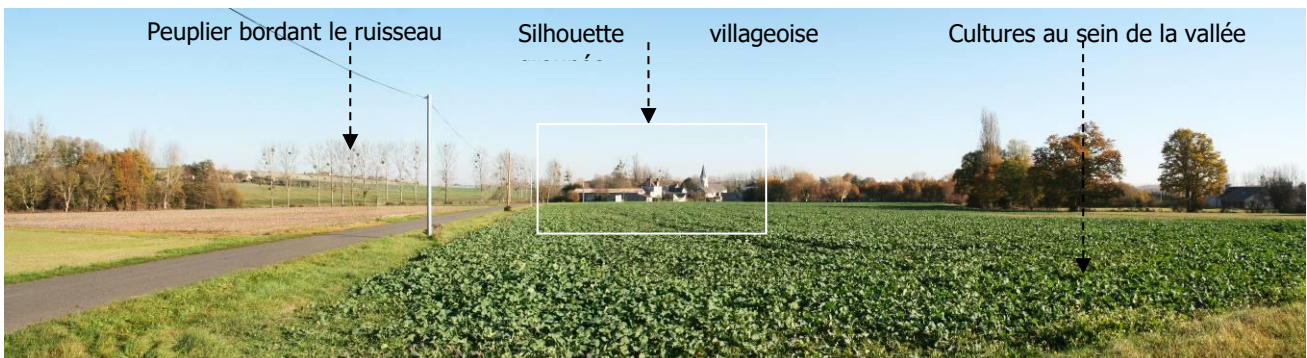
L'insolite ville de Richelieu ceinturée par ses douves et ses remparts



Vallon boisé descendant sur la silhouette du village d'Antogny-le-Tillac



Silhouette groupée du village d'Assay au cœur du marais



Habitat groupé sous forme de hameau à Sazilly

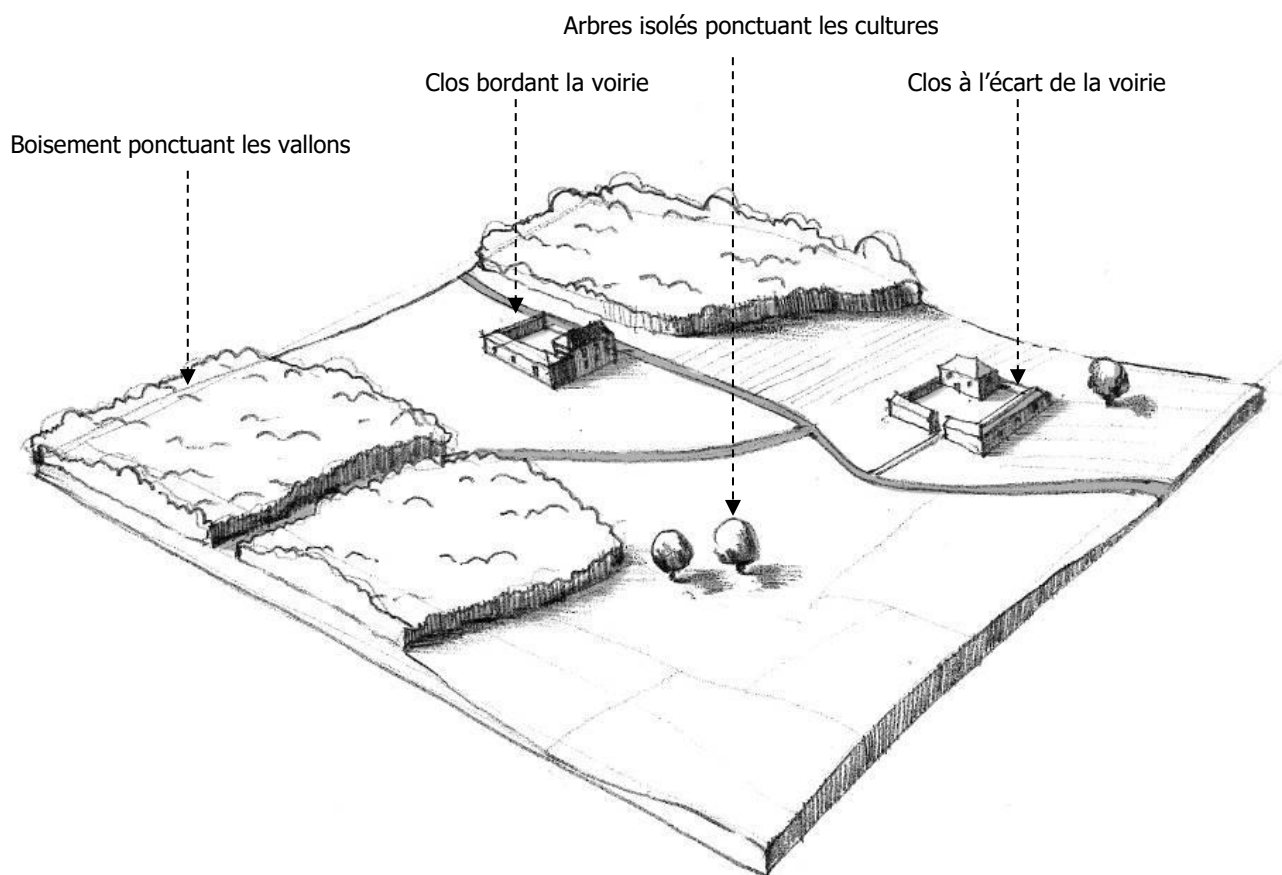


L'habitat rural est très dispersé. Les fermes sont implantées sur les coteaux ou sur les lignes de crêtes et forment autant de relais visuels, parfaitement intégrées à leur environnement grâce aux matériaux utilisés, à la topographie ou à la végétation.

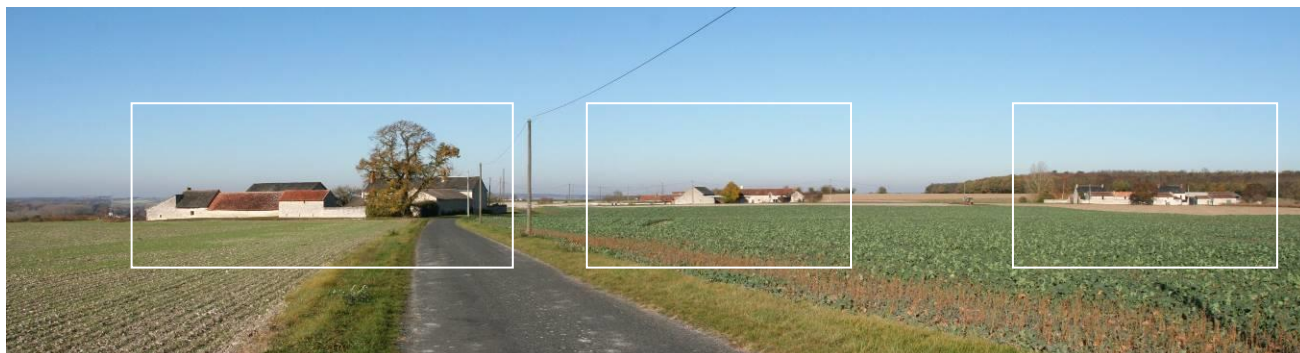
Une des particularités remarquables du paysage du plateau est le clos habité. Le clos est un ensemble de corps de ferme ou d'habitats, disposés en carré et fermés par de hauts murs. Cette disposition forme une cour intérieure. Les clos ponctuent le paysage rural du Richelais et participent à la qualité de ses paysages.

De nombreux châteaux sont construits sous la forme de clos. Ils sont très repérables dans le paysage car leur parc boisé forme une masse qui se démarque au sein des cultures ouvertes.

L'habitat dispersé sous forme de clos sur le plateau du Richelais



Habitat dispersé sous forme de clos à Champigny-sur-Veude



Clos à Chézelles

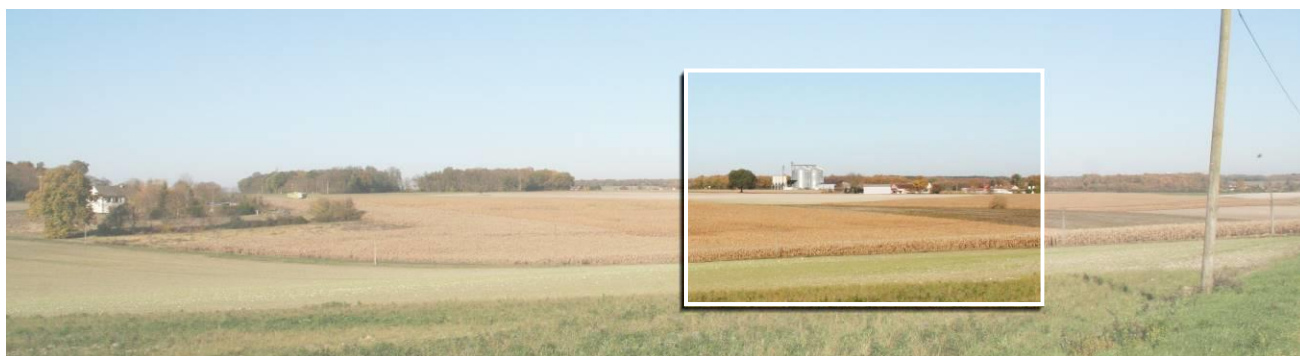


D'autres éléments ponctuent le plateau vallonné et forment des points de repère. De nombreux silos et importantes exploitations agricoles sont dispersés sur tout le plateau et affirment d'autant plus le caractère agricole du Richelais. Ces silos sont imposants et sont visibles de loin. Leur forme et leur couleur varient, permettant de pouvoir se repérer sur le plateau où les vues sont très souvent dégagées.

Le Richelais est en effet marqué par de nombreuses covisibilités lointaines, où de nombreux points d'appel et de repère immergent comme les manoirs, les châteaux et les silos. La ville de Chinon avec ses imposants remparts blancs, est visible depuis les hauteurs de Ligré et de Lémeré et représente également un point de repère.

Le plateau du Richelais est un paysage tourné vers la vallée de la Vienne au nord, et vers la vallée de la Veude (région du Poitou) au sud, sud-est par des points hauts et de larges vues panoramiques. Ces vues sur les vallées marquent un souffle, une pause surprenante.

Silo agricole ponctue le paysage du plateau – La Tour-Saint-Gelin



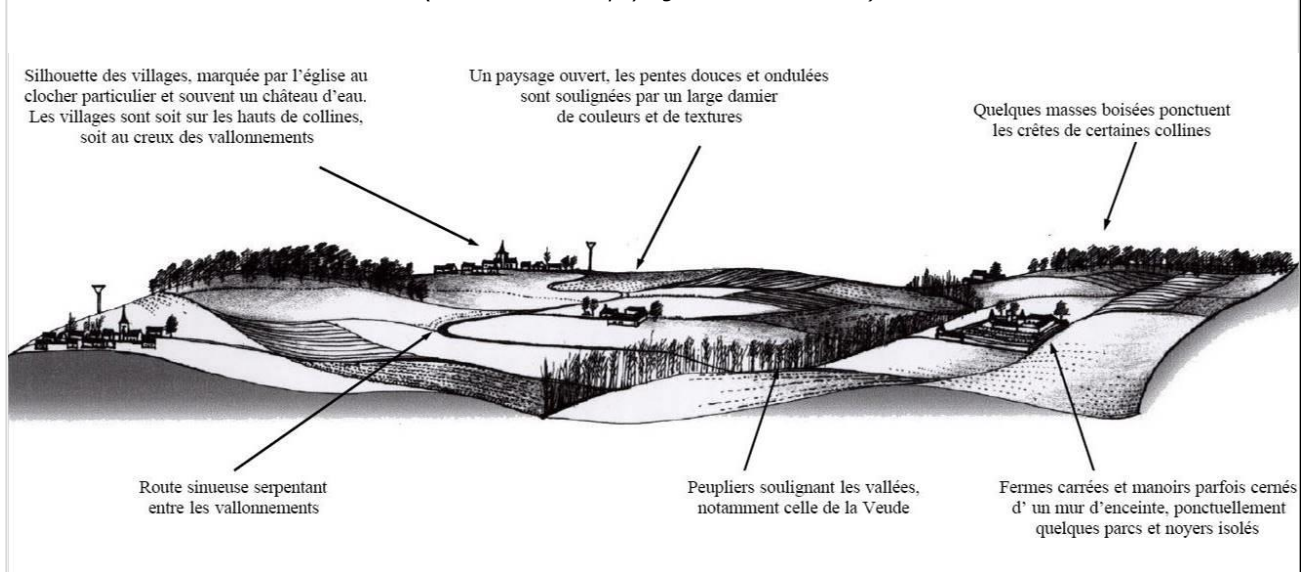
Château à Chézelles

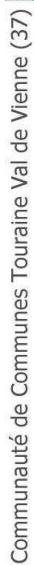


Exploitation agricole massive sous forme de clos à Chaveignes



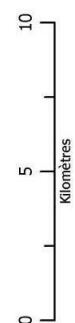
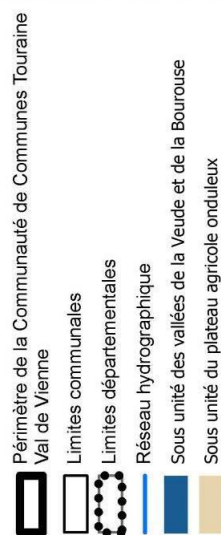
Bloc paysager du plateau du Richelais (Source : Atlas des paysages de l'Indre et Loire)





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sous unités paysagères du plateau du Richelais



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN SCAM1000

Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : SANDRE - IGN - audité urbanisme, 2017

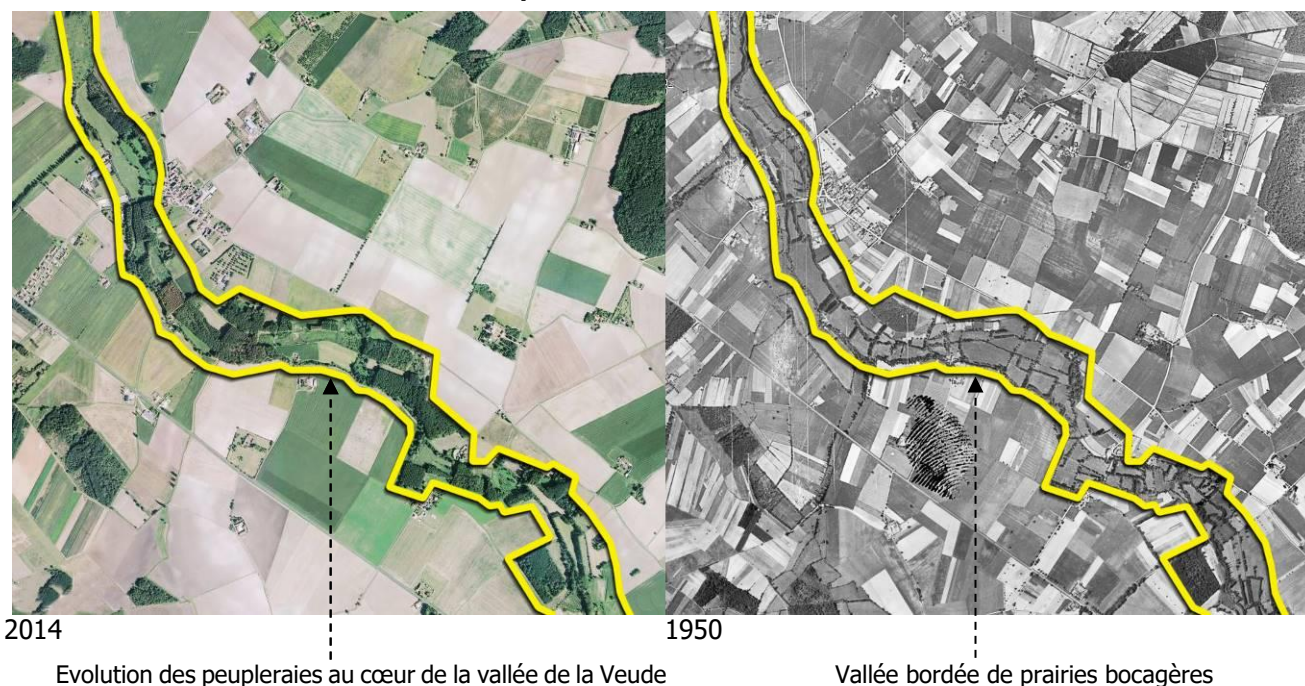


3 : Dynamiques paysagères de l'entité

La fermeture progressive des vallées par la plantation de nombreuses peupleraies :

Le paysage de la vallée de la Veude tout comme les autres vallées secondaires se trouve dans une dynamique de fermeture progressive. Les prairies humides des vallées évoluent progressivement en plantation de peupleraies. Cette dynamique est généralisée dans les vallées secondaires majeures (Veude et Bourouse) et s'accompagne d'une perte de la trame bocagère. Cette évolution paysagère traduit une évolution des activités et des usages au sein des vallées. L'élevage diminue au profit de la populiculture.

Comparaison aérienne à Razines



Les peupleraies longeant la vallée de la Veude à Razines

Les peupleraies affirment la vallée dans le paysage du plateau



La vallée de la Bourouse à Verneuil-le-Château

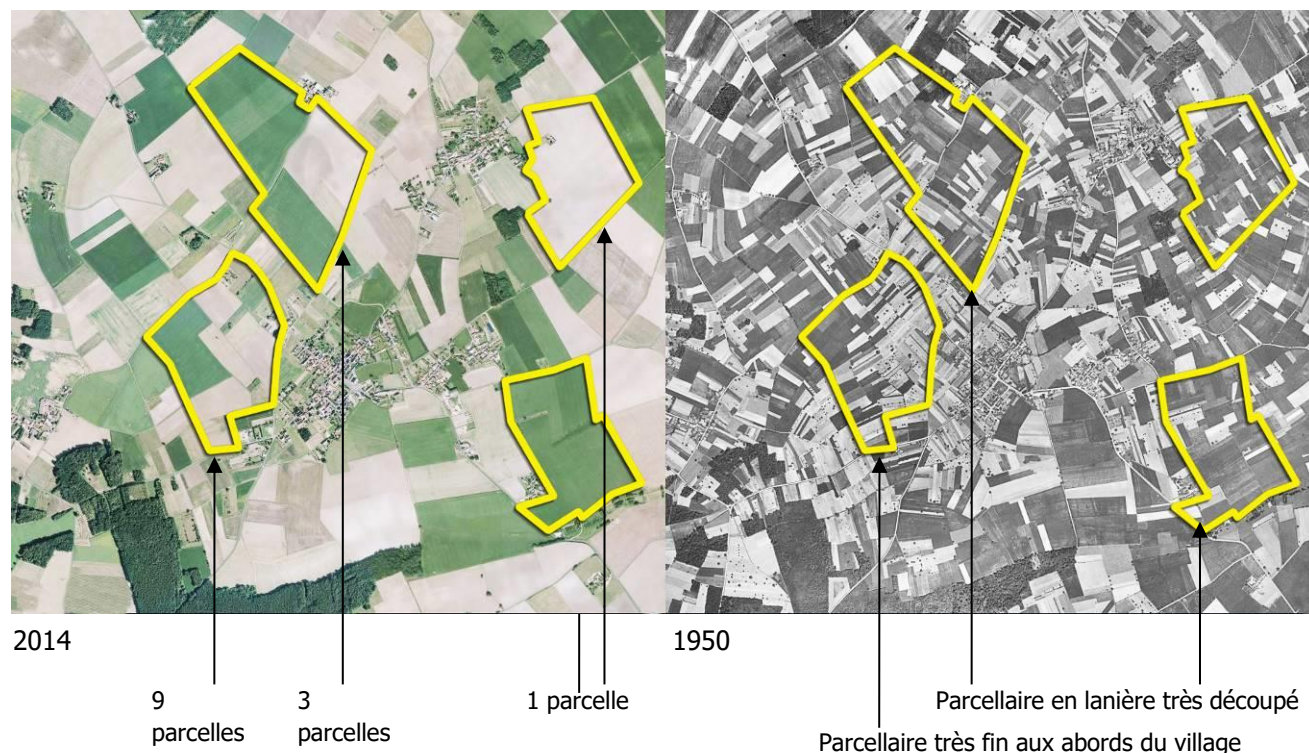
Les peupleraies forment un mur végétal



La perte d'une trame agricole dynamique :

Le remembrement, dynamique agricole des années 1970, s'opère également sur le plateau du Richelais. Comme le témoigne cette comparaison aérienne depuis 1950, la forme du parcellaire a beaucoup évoluée. La trame d'un parcellaire en lanière ancien, très séquencé aux abords des lieux de vie, a laissé place à de très vastes parcelles agricoles. Le paysage rural est moins dynamique et graphique qu'autrefois.

Comparaison aérienne à La Tour-Saint-Gelin



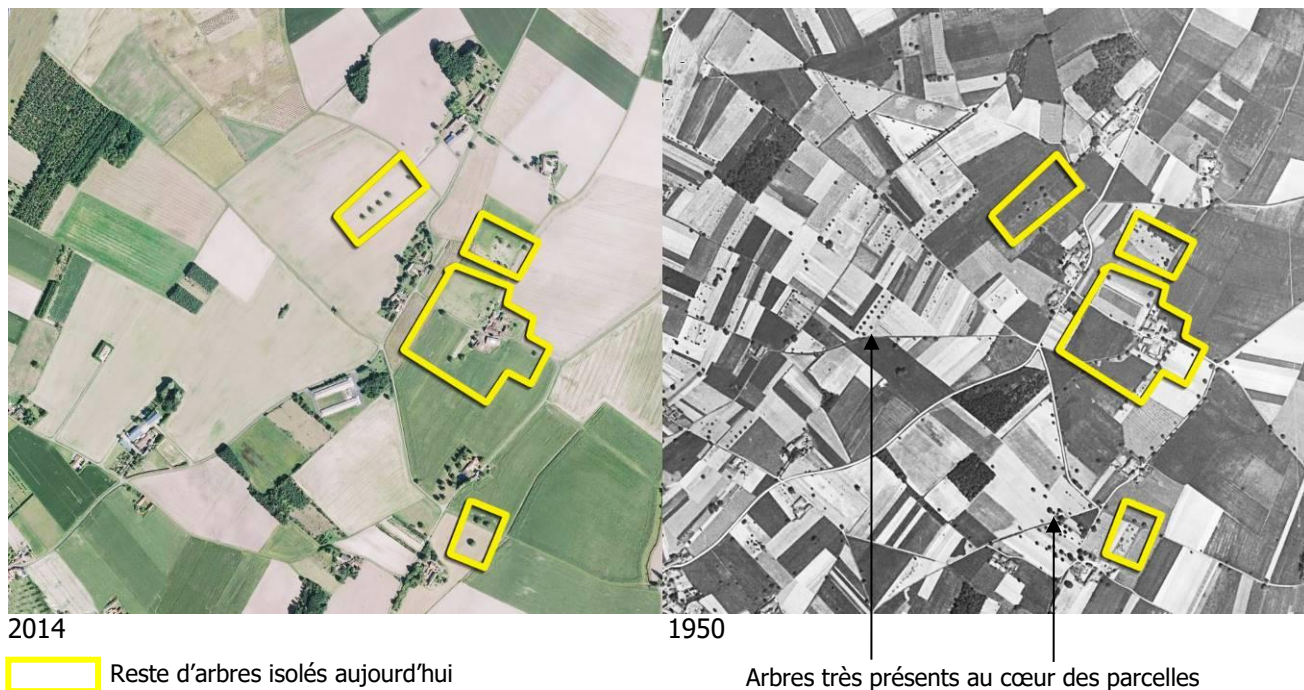
La disparition progressive de l'arbre dans le paysage :

Le paysage du plateau du Richelais n'est pas composé de haies séparant les cultures. Cependant l'arbre fait partie du vocabulaire paysager du plateau. On retrouve l'arbre isolé (noyers et chênes principalement), au cœur des parcelles, ou bien au bord des routes. Mais la présence de l'arbre a fortement diminué depuis les années 1950. Les champs étaient beaucoup plus plantés d'arbres mettant en avant une polyculture généralisée sur le plateau. Cet usage agricole se nomme également complantation. Les complantations avaient totalement disparu du paysage, mais on observe de nouveau une dynamique de polyculture avec de nouvelles plantation de chênes truffiers et de noyers. Ces nouvelles plantations dynamisent le paysage.

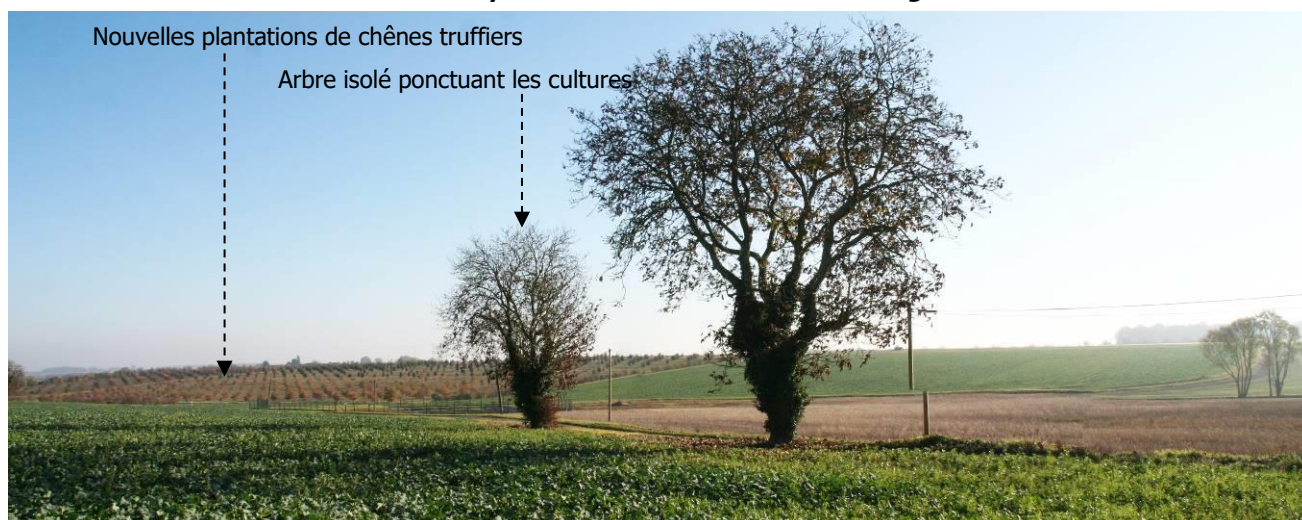
Nouvelles plantations à Lémeré - Polyculture



Comparaison aérienne à Braslou



Nouvelles plantations de chênes truffiers à Ligré



Truffière récente de chênes à Brizay



L'évolution de l'urbanisation linéaire :

La dynamique urbaine au sein du plateau du Richelais est assez faible. Cependant, une évolution de l'urbanisation linéaire peut-être soulignée. Sur plusieurs communes se sont construits de nouveaux quartiers suivant l'axe d'une route, la plupart du temps éloignés du centre bourg. Ces formes urbaines filaires diffèrent beaucoup des formes groupées de l'habitat sur le plateau (hameau et village) et sont peu intégrées dans le paysage.

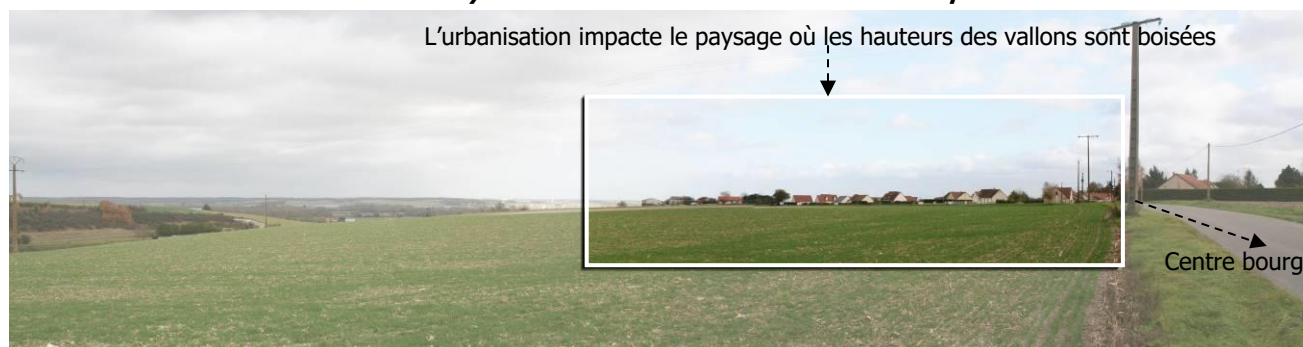
Extension linéaire dissociée du bourg à Assay



Nouveau quartier en entrée de ville à Razines



Extension à Rilly-sur-Vienne étalée sur les hauteurs du plateau



Urbanisation éparse à Chaveignes, le long de la RD 757



Le plateau du Richelais vu d'oiseau
(Source : PNR Loire Anjou Touraine)

Vallée de la Veude
densément boisée
notamment par la
progression des peupleraies

Vastes cultures céréalières

Boisements ponctuant le plateau



Habitat dispersé sous forme de clos

C. Le paysage du Ruchard

1 : Localisation

Le paysage du Ruchard est minoritaire sur le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, occupant la pointe nord.

4 communes concernées partiellement : Panzoult, Avon-les-Roches, Crissay-sur-Manse, Neuil.

2 : Caractéristiques

Le Ruchard se caractérise par un plateau vallonné boisé. Il s'agit du plateau de Chinon, bordant la vallée de la Vienne au nord. C'est un paysage peu habité où les lieux de vie se font rares.

Ce plateau est composé majoritairement par la forêt de Chinon qui souligne la limite du coteau viticole de la vallée de la Vienne. Deux types de boisements sont répertoriés : la forêt de feuillus composées de chênes et de quelques hêtres et la forêt de conifères, composées de pin sylvestre, pin maritime et pin laricio.

De grandes allées cavalières offrent des perspectives longues et canalisées par les masses végétales et chemins d'exploitation. Les différentes essences végétales diversifient les ambiances forestières.

La forêt de feuillus crée une ambiance sombre en été et lumineuse en hiver. La forêt de pins crée une lumière constante et ambiance graphique due aux lignes élancées des troncs.

Le Ruchard vue depuis la vallée de la Vienne à Panzoult



Ambiance forestière entre feuillus et pins

La lisière forestière varie. Parfois nette, la forêt s'impose en masse. Parfois délitée, la forêt semble s'effriter sur le plateau de Touraine.

La forêt s'impose sur les hauteurs du plateau de Panzoult

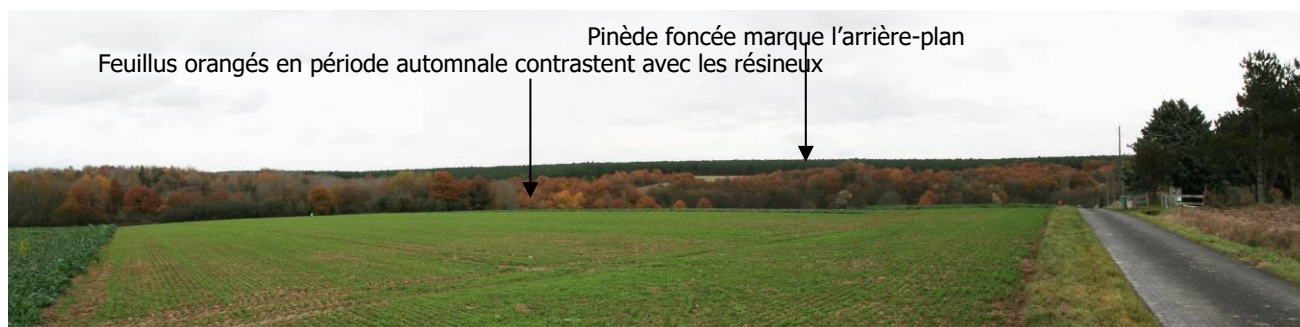


Les landes composent également le paysage du Ruchard, et témoignent de leur usage ancien. Les ajoncs étaient en effet utilisés en fumure pour les vignobles environnants. Le Ruchard boisé est rythmé par les nombreuses clairières où se structurent prairies, vergers et vignes. C'est un paysage fermé, caractérisé par des vues courtes où l'échelle est à la fois intime et majestueuse.

Ouverture au sein du plateau révélant le paysage forestier à Panzoult



Clairière surélevée mettant en avant les différents boisements à Avon-les-Roches



Clairière à Panzoult dessinant un puits de lumière



Un camp militaire s'est installé au cœur de la forêt sur la commune d'Avon-les-Roches et de Panzoult. La forêt sur le camp est peu entretenue ce qui crée une ambiance peu accueillante.

Ce plateau forestier est découpé de manière successive par des vallées secondaires à la vallée de la Vienne, rythmant l'ambiance forestière. Ces vallées sont assez étroites, composées de quelques pâtures, mais elles sont la plupart du temps assez fermées et laissées en friche. Ces vallées constituent des sous-unités paysagères. Elles regorgent de surprises, ponctuées de multiples troglodytes et habitats insolites bordant les coteaux.

Habitat semi-troglodyte à Avon-les-Roches



Troglodytes bordant la route à Panzoult



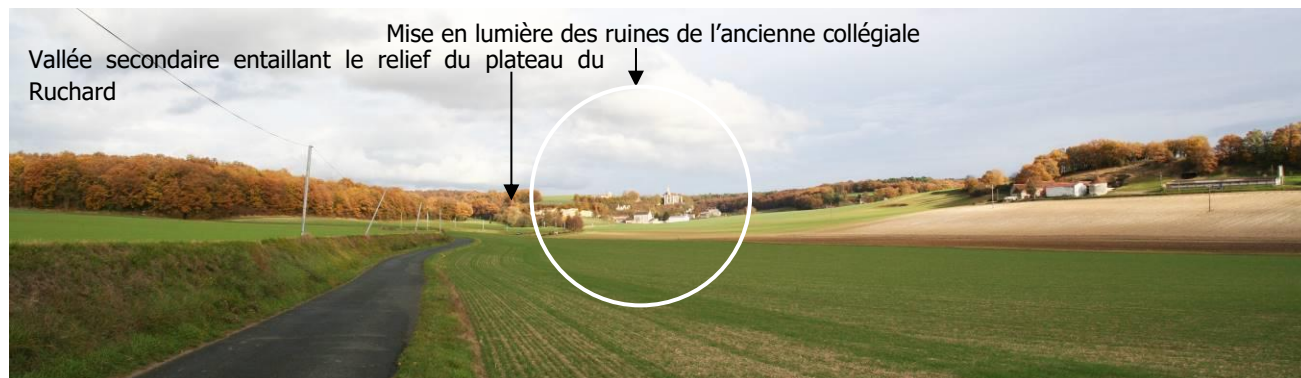
Habitat groupé discret à Avon-les-Roches

Vallée secondaire fermée par les multiples boisements

Habitat isolé



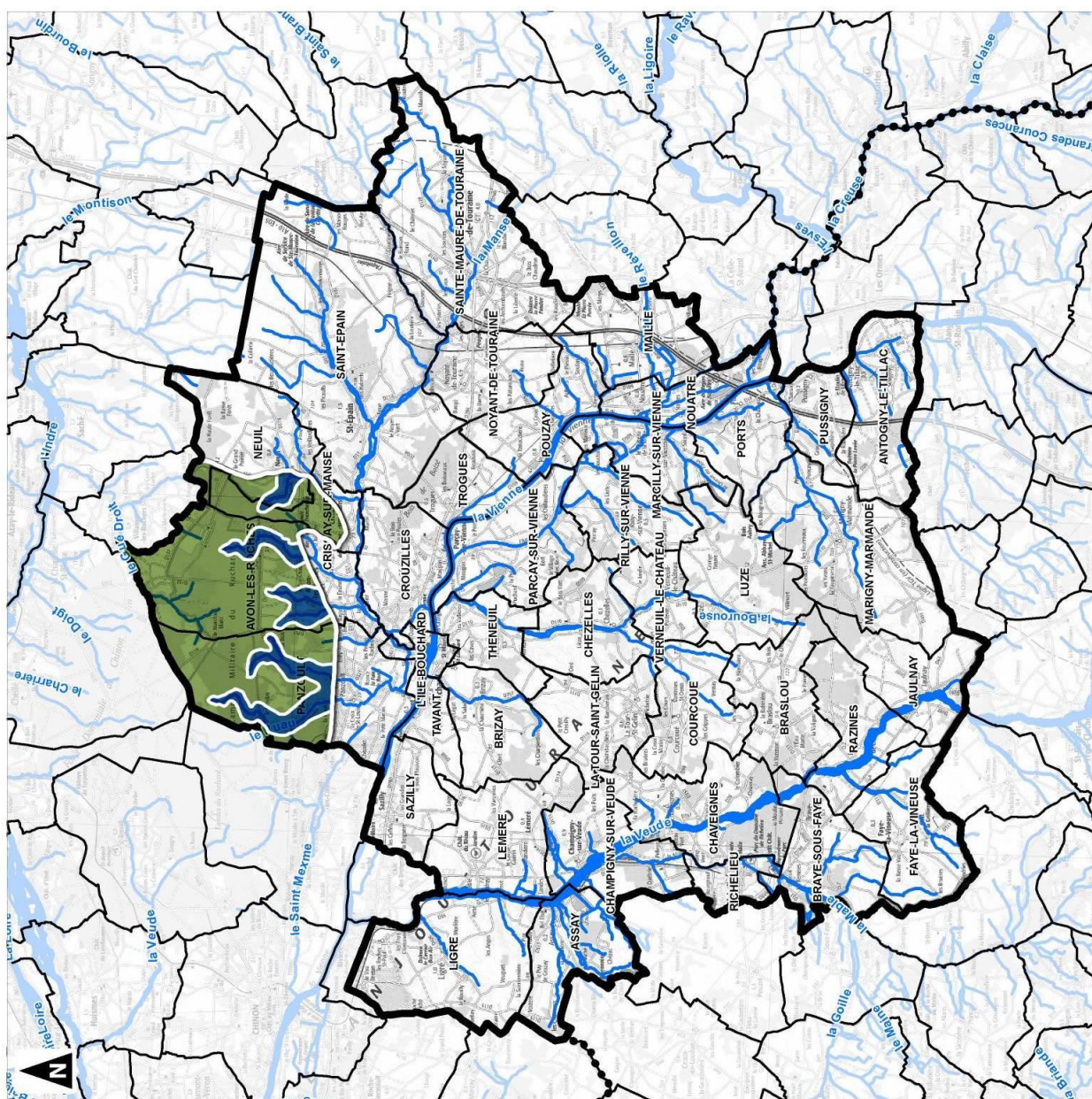
Surprenante ouverture sur le plateau du Ruchard à Avon-les-Roches



Bloc paysager du paysage du plateau du Ruchard

(Source : Atlas des paysages de l'Indre et Loire)

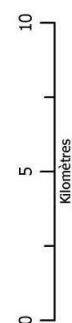
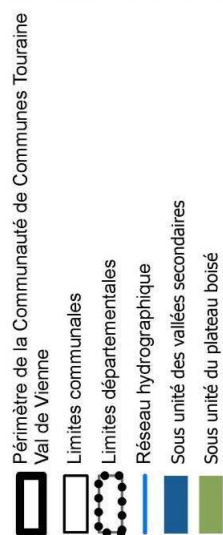




Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sous unités paysagères du plateau du Ruchard



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : SANDRE - IGN - audicé urbanisme, 2017

3 : Dynamiques paysagères de l'entité

L'évolution des résineux :

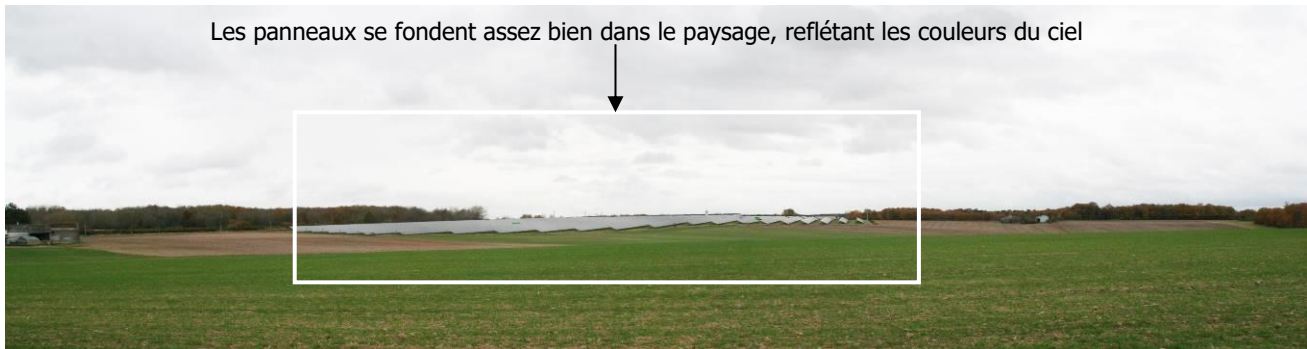
La progression de la forêt de résineux sur la forêt de feuillus est une des majeures dynamiques paysagères du plateau du Ruchard. Les nouvelles coupes sont replantées en résineux au détriment des feuillus. Ce type de boisement gagne aussi les landes du sud du plateau avec un mélange de bouleaux associés aux pins. La progression très nette des plantations en conifères transforme le paysage non pas du point de vue de sa nature qui reste un paysage forestier, mais du point de vue de ses textures et de ses variations. Les résineux ne perdent pas leurs feuillages et ne changent pas de couleurs au fil des saisons. La forêt se fige donc progressivement et perd de son charme.

Un nouveau paysage de l'énergie :

Une autre curiosité se trouve sur le plateau du Ruchard. Sur les hauteurs d'Avon-les-Roches, un parc photovoltaïque a été installé, à la lisière de la forêt. Ce parc est peu visible dans le paysage, loin des lieux de vie. Son impact est donc assez faible.

Parc photovoltaïque à Avon-les-Roches

Les panneaux se fondent assez bien dans le paysage, reflétant les couleurs du ciel

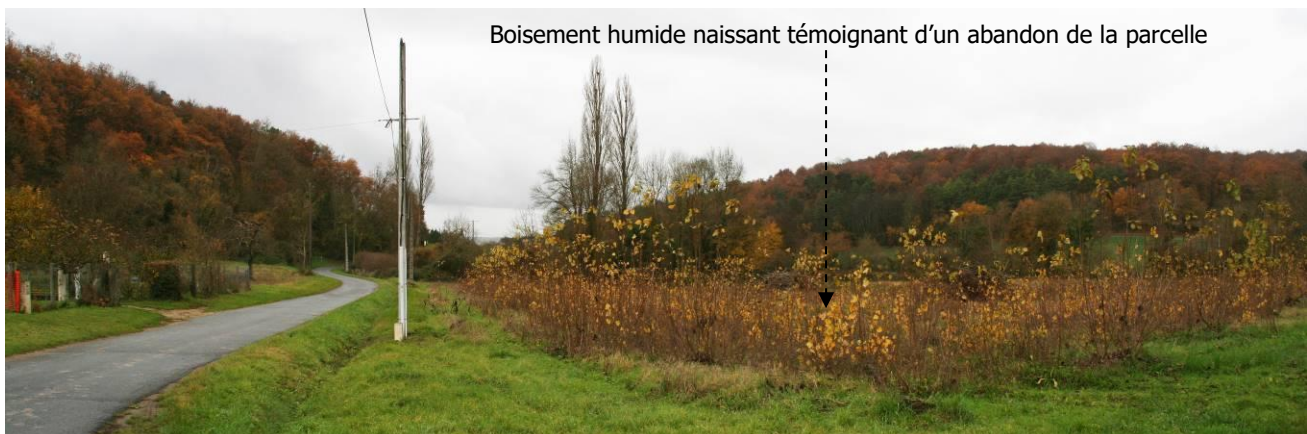


La fermeture lente les vallées humides :

Les vallées humides constituent un atout pour ce paysage forestier, diversifiant ses ambiances. Cependant, ces vallées composées principalement de prairies humides, se trouve dans une dynamique de fermeture progressive. Un abandon des prairies s'observe dans ces vallées avec l'apparition d'un boisement humide naissant (peupliers, saules, bouleaux...). Les vallées tendent donc à se boiser également.

Vallée secondaire à Panzoult

Boisement humide naissant témoignant d'un abandon de la parcelle



D. Le paysage des plateaux agricoles du centre Touraine

1 : Localisation

Le paysage occupe la partie nord-est du territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

3 communes concernées partiellement : Neuil, Saint-Epain, Sainte Maure-de-Touraine.

2 : Caractéristiques

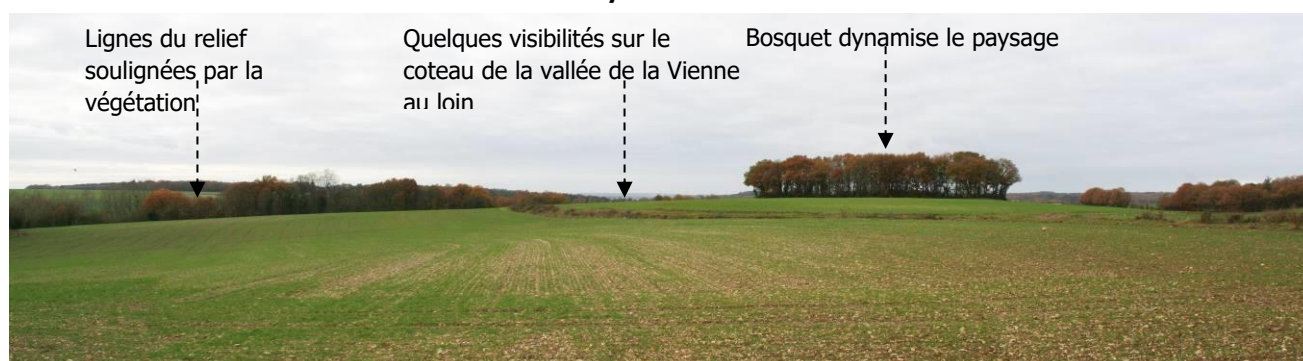
Le plateau se caractérise par de vastes étendues planes ou faiblement vallonnées. Le plateau de Sainte-Maure est cependant entaillé par de nombreux cours d'eau, affluents de la Vienne et de la Manse, engendrant une ondulation des franges du plateau. La vocation agricole des plateaux est affirmée entre cultures extensives, larges parcelles, structures de stockage en point d'appel visuel. Cette vocation agricole se traduit par des paysages ouverts avec peu d'obstacles visuels, des longues vues dégagées, un arrière-plan pas toujours présent, des bois et des villages qui ponctuent les vues. Ce paysage contraste avec celui de l'unité paysagère du Ruchard, beaucoup plus intime et sombre.

Le paysage du plateau est ouvert par de vastes cultures céréalières, ponctuées de bois. Les pentes des vallons sont composées de grandes cultures et de petits bois, prés et quelques vignes. De récents vergers viennent diversifier les activités agricoles ainsi que le paysage du plateau.

Le paysage du plateau est majoritairement très ouvert, où de nombreux points d'appel visuels permettent de se repérer comme des coopératives agricoles d'échelles variables qui ponctuent le paysage agricole. Ces structures sont majoritairement d'aspect très blanc ce qui affirme l'effet massif de ses éléments.

Quelques manoirs sont cachés dans les bois ou dans des parcs que seule la végétation particulière (parcs aménagés par des conifères) permet d'identifier.

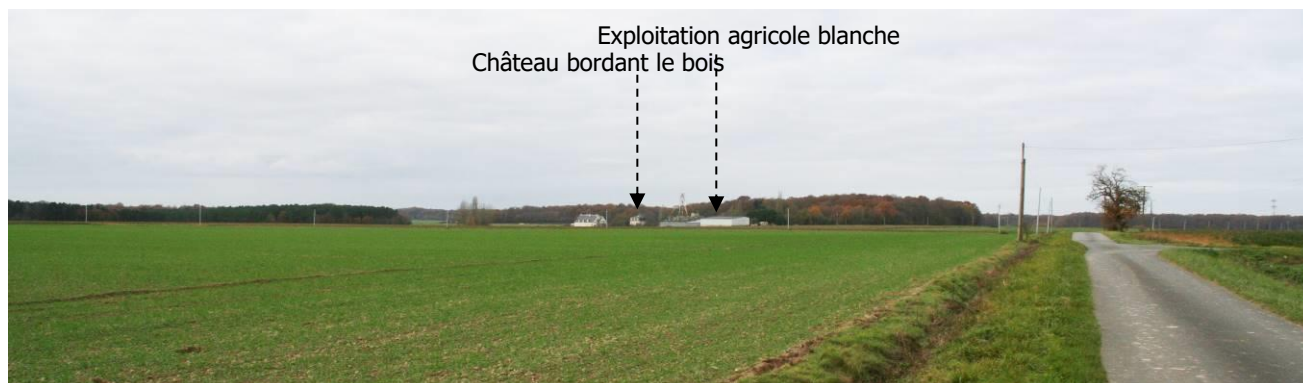
Ouverture du plateau cultivé à Neuil



Un paysage sobre ponctué de bois à Saint Epain



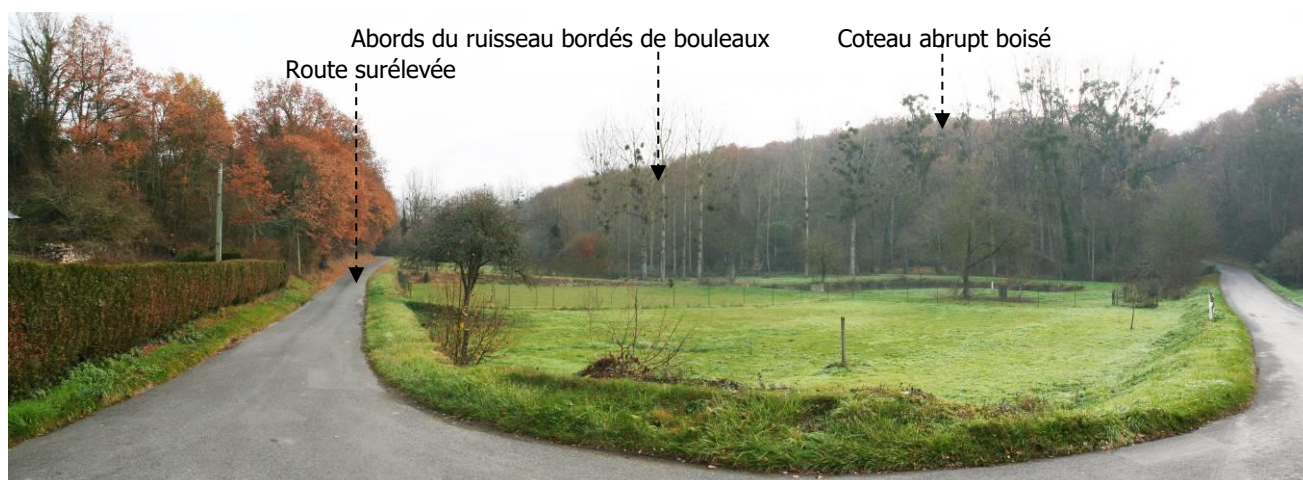
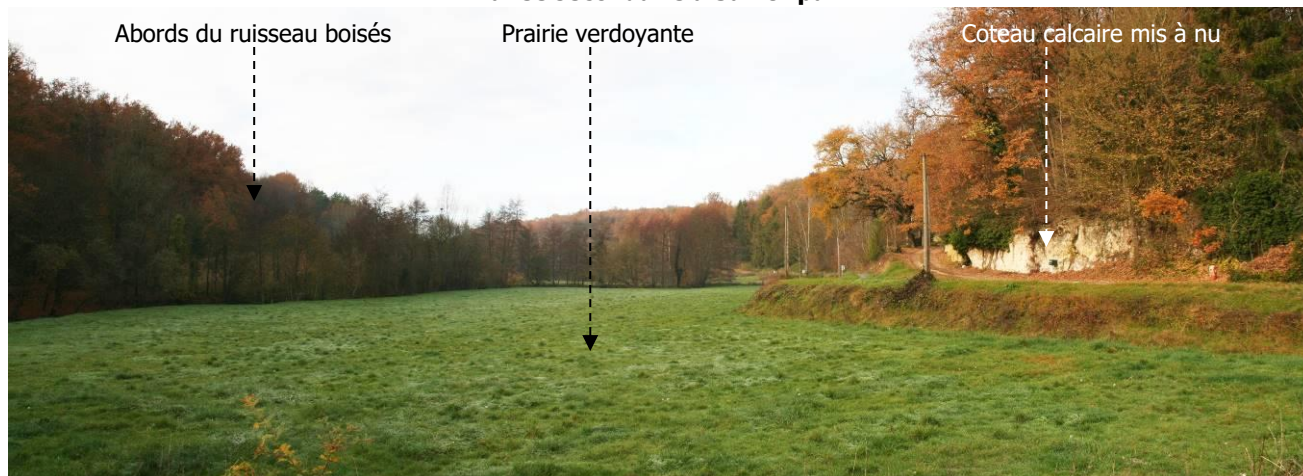
Ponctuation du paysage ouvert par les points d'appels dispersés à Neuil



Les franges du plateau sud sont entaillées par des vallées secondaires densément végétalisées. Il s'agit de vallées creusées par les affluents de la Manse, qui souligne le plateau. Cette partie du plateau marque une transition entre le Ruchard et le plateau ouvert.

Les vallées secondaires entaillant le plateau participent à la curiosité de cette unité paysagère. Ces vallées plus ou moins étroites sont composées de prairies humides où une trame bocagère peut se dessiner par endroit. Quelques châteaux ponctuent les coteaux et crée la surprise. Mais les atouts paysagers de ces vallées sont les nombreuses troglodytes (cave et habitat) qui rythment la découverte de la vallée. Les ruisseaux s'élargissent parfois pour former des lacquets au cœur des vallées.

Vallée secondaire à Saint Epain



Etang révélant l'eau dans la vallée de Neuil



Les étendues d'eau sont privées au sein des vallées mais leur présence diversifie les formes autour de l'eau

Les vallées secondaires dévoilent leurs habitats insolites à Saint Epain



Coteaux boisés guident le regard au premier

Habitat au pied du coteau



Habitat au pied du coteau composé de nombreuses cavités

Discret ruisseau de la vallée

Coteau troglodyte à Saint Epain



Maison accolée au

Habitats semi-troglodytes accolé au coteau à Neuil

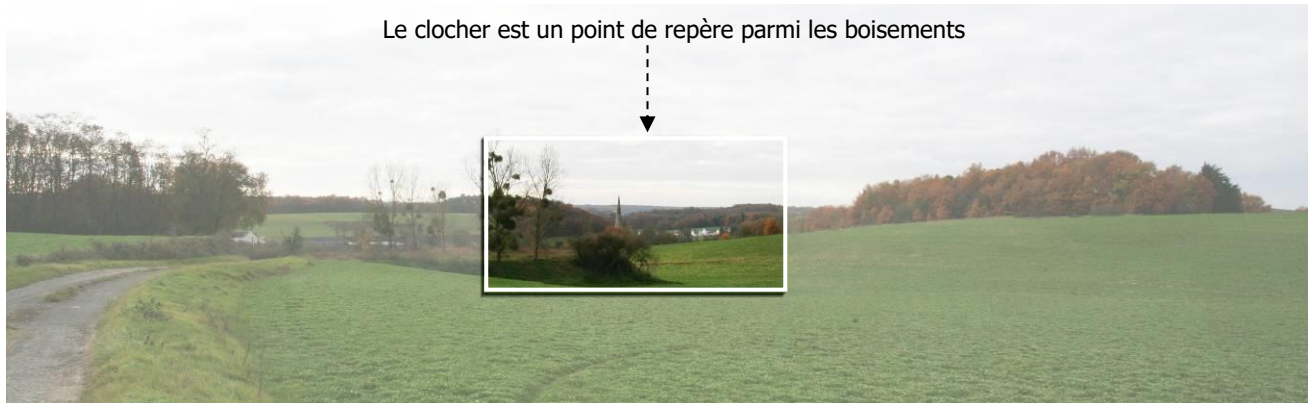


Maisons accolées au coteau bordant la route de la vallée

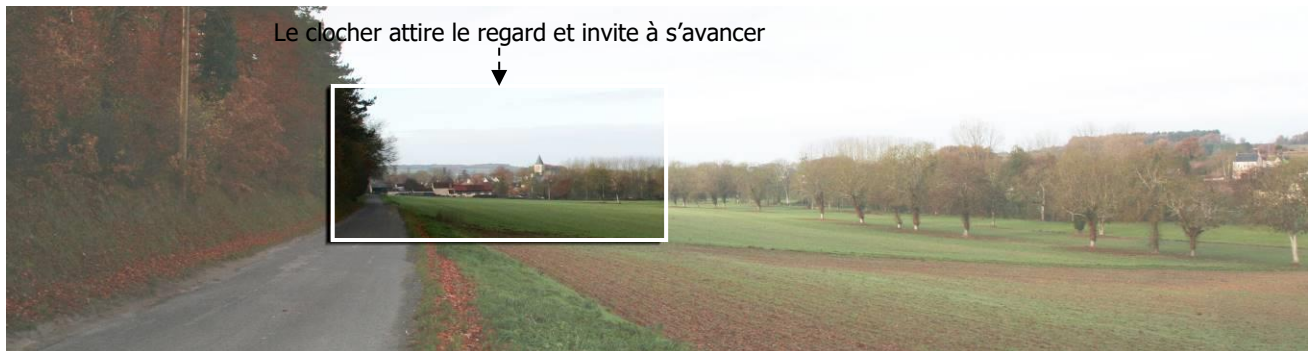
Ce paysage du plateau de Touraine est traversé par plusieurs infrastructures majeures comme la ligne de LGV, l'autoroute A10 et la RD 910. Ces infrastructures ont la particularité d'être parallèles, en suivant la direction nord-sud. Ces lignes traversent les communes de Sainte-Maure-de-Touraine et Saint-Epain. Ces dessertes viennent créer une rupture fonctionnelle au sein de l'unité paysagère.

L'habitat rural est dans l'ensemble dispersé et rare, généralement isolé ou bien regroupé en hameaux. On observe une densification plus dynamique à Sainte Maure-de-Touraine. L'habitat rural se caractérise globalement par des maisons simples, juxtaposées avec d'autres constructions. Sur le plateau de Sainte-Maure, l'habitat sobre est accompagné de très nombreuses annexes.

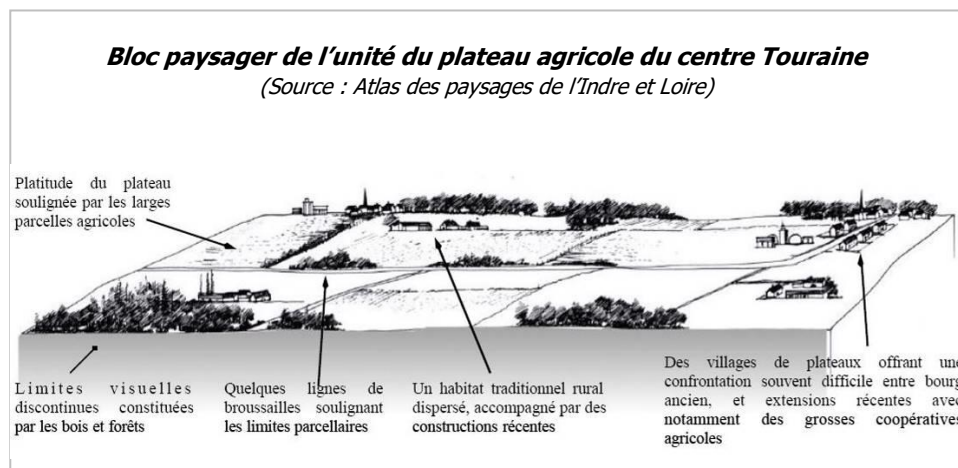
Silhouette du village de Neuil implanté à flanc de coteau

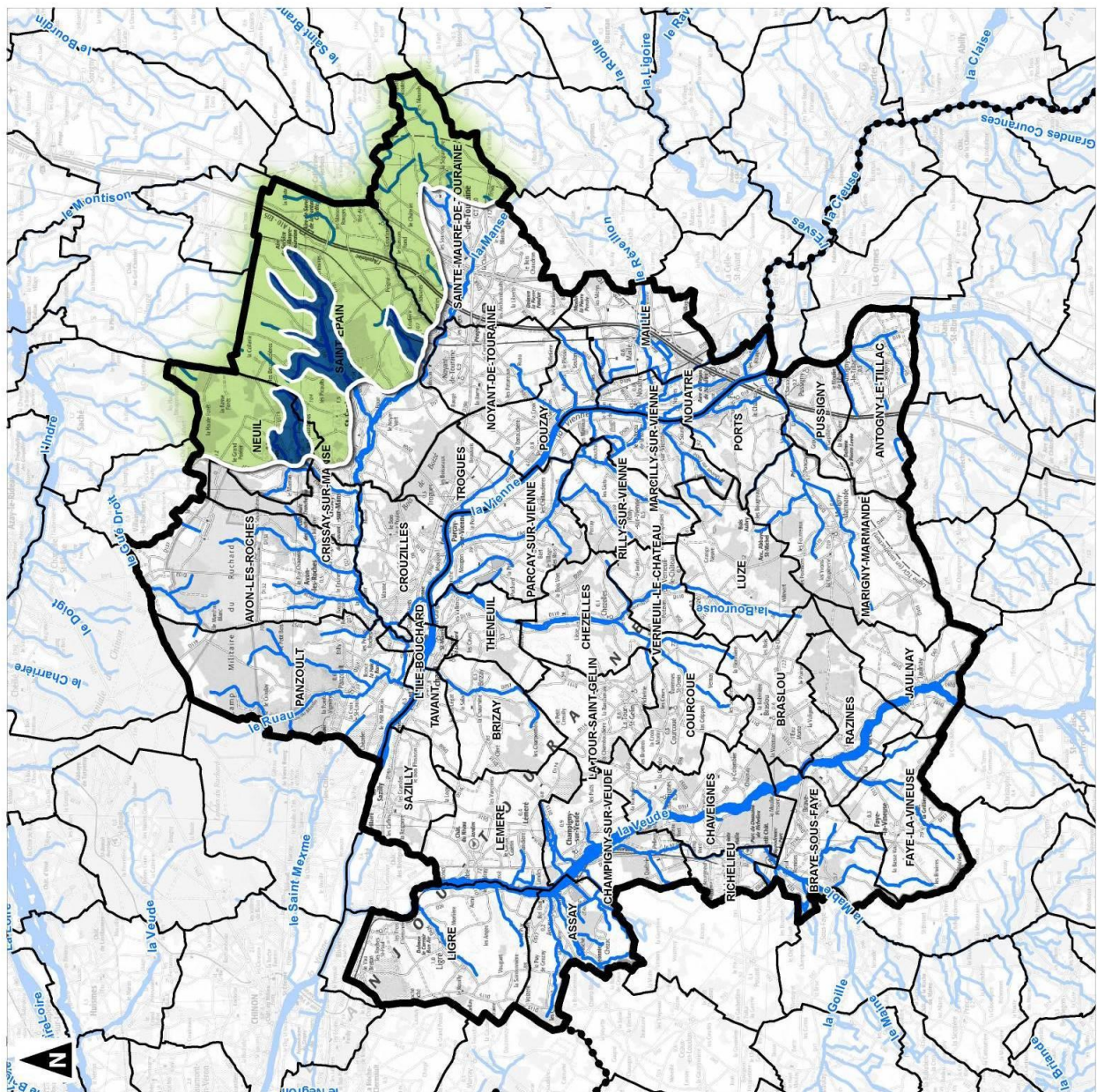


Silhouette du village de Saint-Epain au cœur de la vallée



Les villages de plateaux sont éloignés les uns des autres et signalés par un clocher, véritables points d'appels. En lisière du paysage du Ruchard (commune de Neuil), le plateau agricole assez boisé est semi-ouvert, ponctué de quelques clairières où vient s'intercaler un habitat rural très rare. En se décalant vers l'est (à partir de Saint-Epain), le plateau s'ouvre et se cadence entre vastes cultures et vallées secondaires densément végétalisées, ponctué de bois.





Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sous unités paysagères du plateau agricole du centre Touraine

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
 Limites communales
 Limites départementales
 Réseau hydrographique
 Sous unité des vallées secondaires
 Sous unité du plateau agricole



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : SANDRE - IGN - audicé urbanisme, 2017



3 : Dynamiques paysagères de l'entité

Evolution des lisières urbaines :

L'évolution urbaine au sein du plateau de Touraine se caractérise par une dynamique linéaire comme à Saint Epain, ou bien étalée comme à Sainte Maure-de-Touraine. La confrontation est difficile entre les bourgs anciens, les extensions récentes et les structures agricoles. Cette dynamique crée de nouvelles lisières urbaines peu qualitatives, parfois mitées, parfois frontales.

La ville de Sainte Maure-de-Touraine fait partie de l'unité paysagère de la vallée de la Vienne et de la Manse, cependant ses extensions remontent sur le plateau agricole et la ville entre en pleine interaction avec cette unité paysagère. A Saint-Epain, la ville s'étire le long des voies, longeant les coteaux des petites vallées. Cette dynamique façonne une forme urbaine peu lisible dans le paysage.

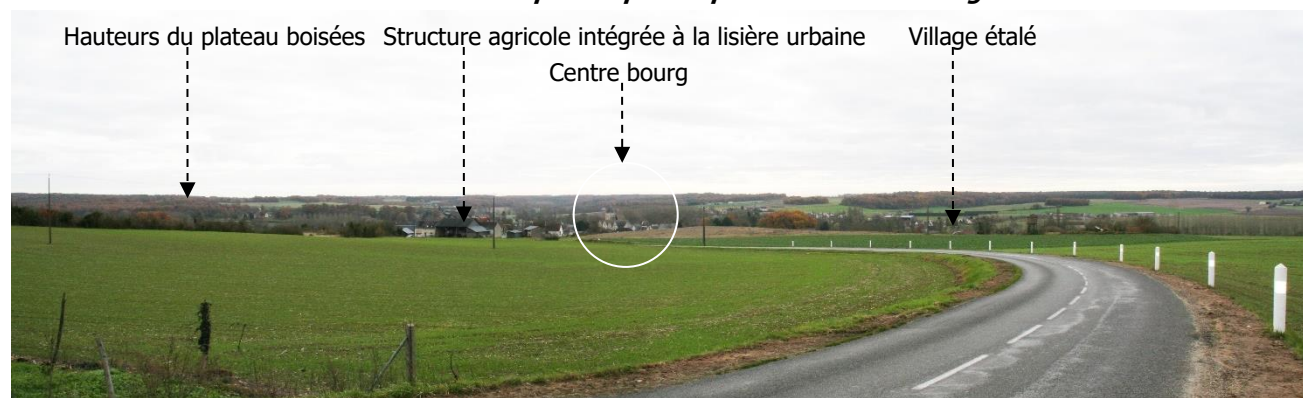
La ville de Sainte Maure-de-Touraine remontant sur le plateau de Touraine



Lisière urbaine filaire et mitée remontant la vallée à Saint Epain



Lisière urbaine de Saint-Epain impactée par l'étalement le long des voies



Evolution des formes urbaines rurales :

Sur les plateaux où l'agriculture prime, le système de fonctionnements agricole a engendré un habitat récent autour d'anciennes fermes, témoignant des partages de terres lors de succession. Une nouvelle forme urbaine s'est créée : le hameau de 3, 4 maisons, autour d'une ancienne ferme sobre et souvent à l'état d'abandon.

Une autre dynamique urbaine rurale s'observe. Les villages s'étendent de manière éparse, en créant de nouveaux quartiers dissociés du centre bourg. Ces nouvelles constructions isolées mais proches des bourgs délitent la forme urbaine et ont un impact assez important dans le paysage du plateau peu habité.

Nouveau quartier pavillonnaire isolé à Neuil



Impacts paysagers liés aux infrastructures :

Les infrastructures routières majeures et ferroviaires (A 10, RD 910, ligne LGV) engendrent la création d'un nouveau paysage, un paysage en mutation sans structure paysagère forte. La route semble plaquée sur le plateau agricole sans intégration recherchée et induit une confusion dans le paysage. Le trafic important de la route a généré sur les abords de la RD 910 une dynamique d'extension linéaire des villages et un mitage le long de la voie. Si la voie ferrée semble assez discrète dans le paysage, la création de l'autoroute a en revanche plus de conséquences. Une aire d'échangeur routier s'est implantée sur la commune de Saint-Epain et dévoile la position de l'A10 peu visible.

L'échangeur routier indique la présence de l'A10 à Saint Epain



Retour vers un paysage agricole diversifié après la perte d'une trame agricole dynamique :

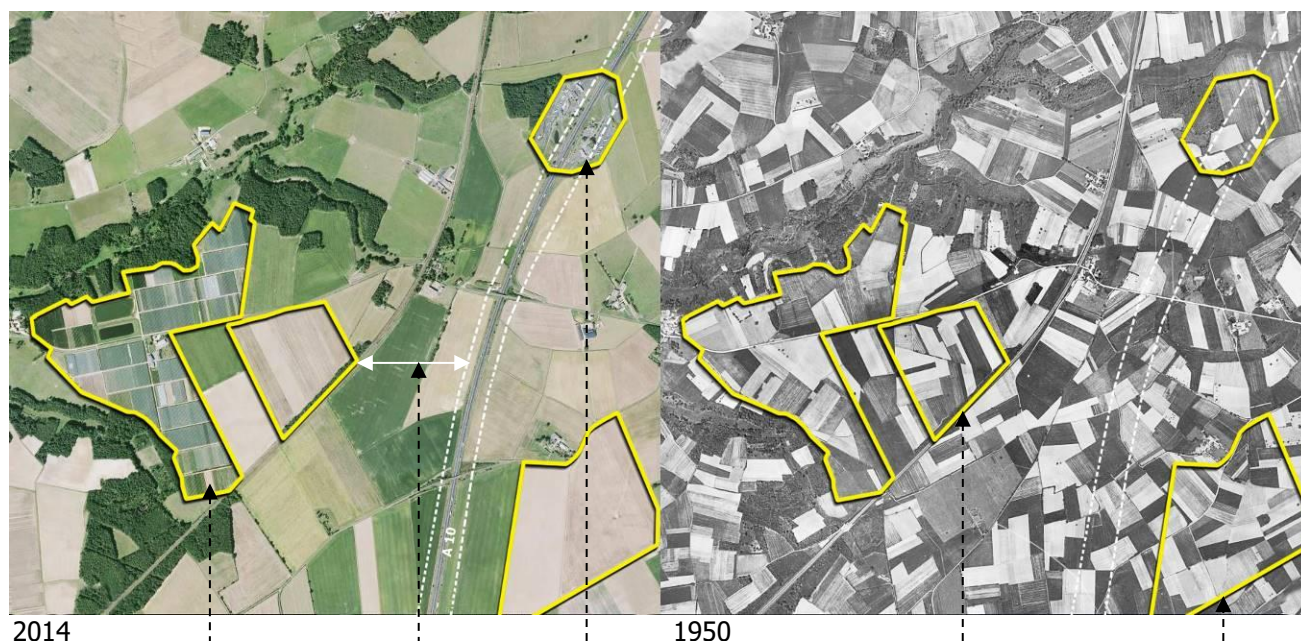
Le paysage agricole du plateau de Touraine est fortement caractérisé par la monoculture céréalière en openfield. Ce paysage était autrefois beaucoup plus dynamique avec un parcellaire plus fin et rythmé. Le plateau de Touraine, comme le Richelais et la Vallée de la Vienne a subi les effets du remembrement dans les années 1970.

Une nouvelle culture se développe en revanche à Saint-Epain et Sainte-Maure-de-Touraine et vient dynamiser le paysage du plateau. Des vergers quadrillent les hauteurs du plateau, souvent dissimulés derrière un bois. Leur impact visuel est très faible mais ils créent la surprise à leur découverte.

Vergers à Saint-Epain



Comparaison aérienne à Saint-Epain



2014

1950

Apparition des vergers sur le plateau
Diversification du paysage

Cloisonnement d'une partie du territoire entre la voie ferrée et l'A10

Echangeur routier de taille importante au bord de l'A10

Petit parcellaire longitudinal et rythmé

6.2. PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE



Le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, s'inscrit au sein du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, créé en 1996. La majeure partie du territoire est comprise au sein des limites du PNR.

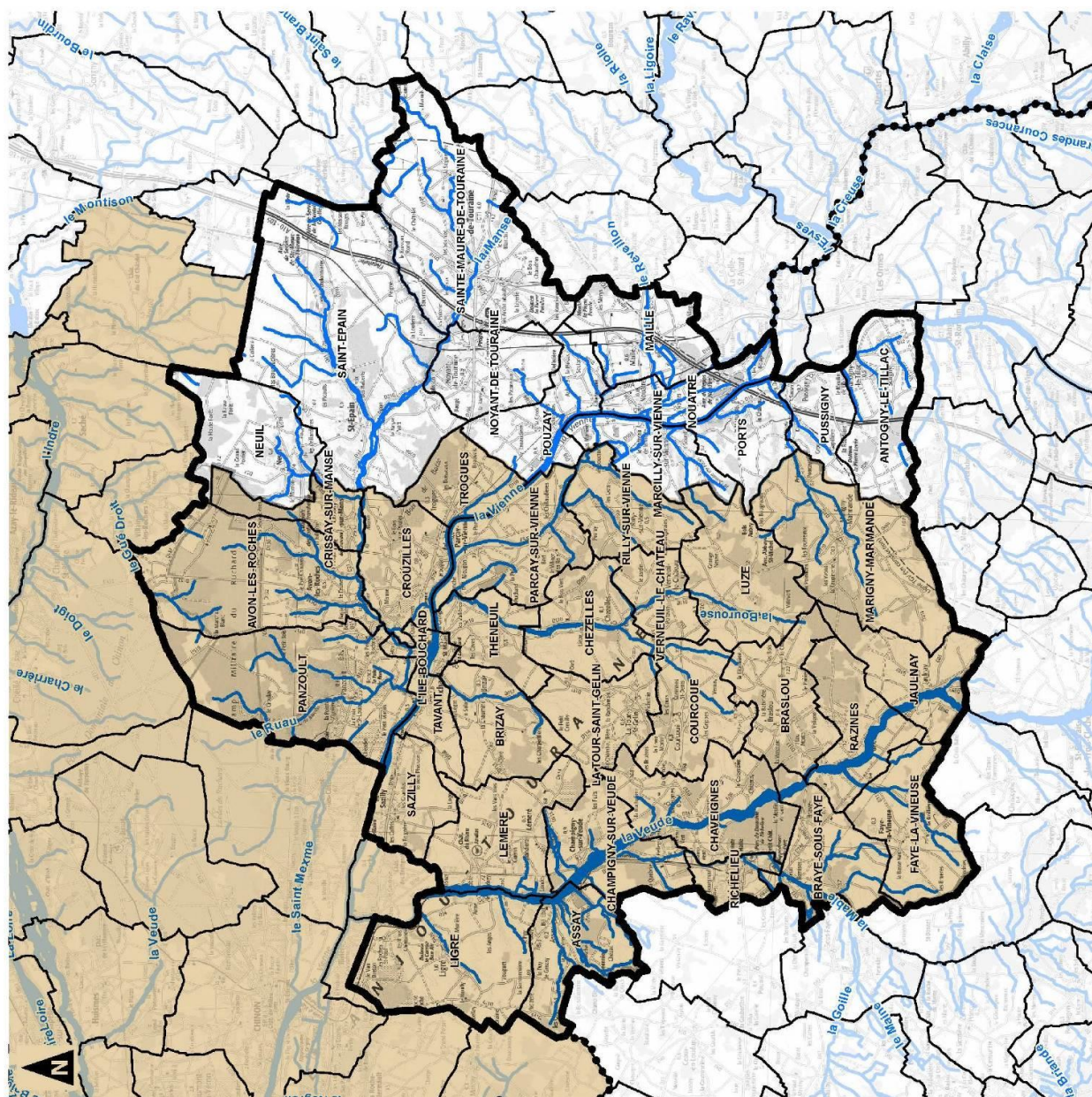
Les communes situées hors du périmètre du PNR sont : Neuil, Saint Epain, Pouzay, Noyant-de-Touraine, Sainte Maure-de-Touraine, Marcilly-sur-Vienne, Maillé, Nouatre, Ports, Pussigny, Antogny-le-Tillac.

Le périmètre du PNR longe les bords de Loire et l'inscription de nombreuses communes de la communauté de commune Touraine Val de Vienne dans le périmètre du parc est un gage d'harmonie territoriale. Le territoire possède de nombreux critères paysagers, architecturaux, d'usages... en connexion avec le territoire ligérien. Faire partie du PNR est un atout majeur car les communes bénéficient d'un regard particulier et c'est un attrait touristique important.

Le PNR joue un rôle de médiateur dans la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il accompagne les communes dans leur prise de position d'aménagement du territoire et les conseille.

La Charte du PNR définit les objectifs et enjeux de planification, que les communes concernées doivent prendre en compte. Ces enjeux sont patrimoniaux, écologiques et paysagers.

29 communes sont inscrites dans le périmètre du PNR : Avon-les-Roches, Crissay-sur-Manse, Panzoult, Sazilly, Tavant, L'Île-Bouchard, Crouzilles, Trogues, Parçay-sur-Vienne, Rilly-sur-Vienne, Thénéuil, Chézelles, Brizay, Lémeré, Ligré, La Tour-Saint-Gelin, Verneuil-le-Château, Luzé, Marigny-Marmande, Braslou, Courcoué, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Richelieu, Assay, Razines, Jaulnay, Faye-la Vineuse, Braye-sous-Faye.



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Périmètre du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Réseau hydrographique
-  Périmètre du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

0 5 10
Kilomètres

1:150 000

(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

 audidicé

Réalisation : audidicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, S241100
Source de données : SANDRE - IGN - audidicé urbanisme, 2017

6.3. PERCEPTIONS VISUELLES ET SENSIBILITE PAYSAGERE

Le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, est riche de panoramas et de jeux de perceptions visuelles. Le relief des multiples vallées (Vienne, et affluents), offre des covisibilités entre les villages, des vues lointaines ouvertes sur le vaste paysage agricole, des points de vue depuis les coteaux, ou bien des vues insolites le long de la Vienne et au cœur des villages troglodytes.

Ces vues, mettent en scène le paysage et le révèlent plus ou moins, permettant de se repérer dans le territoire. Elles participent à la qualité de chaque entité paysagère.

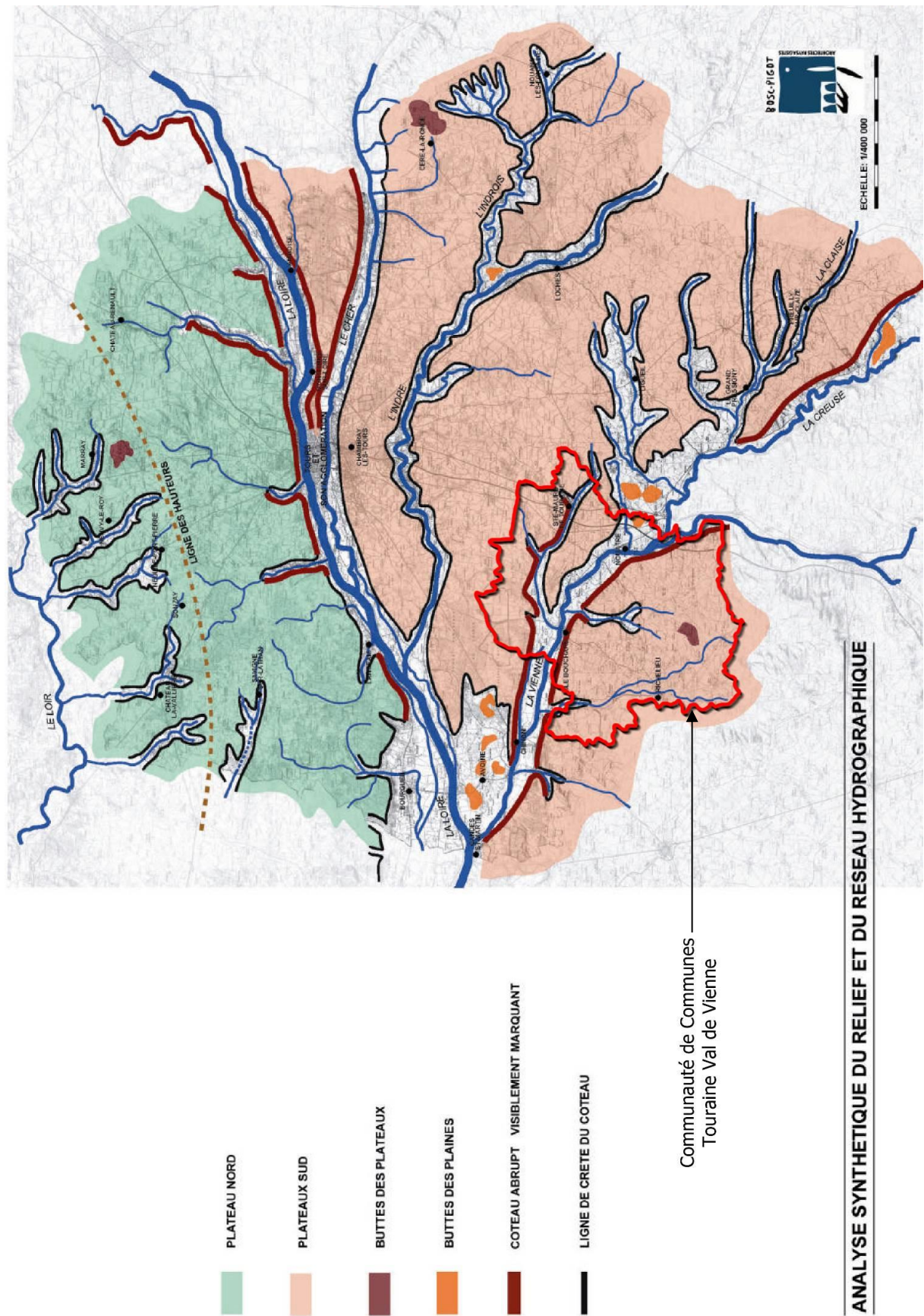
Cette sensibilité paysagère et visuelle se base sur plusieurs critères :

- Les vues lointaines sur le paysage ou des éléments du paysage (village, forme végétale, relief, patrimoine bâti, vallée...)
- Les vues mettant en scène la Vienne et sa vallée
- Les perceptions plus insolites (troglodytes, vallée intime, chemin boisé...)
- La perception d'un élément remarquable du patrimoine
- La qualité architecturale des lieux de vie et éléments bâtis
- La variation et la diversité des paysages

Comme en témoigne la carte ci-dessous, le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne est composé majoritairement de plateaux entaillés par les vallées de la Vienne, de la Manse et de la Veude.

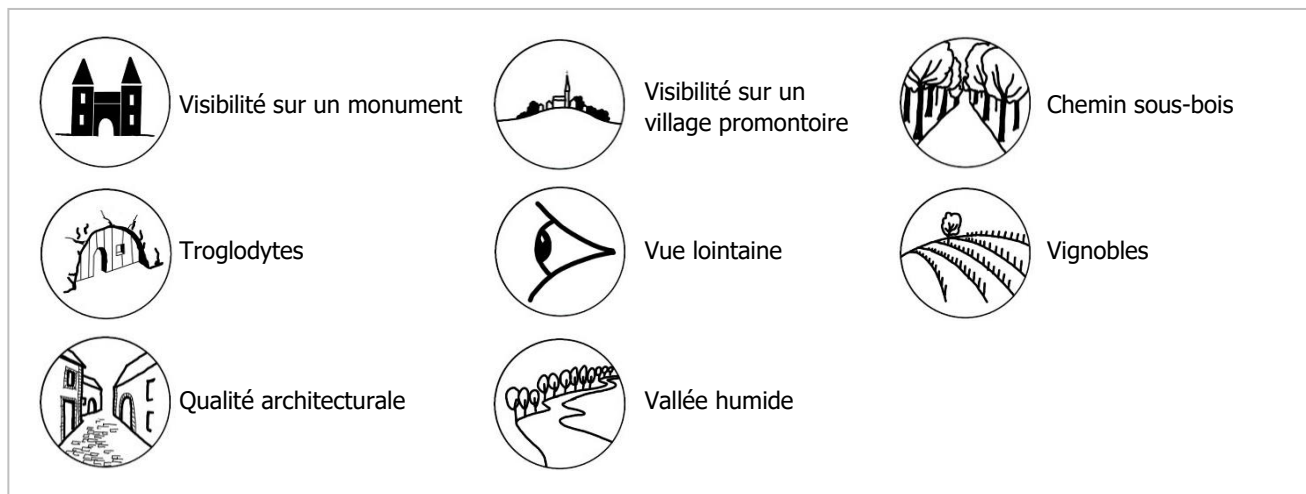
La présence des vallées génère des coteaux qui offrent des points de vue sur le paysage. Les lignes de crêtes des coteaux et les vallonnements des plateaux sont autant de points hauts permettant des co-visibilités et des panoramas mettant en scène et révélant le paysage.

Cette présence importante du relief est un atout pour le territoire dont la sensibilité paysagère est importante.



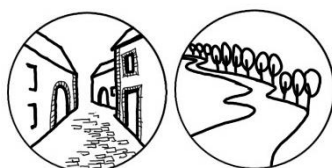
Chaque commune possède des atouts paysagers, une vue sur un monument, de larges panoramas, une vallée intime, un habitat identitaire authentique... Ces atouts représentent l'identité de chaque commune et diffèrent selon les unités paysagères. Les atouts des communes font la force et la sensibilité paysagère de chaque unité paysagère.

Légende des critères des sensibilités paysagères

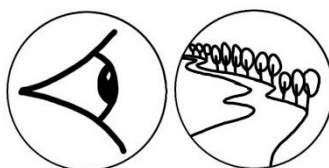


Forces paysagères des communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne :

Antogny-le-Tillac



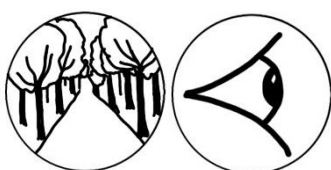
Assay



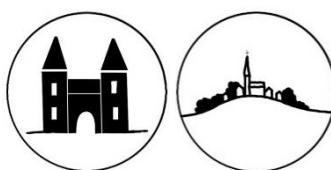
Avon-les-Roches



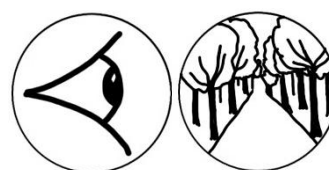
Braslou



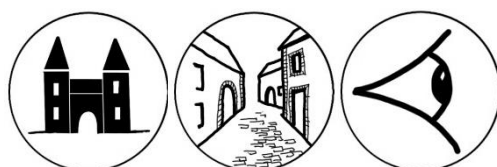
Braye-sous-Faye



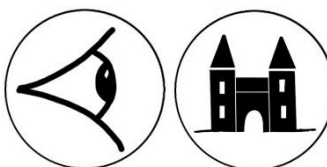
Brizay



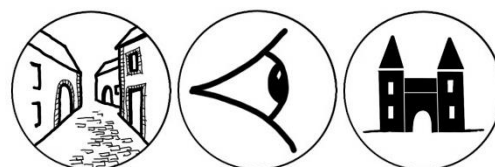
Champigny-sur-Veude



Chaveignes



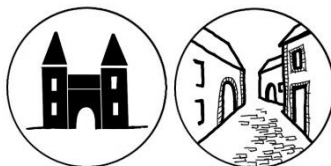
Chezelles



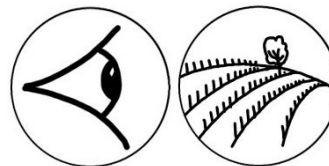
Courcoué



Crissay-sur-Manse



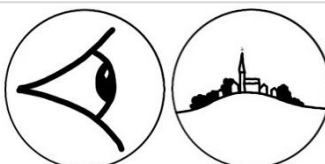
Crouzilles



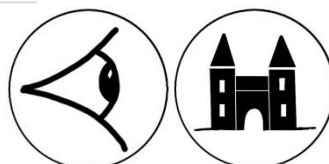
Faye la Vineuse



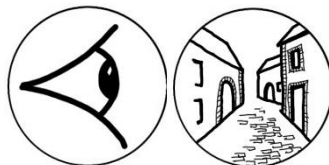
Jaulnay



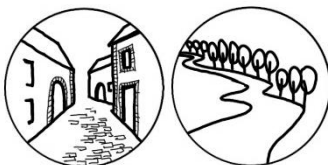
Lémeré



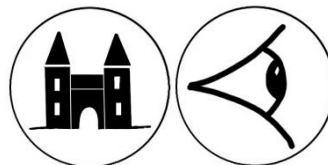
Ligré



L'Île Bouchard



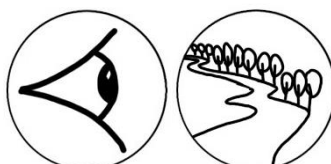
Luzé



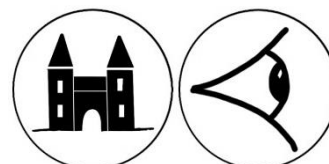
Maillé



Marcilly-sur-Vienne



Marigny-Marmande



Neuil



Nouâtre



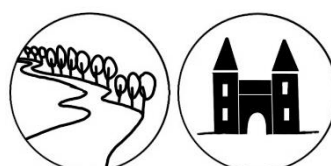
Noyant-de-Touraine



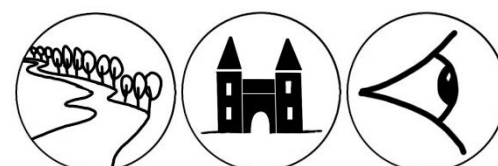
Panzoult



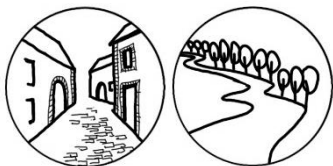
Parçay-sur-Vienne



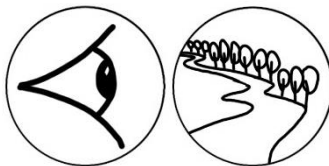
Ports



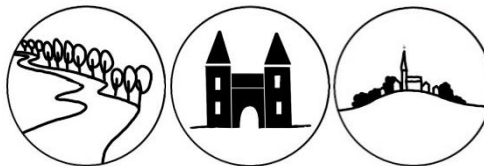
Pouzay



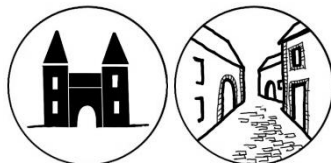
Pussigny



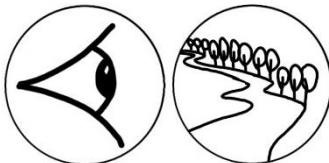
Razines



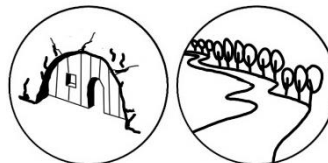
Richelieu



Rilly-sur-Vienne



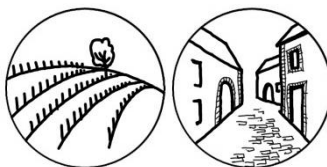
Saint-Epain



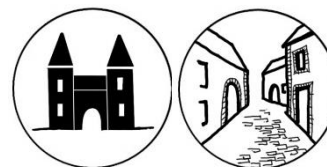
Sainte Maure-de-Touraine



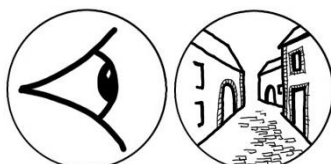
Sazilly



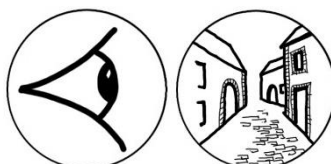
Tavant



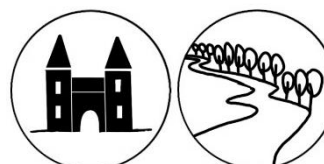
ThEneuil



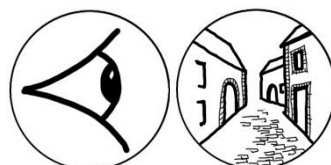
La Tour-Saint-Gelin

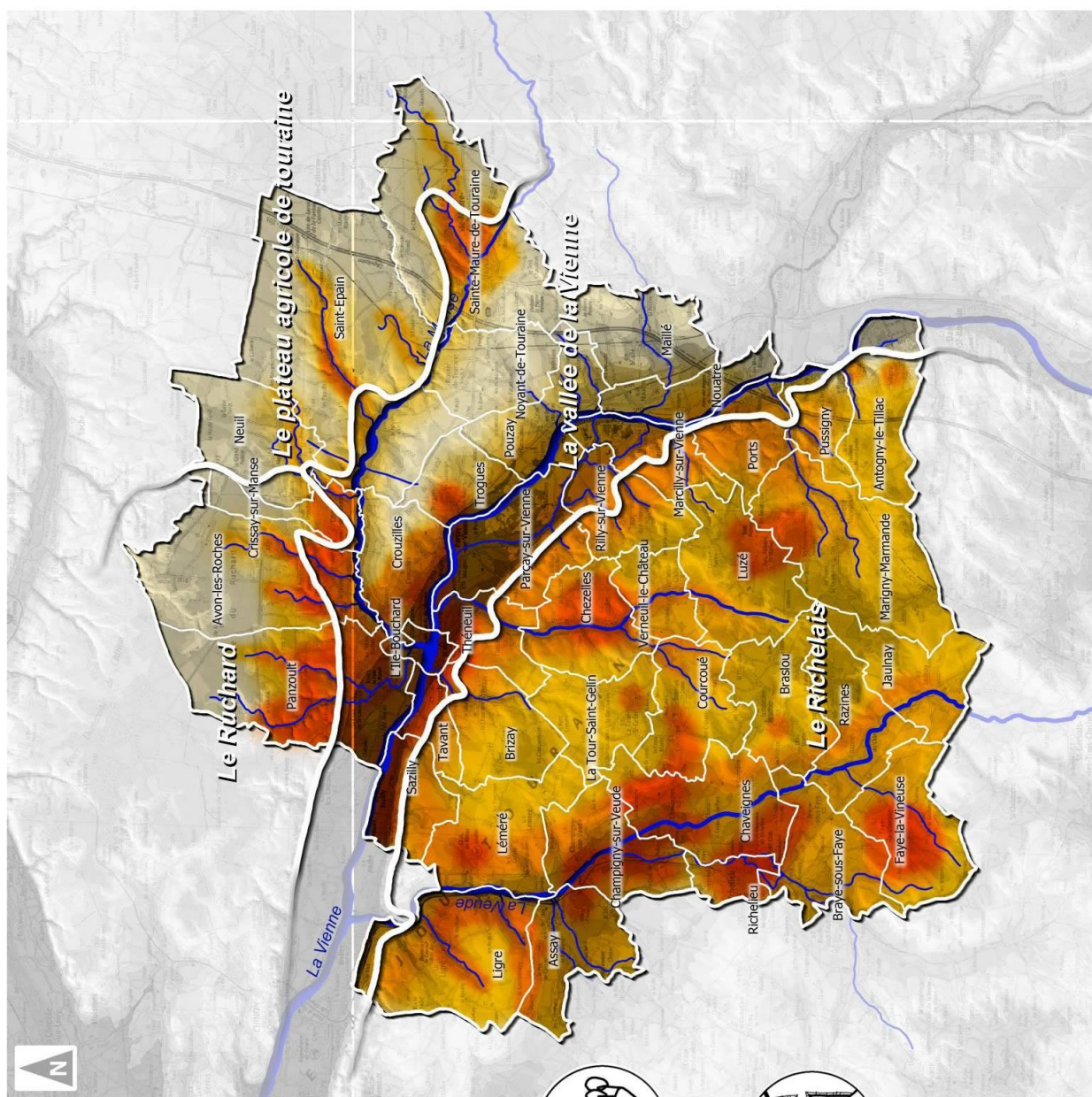


Trogues



Verneuil-le-Château





Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

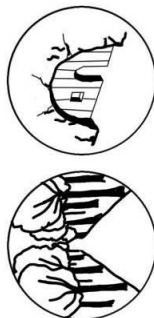
Sensibilité du paysage

+ Forte sensibilité

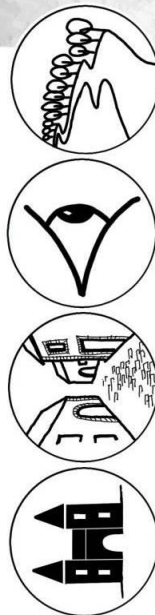


Faible sensibilité -

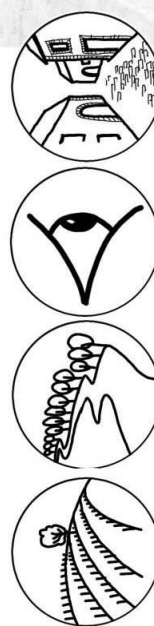
Forces du paysage du Ruchard :



Forces du paysage du Richelais :



Forces du paysage de la vallée de la Vienne :



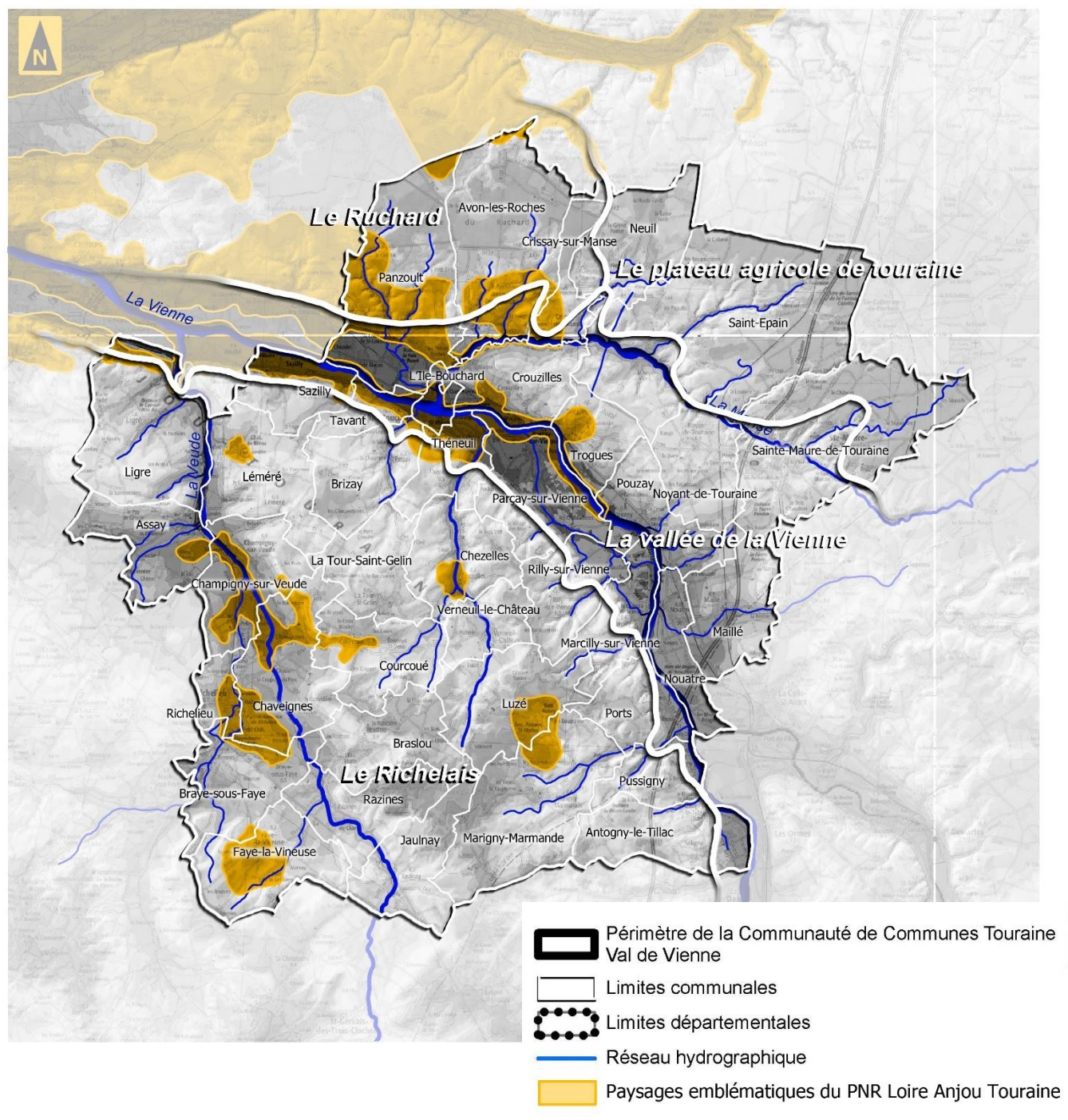
Forces du paysage du plateau agricole de touraine :



Les unités paysagères ayant la plus forte sensibilité paysagère sont : le plateau du Richelais et la vallée de la Vienne et de la Manse.

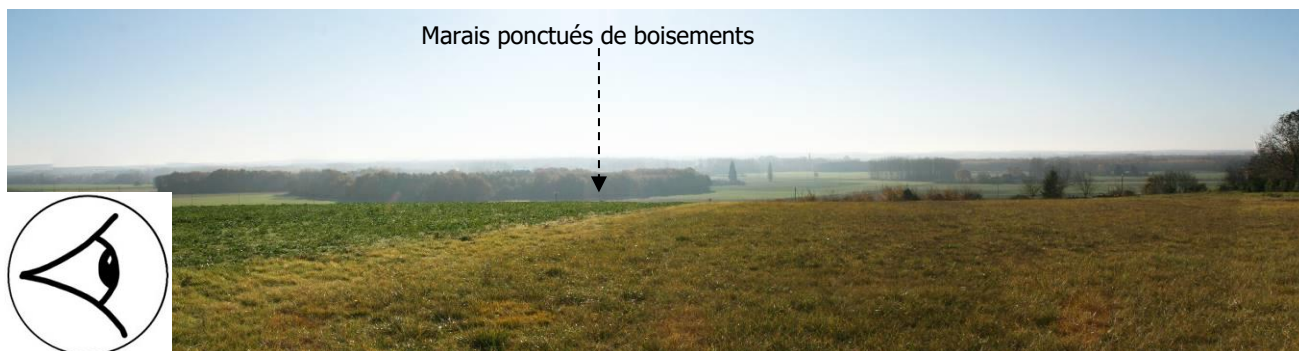
Les unités paysagères ayant une sensibilité paysagère moyenne sont : le plateau du Ruchard et le plateau agricole du centre Touraine.

Cette sensibilité illustre les paysages emblématiques du territoire du PNR Loire Anjou Touraine. La vallée de la Vienne viticole, les vallées secondaires de Panzoult et Avon-les-Roches, les sites remarquables comme Faye-la-Vineuse, Richelieu, Chézelles ou Champigny-sur-Veude en font partie.

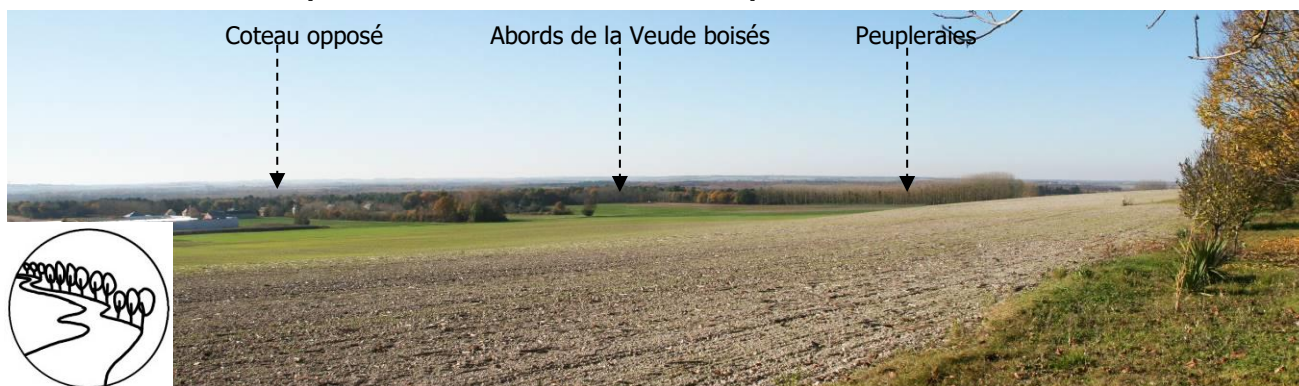


Voici quelques vues remarquables illustrant la forte sensibilité des paysages :

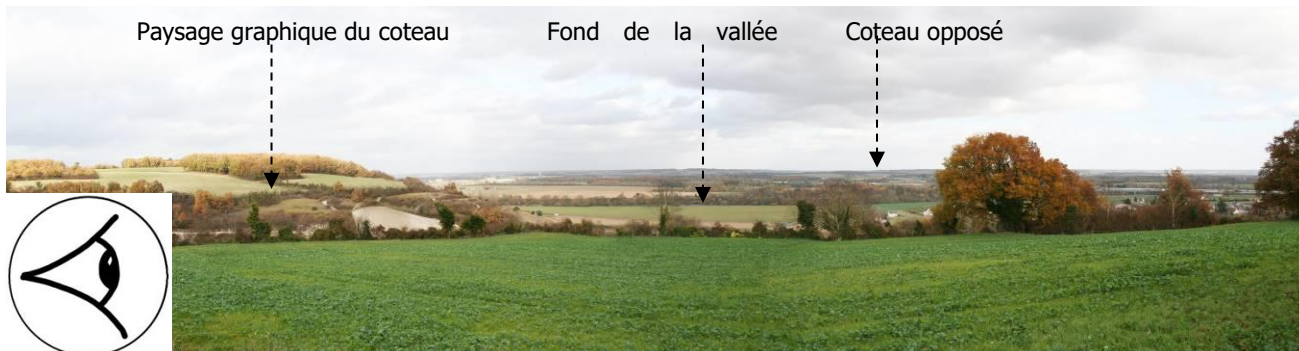
Assay – vue panoramique sur les marais d'Assay



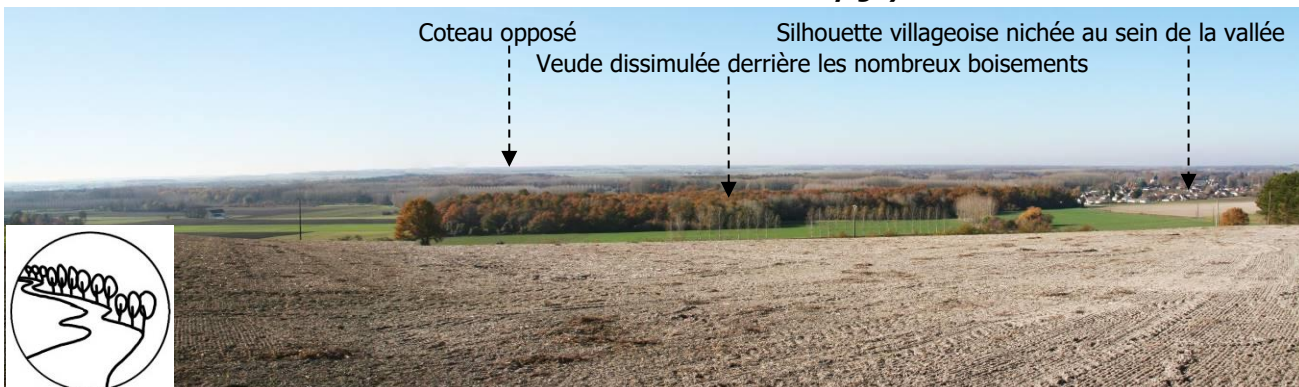
Vue imprenable sur la vallée de la Veude depuis les hauteurs de Braslou



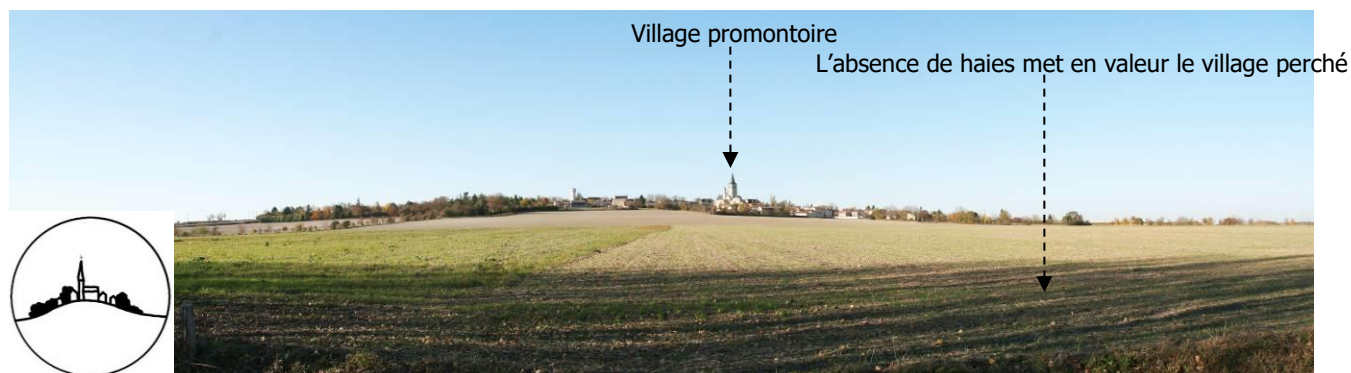
Ouverture sur la vallée de la Vienne et le coteau de Ports



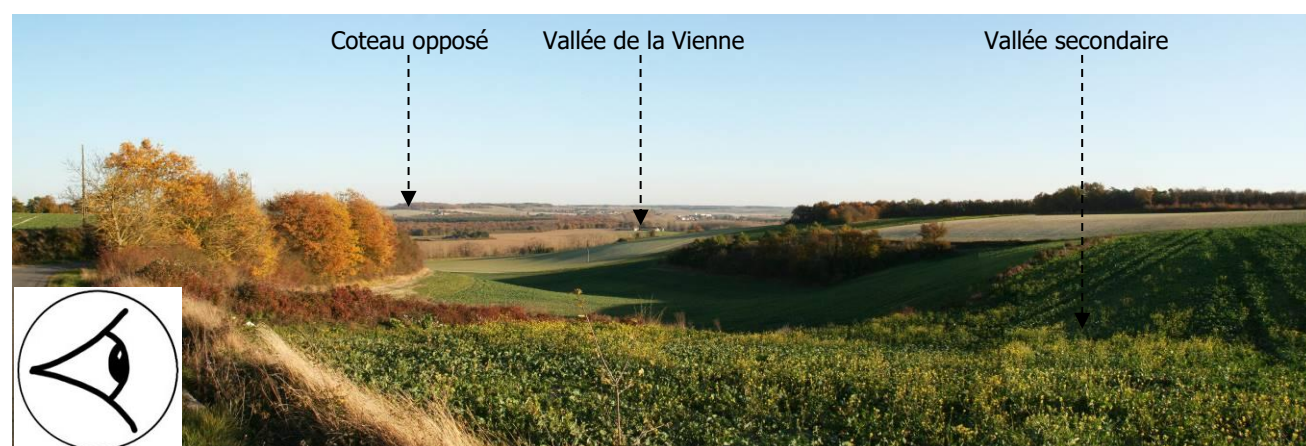
Vue lointaine sur la vallée de la Veude à Champigny-sur-Veude



Le village de Faye-la-Vineuse perché sur sa butte



Les rondeurs du plateau dévoilent la vallée de la Vienne à Pussigny



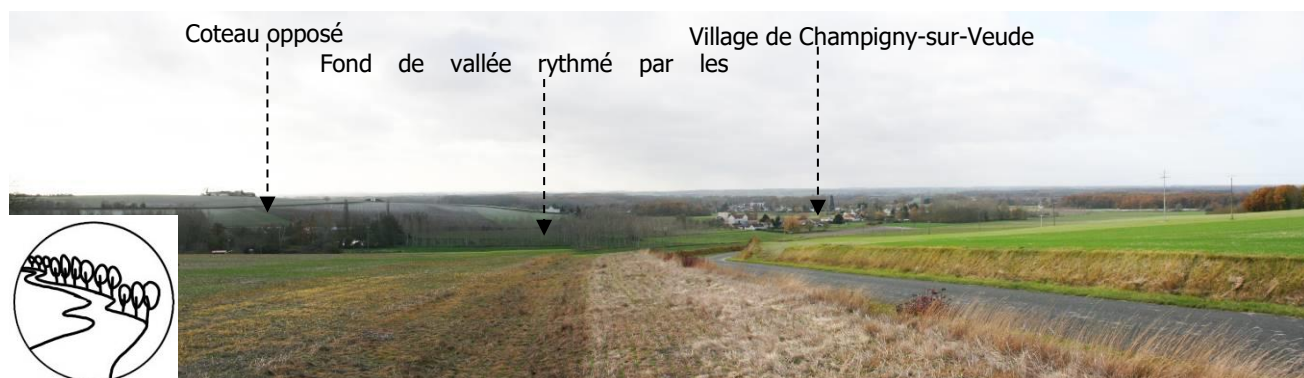
Le bourg de Chézelles reposant au pied du coteau



Vue lointaine sur les cultures lumineuses de Jaulnay



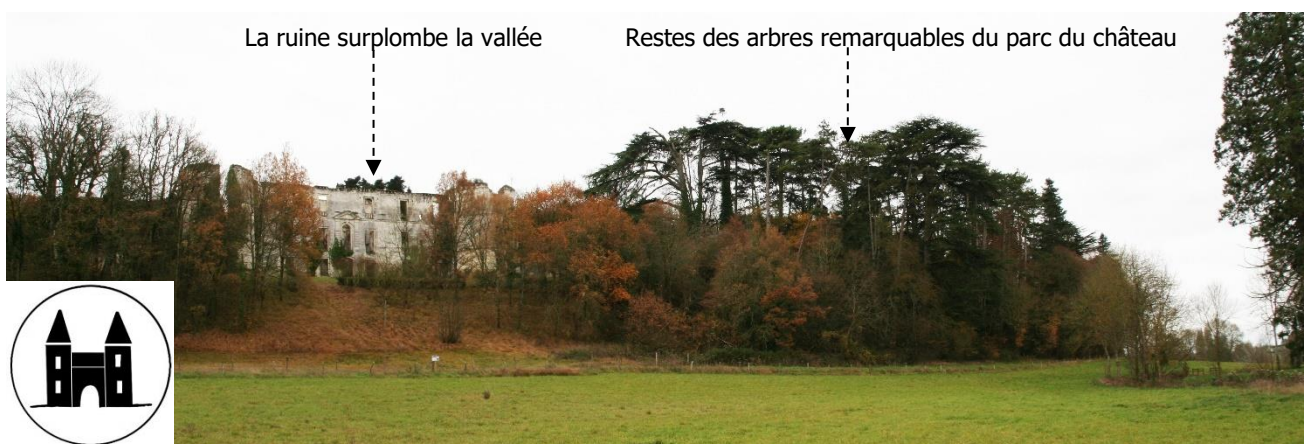
Vue sur la vallée de la Veude depuis Lémeré



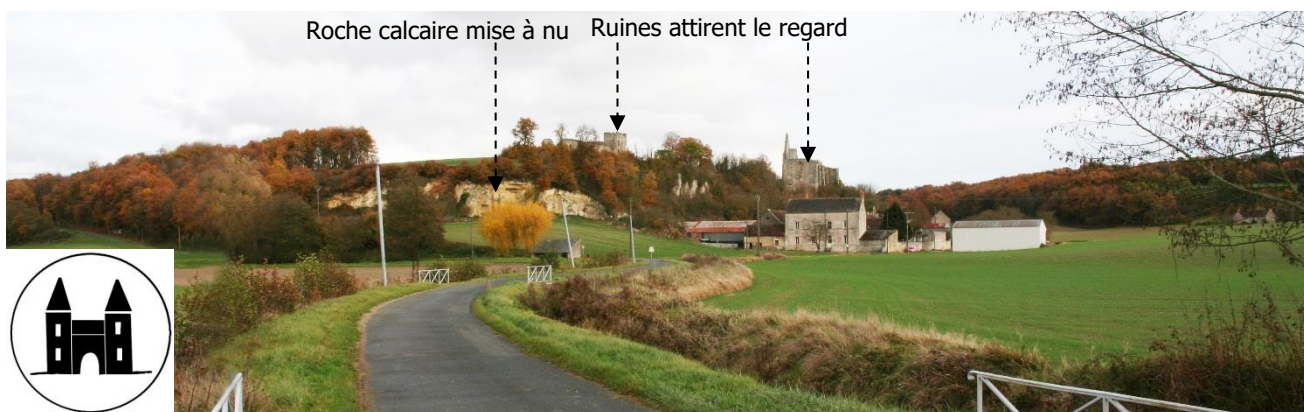
La vallée de la Bourouse à Verneuil-le-Château



Vue insolite sur la ruine du château de Montgoger perché sur le coteau à Saint-Epain



Les ruines de la collégiale d'Avon-les-Roches perchées sur le coteau calcaire ocre



LE PAYSAGE de la CCTVV : Éléments à retenir

⇒ Sur les entités paysagères

4 unités paysagères composent le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne : La vallée de la Vienne, le plateau du Richelais, le plateau boisé du Ruchard, le plateau agricole du centre Touraine. Ces 4 unités sont-elles-même découpées en sous-unités paysagères variées. Chaque entité paysagère possède ses caractéristiques.

Le Richelais se traduit par un paysage dynamique dû aux lignes de relief renforcées par les lignes des cultures et des labours et dû aux nombreux points d'appel dispersés (manoirs, fermes et villages). Les clos font l'identité de cette unité, ponctuant le plateau.

La vallée de la Vienne fait partie des paysages emblématiques établis par le PNR Loire Anjou Touraine. La vallée est riche de paysages entre plaine humide assez fermée, vignobles AOC sur les terrasses alluviales et vallées secondaires (dont celle de la Manse) ponctuées de curiosités troglodytes.

Le Ruchard est un plateau boisé où des clairières viennent apporter de la lumière, tandis que des vallées encaissées intimisent l'ambiance paysagère. Le Ruchard souligne le paysage de la rive droite de la vallée de la Vienne, dessinant l'arrière-plan.

Le plateau du centre Touraine se diffère du Ruchard par son ouverture visuelle. Le plateau moins vallonné est composé de vastes cultures en openfield, ponctué de bois et d'exploitations agricoles.

- Le territoire est sillonné par **trois vallées majeures** formant des vallées entrecoupant les différents plateaux : **La Vienne, La Manse et la Veude**. D'autres vallées secondaires découpent le relief. Cette alternance de plateau-vallée caractérise l'identité de ce territoire, visuellement très dynamique.
- La rivière et **l'eau en général est difficilement perceptible dans le paysage**, souvent dissimulée derrière des boisements dont des peupleraies ou bien d'épaisses ripisylves. Mais l'eau est lisible de manière indirecte dans le paysage. La présence des vallées, des peupleraies et des prairies révèle la présence de l'eau.
- Les dynamiques paysagères du territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne concernent principalement les formes urbaines. **Une dynamique d'urbanisation linéaire**, suivant un axe de communication et sans connexion directe avec le bourg peut être soulignée. Ces formes filaires sont de plus non intégrées dans le paysage. **Une dynamique de fermeture du paysage des vallées** peut être notée avec une forte évolution des peupleraies.
- Les villes majeures structurant le territoire sont **Richelieu, L'Île Bouchard et Sainte Maure-de-Touraine**.
- **La ville de Richelieu est une cité singulière** qui se démarque des autres par son histoire et sa forme en damier.
- La ville de Sainte Maure-de-Touraine possède **la dynamique urbaine la plus importante**. La ville remonte sur les coteaux des vallées sur lesquelles elle s'est implantée ayant un impact visuel fort dans le paysage. Les quartiers pavillonnaires s'étalent créant un effet de masse dès les entrées de ville.
- Le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, s'inscrit au sein **du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine**, créé en 1996. Seulement 11 communes sur 40 ne sont pas comprises dans le périmètre du PNR.



⇒ **Sur la sensibilité paysagère :**

- Les unités paysagères ayant la plus forte sensibilité paysagère sont le plateau du Richelais et la vallée de la Vienne.
- Les atouts paysagers de l'unité du Richelais sont : Le relief doux, les nombreux éléments du patrimoine architectural, les vues et ambiances de la vallée de la Veude, les nombreuses vues lointaines et la qualité architecturale des lieux de vie.
- Les atouts paysagers de l'unité de la vallée de Vienne sont : les vignobles AOC, la qualité architecturale des lieux de vie, les vues et ambiances de la vallée de la Vienne et de la Manse, les nombreuses vues lointaines.
- Les atouts paysagers de l'unité du Ruchard sont : Les ambiances forestières, les chemins sous-bois et les troglodytes.
- Les atouts paysagers du plateau du centre Touraine sont : la qualité architecturale des lieux de vie, les vues et ambiances de la vallée de la Manse et autres vallées secondaires, les nombreuses vues lointaines.
- Le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne est un perpétuel jeu de points bas et points hauts mettant en scène les paysages. Le relief participe à la sensibilité des paysages. Cette bonne perception permet de comprendre la morphologie du territoire et de mieux apprécier ces paysages.

7. LES PAYSAGES URBAINS

7.1. LES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES DES COMMUNES

Le territoire est structuré par 3 communes principales : Sainte-Maure-de-Touraine, L'Île Bouchard et Richelieu. Ces 3 communes représentent les 3 grandes unités paysagères principales : Sainte-Maure-de-Touraine sur le plateau agricole, L'Île Bouchard au sein de la vallée de la Vienne et Richelieu sur le plateau du Richelais. Ces villes offrent des paysages variés par leur implantation différente : Sainte-Maure-de-Touraine est située sur les coteaux d'une vallée secondaire de la Manse, L'Île Bouchard est implantée au bord de la Vienne et Richelieu dans une vallée humide, affluent de la Veude.

Voici les différentes implantations géographiques des communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne :



21 bourgs sont situés dans une vallée humide : Richelieu, Razines, Jaulnay, Luzé, Antogny-le-Tillac, Ports, Nouâtre, Marcilly-sur-Vienne, Verneuil-le-Château, Chezelles, ancien bourg de Lièze (Chezelles), Champigny-sur-Veude, Assay, Ligré, Brizay, Parçay-sur-Vienne, Tavant, L'Île-Bouchard, Panzoult, Crouzilles, Pouzay, Sainte-Maure-de-Touraine.



12 bourgs sont situés à flanc de coteau : Braslou, Marigny-Marmande, Courcoué, Pussigny, Rilly-sur-Vienne, Théneuil, Sazilly, Trogues, Avon-les-Roches, Crissay-sur-Manse, Neuil, Saint-Epain.



5 bourgs sont situés sur un plateau onduleux : Ancien bourg de Séligny (Antogny-le-Tillac), La Tour-Saint-Gelin, ancien bourg de le Coudray (Lémeré), Lémeré, Noyant-de-Touraine.



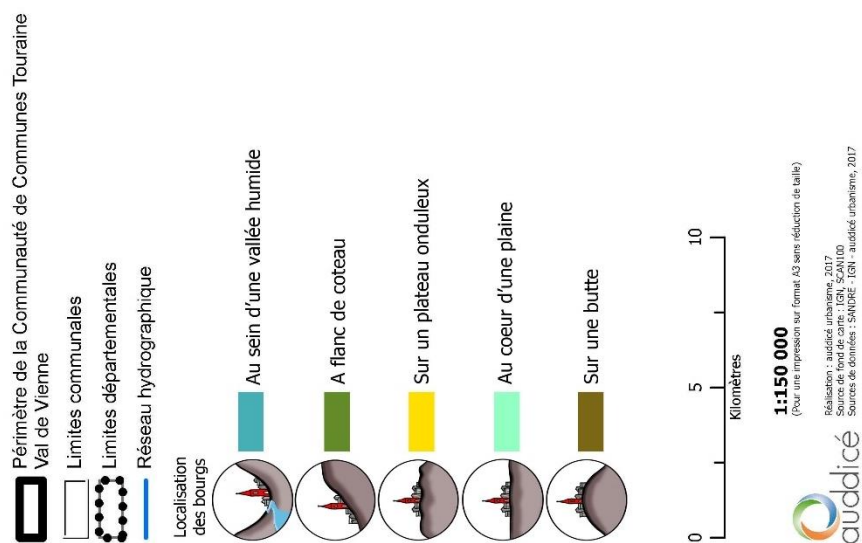
3 bourgs sont situés au cœur d'une plaine : Braye-sous-Faye, Maillé, Chaveignes.



1 bourg est implanté sur une butte : Faye-la-Vineuse.

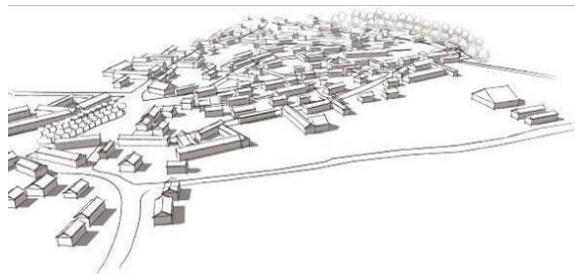
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Implantations géographiques des bourgs principaux

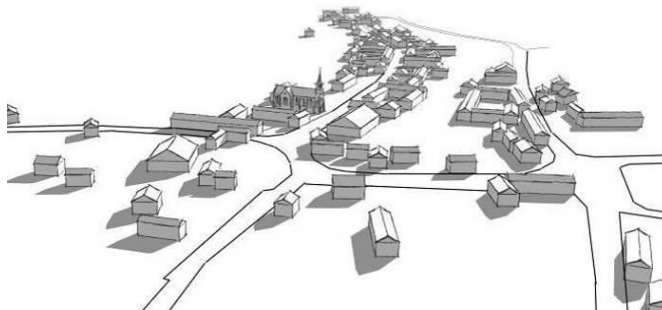


7.2. LES FORMES URBAINES

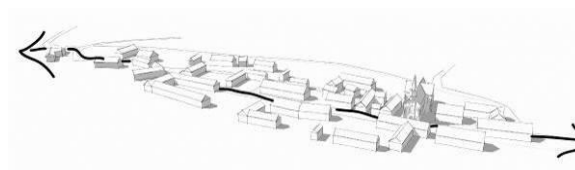
Les formes urbaines majeures :



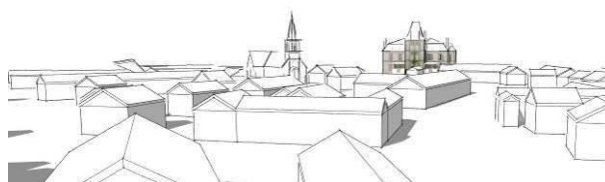
En noyau : structure compacte regroupée autour d'un centre accueillant les bâtiments institutionnels, les équipements, une place



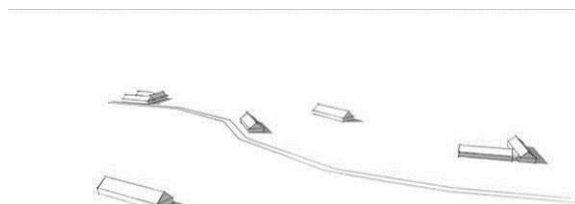
Etalé le long des voies : la seule disponibilité du sol a permis aux communes de s'étaler le long des voies au gré des opportunités foncières.



Village-rue : une urbanisation linéaire le long d'un axe de communication où suivant les contraintes d'un relief : vallée humide, éperon



Village domaine : le village domaine se caractérise par un château historique souvent accompagné d'un grand parc ou d'un boisement. Le village est adossé au bois attenant à la propriété du domaine. La forme urbaine qui en découle est compacte.



Diffus : il s'agit de structures morcelées, égrenées. Leur insertion dans le paysage est le plus souvent délicate car il y a un risque de mitage.. Le bâti traditionnel parce qu'il respecte une volumétrie basse et les matériaux locaux pose généralement moins de problèmes que les pavillons récents répondant à un type non régional.

Les 3 villes principales se sont développées davantage par rapport aux autres communes. Leur forme urbaine est par conséquent étalée le long des voies, en conservant un cœur de ville plus dense, témoignant d'une forme ancienne en noyau.

Voici les formes urbaines des communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne :



21 bourgs possèdent une forme étalée le long des voies : Richelieu, Braye-sous-Faye, Marigny-Marmande, ancien bourg de Séligny (Antogny-le-Tillac), Nouâtre, Marcilly-sur-Vienne, La Tour-Saint-Gelin, Champigny-sur-Veude, Ligré, ancien bourg de le Coudray (Lémeré), Brizay, Parçay-sur-Vienne, Sazilly, Crouzilles, Trogues, Pouzay, Maillé, Noyant-de-Touraine, Avon-les-Roches, Neuil, Sainte-Maure-de-Touraine.



15 bourgs possèdent une forme en noyau : Faye-la-Vineuse, Luzé, L'Ile-Bouchard, Courcoué, Braslou, Razines, Rilly-sur-Vienne, Verneuil-le-Château, ancien bourg de Lièze (Chezelles), Chezelles, Lémeré, Thénéuil, Tavant, Panzoult, Crissay-sur-Manse.



4 bourgs possèdent une forme de village-rue : Jaulnay, Pussigny, Ports, Saint-Epain. Les formes de village-rue découlent le plus souvent d'une implantation géographique contrainte en vallée humide ou d'une situation à flanc de coteau.



2 bourgs possèdent une forme diffuse : Chaveignes et Assay. Les communes à la forme diffuse ne possèdent pas de bourg principal, regroupant l'église, les commerces et un habitat groupé. L'urbanisation se caractérise par plusieurs regroupements d'habitat nommés des écarts.

La forme urbaine dominante est celle des bourgs étalés le long des voies mais une concentration des bourgs en forme de noyau peut être notée sur le plateau du Richelais.

2 communes sont en conurbation dans le territoire : Richelieu et Chaveignes (mais pas le bourg)

Cas particuliers :

- La commune d'Antogny-le-Tillac est issue d'une fusion de deux communes (avec Séligny). Elle possède donc deux bourgs distincts.
- La commune de Nouâtre possède deux bourgs, issue d'une fusion entre Nouâtre et Noyer.
- La commune de Chezelles possède deux bourgs, issue d'une fusion entre Chezelles et Lièze.
- Le bourg de Ligré est issu d'un étalement linéaire urbain entre deux bourgs anciens (Ligré et le Rouilly).
- La commune de Lémeré possède deux bourgs, issue d'une fusion entre Le Coudray et Lémeré.
- L'Ile-Bouchard est séparée par la Vienne, créant deux bourgs (l'Ile-Bouchard et Saint-Gilles), reliés par un pont.
- Noyant-de-Touraine possède deux centres urbains, dont le deuxième s'est formé autour de la gare. Cette dynamique est accélérée par le passage de la LGV.

Cependant les bourgs n'ont pas toujours eu cette forme urbaine actuelle. Leur évolution au fil de temps a généré une modification de la forme de leur bourg. L'évolution la plus notable est celle d'un bourg en forme de noyau, s'étirant et s'étalant le long des voies.

La majorité des bourgs en forme de noyau ont peu évolué et ont conservé leur forme historique.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Formes urbaines des bourgs principaux

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine
Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Réseau hydrographique

Étalée le long des voies

Noyau

Village-rue

Diffuse

0 5 10
Kilomètres

1:150 000

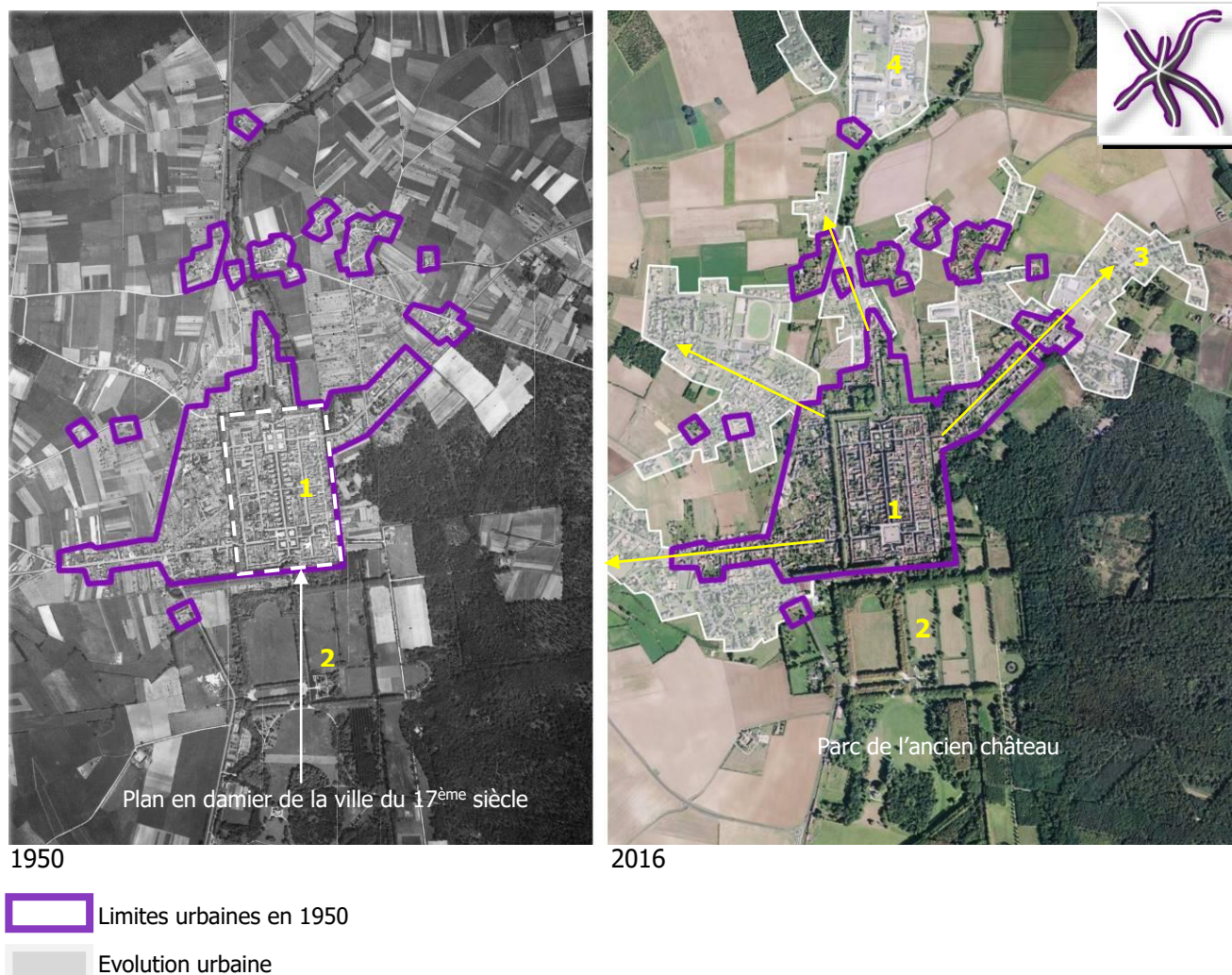
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : Audicé urbanisme, 2017
Sources de données : SANDRE - IGN - Audicé urbanisme, 2017

 audicé

A. Evolution urbaines des pôles majeurs

Comparaison aérienne à Richelieu



La ville de Richelieu s'est bâtie entre 1631 et 1642, et porte l'empreinte de son fondateur, le cardinal de Richelieu. Commandité par le roi Louis XIII, Richelieu est une cité idéale, dessinée par l'architecte Jacques Lemercier. La ville est basée sur un plan en damier sur le modèle des villes romaines ou des bastides médiévales (1), autrefois articulée avec le château de Richelieu et son parc de 475 ha (2). La ville se structure autour de deux places, la place Royale et la place du Cardinal, et est ceinte de douves, de remparts et de portes monumentales. Il reste quelques vestiges du château : un des dômes de l'avant-cour, l'orangerie, les caves et tout le tracé des canaux.

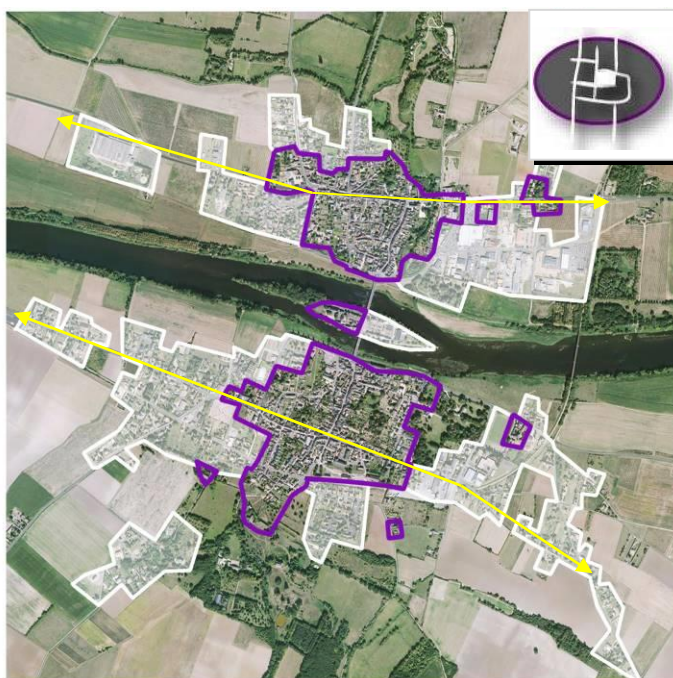
En 1950, la ville est sortie de son enceinte en suivant les axes des rues majeures. La progression urbaine a suivi ce mouvement jusqu'à aujourd'hui et la ville vient former une conurbation avec la commune de Chaveignes à l'est (3). Une zone d'activité au nord s'est installée venant également bouleverser le paysage de l'entrée de ville (4).

⇒ La forme urbaine en noyau de Richelieu s'est progressivement étalée le long des voies.

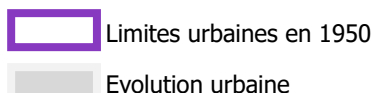
Comparaison aérienne à L'Ile Bouchard



1950



2016



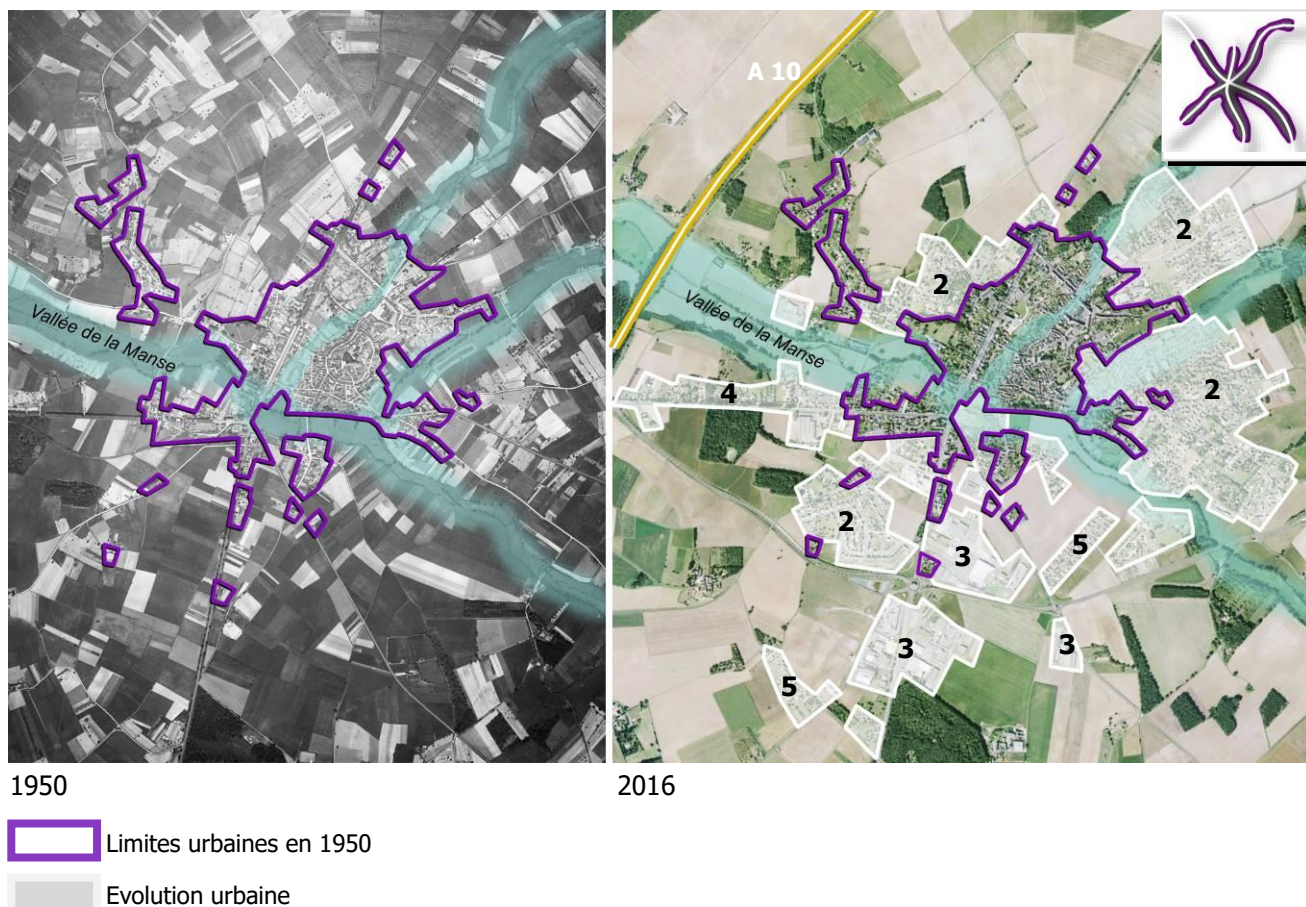
La ville de l'Ile Bouchard a la particularité d'être implantée de part et d'autre de la Vienne. La ville a même investi l'île fluviale. Il s'agit de deux anciennes communes, Saint-Gilles-de-l'Ile-Bouchard et Saint-Maurice-de-l'Ile-Bouchard qui se sont regroupées en 1832 pour former une ville unique. C'est pourquoi L'Ile Bouchard est composée de deux centres bourgs anciens, dont la forme urbaine était historiquement en noyau. Chaque bourg possède son église. Un château implanté au sud sur un coteau (1), domine la ville au cœur de son parc et représente un point de repère dans la ville comme dans la vallée de la Vienne. Le château semble surveiller la ville.

L'évolution urbaine a suivi de part et d'autre de la Vienne un axe est-ouest parallèle à la rivière (2), le long desquels la ville s'est développée. Il s'agit principalement de nouveaux quartiers pavillonnaires mais également de quartiers d'habitats collectifs. Les entrées de ville (au nord comme au sud de la Vienne) sont marquées par l'installation de zones d'activités et de zones industrielles (3), marquées par les hangars et les silos agricoles.

L'Ile est également aujourd'hui totalement urbanisée.

⇒ La forme urbaine de l'Ile Bouchard en 2 noyaux s'est progressivement étalée le long des voies.

Comparaison aérienne à Sainte Maure-de-Touraine



Sainte Maure-de-Touraine est implantée historiquement sur le coteau nord de la vallée de la Manse, affluent de la Vienne (1), à la confluence entre deux trois humides. Le cœur de la ville est bâti autour d'un ancien château médiéval et sa forteresse qui domine la ville et les vallées. Des vestiges de portes et du château ont été conservés.

Sa forme historique en noyau (1) est aujourd'hui déstructurée par l'évolution urbaine de la ville, très éparse. En effet, la ville contrainte par le relief des vallées humides a remonté progressivement sur les coteaux sous forme de quartiers pavillonnaires plus ou moins lâche (2). Cette dynamique urbaine a créé une nouvelle image des entrées de ville, une image de pavillon assez massive.

Les entrées de ville sont également marquées par l'implantation de zones d'activités éparées (3), apportant une certaine confusion dans la lisibilité du paysage et façonnant une entrée de ville peu accueillante.

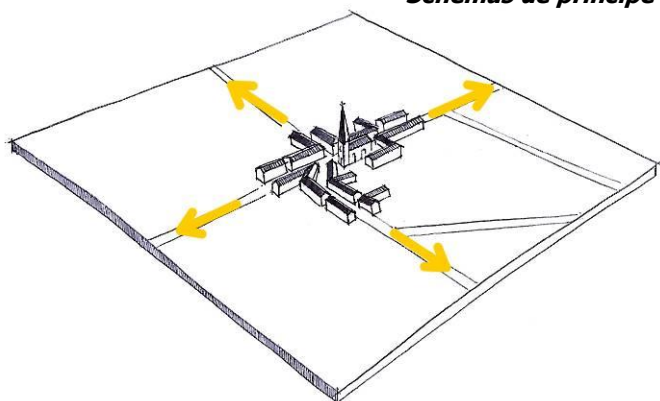
La ville de Sainte Maure-de-Touraine s'est également développée de manière linéaire (4) et isolées (5) le long de certains axes. Cette évolution diffuse a créé de nouveaux quartiers très déconnectés avec le centre-ville.

La création de l'autoroute A 10 à l'ouest de la ville a généré une rupture physique entre Sainte-Maure et l'ouest du territoire. Son impact paysager reste faible mais son impact sonore est à noter.

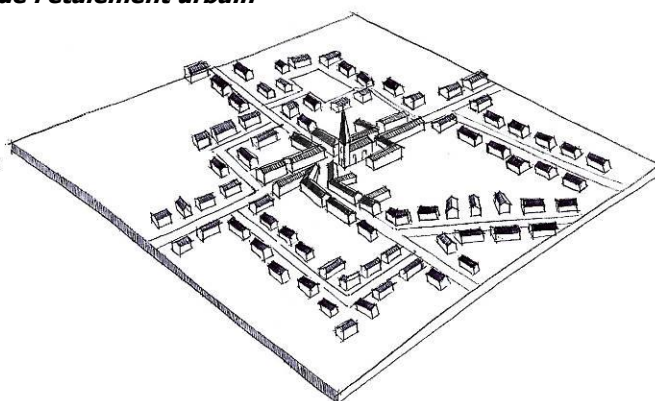
⇒ La forme urbaine de Sainte Maure-de-Touraine en noyau s'est progressivement étalée le long de voie et émietée sur les coteaux.

B. Evolution des bourgs possédant une forme urbaine étalée le long des voies

Schémas de principe de l'étalement urbain

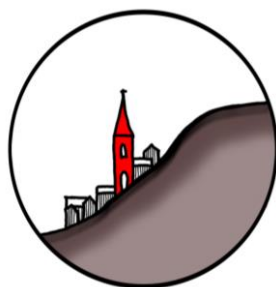


Forme urbaine ancienne :
Bourg en forme de noyau dense

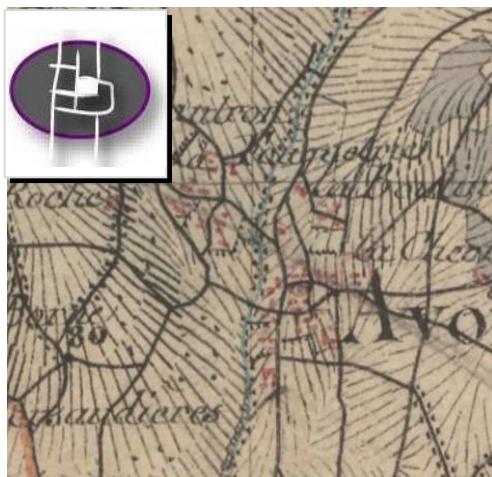


Forme urbaine actuelle :
Etalement linéaire le long des voies

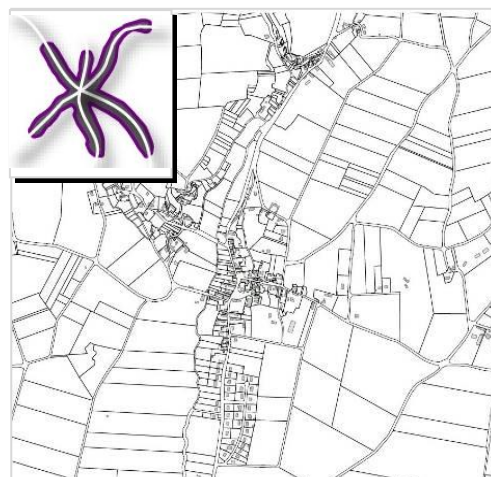
AVON-LES-ROCHES



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

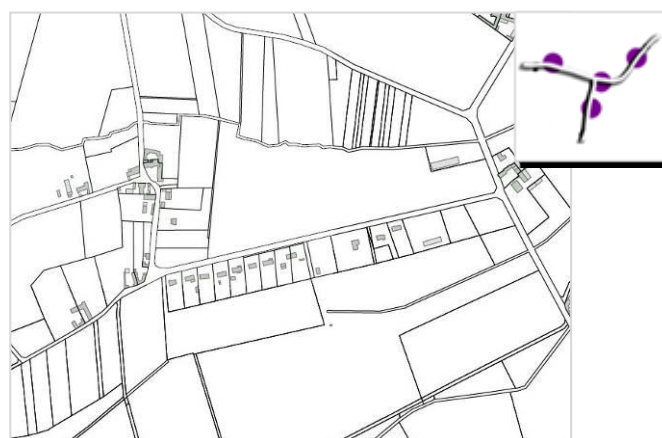
ASSAY



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

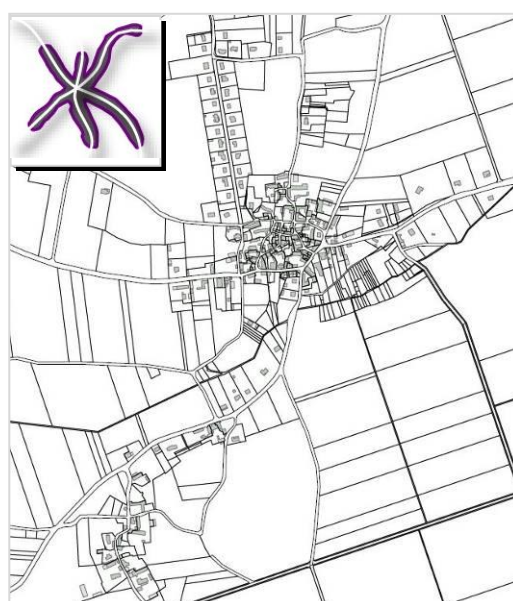
ANTOGNY-LE- TILLAC



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

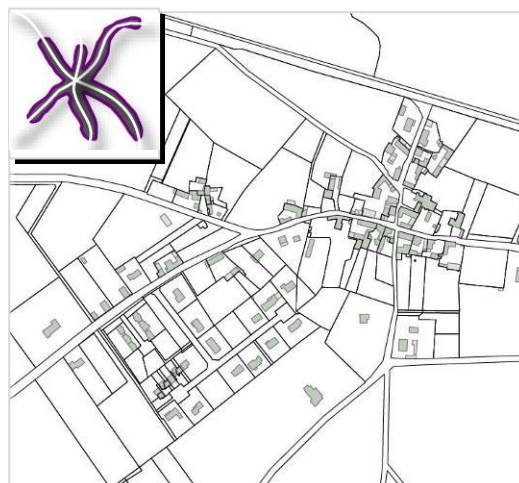
BRAYE-SOUS-FAYE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE

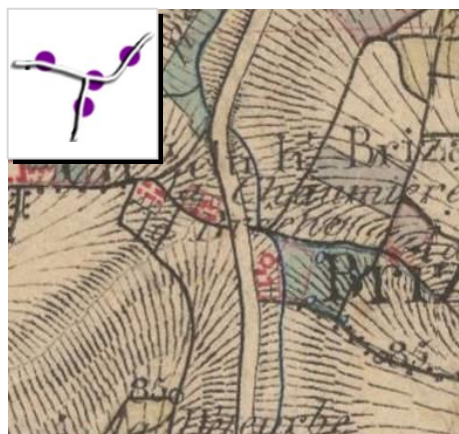


FORME URBAINE ACTUELLE

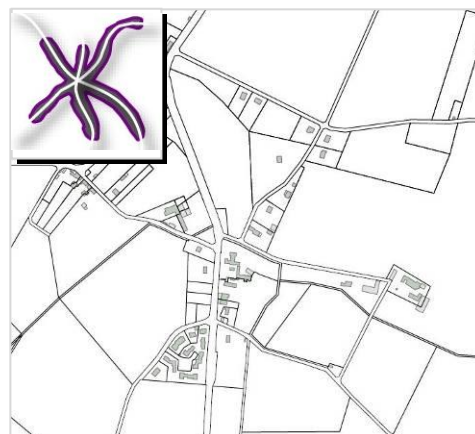
BRIZAY



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE

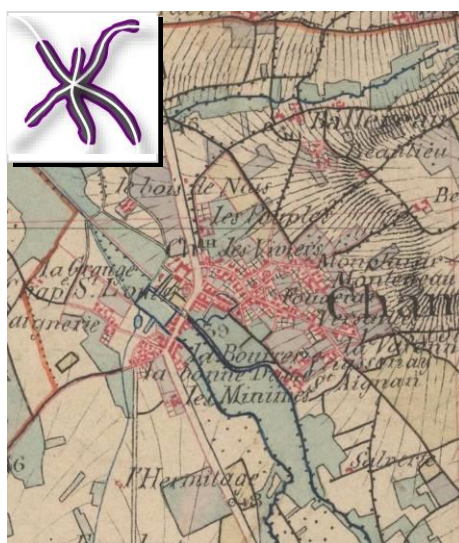


FORME URBAINE ACTUELLE

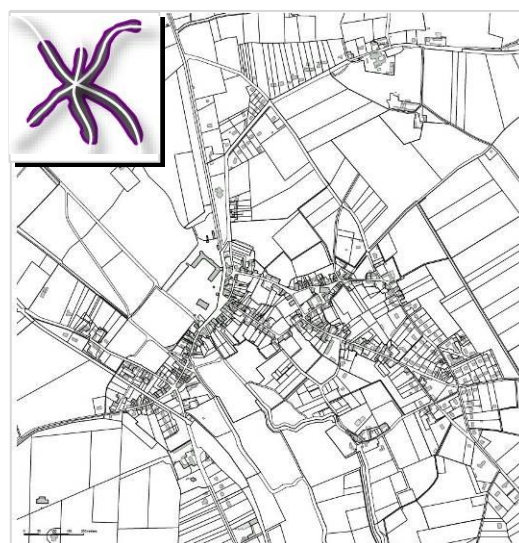
CHAMPIGNY-SUR-VEUDE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

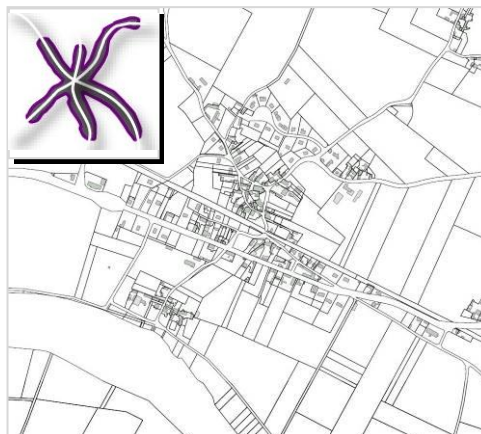
CROUZILLES



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

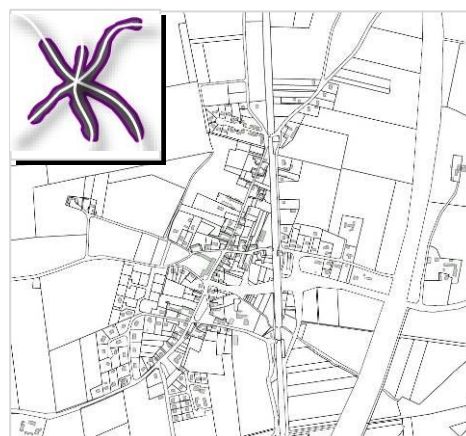
MAILLE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

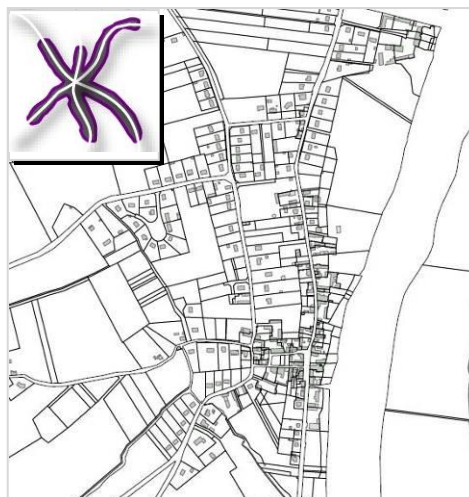
MARCILLY-SUR- VIENNE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

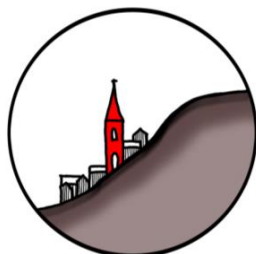


FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

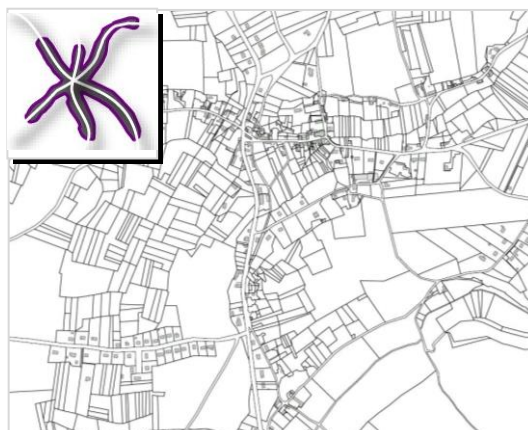
NEUIL



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

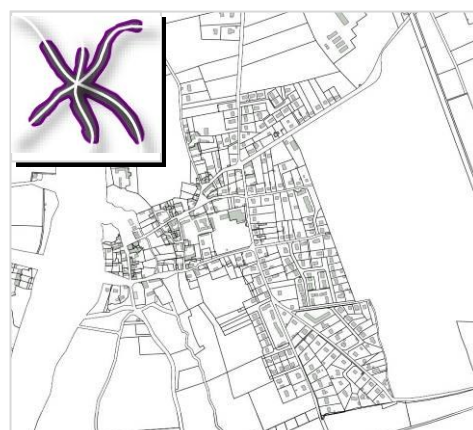
NOUATRE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

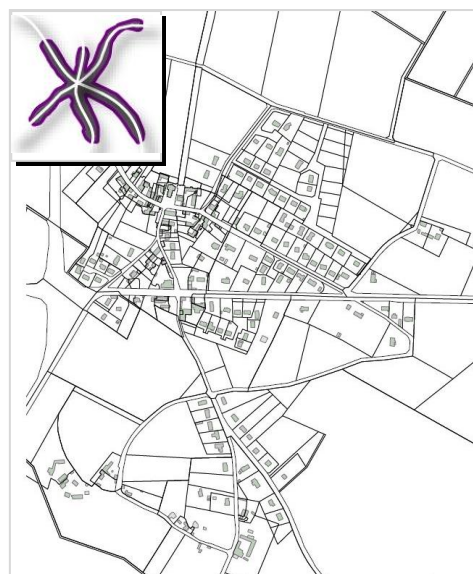
NOYANT-DE-TOURAINE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

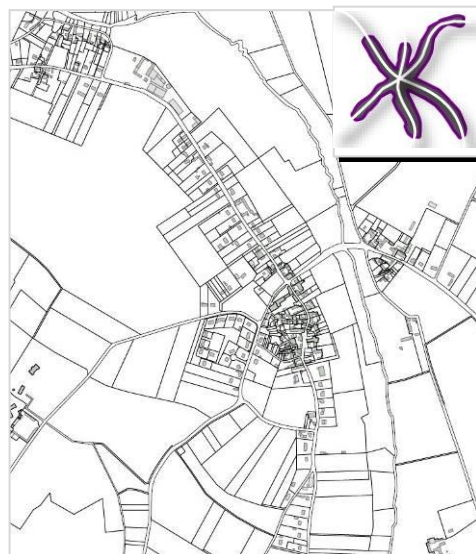
PARCAY-SUR-VIENNE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

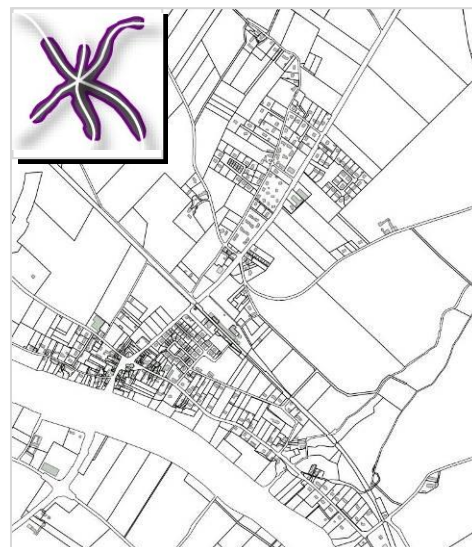
POUZAY



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

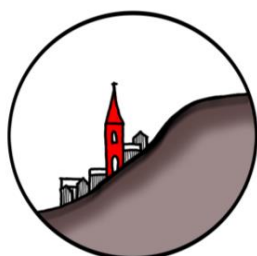


FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

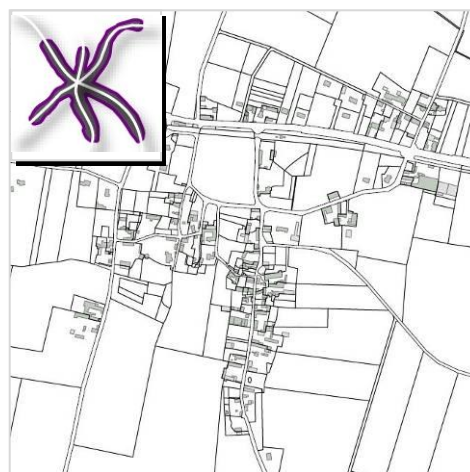
SAZILLY



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

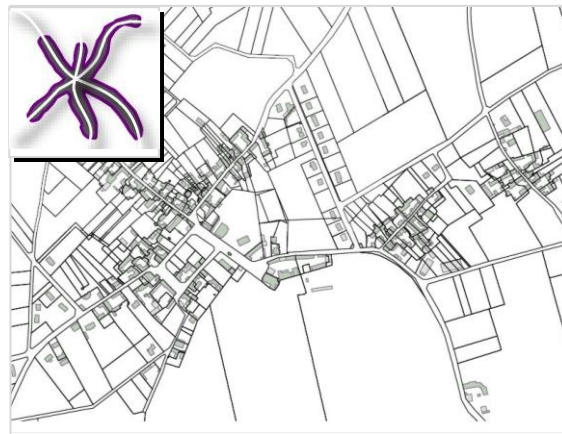
LA TOUR-SAINT-GELIN



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

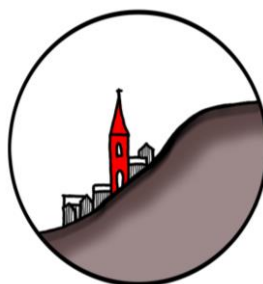


FORME URBAINE HISTORIQUE

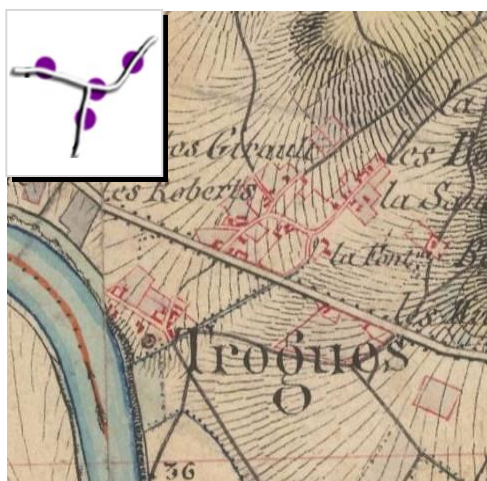


FORME URBAINE ACTUELLE

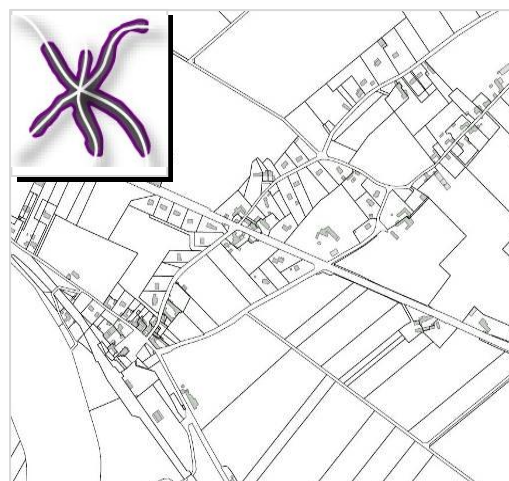
TROQUES



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

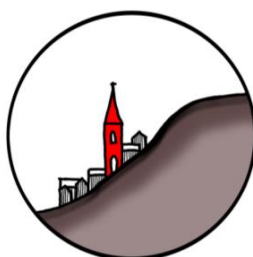


FORME URBAINE HISTORIQUE

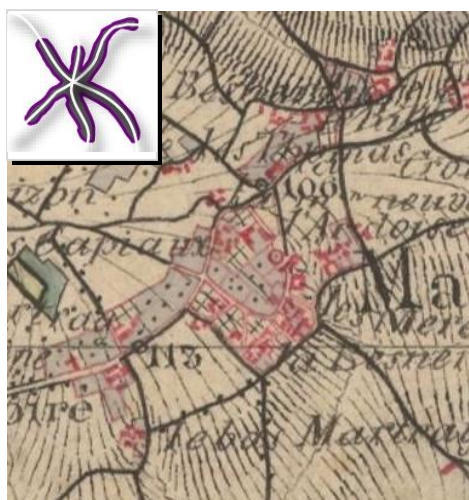


FORME URBAINE ACTUELLE

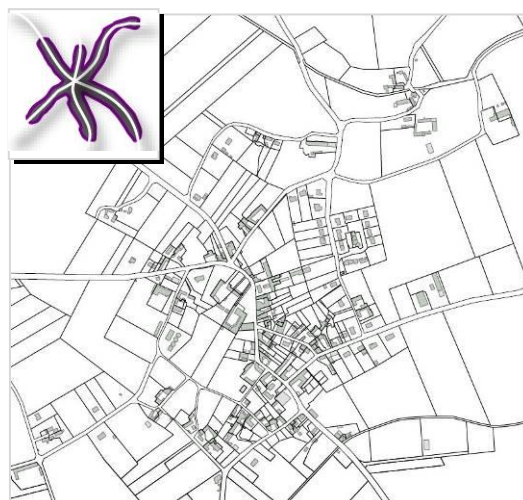
MARIGNY-MARMANDE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

C. Evolution des bourgs possédant une forme urbaine de village-rue

JAULNAY



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE
PORTS



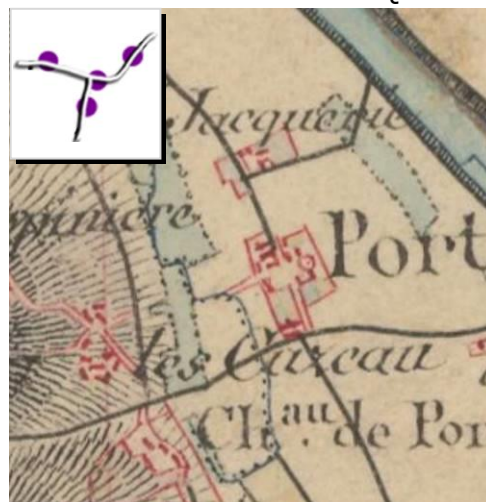
IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE
PUSSIGNY



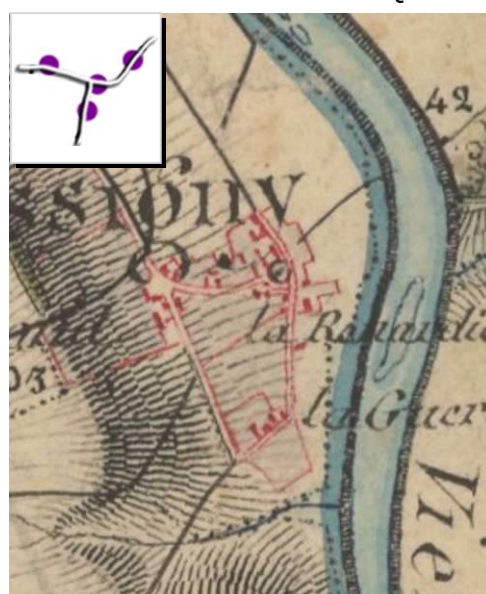
IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



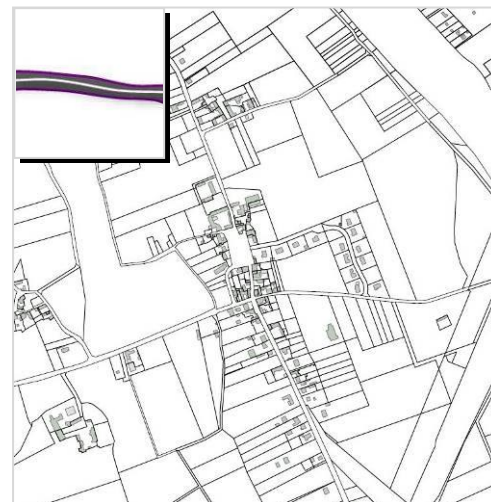
FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

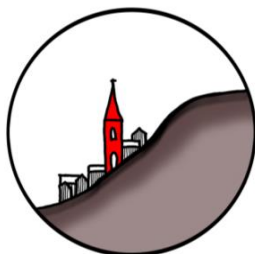


FORME URBAINE ACTUELLE



FORME URBAINE ACTUELLE

SAINT-EPAIN



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

D. Bourgs possédant une forme urbaine en noyau

BRASLOU



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

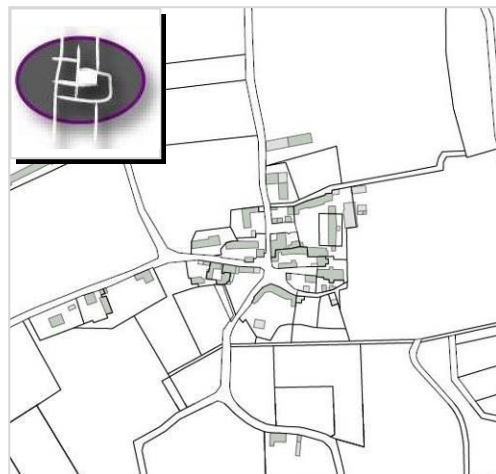
CHEZELLES



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

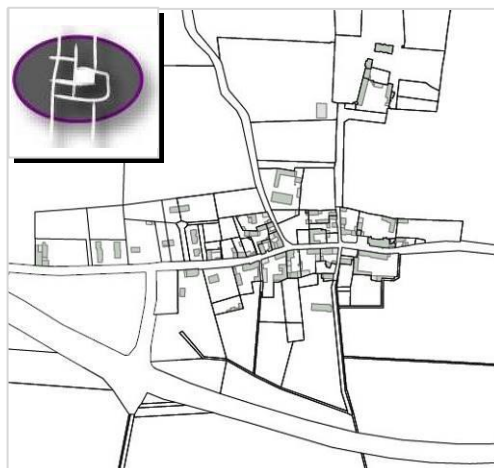
COURCOUE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

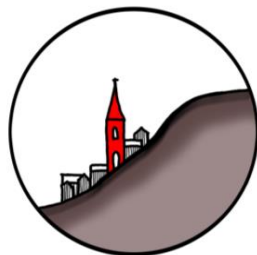


FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

CRISSAY-SUR-MANSE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

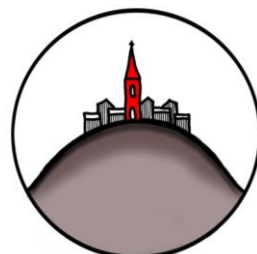


FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

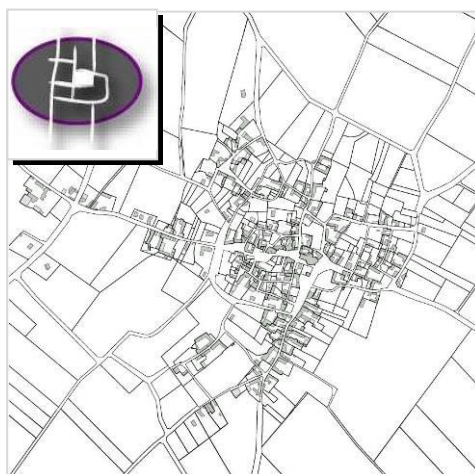
FAYE-LA-VINEUSE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

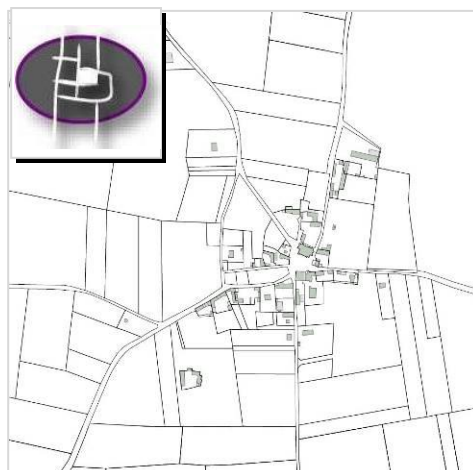
LEMERE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE

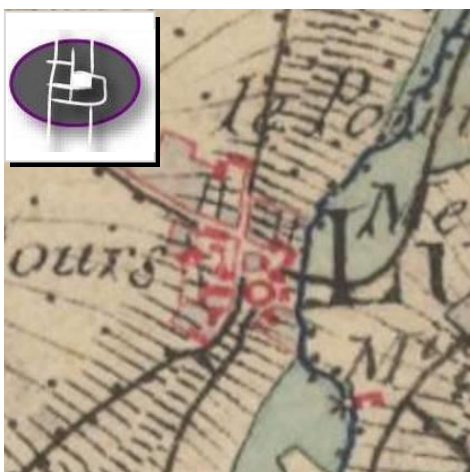


FORME URBAINE ACTUELLE

LUZE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

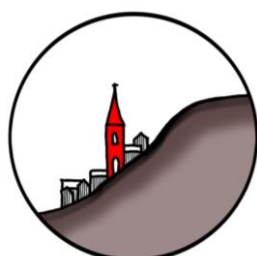


FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

PANZOULT



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

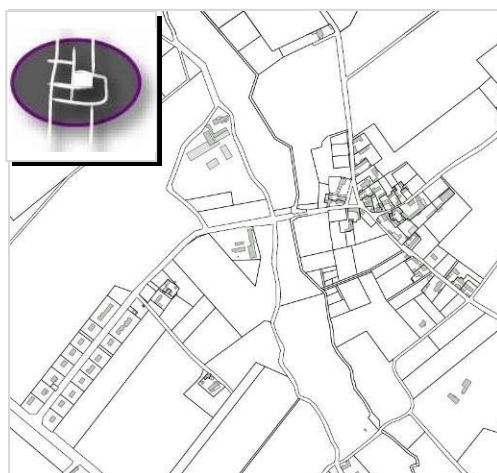
RAZINES



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

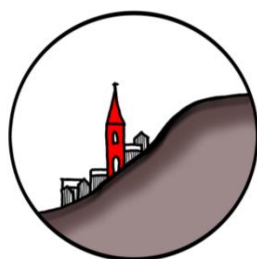


FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

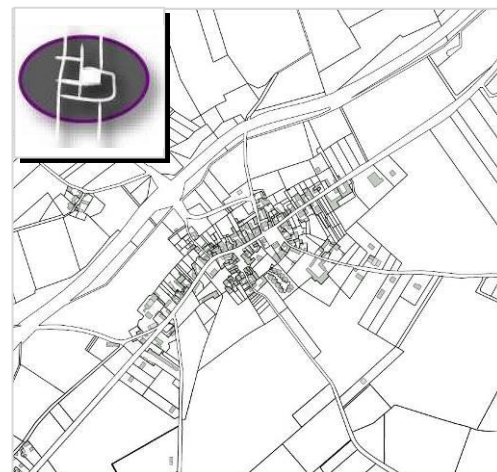
RILLY-SUR-VIENNE



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

TAVANT



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE

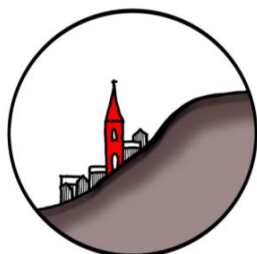


FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

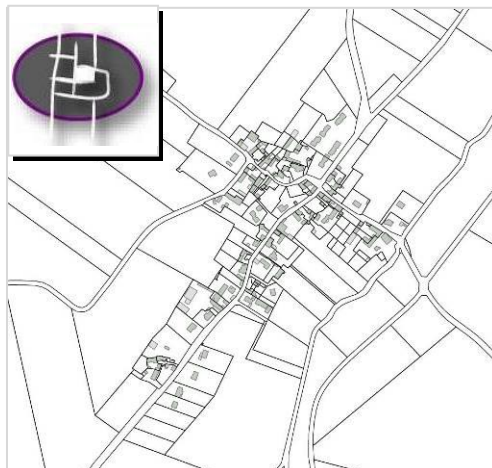
THENEUIL



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



FORME URBAINE ACTUELLE

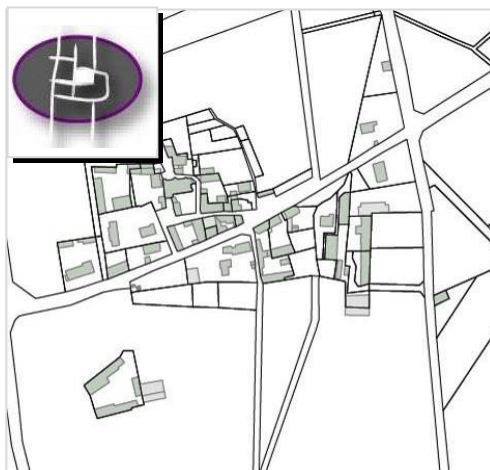
VERNEUIL-LE-CHATEAU



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE



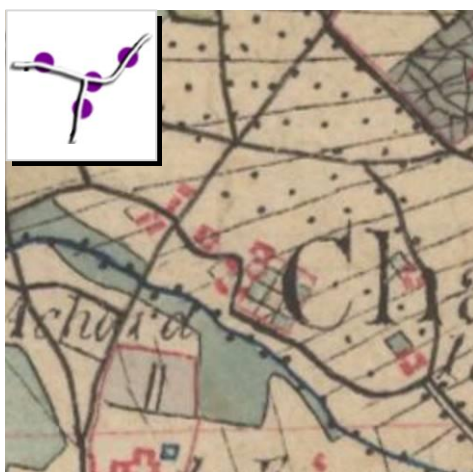
FORME URBAINE ACTUELLE

E. Evolution des bourgs de forme urbaine diffuse

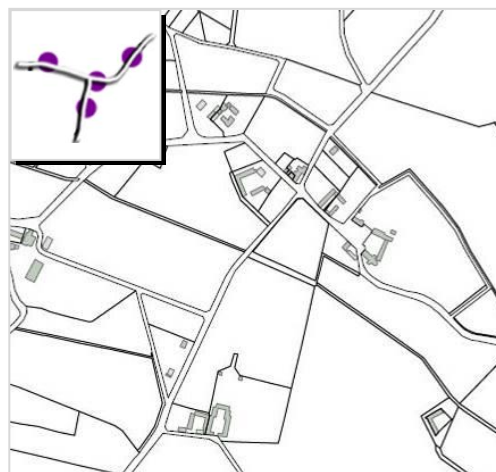
CHAVEIGNES



IMPLANTATION
GEOGRAPHIQUE



FORME URBAINE HISTORIQUE

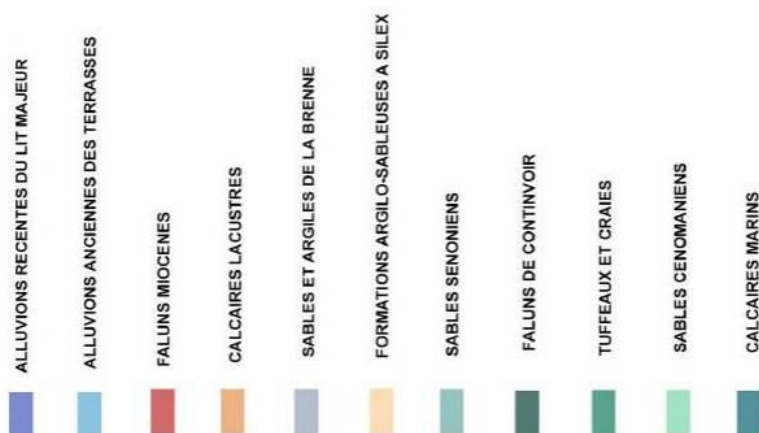
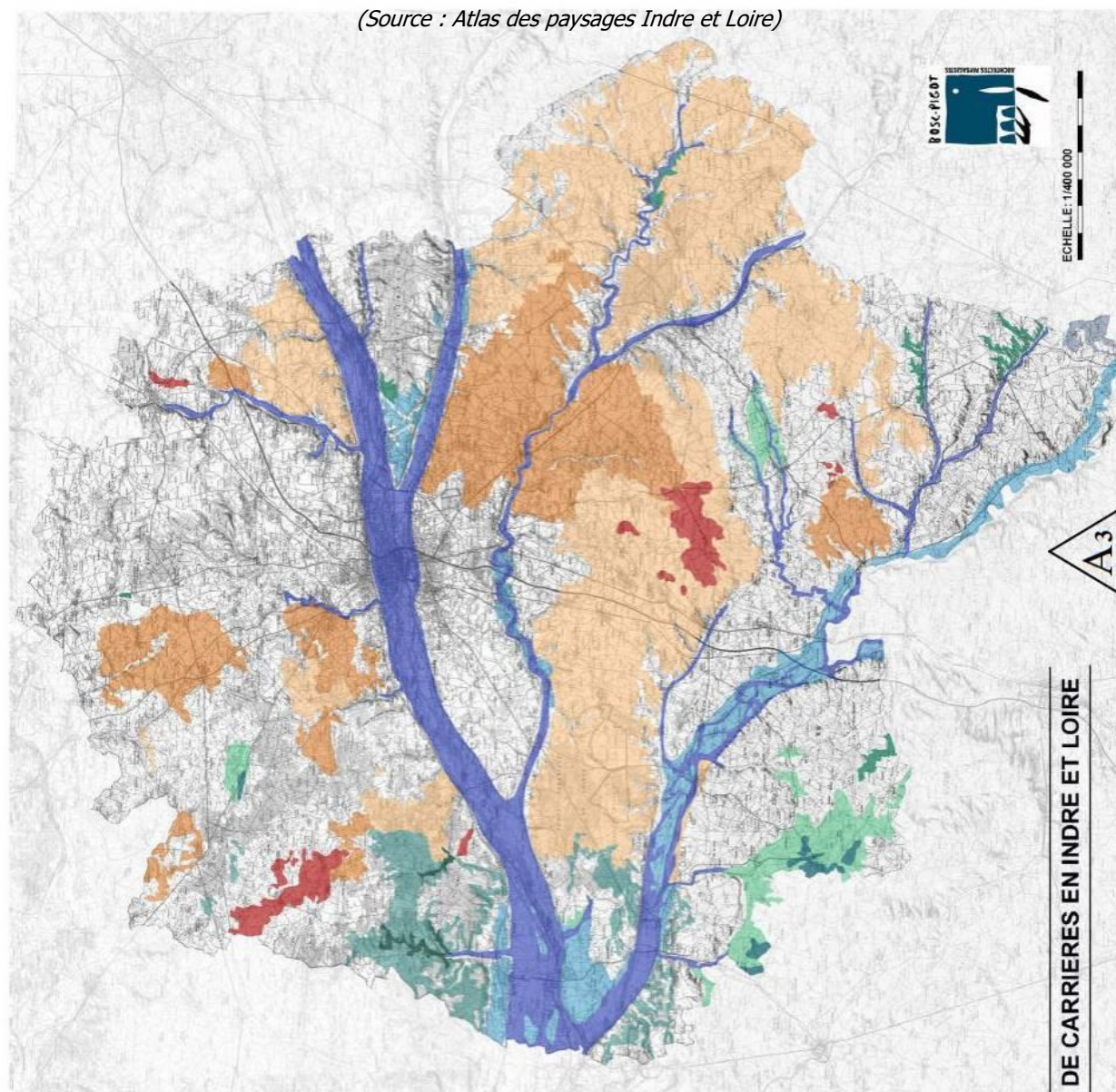


FORME URBAINE ACTUELLE

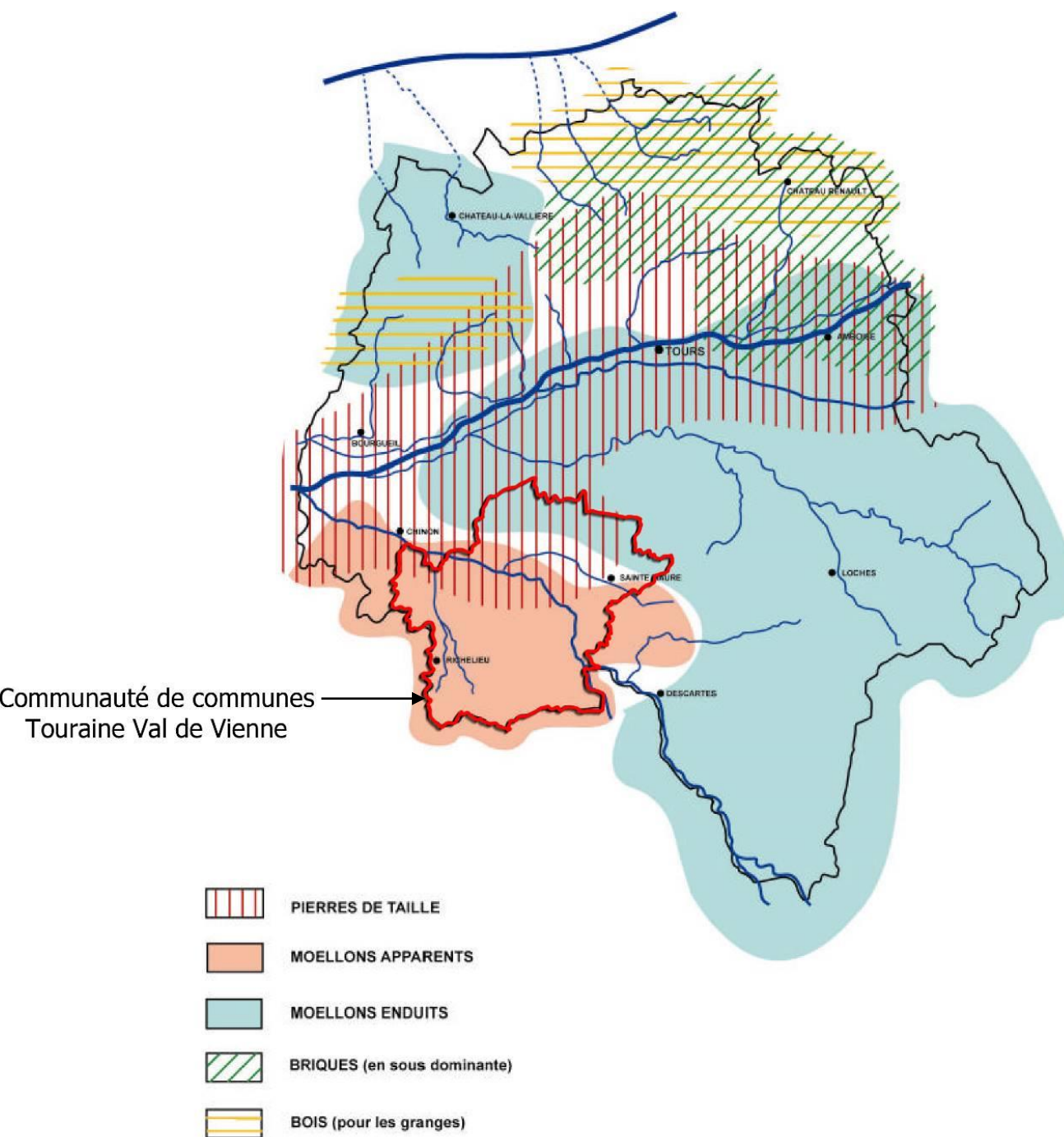
7.3. LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

A. Les matériaux rencontrés

(Source : Atlas des paysages Indre et Loire)



PRINCIPALES ZONES DE MATERIAUX DE CARRIERES EN INDRE ET LOIRE



Source : Diagnostic sur l'architecture et les paysages ruraux de l'Indre et Loire - Sepra

REPARTITION DES MATERIAUX DE GROS OEUVRE

➤ Le tuffeau blanc et jaune :

Le tuffeau est la pierre calcaire locale très tendre. Cette pierre est issue de l'extraction des coteaux de la Vienne, de la Manse et de la Loire. On rencontre sur le territoire de la communauté de communes deux types de tuffeau :

- *Le tuffeau blanc* : pierre calcaire à grain fin et d'œuvre noble. La plupart des monuments et des demeures bourgeoises ont bénéficié de cette qualité de pierre.
- *Le tuffeau jaune* : pierre calcaire sableuse plus grossière. Appelé 'millarge' dans le Chinonais, ce tuffeau est utilisé notamment dans l'habitat rural en Touraine.

Le tuffeau est taillé de différentes manières, diversifiant les détails architecturaux et la qualité des façades :

- *Le moellon assisé* : cette technique de mise en œuvre est la plus utilisée sur le territoire, surtout en milieu rural. Le moellon assisé forme des façades non lisses et crée un paysage urbain rustique avec beaucoup de charme. Les enduits sont très peu visibles, ce qui accentue cette ambiance rurale.
- *Le moellon taillé* : cette technique se rencontre ponctuellement sur le territoire et principalement au sein des bourgs et centre-ville des villes principales (L'Ile Bouchard, Sainte Maure-de-Touraine, Richelieu)

Palette des différentes formes de taille et couleurs du tuffeau



Moellons assisés de tuffeau jaune et blanc

Moellons taillés

Ruelles façonnées par le tuffeau en moellons assisés



Tavant



Champigny-sur-Veude



Ligré

Ruelles et architectures façonnées par le tuffeau en moellons taillés

De



Sainte Maure-de-Touraine

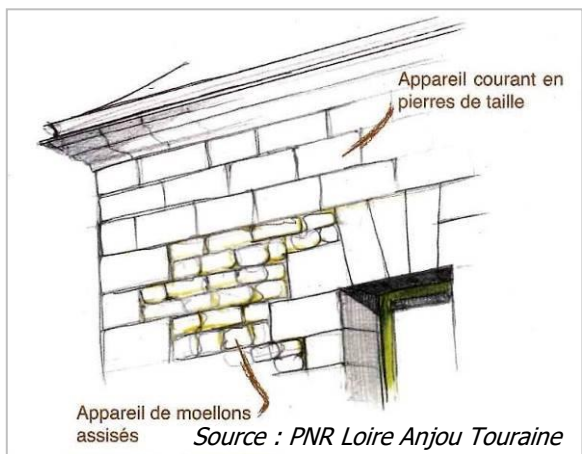


L'Île Bouchard



La Tour-Saint-Gelin

Décors et encadrements des ouvertures en tuffeau taillé et sculpté



Neuil



Saint-Epain

nombreuses demeures de centre bourgs sont enduites sur les de nombreuses communes comme Avon-les-Roches,

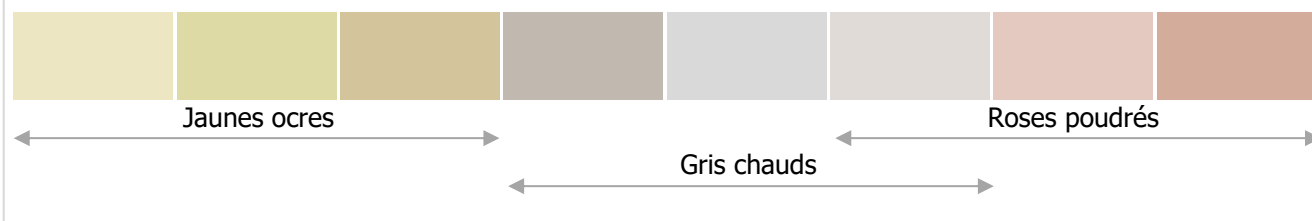
Rilly-sur-Vienne, Parçay-sur-Vienne, Richelieu ou bien Marigny-Marmande par exemple. Ces enduits affleurants sont très récurrents et rencontrés au sein de toutes les unités paysagères. Seules les pierres de taille sur les chaines d'angles et les encadrements de baies sont visibles.

Chaine d'angle en pierre de taille

Enduit



Palette chromatique des enduits et ambiance colorée



➤ Quelques décors en briques :

L'utilisation ponctuelle de la brique se rencontre sur tout le territoire de la communauté de commune Touraine Val de Vienne. La brique est utilisée pour décorer les façades, les chaines d'angles, les balcons et les encadrements des fenêtres et ouvertures.

Décors des façades en brique rencontrés sur de nombreuses communes



Richelieu



L'Ile Bouchard

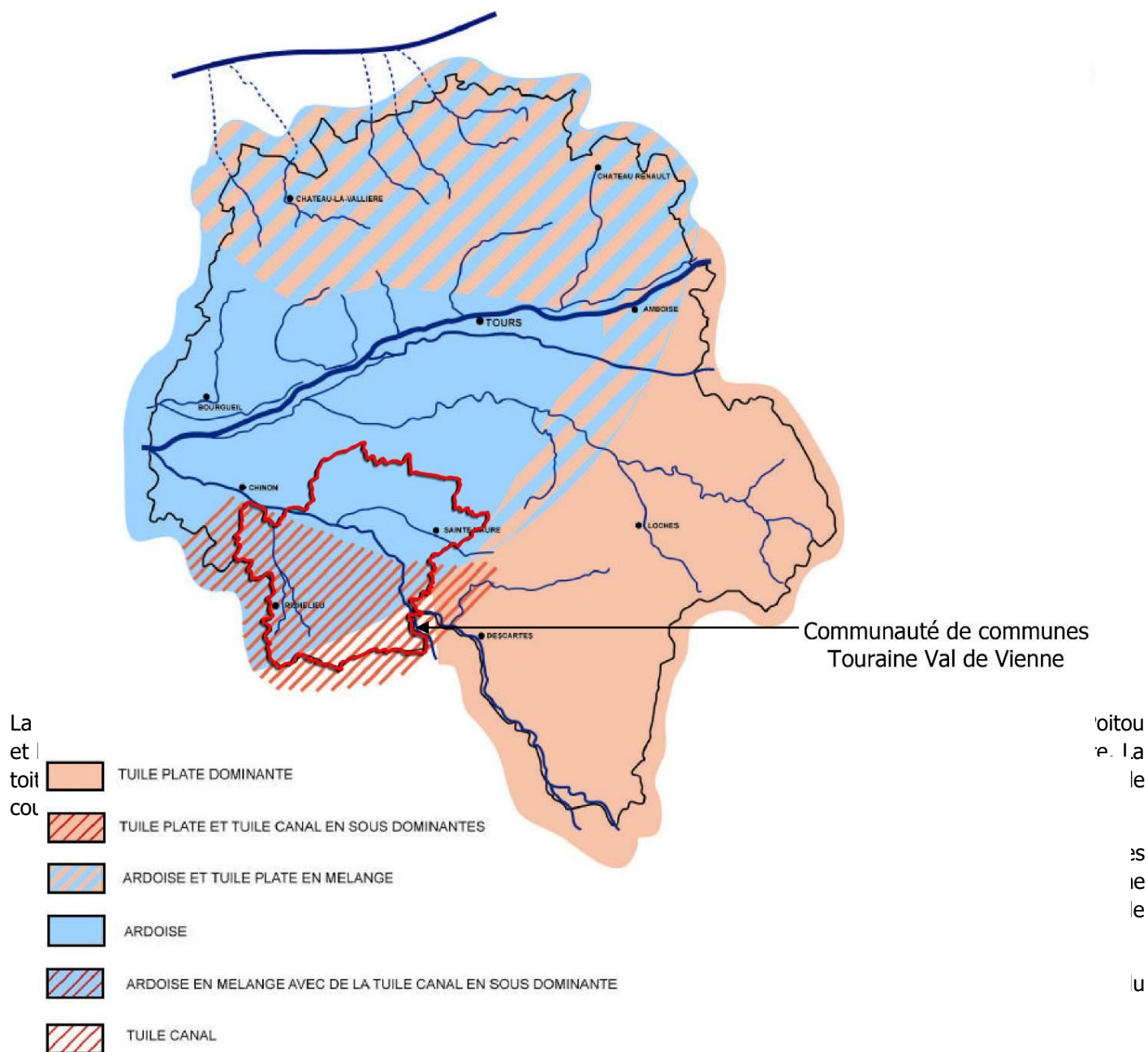


Champigny-sur-Veude



Trogues

B. Diversité des toitures : entre ardoise, tuile canal et tuile plate

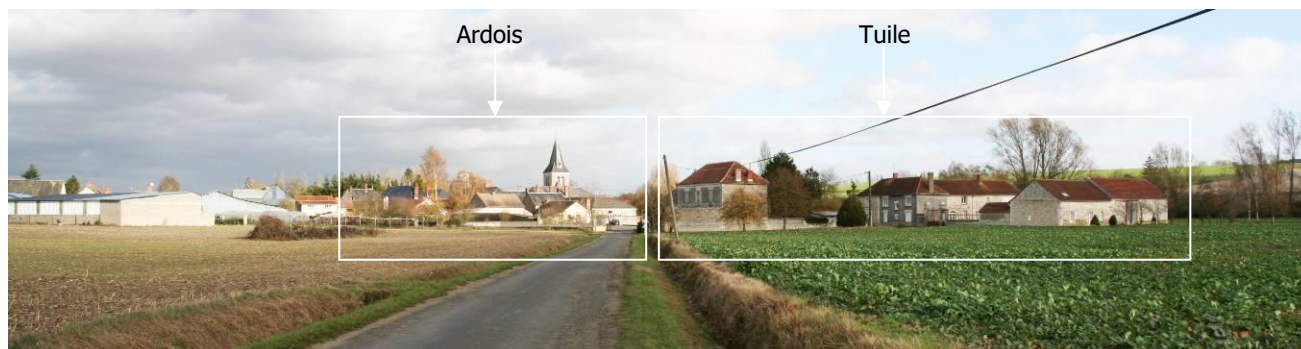


Source : Diagnostic sur l'architecture et les paysages ruraux de l'Indre et Loire - Sepra

REPARTITION DES MATERIAUX DE COUVERTURE



Unité des toitures en ardoises à Panzoult



Mélange de toitures à tuiles plates et ardoises à Luzé



Mélange de toitures à tuiles plates, tuiles canal et ardoises à Rilly-sur-Vienne



Quartier récent en tuiles plates
Sainte Maure-de-Touraine



Tuile canal
Faye la Vineuse



Ardoise
Ligré



Saint-Epain

----- Tuile plate

----- Ardoise

La tuile plate et l'ardoise se mélange parfois sur une même toiture. Les pentes les plus raides sont en tuile plate et les pentes plus basses sont en ardoise marquant un changement de pente.

Résumé des matériaux rencontrés et leur utilisation :

Maçonnerie et décors



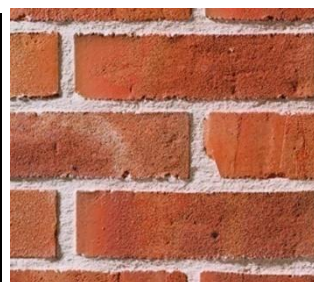
Façade en tuffeau de
moellons assisés



Façade et décors en
tuffeau de moellons
taillés



Façade de moellons enduites



Décors en brique

Toitures



Ardoise plate



Tuile plate



Tuile canal

C. Les formes architecturales

Architecture médiévale :

La période du Moyen-Age a marqué le paysage urbain du territoire, notamment dans les centres bourgs où des demeures à tourelle hexagonale attirent le regard, ainsi que des fenêtres à croisées.



Crissay-sur-Manse



Théneuil



Nouatre



Ligré



L'Ile Bouchard

Architecture castrale :

Les châteaux et manoirs ponctuent le paysage et l'animent de par leurs belles proportions de leur architecture, la qualité de leur parc, la majesté de leurs murs d'enceinte... Certains conservent encore quelques parcelles de vignes. On les trouve principalement sur les abords de la Veude.

L'architecture des châteaux est très marquée en Touraine Val de Vienne et participe à la qualité de ses paysages. Ils sont positionnés au cœur d'un champs ou bien d'un boisement ou surplombe un coteau.



Pouzay



Château de Chézelles



***Château des Cotières
Marigny-Marmandes***



Saint-Epain



***Château de la Couture
Braslou***



***Château du Temple
Théneuil***

Château perché à flanc de coteau



Château de Panzoult

Architecture bourgeoise, maison de maître :

La maison de maître correspond à la maison bourgeoise du 19^{ème} siècle. Ces architectures s'inspirent du néoclassicisme, en utilisant les matériaux locaux : le tuffeau et l'ardoise.

La majorité des bâtiments publics (école, mairie) sont construits à cette époque et sont représentatifs du modèle architectural.

En milieu urbain :



Source : PNR Loire Anjou Touraine

Cheminée en brique et couronnement en

Toiture à plusieurs pentes en ardoise

Ornementations des chaînes
d'angle, des frontons et des
lucarnes sculptées

Parements en pierre de taille

La maison de maître est le plus souvent implantée en retrait par rapport à la rue, créant une cour qui met en valeur la bâtisse. Un portail et une clôture de qualité devance la parcelle côté rue. La façade principale est richement décorée.

Elle peut parfois se trouver en front de rue, en plein cœur de bourg.

En milieu rural :



Source : PNR Loire Anjou Touraine

Lucarnes sculptées

Toiture à plusieurs pentes en ardoise

Ornementations des chaînes
d'angle, des frontons et des
lucarnes sculptées

Alignement des ouvertures

Les maisons de maître en milieu rural appartenaient à de riches propriétaires terriens (vignobles, cultures,...). La demeure domine la plupart du temps une vaste cour autour de laquelle se dressent une ou deux granges à usage de chais, et une construction traditionnelle dotée d'un four à pain.

Exemples de maisons de maître sur le territoire de la communauté d'agglomération Touraine Val de Vienne :



Tavant



Sazilly



Sainte-Maure-de-Touraine



L'Ile Bouchard



Marcilly-sur-Vienne



Neuil



Marigny-Marmande



Richelieu



Rilly-sur-Vienne

Architecture de villégiature :

Des demeures aux volumes sobres se démarquent dans le paysage urbain par leur toiture singulière. Certaines avancées de toit sont tronquées et rappellent les chalets de montagne. Il s'agit de villas s'inspirant de l'architecture montagnarde, rencontrées sur de nombreuses communes datant des années 1920, 1930.



Maillé



Marcilly-sur-Vienne



Parçay-sur-Vienne

Architecture rurale :

L'architecture rurale se compose des maisons rencontrées en centre bourg des villages et des maisons et corps de ferme du territoire rural. Les bourgs des villages offrent une diversité remarquable d'organisations urbaines : installés en pied de coteau, contre les affleurements rocheux, au bord d'un cours d'eau, au milieu d'un plateau ou encore sur une butte.

Les formes architecturales varient en fonction des entités paysagères :

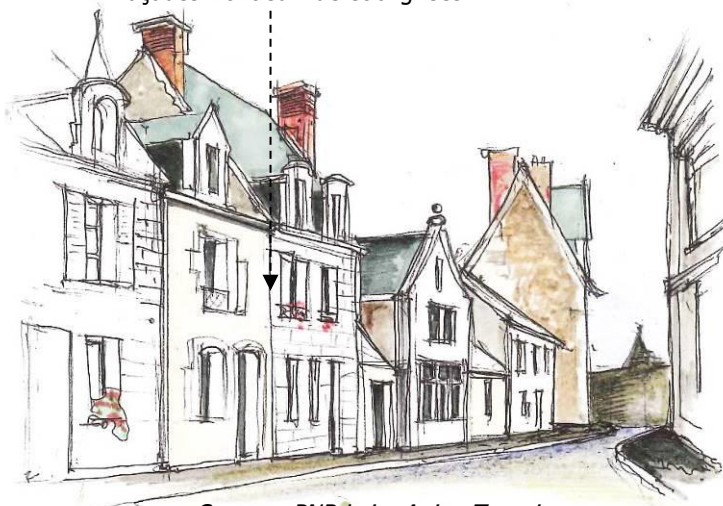
- **La vallée de la Vienne** subit les influences architecturales des provinces voisines de l'Anjou et du Poitou avec une association de façades en pierre de tuffeau et toitures en ardoise caractéristique de l'influence angevine. En remontant la vallée, l'influence du Poitou se fait ressentir, la tuile plate apparaît, les murs sont construits en moellons calcaires jaunes, les toitures souvent hautes sont décalées et les murs le long des rues assurent une continuité minérale dans les villages.
- **Dans le Richelais**, s'observe un habitat homogène de caractère, très identitaire. Ce sont des fermes carrées de taille imposante, dont les bâtiments principaux forment une cour carrée fermée par des murs hauts. Ces fermes ponctuent le paysage du plateau. Une tour ronde et un pigeonnier donnent parfois l'impression de fermes fortifiées. Les toitures à 2 pans sont principalement recouvertes de tuiles canal poitevines et parfois d'ardoises. Les murs se caractérisent par l'absence de joint apparent entre les lits de moellons débités en petits parallélipèdes bien calibrés.
- **Sur le plateau agricole de Touraine**, les maçonneries en moellons calcaires sont majoritairement enduites. Les encadrements d'ouvertures et chaînage sont réalisés en pierre de taille et brique. Les toitures sont en ardoise et tuiles plates. Il n'y a pas de forme architecturale identitaire.
- **Dans le Ruchard**, il n'y a pas de formes architecturales spécifiques.

En milieu urbain :

Dans les centres bourgs, le front bâti est continu. Ces maisons accolées sont riches de décors variés, diversifiant l'espace urbain. Des lucarnes structurent les toitures la plupart du temps. La majorité des rues sont axées en direction du clocher de l'église, formant de longues perspectives.

Implantation des maisons en centre bourg

Façades front sur rue et alignées



Source : PNR Loire Anjou Touraine

Rue axée sur le clocher de l'église



Source : PNR Loire Anjou Touraine

➤ *Exemples de centres bourgs denses :*



Rilly-sur-Vienne



L'Ile Bouchard



Ligré

➤ *Exemples de rues axées sur l'église :*



Neuil



Richelieu

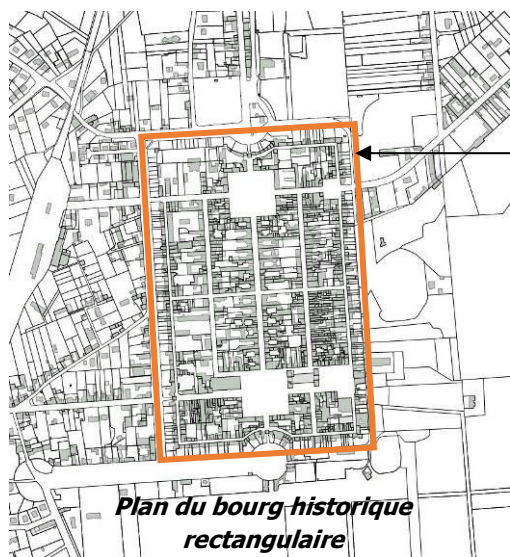


Champigny-sur-Veude

➤ *Richelieu, une ville insolite dans le territoire :*

La ville de Richelieu a la particularité d'être structurée par un cœur de bourg historique extrêmement dense et rectiligne. Il s'agit de la ville d'origine qui a été bâtie au sein d'un plan rectangulaire fortement dessiné par un quadrillage. La ville dense est ceinturée de remparts et de douves qui créent des fossés et met d'autant plus en avant la forme urbaine.

La densité du bourg se ressent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, par un habitat mitoyen et strictement aligné. Cette morphologie architecturale dissocie complètement le cœur de Richelieu du reste de la ville.



**Plan du bourg-historique
rectangulaire**

Douves et remparts ceinturent la vieille ville

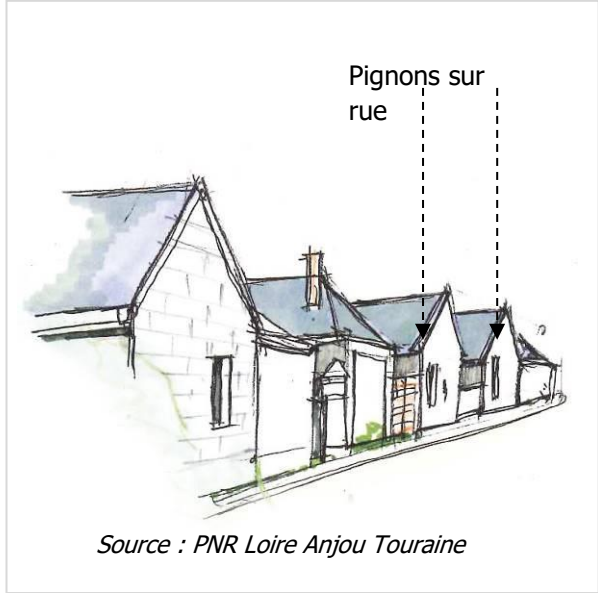
Anciennes douves réappropriées par les habitants en jardins
Densité urbaine à l'intérieur de la ville historique



Les abords de la vieille ville de Richelieu

➤ *Implantation des maisons pignons sur rue :*

Dans certains bourgs les rues sont rythmées par une succession de murs pignons, libérant ainsi une vaste cour intérieure. Ces formes urbaines se démarquent dans le paysage car les pignons répétitifs créent certain un rythme.



Marcilly-sur-Vienne



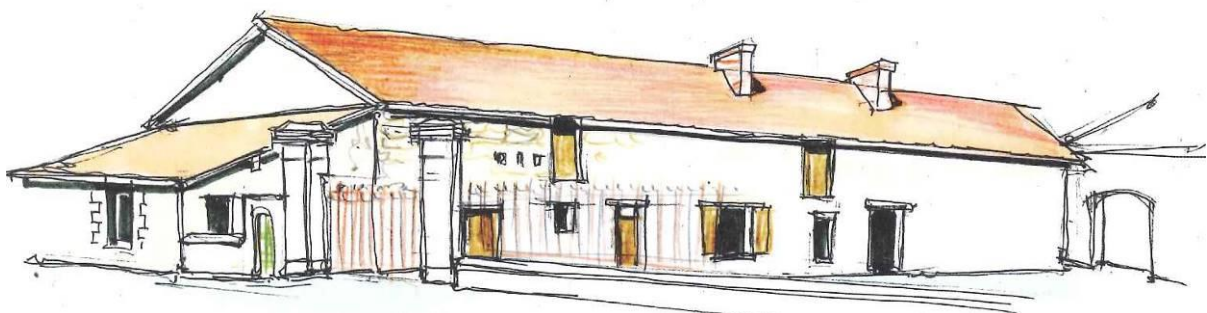
Nouatre

En milieu rural :

Sur les plateaux du Richelais et de Touraine, l'habitat est dispersé sous forme de ferme isolée ou bien se regroupe sous forme de hameaux. Sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, l'habitat est influencé par l'architecture poitevine et tourangelle, avec une disposition des bâtis en "U", formant une cour centrale. Cette disposition forme un clos, fermé par le bâti et des murs d'enceinte.

Dans le Richelais les lucarnes disparaissent au profit de longs pans de toiture en tuile canal ou plate. Les architectures se différencient ainsi des formes angevines, marquées par l'ardoise et les nombreuses lucarnes.

Exemple de corps de ferme au volume simple en milieu rural

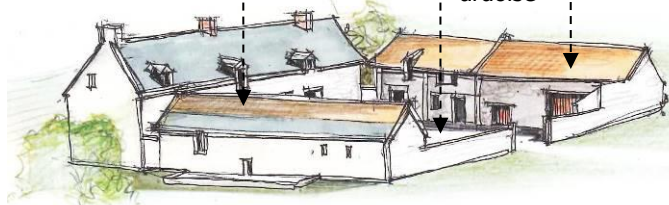


(Source : PNR Loire Anjou Touraine)

➤ *Des clos identitaires :*

Regroupement de bâtis ruraux en forme de clos

Forme en U Cour intérieure fermée
Toitures mixtes en tuile et ardoise



(Source : PNR Loire Anjou Touraine)

Les fermes et demeures en clos sont nombreuses et ponctuent le paysage de chaque unité.

Les clos sont fortement visibles dans le paysage qui est très agricole et ouvert. Les cultures mettent en valeur ces clos réalisés en tuffeau.

Les clos sont très souvent accompagnés d'arbres dont beaucoup sont des résineux, permettant ainsi d'être encore plus visible dans le paysage.



Clos à Chézelles

Les bâtiments eux-mêmes forment l'enclos



Clos composé d'une tourelle à Razines

➤ *Habitat semi-troglodyte, habitat insolite :*

Dans les villages à flanc de coteau, les maisons s'adossent au coteau ou en limite de parcelle. Les multiples implantations illustrent l'enchevêtrement de volumes simples et la diversité des usages.

Les cavités créées par l'exploitation du tuffeau ont été en partie réhabilitées en habitation ou bien en caves. Les villages développés le long des coteaux calcaires de la Vienne, de la Manse et de leurs affluents, possèdent des architectures semi-troglodytes, c'est-à-dire que l'habitat est en partie seulement troglodyte. La maison est accolée au coteau.

L'habitat troglodyte est l'habitat insolite du territoire. Les communes concernées par ce type d'habitat sont les suivantes : Panzoult, Crissay-sur-Manse, Avon-les-Roches, Saint-Epain, Neuil, Ports, Sainte Maure-de-Touraine. Seules les paysages de la vallée de la Vienne et du plateau agricole de Touraine sont concernés par les troglodytes.



Avon les Roches



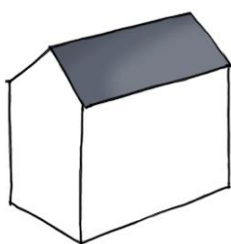
Panzoult



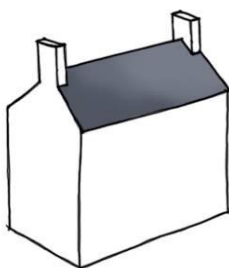
Saint-Epain

Diversité des toitures rencontrées :

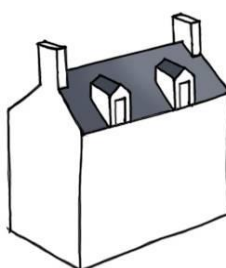
Forme sobre du



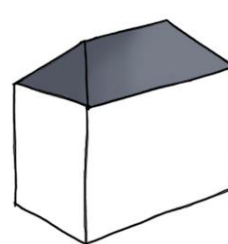
Cheminées



Lucarnes



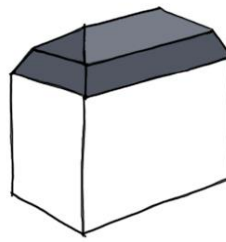
Toiture à 4 nans



Formes de chalet montagnard

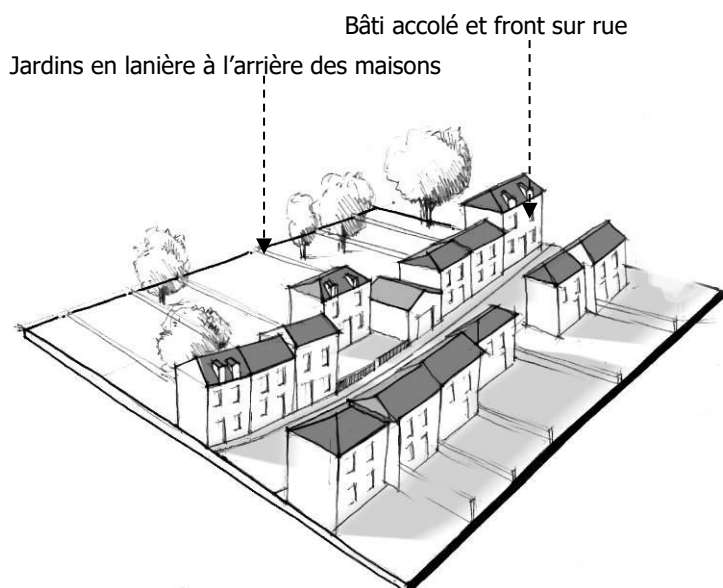


Toiture à la



7.4. LES TYPOLOGIES URBAINES

A. Centre bourg dense

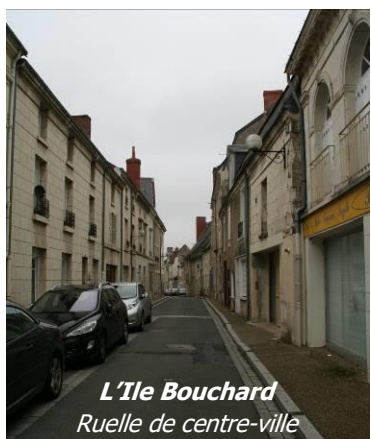
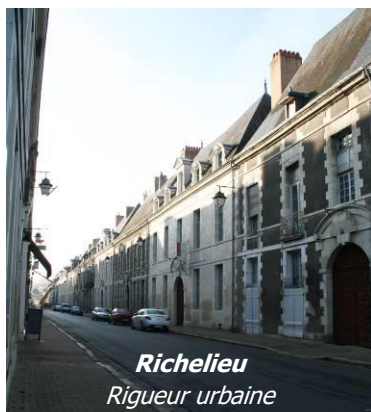


Les centres bourgs anciens sont structurés autour d'un axe majeur traversant la ville ou autour d'une place publique et d'un château. Des ruelles étroites sillonnent le centre ancien et participent au charme de la ville. Le bâti mitoyen R+1, R+2, positionné en front de rue, accentue la densité urbaine.

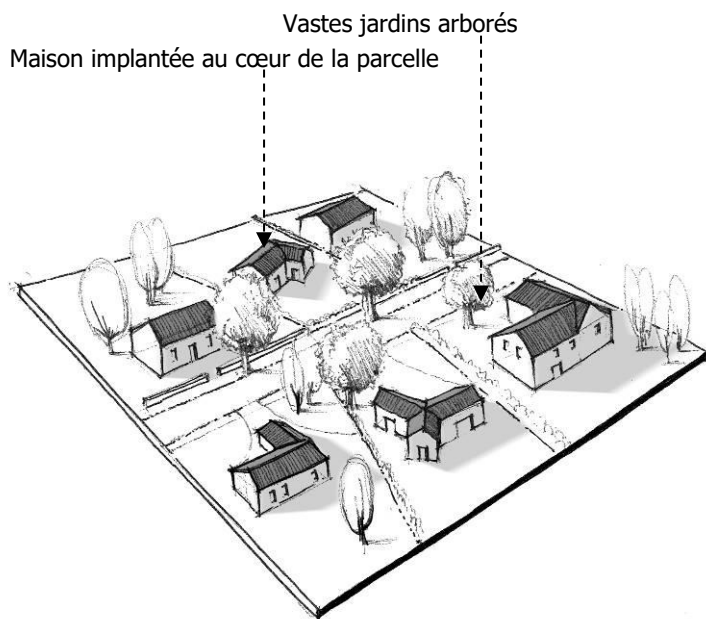
Exemple de typologies urbaines de village-rue

Densité bâtie : 25 à 35 log/ha

Exemples de typologies urbaines de centres bourgs :



B. Quartier pavillonnaire lâche



Les quartiers pavillonnaires sont des typologies urbaines rencontrées sur l'ensemble du territoire. Ils constituent de vastes quartiers étendus, rayonnants autour des bourgs anciens. Ces quartiers sont structurés par des routes généralement larges, encadrées par des trottoirs la plupart du temps. Les parcelles de tailles variées, sont alignées le long de ces voies. L'habitation est située la plupart du temps au milieu de la parcelle, en retrait par rapport à la voirie. Cette typologie se trouve également sous forme linéaire de cordons routiers.

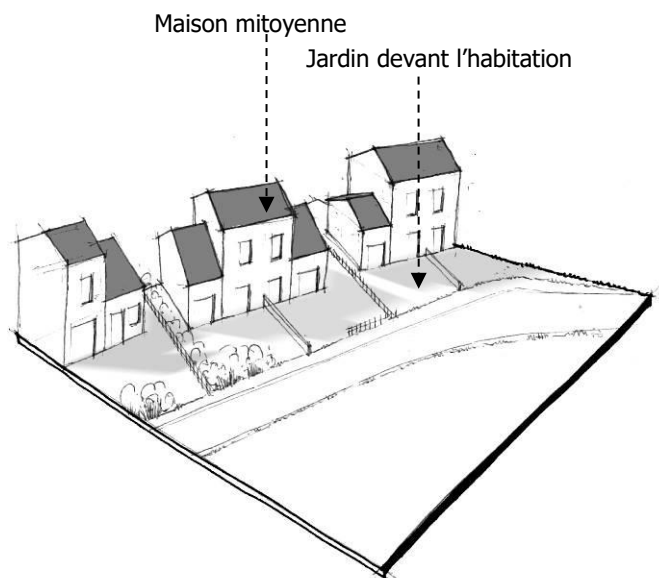
Exemple de typologies urbaines des quartiers pavillonnaires lâches

Densité bâtie : 15 à 25 log/ha

Exemples de quartiers pavillonnaires :



C. Quartier pavillonnaire mitoyen



Exemple de mitoyenneté par lot de deux

Densité bâtie : 15 à 25 log/ha

Les quartiers pavillonnaires mitoyens sont généralement localisés au cœur de la trame des quartiers pavillonnaires non mitoyens. Ils forment des variantes urbaines, en créant des espaces plus denses. Les habitations en rez-de-chaussée ou avec un étage, sont accolées par le garage ou bien par la partie habitable. Alignées le long de la voirie, les habitations mitoyennes ferment l'espace. Des espaces de jardins privés sont situés devant ou derrière la parcelle.

Les quartiers mitoyens sont rencontrés sur de nombreuses communes du territoire de la communauté de communes.

Exemples de quartiers pavillonnaires mitoyens :



Sainte Maure-de-Touraine



Sainte Maure-de-Touraine



Courcoué

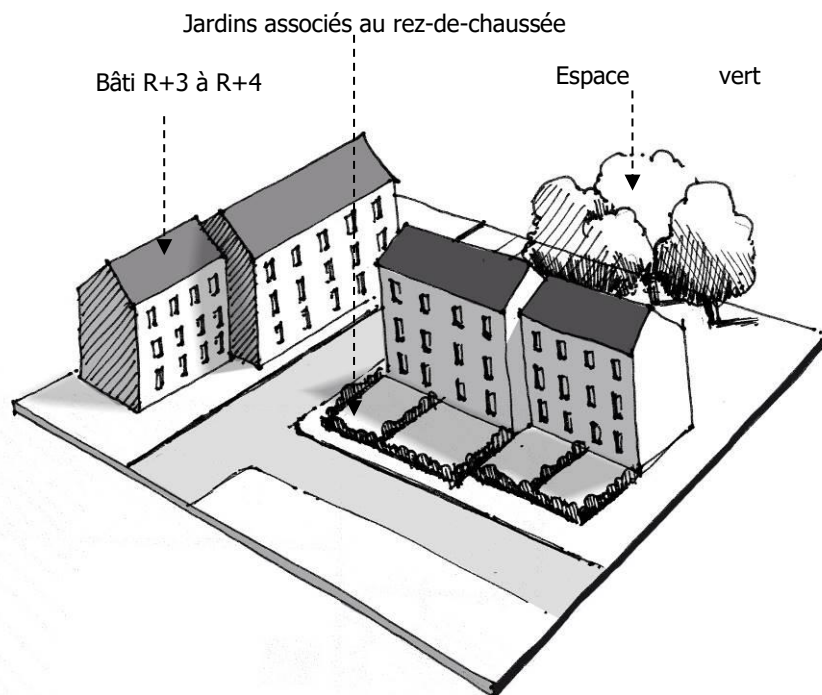


Brizay



Maillé

D. Quartier collectif



Exemple d'habitat collectif

Densité bâtie : 70 à 95 log/ha

Les quartiers collectifs sont présents principalement à L'Ile Bouchard, Richelieu et Sainte Maure-de-Touraine. Ces quartiers sont intégrés au cœur de la trame pavillonnaire lâche en périphérie de la ville.

Ces quartiers sont principalement localisés au bord des routes les plus empruntées (entrée de ville par exemple).

Certains quartiers collectifs sont composés autour d'espaces verts, et certains rez-de-chaussée possèdent des jardins privés.

Exemples de quartiers collectifs :



Richelieu

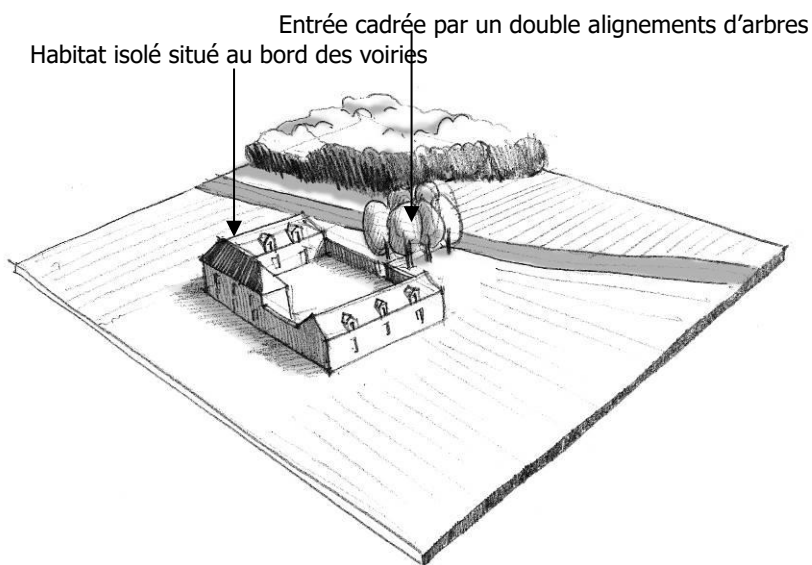


Richelieu



L'Ile Bouchard

E. Habitat diffus : écart et hameau



Exemple de clos, habitat diffus identitaire du plateau du Richelais

Densité bâtie : 1 à 10 log/ha

Les hameaux et les écarts constituent la typologie urbaine du territoire rural. Souvent implanté au cœur des champs, au sein du paysage ouvert de la vallée de la Loire, du coteau viticole ou bien de la plaine cultivée, cet habitat isolé est perceptible de loin et ponctue le paysage.

Les fermes et clos habités font également partie de cette typologie bâtie.

L'habitat diffus se caractérise également par des typologies urbaines linéaires, le long de cordons routiers ou bien par des troglodytes au sein des vallées escarpées.

Exemples d'habitat diffus :



7.5. LES ENTREES DE VILLE ET TRAVERSEES DE COMMUNES A ENJEUX DE SECURITE

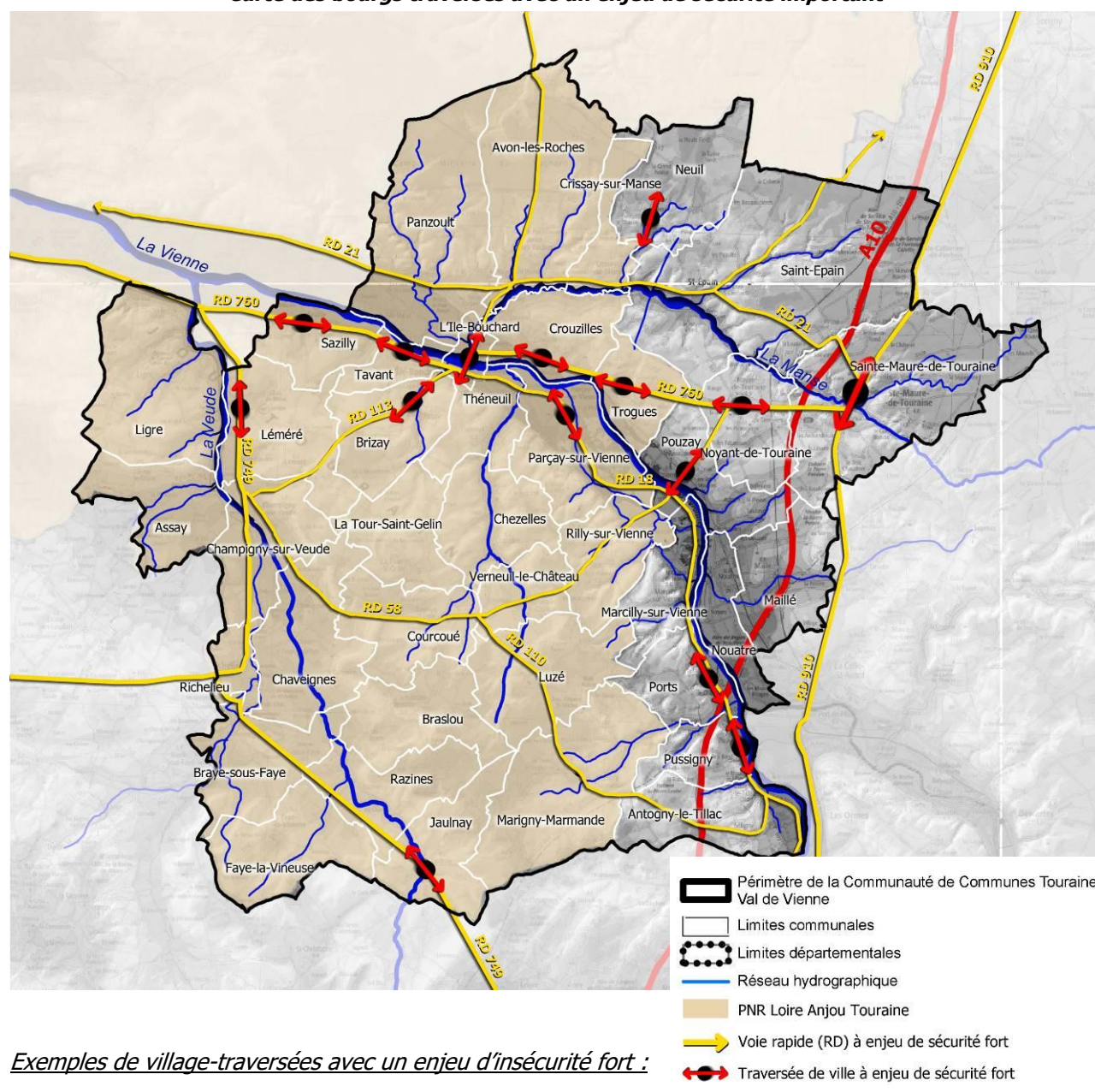
A. Les village-traversées

15 bourgs sont identifiés comme des village-traversées avec un enjeu d'insécurité fort. Une RD majeure du territoire traverse ces bourgs dont la plupart ont une forme de village-rue. La voirie étant large et les façades des maisons alignées, l'espace urbain forme une perspective qui n'incite pas les automobilistes à ralentir dans le centre bourg. Une attention particulière doit être portée sur ces villages dont l'enjeu de sécurité est fort.

L'Ile-Bouchard n'est pas un village-rue mais la RD 113 qui traverse la ville, est un des rares passage de la Vienne. L'axe est donc très emprunté et notamment par les poids lourds.

La présence de voies de circulation majeures très empruntées sur le territoire, est un des facteurs d'insécurité de la traversée des villages suivants : Sazilly, Tavant, L'Ile Bouchard, Parçay-sur-Vienne, Brizay, Ports, Pussigny, Crouzilles, Trogues, Noyant-de-Touraine, Sainte Maure-de-Touraine, Lémeré et Jaulnay. Neuil est une exception. Le village n'est pas traversé par une voie très empruntée, cependant la traversée de la ville n'incite pas à ralentir et l'enjeu de sécurité est à prendre en compte.

Carte des bourgs traversés avec un enjeu de sécurité important



Sazilly traversée par la RD 760 entre Chinon et L'Ile Bouchard

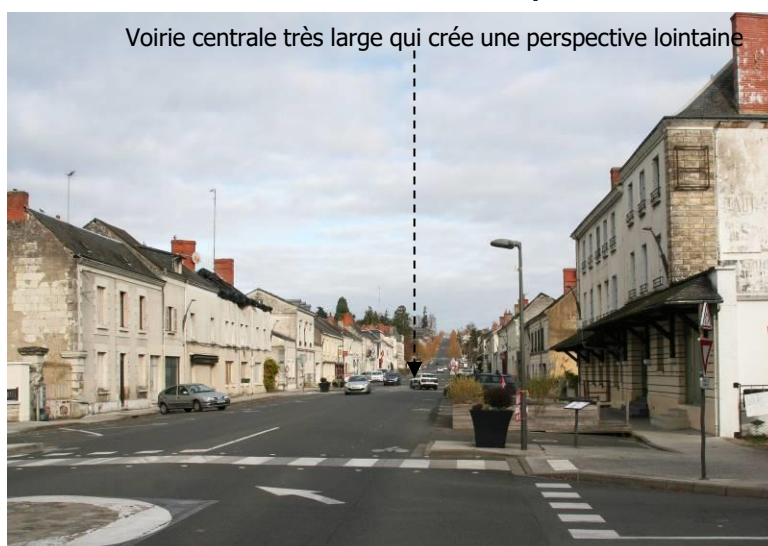


Tavant traversée par RD 760

Sainte Maure-de-Touraine traversée par la RD 910



La rue étroite et sinueuse réduit la visibilité



Voirie centrale très large qui crée une perspective lointaine

Lémeré (bourg de Le Coudray) traversée par la RD 749



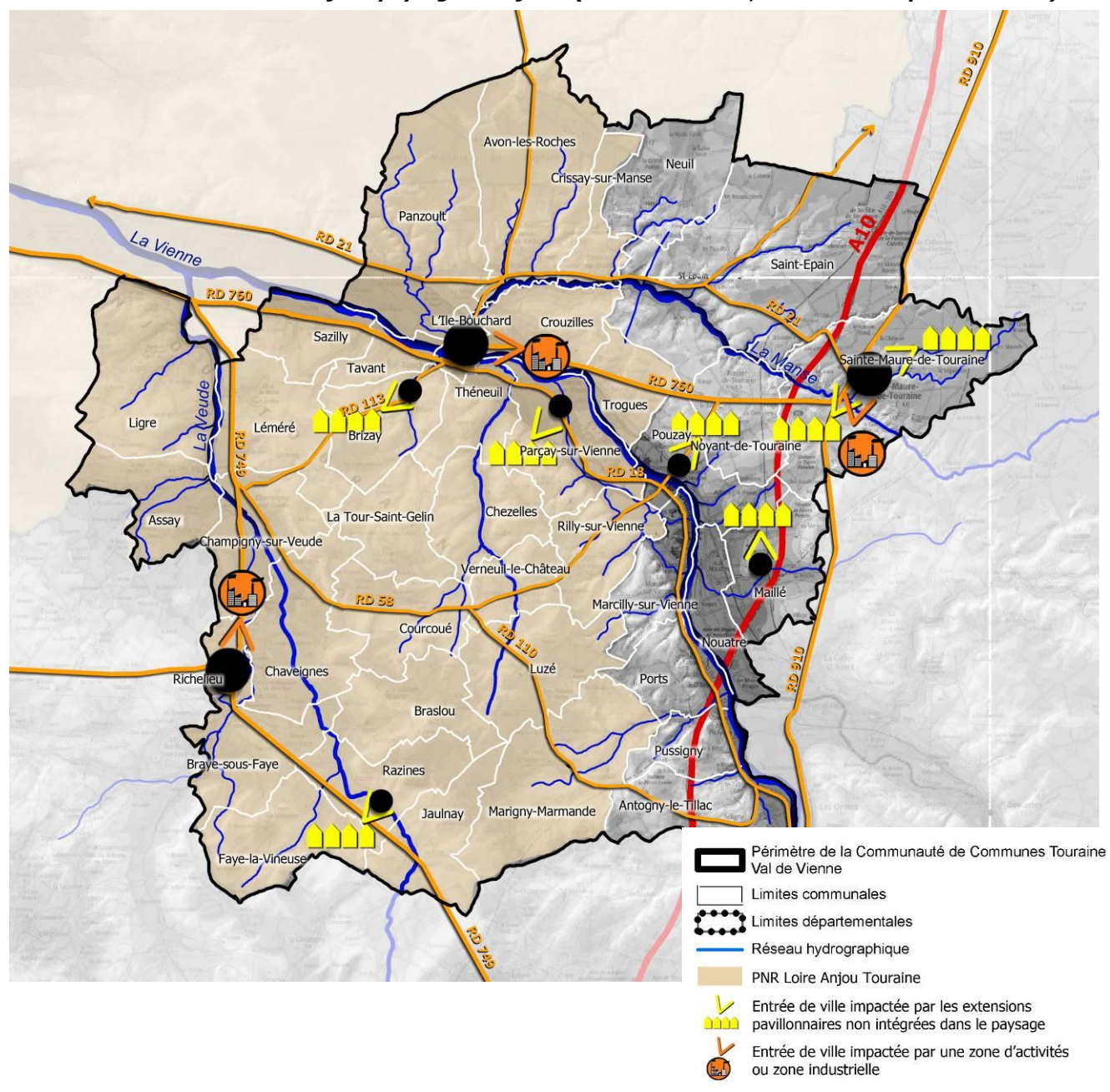
La voie dangereuse trace une percée divise le village en deux

Une forte dynamique pavillonnaire s'observe essentiellement sur la ville de Sainte Maure-de-Touraine, mais de nombreux bourgs comme Brizay, Maillé, Pouzay, Parçay-sur-Vienne ou Razines se sont étendus également. Ces extensions pavillonnaires lâches ont une incidence sur le paysage mais également les enjeux de sécurité routière. L'espace est ouvert, il y a peu de végétation et la voirie est bien souvent assez large. Tous ces éléments font que l'automobiliste

n'est pas incité à ralentir car il semble bien percevoir l'espace au loin. Cependant, ces quartiers sont habités et l'espace public est souvent approprié par les usagers et surtout les enfants. Une attention particulière doit donc être portée sur ces entrées de ville à tendance pavillonnaire forte. L'intégration paysagère de ces quartiers récents doit être prise en compte.

L'implantation de zones d'activités et industrielles peut être notée à Sainte Maure-de-Touraine, L'Ile Bouchard et Richelieu. Une attention particulière doit être portée sur ces entrées de ville peu sécurisantes et qualitatives.

Carte des entrées de ville à enjeux paysagers majeurs (zones d'activités, industrielle et pavillonnaires)



Exemples d'entrées de ville à enjeux paysager majeurs :

Brizay traversée par la RD 113

Effet massif des pavillons peu accueillants

Sainte Maure-de-Touraine – Entrée de ville sud par la RD 910

RD 760 Déviation

Quartiers pavillonnaires récents aux portes de la ville envahissent le paysage

RD 910



RD 113

Sainte Maure-de-Touraine – Entrée de ville est par la RD 128

Extensions pavillonnaires banalisent les entrées de ville



Razines – Entrée de ville sud par la RD 749

Quartiers récents linéaire en entrée de ville non intégrés dans le paysage et très visibles depuis la RD 749



Entrée de ville ancienne pittoresque



LES PAYSAGES URBAINS de la CCTVV : Éléments à retenir

⇒ **Sur les formes et implantations urbaines**

- La majorité des bourgs sont implantés au sein d'une vallée humide et à flanc de coteau.)
- La majorité des bourgs ont une forme urbaine étalée le long des voies et en noyau. Ces bourgs étaient historiquement en forme de noyau ou bien de village-rue qui se sont développés ensuite le long des voies.
- Sur le plateau du Richelais, la majorité des bourgs ont conservé leur forme urbaine historique en noyau, ayant peu subis d'évolution.
- Sur la rive droite de la Vienne et le plateau nord, les bourgs se sont étendus de manières linéaires, le long des voies, suivant les petites vallées.
- De nombreuses communes sont issues d'une fusion de deux communes anciennes et possèdent deux bourgs : Antogny-le-Tillac, Nouâtre, Chezelles, Lémeré, Ligré...
- La ville de Richelieu s'étend sur la commune de Chaveignes.
- Les villes majeures de Richelieu, L'Île Bouchard et Sainte Maure-de-Touraine, toutes implantées au sein d'une vallée humide, se sont développées suivant les axes de communication principaux.

⇒ **Sur les caractéristiques architecturales**

- Le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne est un territoire d'entre deux, avec à la fois des influences poitevines (tuile) et angevine (ardoise).
- L'image forte et identitaire du Poitou se retrouve dans le Richelais. La forme architecturale identitaire du Richelais est le clos.
- Les matériaux utilisés sont la tuile plate et canal et l'ardoise pour les toitures, le tuffeau jaune et blanc en moellons assisés et taillés pour les façades. De nombreuses architectures possèdent des décors d'encadrements d'ouvertures utilisant la brique.
- Le tuffeau est la pierre calcaire identitaire de l'architecture locale, issue de l'extraction des carrières dans le coteau de la Loire et de la Vienne. Il façonne le paysage urbain, de la ferme au château en passant par la maison de maître.
- L'enduit est utilisé dans de nombreux bourgs, recouvrant et lissant le tuffeau. Les enduits apportent un aspect plus urbain et inhibe le charme des architectures. Cependant ses couleurs chaudes utilisées dans une palette de jaunes ocres, gris chaud et roses poudrés, apportent une ambiance colorée chaleureuse.
- La forme architecturale insolite de la vallée de la Vienne et du plateau du Ruchard et de Touraine est l'habitat semi-troglodyte.
- La forme urbaine insolite et remarquable est celle de la ville de Richelieu avec son plan en damier, ses douves, ses remparts, ses portes ceinturant la ville ainsi que ces longues perspectives urbaines.



⇒ **Sur les typologies urbaines**

- 5 typologies urbaines sont répertoriées sur le territoire : les centres bourgs denses, les quartiers pavillonnaires lâches, les quartiers pavillonnaires mitoyens, les quartiers collectifs, l'habitat diffus (écart, hameau, cordon routier).

⇒ **Sur les entrées de bourgs**

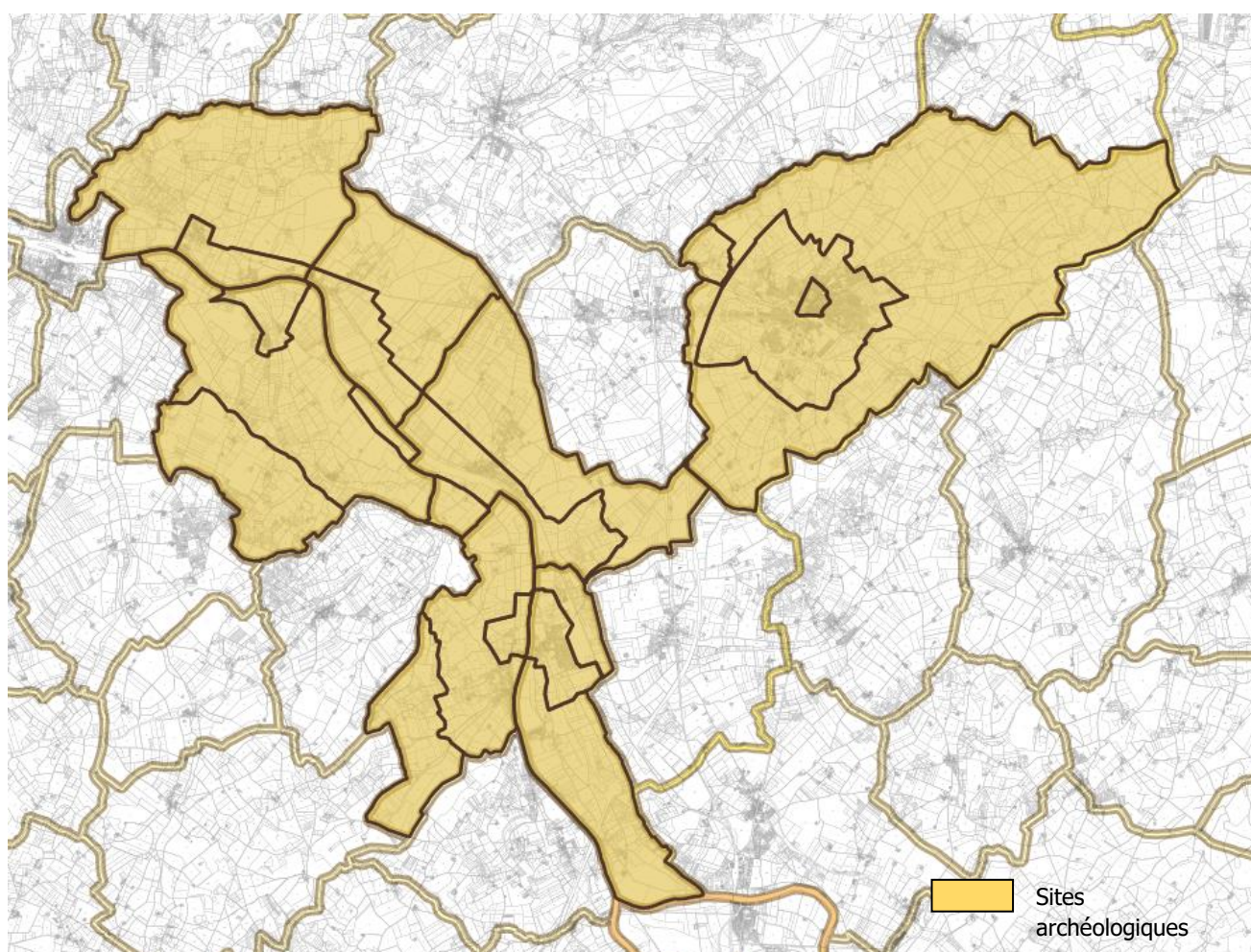
- 15 bourgs sont des village-traversées avec un enjeu de sécurité fort, dont 14 sont traversés par un axe routier majeur.
- 7 bourgs ont un enjeu paysager pavillonnaire et 3 entrées de ville sont impactées par une zone d'activités ou industrielle : Richelieu, l'Île-Bouchard et Sainte Maure-de-Touraine.

8. LE PATRIMOINE

8.1. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique présents dans le sous-sol. Des zonages de présomption de présence de patrimoine archéologique ont été identifiés sur l'entièreté de 7 communes de la communauté de communes : **Crouzilles, Marcilly, Nouâtre, Parçay-sur-Vienne, Pouzay, Sainte-Maure de Touraine et Trogues.**

Des seuils différents à partir desquels la DRAC doit être destinataire des dossiers d'aménagements projetés dans la zone de présomption sont définis en fonction de l'importance présumée du patrimoine. Ces seuils en m² sont la surface minimum de travaux envisagés dans la zone de sensibilité du patrimoine archéologique concernée à partir de laquelle la DRAC est destinataire du dossier d'aménagement. Ceci donnera ensuite lieu ou non à une investigation des services de l'INRAP. Les modalités d'application de l'archéologie préventive sont décrites dans le code du patrimoine aux articles R523-1 à R523-8.



Source : l'Atlas des Patrimoines

8.2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

A. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

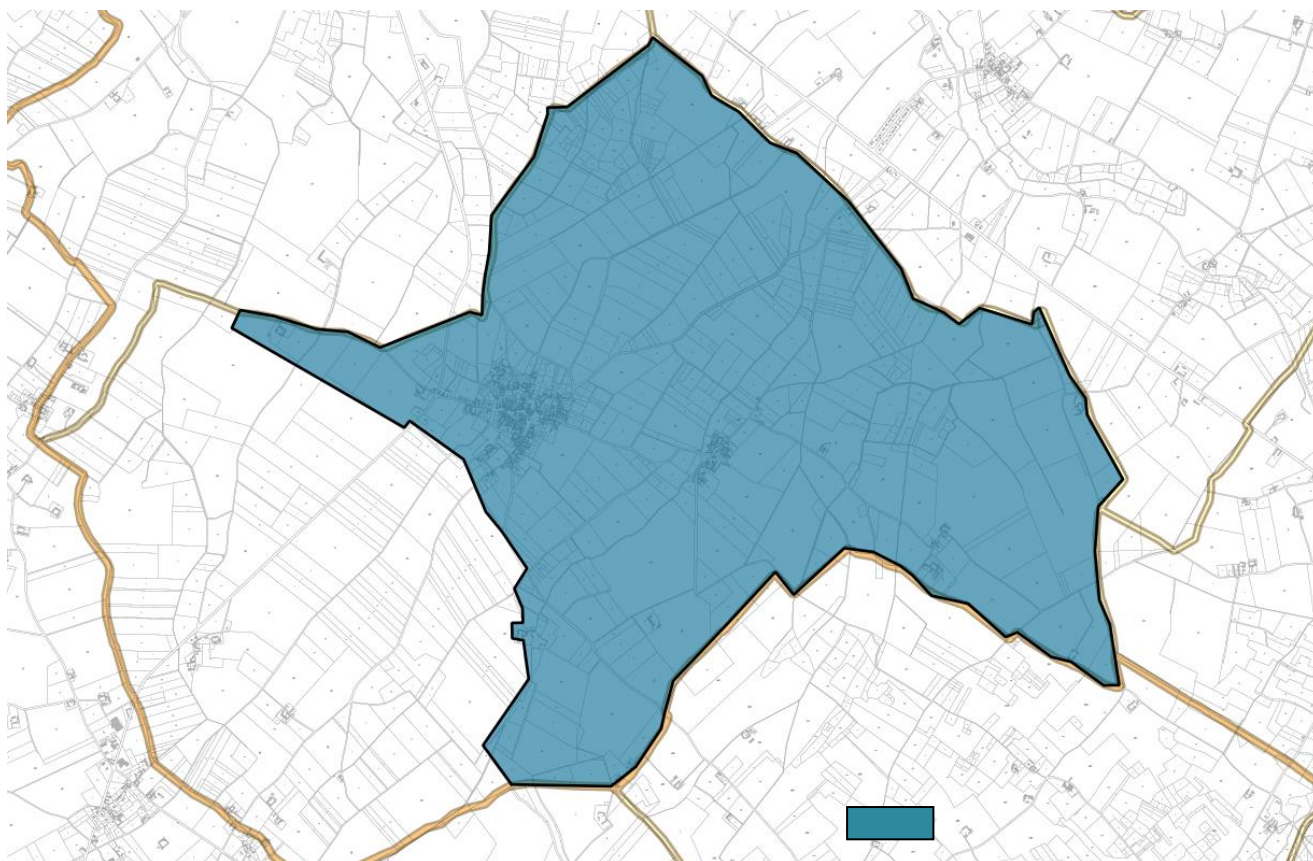
En juillet 2016, la loi « relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables.

La loi supprime les 3 dispositifs existants : ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés, ceux-ci devenant automatiquement des « sites patrimoniaux remarquables ». Leurs règles de conservation et de réhabilitation sont adossées à des documents relevant du droit du patrimoine : soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Un seul site patrimonial remarquable est répertorié sur la commune de Faye la Vineuse (ancienne ZPPAUP).

1 site patrimonial remarquable est rencontré sur la communauté de communes : commune entière de Faye-la-Vineuse

Faye la vineuse



Source : l'Atlas des Patrimoines

B. Le patrimoine bâti protégé au titre des Monuments historiques (M.H.)

Monuments Historiques :

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée.

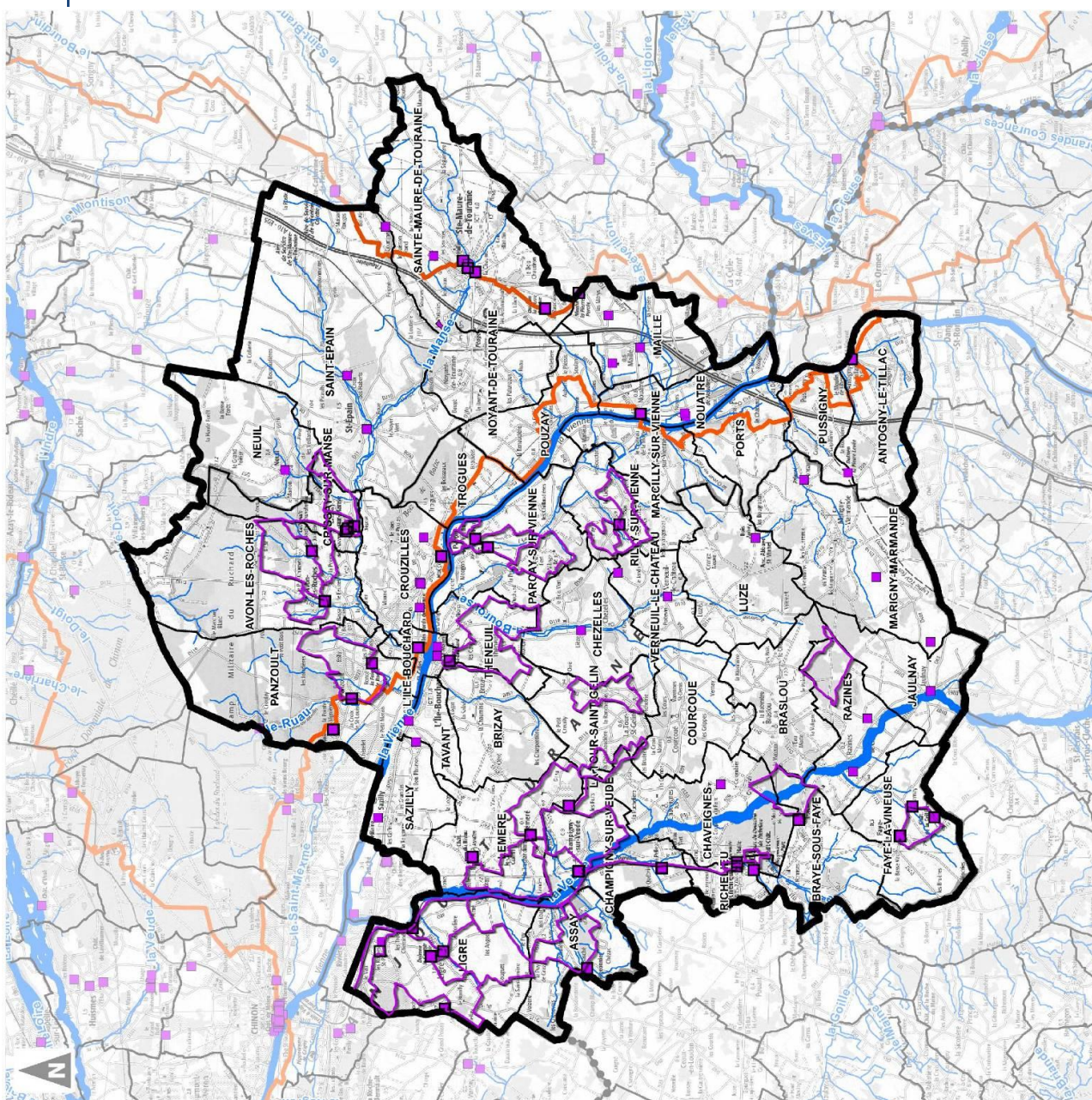
Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture.

Ces monuments protégés possèdent une aire de protection d'un rayon de 500 mètres.

Le territoire de la communauté d'agglomération recense un nombre important de Monuments Historiques, illustrant la richesse patrimoniale de ce territoire.

30 communes possèdent un ou plusieurs éléments du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques : Antogny-le-Tillac, Assay, Avon-les-Roches, Braye-sous-Faye, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Chezelles, Crissay-sur-Manse, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, Lémeré, Ligré, L'île Bouchard, Luzé, Maille, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Pussigny, Razines, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine, Sazilly, Tavant, Verneuil-le-Château.

Seulement 10 communes ne possèdent pas de Monuments Historiques.

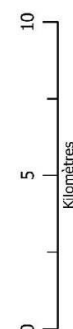


Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Patrimoine protégé et sentiers de randonnées

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Monuments historiques
-  Sentiers de Grandes Randonnées
-  Réseau hydrographique
-  Autres sentiers de randonnées



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : Base des patrimoines - DDT37 - IGN - audicé urbanisme, 2017



La majorité des Monuments Historiques sont connectés et accessibles par des sentiers piétons et cyclables répertoriés. Le GR 48 longe la Vienne et traverse de nombreuses communes. Le GR 655 traverse Sainte Maure-de-Touraine. Ces circuits réputés permettent de rendre accessible de nombreux Monuments Historiques.

D'autres circuits de randonnées communaux permettent de découvrir davantage de monuments.

Exemples des principaux Monuments Historiques de la communauté de communes Touraine Val de Vienne :



Ancien château de Sainte-Maure-de-Touraine - Inscrit



Eglise de Antogny-le-Tillac Inscrite



Chapelle de Champigny-sur-Veude Classée



Clocher de Lémeré Classé



Eglise Saint Maurice de l'Ile Bouchard - Inscrite



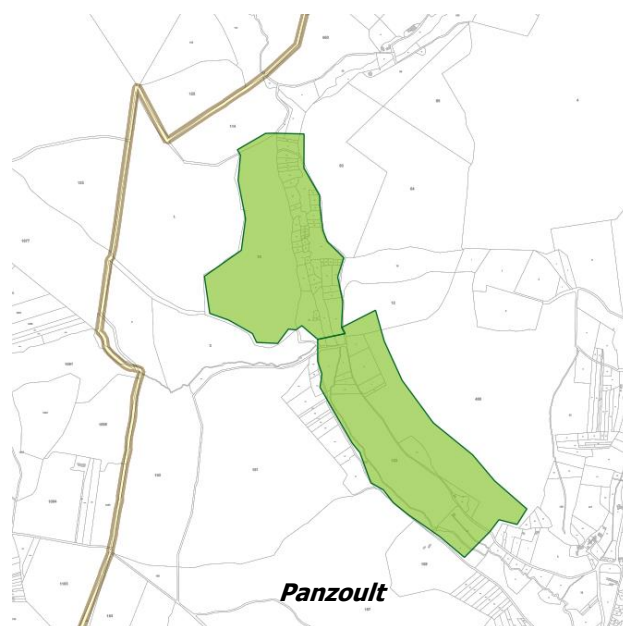
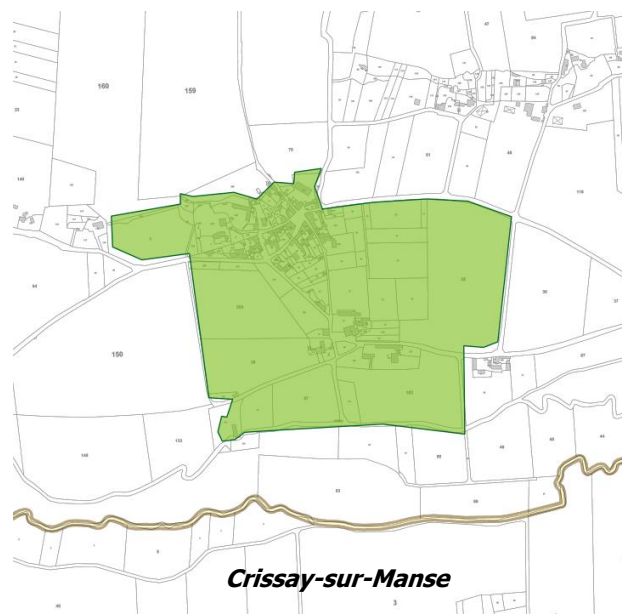
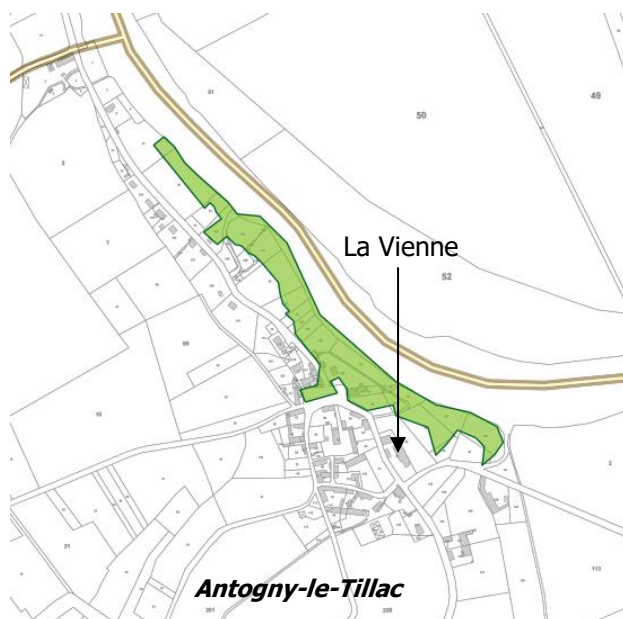
Eglise de Faye-la-Vineuse Classée

Sites inscrits et classés :

La mise en place et la protection des sites classés et inscrits sont régies par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement (autrefois loi du 2 mai 1930).

Les sites classés et inscrits sont des sites reconnus pour leur caractère exceptionnel. L'inscription ou le classement reconnaît les qualités d'un site en fonction des différents critères : artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Cette reconnaissance justifie une surveillance de l'évolution du site, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. Cette protection couvre à la fois des éléments bâtis, naturels et paysagers.

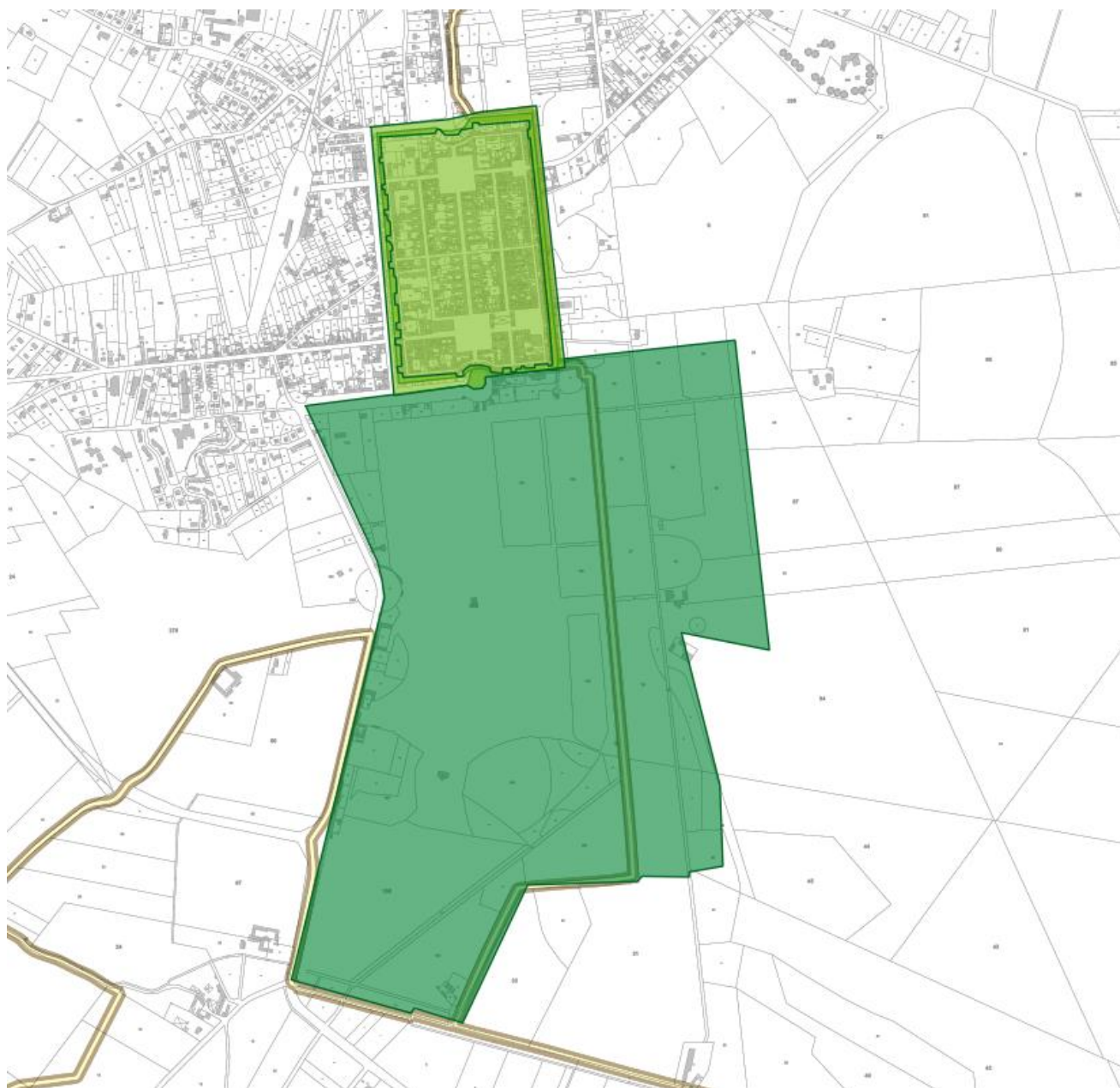
5 sites inscrits sont répertoriés sur les communes d'Antogny-le-Tillac, Crissay, Luzé, Panzoult et Richelieu.



Source : l'Atlas des Patrimoines

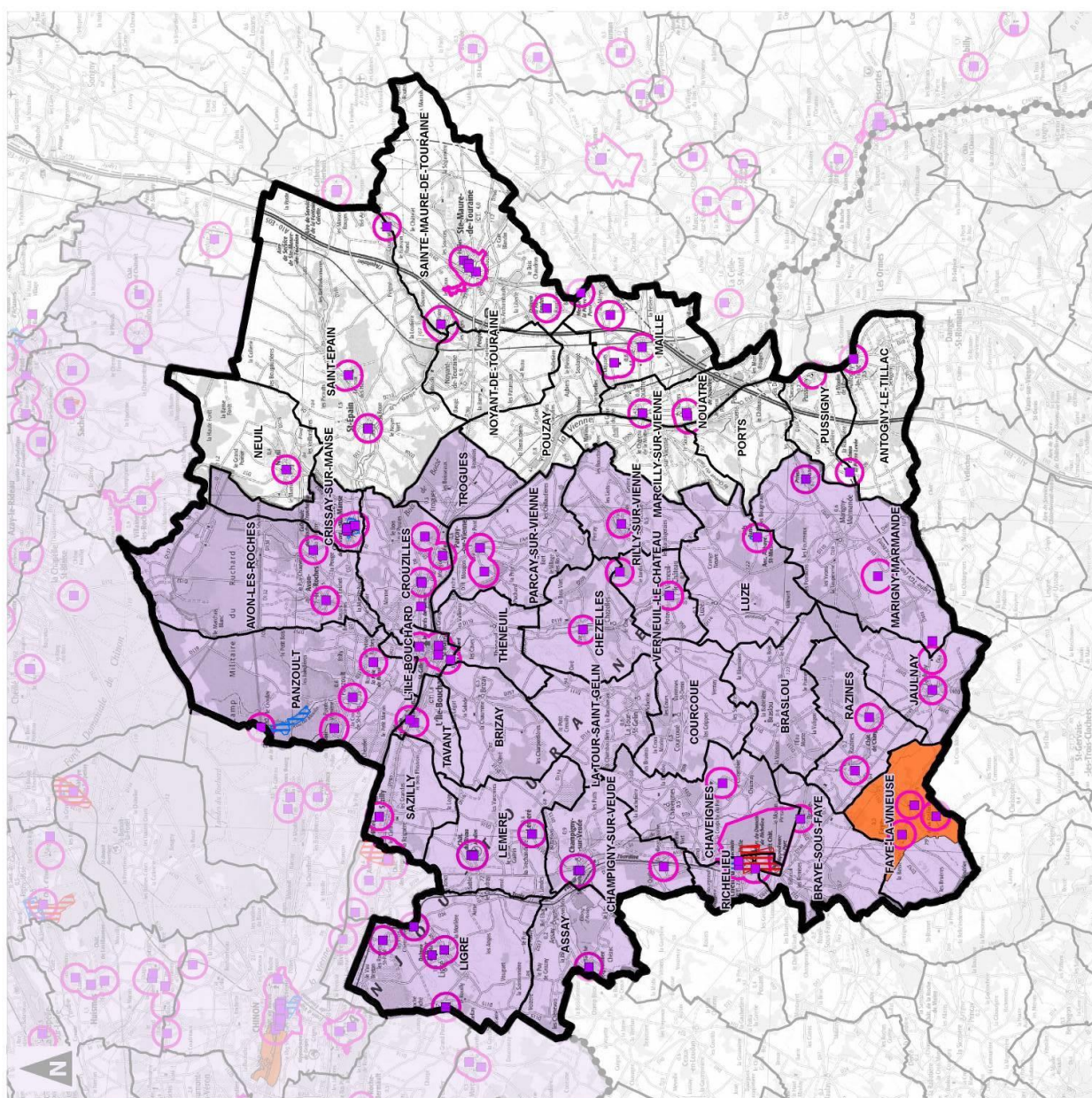
 Site inscrit

1 site classé est répertorié sur la commune de Richelieu.



Source : l'Atlas des Patrimoines

 Site inscrit
 Sites classés



Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Patrimoine protégé

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone de Protection Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
-  Site classé
-  Site inscrit
-  Monument historique
-  Périmètre de protection aux abords des monuments historiques
-  Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

0 5 10
Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : Atlas des patrimoines - 10737 - IGN - audicé urbanisme, 2017

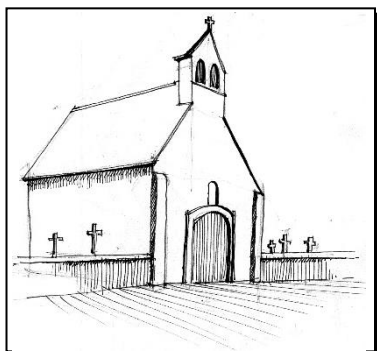
 audicé

C. Sensibilité patrimoniale

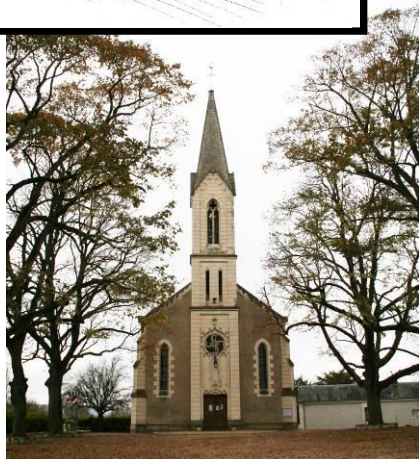
La majorité des éléments du patrimoine du territoire ne sont pas protégés au titre des Monuments Historiques. Chaque commune est riche d'éléments remarquables que ce soit un corps de ferme, un puits, un moulin, un manoir ou bien une église non protégée. En fonction de son implantation géographique, de la présence d'un cours d'eau, d'un vignoble, d'un boisement ou bien d'un coteau, la sensibilité patrimoniale varie, car elle n'a pas la même histoire.

Les éléments remarquables du patrimoine non protégés peuvent être répertoriés en différentes thématiques.

Le patrimoine religieux :



Le patrimoine religieux regroupe les églises, abbaye, presbytère, prieuré, calvaire, croix... Toutes les communes de la communauté d'agglomération possèdent ce type de patrimoine.



**Eglise
Trogues**



**Eglise
Ports**



**Eglise
Assay**



**Calvaire
Nouâtre**



**Chapelle
Crouzilles**



**Ancien couvent
Sainte Maure-de-Touraine**

Le patrimoine castral :



Le patrimoine castral regroupe les châteaux non protégés mais tout aussi remarquables. De tailles variées, les châteaux sont implantés soit au cœur d'un boisement, ou bien dissimulés derrière un clos. Mais la plupart du temps, les châteaux du territoire sont isolés sur les plateaux agricoles, au cœur d'un parc boisé et clos par de hauts murs en pierre. Les remparts des châteaux font partie également de ce patrimoine castral.

Toutes les communes de la communauté de communes possèdent ce type de patrimoine.



Assay



**Portail du château du Temple
Theneuil**

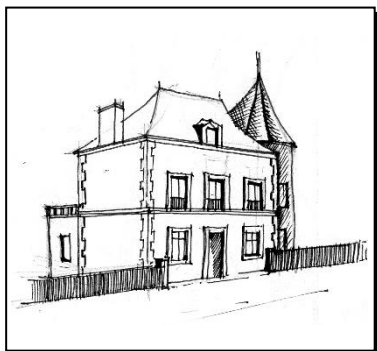


**Remparts du château
Chezelles**



Tavant

Le patrimoine d'habitat remarquable :



Le territoire urbain comme rural, se compose d'une diversité de maisons, demeures, manoirs... Les architectures varient par leur forme, leur toiture, leurs détails décoratifs mais l'utilisation du tuffeau harmonise ces éléments du patrimoine, créant une unité dans le paysage.

Toutes les communes de la communauté d'agglomération possèdent ce type de patrimoine.



Antogny-le-Tillac



Nouâtre



Champigny-sur-Veude



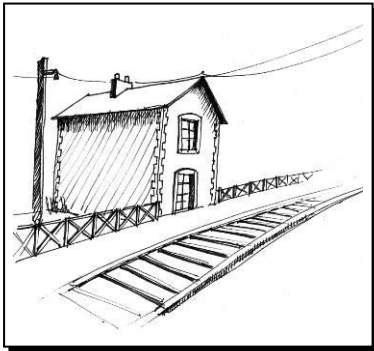
Mairie - Courcoué



Maison bourgeoise et maison à colombage – L'Ile Bouchard



Le patrimoine ferroviaire :



Le paysage de la communauté de communes est marqué par deux lignes ferroviaires : la ligne entre Tavant et la Celle-Saint-Avant longeant la rive droite de la Vienne et la ligne entre Chinon et Richelieu. Ces voies ne sont plus en service et la voie entre Chinon et Richelieu a été réhabilitée en voie verte touristique. Ces voies font partie de l'histoire du territoire et par conséquent du patrimoine, où de nombreuses gares désaffectées ponctuent ou réhabilitées ponctuent le paysage.



**Ancienne gare
Ligré-Rivière**



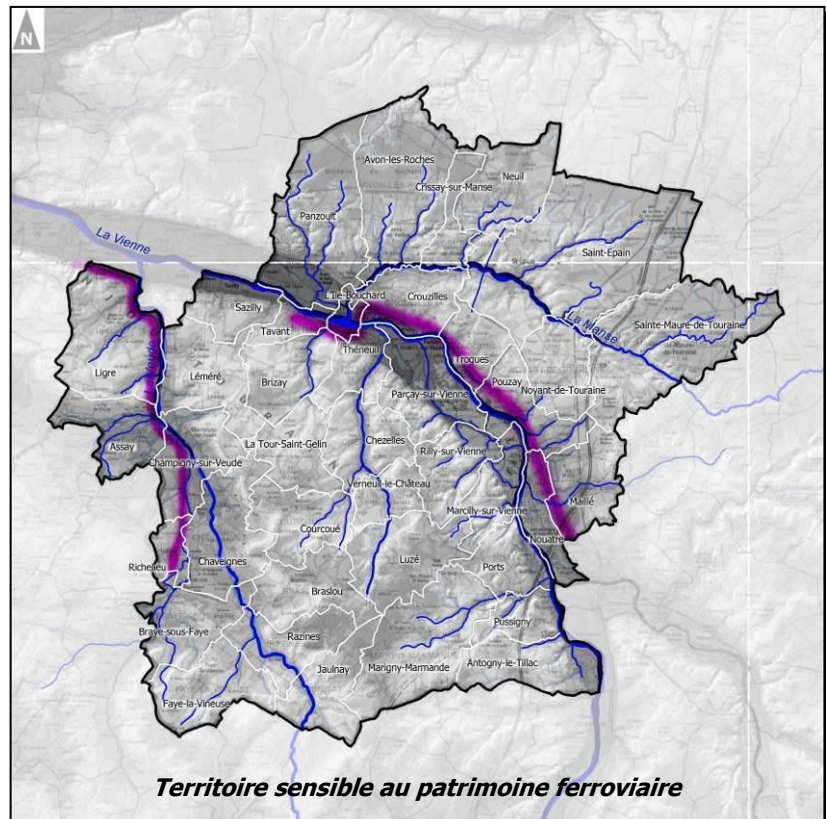
**Ancienne ligne réhabilitée en
voie verte- Ligré**



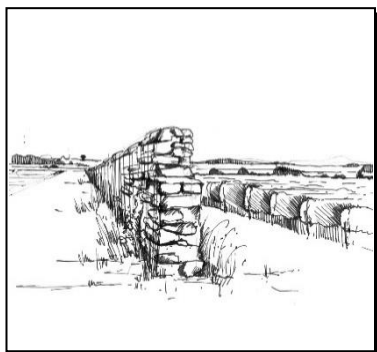
**Ancien bâtiment voyageur
Pouzay**



**Ancienne halle fret
Trogues**



Le patrimoine viticole :



La communauté de communes se compose en grande partie de grands domaines viticoles d'appellation contrôlée (AOC) et protégée (AOP). Il s'agit du domaine viticole de Chinon façonnant le paysage de la vallée de la Vienne.

L'activité viticole sur les coteaux mais aussi dans la vallée, a généré un patrimoine bâti composé de loges de vigne et de clos de pierre.



**Loge de vignes
Ligré**



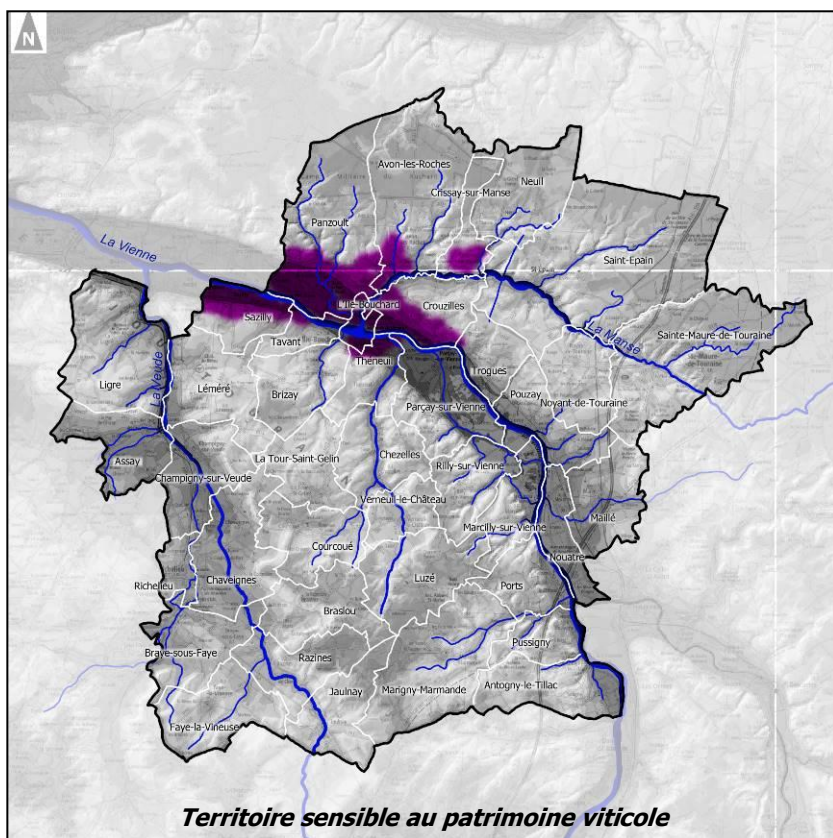
**Loge de vignes
Crouzilles**



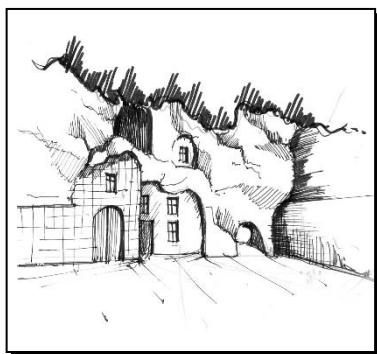
**Cave
Panzoult**



**Clos et son portail
Crouzilles**



Le patrimoine troglodytique :



Les troglodytes font partie de l'identité de ce territoire. Ils sont localisés principalement au cœur des vallées secondaires étroites de la Manse, affluent de la Vienne. Ces vallées dévoilent la roche calcaire où les hommes sont venus creuser les coteaux afin d'y créer des grottes, des caves, des abris et autres formes d'habitat. Les troglodytes constituent des curiosités paysagères.



Avon-les-Roches



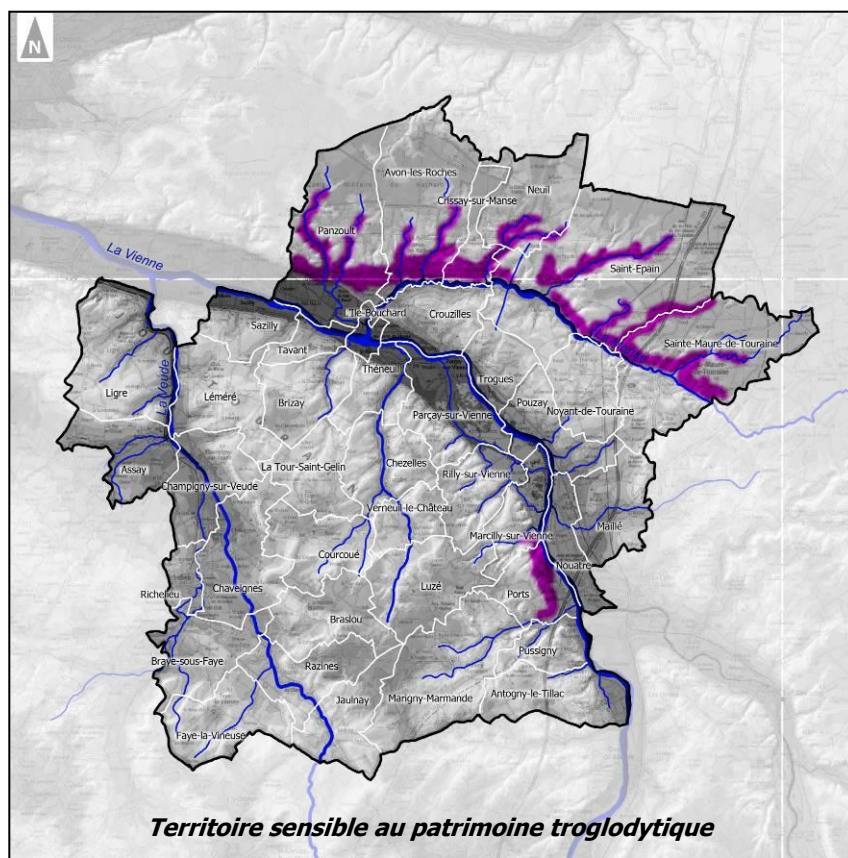
Ports



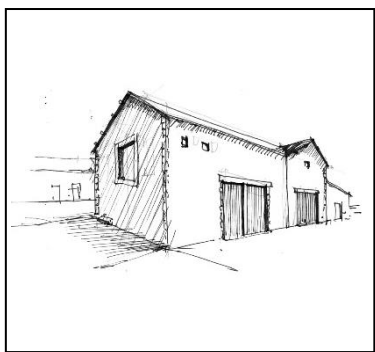
Panzoult



Neuil



Le patrimoine agricole :



La communauté de communes Touraine Val de Vienne est majoritairement agricole. Son paysage est façonné par de vastes plateaux onduleux où les cultures céréalières, la vigne, et les vergers viennent révéler les courbes du relief.

Les multiples corps de ferme participent à la richesse patrimoniale du territoire. Toutes les communes de la communauté de communes possèdent ce type de patrimoine.

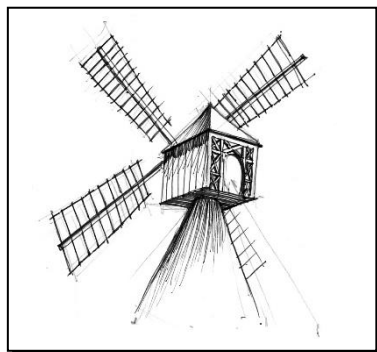


Corps de ferme - Nouâtre



Corps de ferme - Chaveignes

Le patrimoine de Pays :



Le patrimoine de pays rassemble les éléments remarquables ponctuels comme les moulins à vent, les pigeonniers, les ponts, les fours à pain... Cette catégorie de patrimoine se rencontre sur l'ensemble du territoire.



**Moulin à vent
Théneuil**

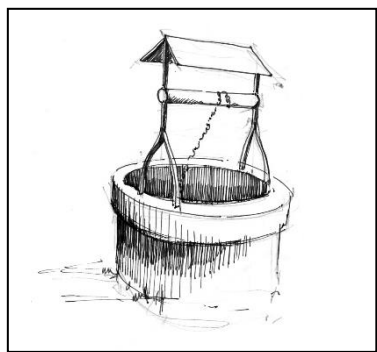


**Pigeonnier
Pouzay**



**Four à pain troglodyte
Saint Epain**

Le patrimoine hydraulique :



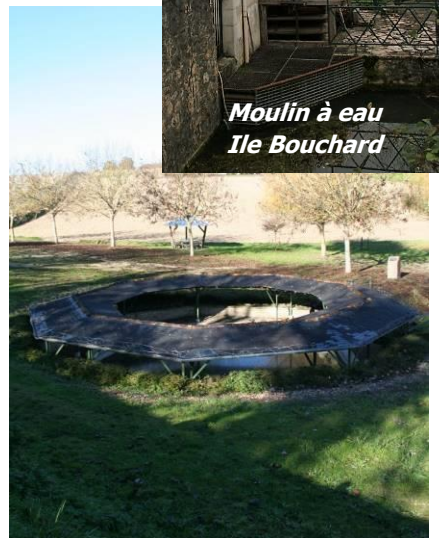
La présence de la Vienne, des rivières et des vallées diverses a induit une richesse patrimoniale liée à l'eau. Le patrimoine hydraulique comprend les lavoirs et les puits tout comme les moulins à eau.



Puit - Crouzilles



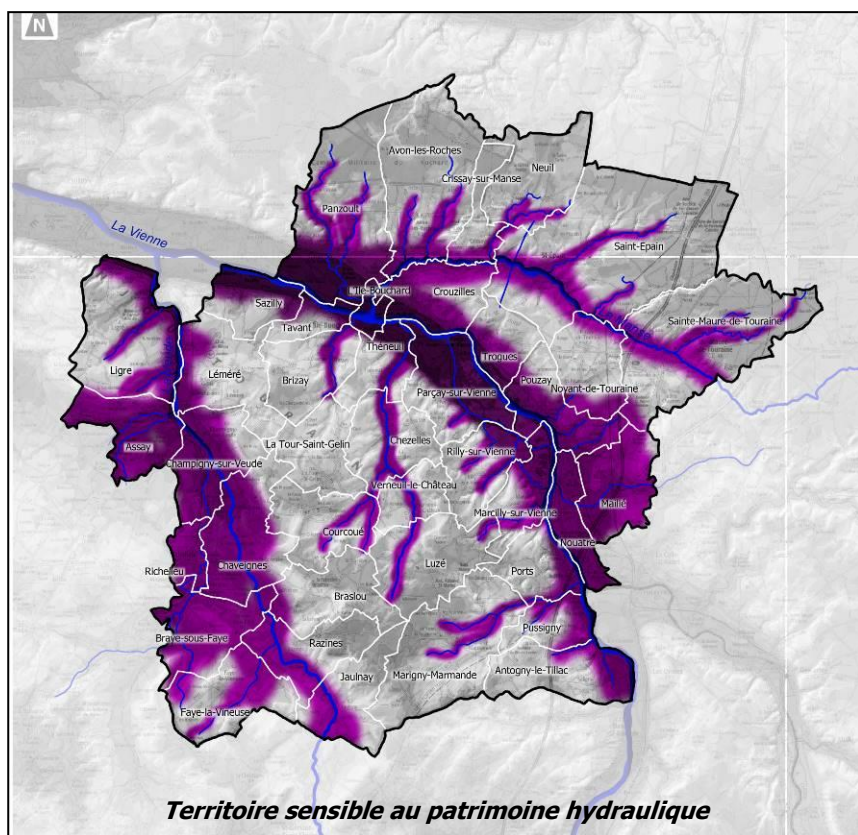
Puit - Ligré

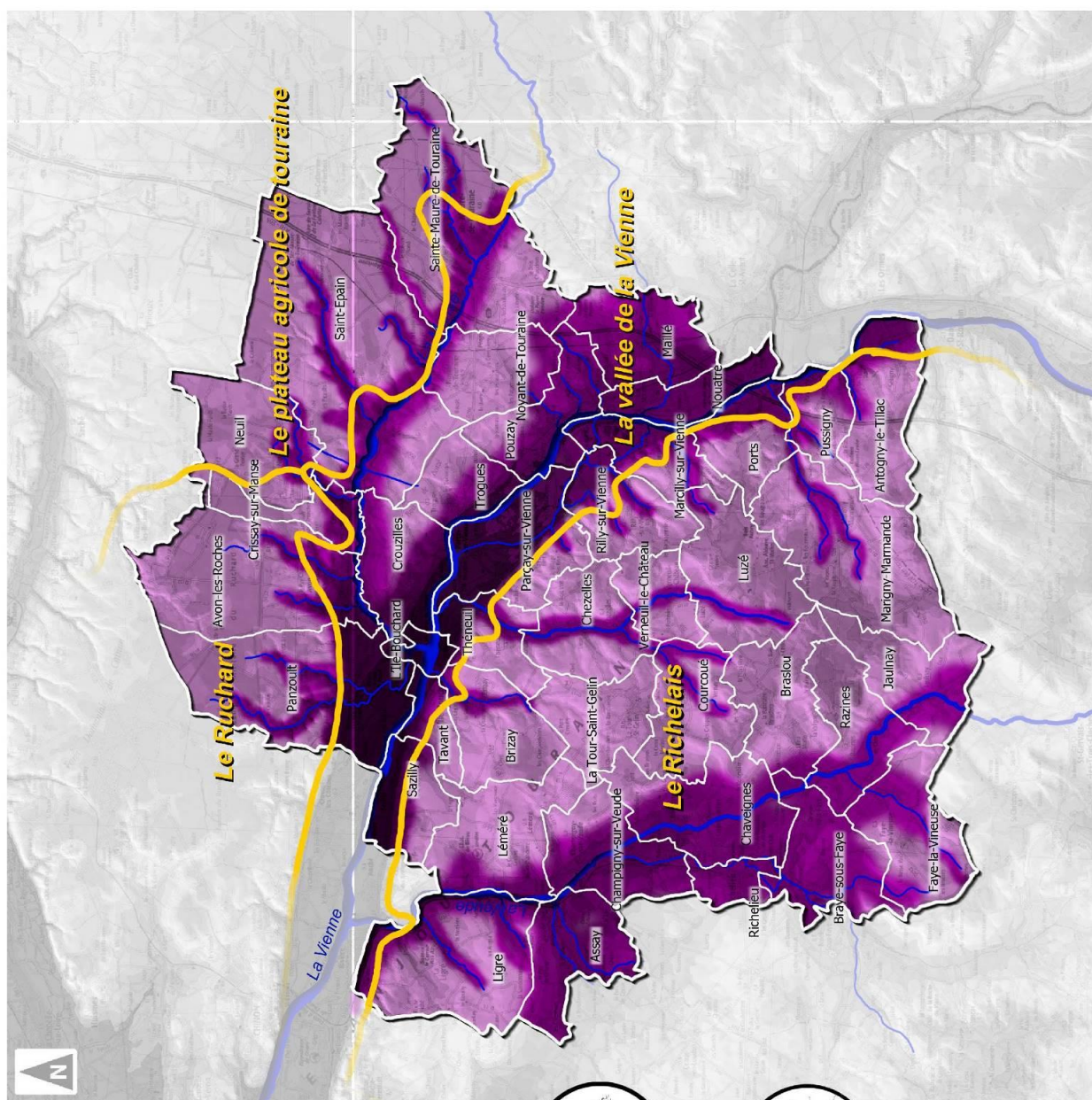


Lavoir – La Tour-Saint-Gelin



Lavoir - Neuil





Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sensibilité du patrimoine architectural

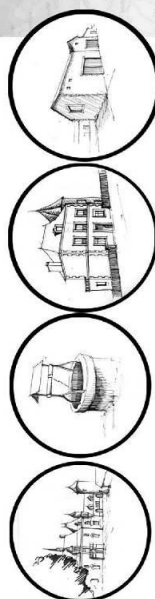
+ Forte sensibilité - Faible sensibilité -



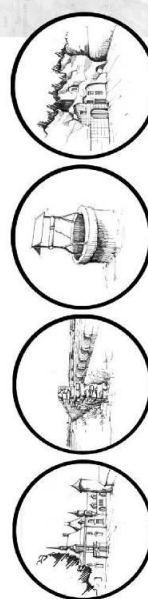
Sensibilité du paysage du Ruchard :



Sensibilité du paysage du Richelais :



Sensibilité du paysage de la vallée de la Vienne :



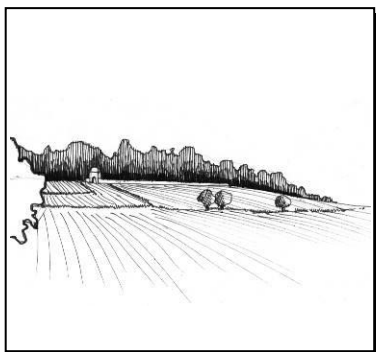
Sensibilité du paysage du plateau agricole de touraine :



8.3. LE PATRIMOINE NATUREL ET VEGETAL

Le patrimoine naturel et végétal peut être répertorié en différentes thématiques comme pour le patrimoine bâti. La superposition de ces éléments patrimoniaux naturels met en évidence la sensibilité plus ou moins forte de chaque commune et des entités paysagères de la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Les boisements :

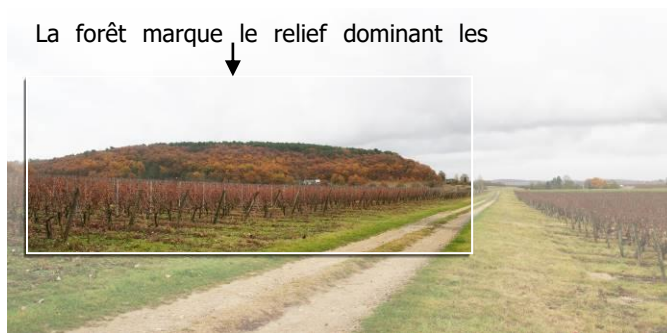


Les boisements font partie intégrante des paysages du territoire. Ils ponctuent le paysage sur le plateau du Richelais, ferment les vues sur le plateau de Touraine et sont omniprésents dans le Ruchard. Ces boisements de chênes principalement, de châtaigniers et de pins diversifient les ambiances paysagères et marquent des rythmes.

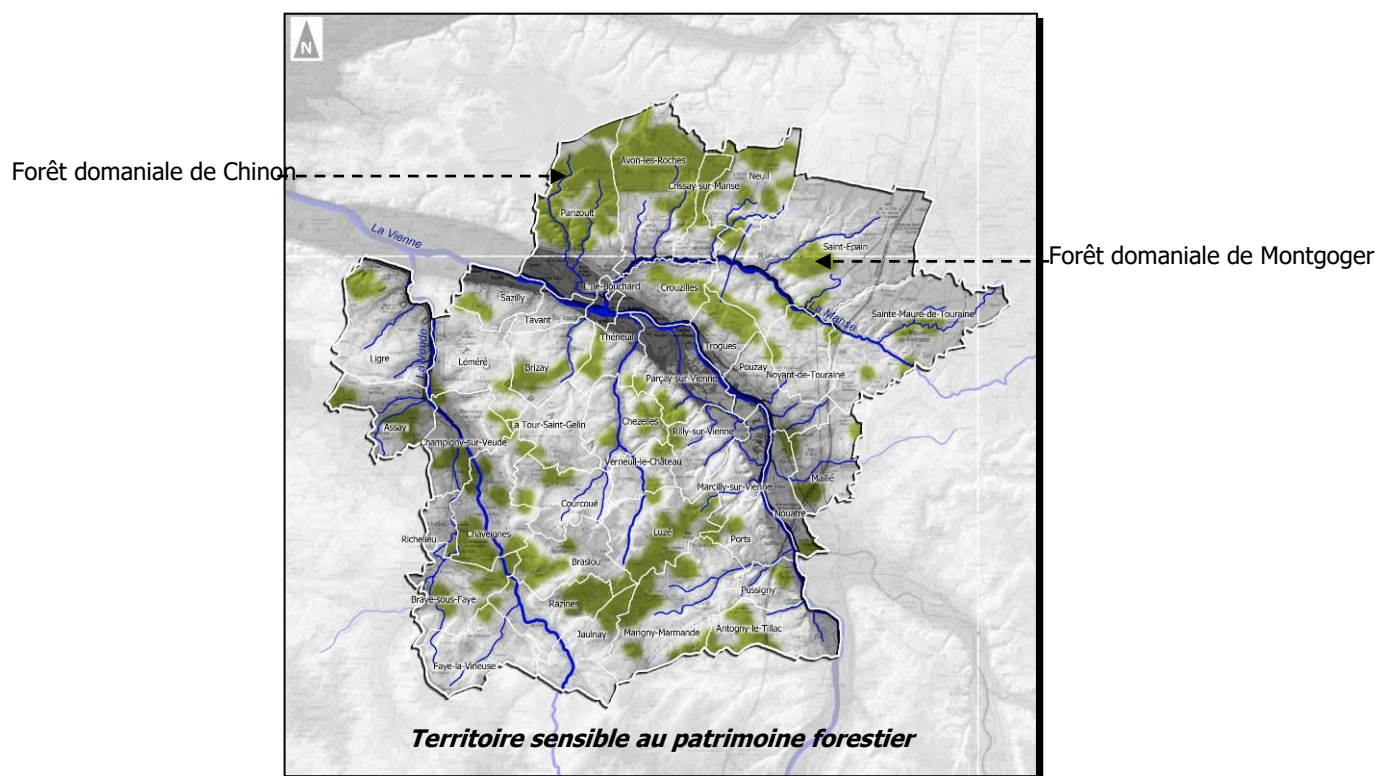
La forêt domaniale de Chinon marque le paysage de Panzoult et d'Avon-les-Roches. Elle renferme un camp militaire. Une autre forêt domaniale se trouve à Saint-Epain et renferme le château de Montgoger.



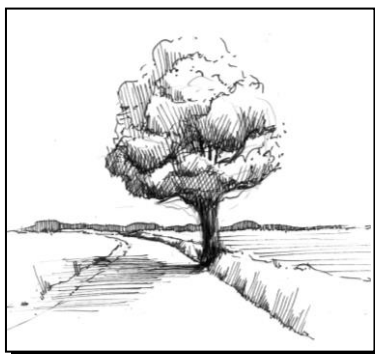
La forêt domaniale de Montgoger à Saint-Epain



La forêt domaniale de Chinon à Panzoult



Les arbres remarquables :



Le territoire agricole est ponctué d'arbres, dont certains sont identifiés comme remarquables par leur port, leur taille, leur âge, leur tronc, leur forme... Ce sont principalement des chênes et des tilleuls ou bien des séquoias isolés. Un arbre de Judée remarquable se situe également à Sainte-Maure-de-Touraine.

Cette analyse ne prend pas en compte les arbres des parcs et jardins.



1 : Braslou - La Juderie



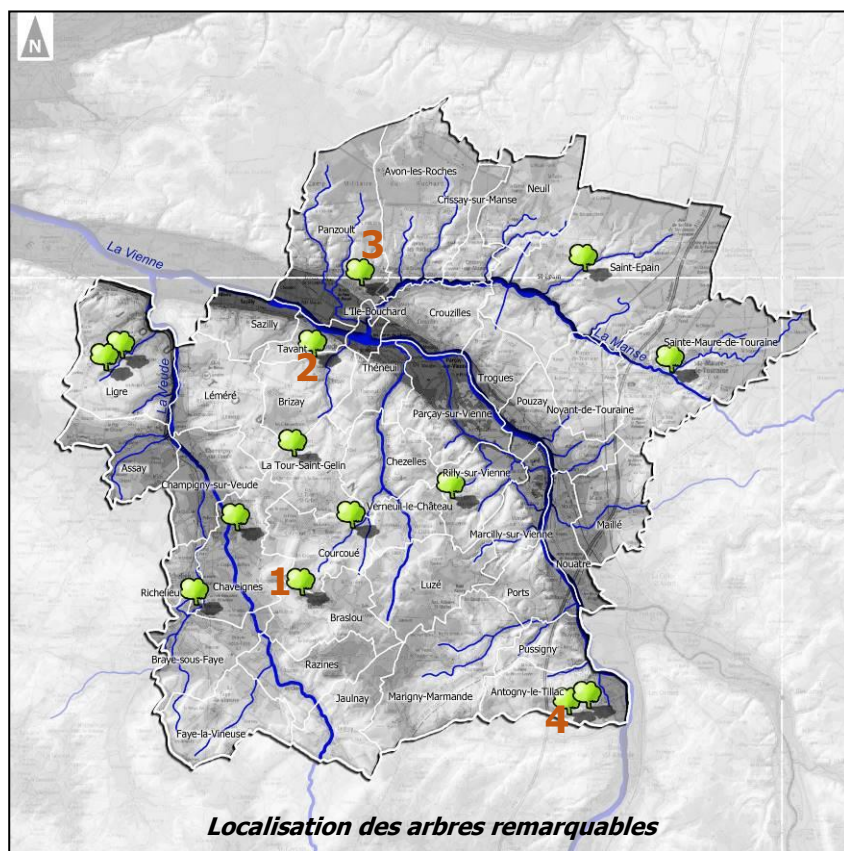
2 : Brizay – Les Pets de Groles



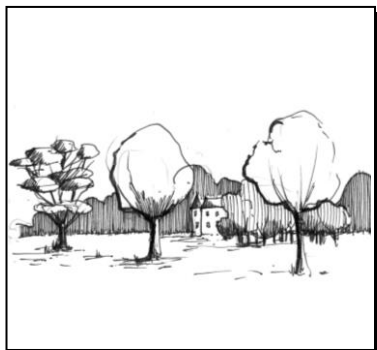
3 : Chêne à Panzoult – RD21



4 : Chêne à Antogny-le-Tillac - Bourdigal



Les parcs associés à un domaine ou un château :



Les nombreux châteaux sont majoritairement implantés au cœur d'un parc ou jardin paysager. Ces parcs boisés dissimulent le château et sont généralement ceinturés par un mur de tuffeau. Ces parcs forment des masses boisées regroupant de nombreux arbres remarquables qui se démarquent dans le paysage (cèdre, sequoia...).

Les parcs remarquables sont très nombreux et font partie de la singularité des paysages du territoire.

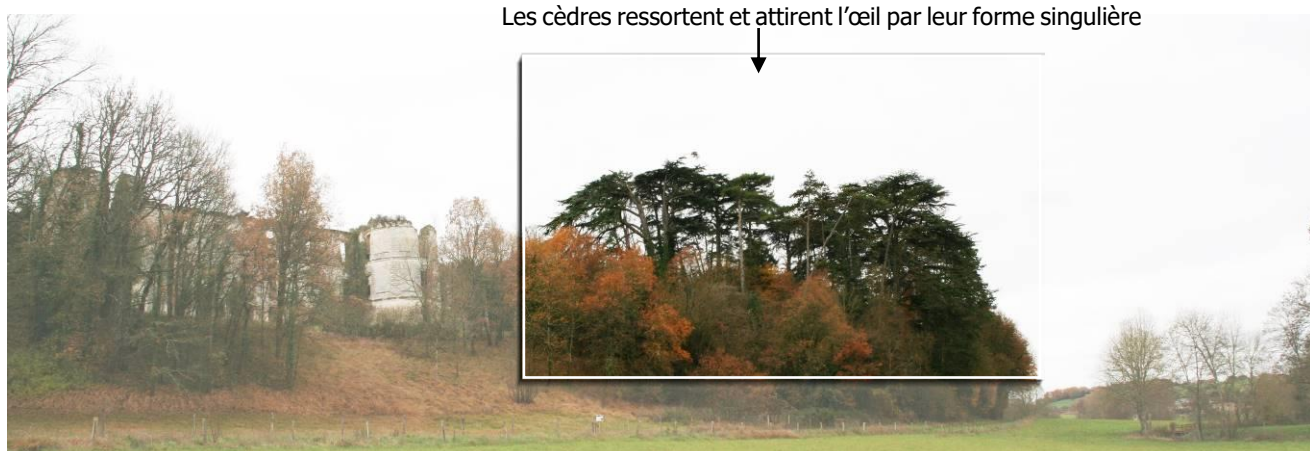


Des jeux de lignes avec l'eau



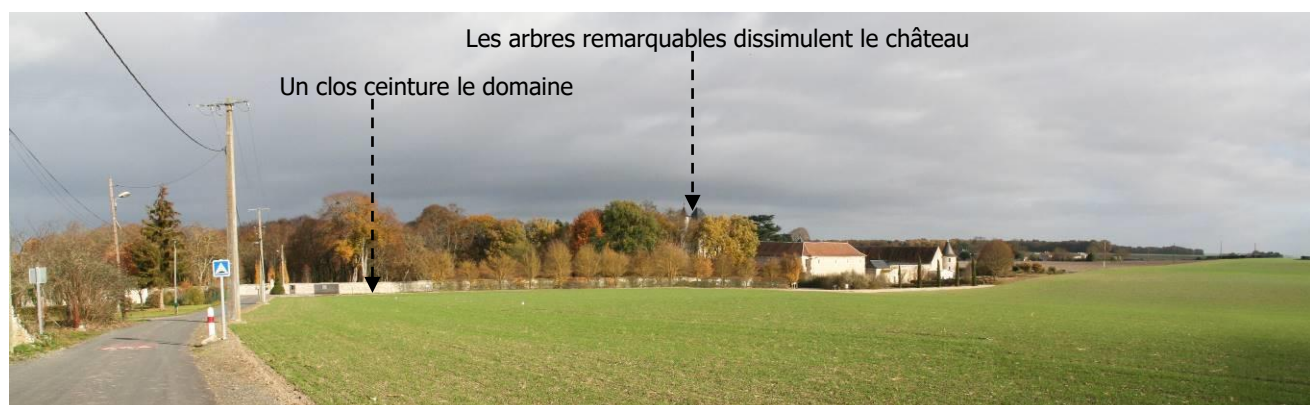
De vastes pelouses révèlent les essences de résineux

1 : Parc de l'ancien château de Richelieu



Les cèdres ressortent et attirent l'œil par leur forme singulière

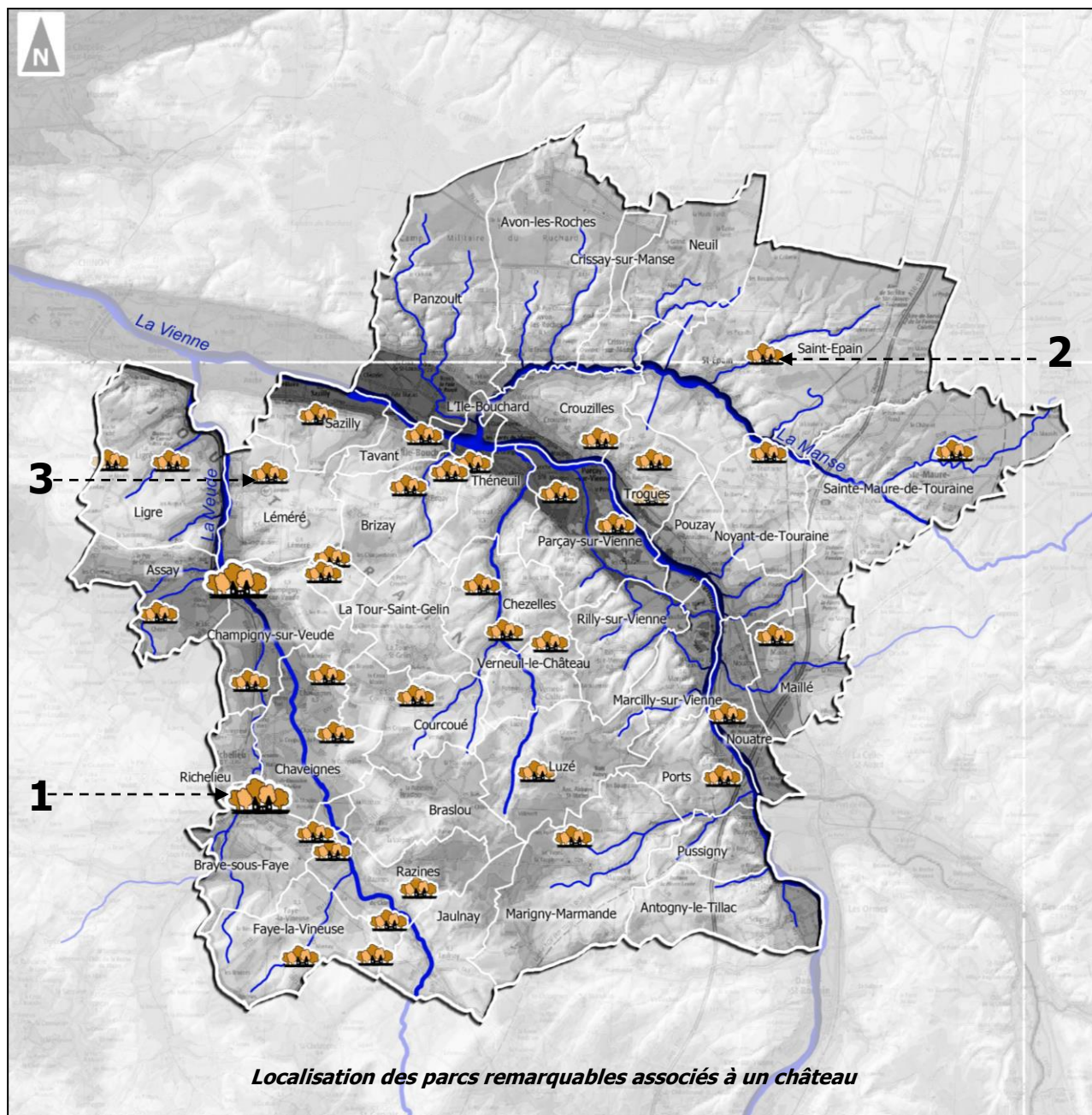
2 : Ancien parc du château Montgoger surplombant la vallée humide à Saint-Epain



Les arbres remarquables dissimulent le château

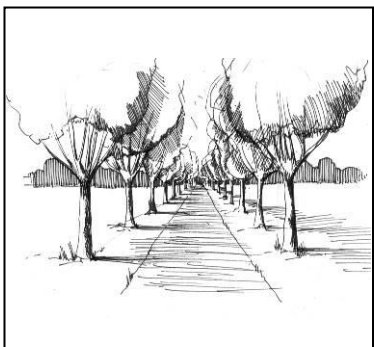
Un clos ceinture le domaine

3 : Parc du château du Riveau à Léré



Parc remarquable associé à un château

Les allées plantées liées à un domaine :



Les châteaux, manoirs et domaines sont très souvent mis en valeur par une allée d'entrée majestueuse, plantée d'arbres. Les alignements d'arbres structurent également les routes principales, comme la RD 347 surlignée par des platanes. Ces alignements créent des lignes dans le paysage et sont visibles au loin.



1 : Assay – Château Basché



2 : Brizay – Château du Haut Brizay



3 : Lémeré – Château Le Perron



4 : Luzé – château Franc Palais



5 : Maillé – château d'Argenson

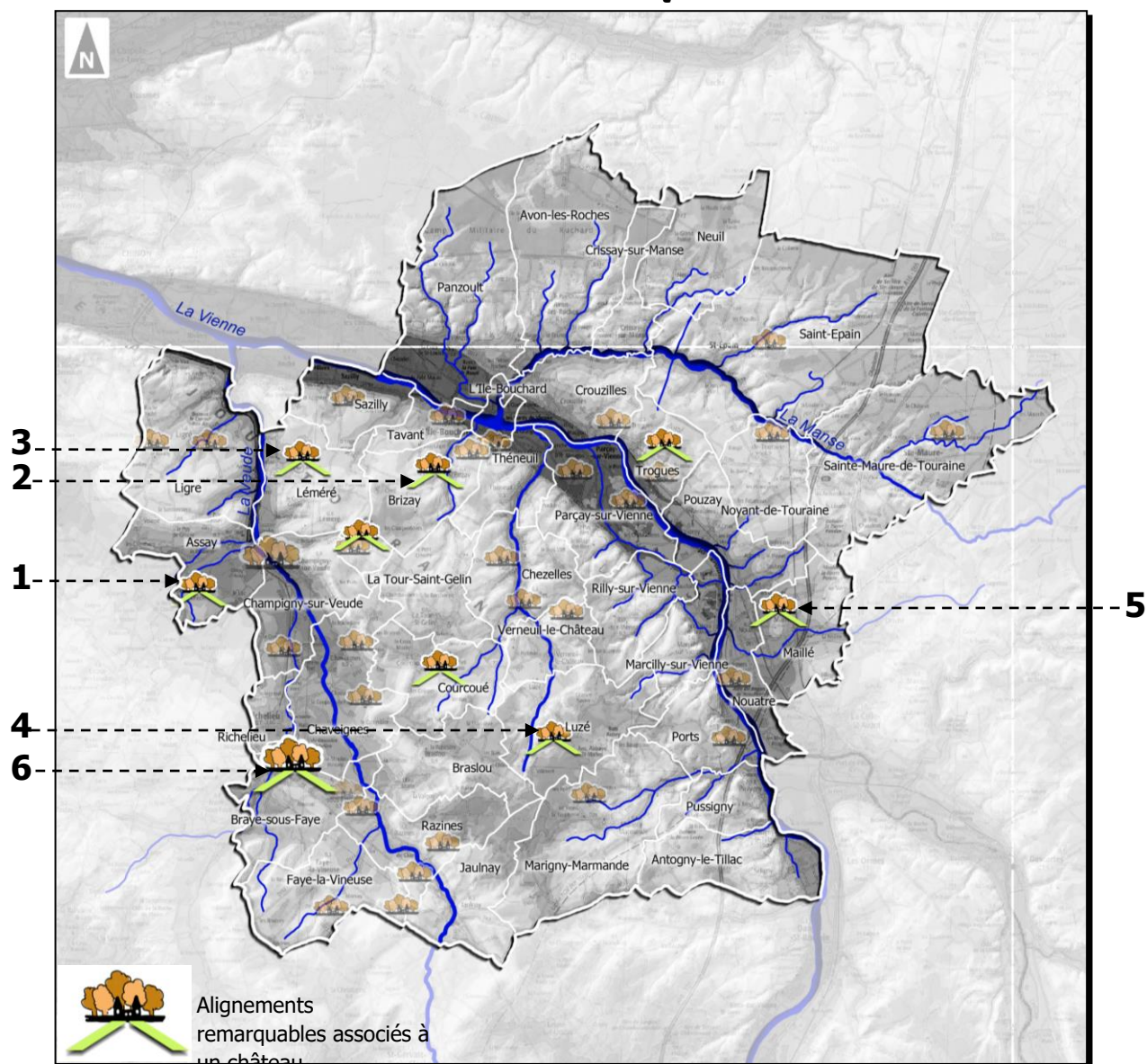


6 : Richelieu – parc de l'ancien château

La ville de Richelieu est une exception. Ses abords sont ceinturés par un double alignement de platanes, soulignant la rigueur du paysage urbain et les lignes de la ville.

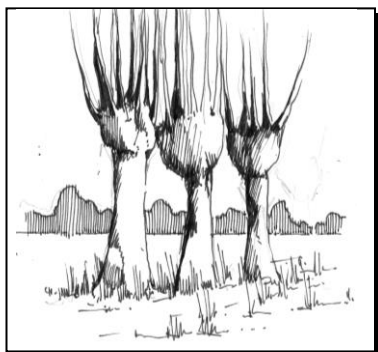


Richelieu – Avenue du Quebec



Localisation des alignements remarquables associés à un château

Végétation remarquable des vallées humides :



Les vallées de la Vienne, de la Veude et de la Manse possèdent un patrimoine végétal bocager, témoignant des activités de pâturage passées. Cette végétation singulière et dense fait partie du patrimoine végétal de la communauté de communes Touraine Val de Vienne. Les ripisylves sont riches de sujets remarquables comme des saules et des frênes.

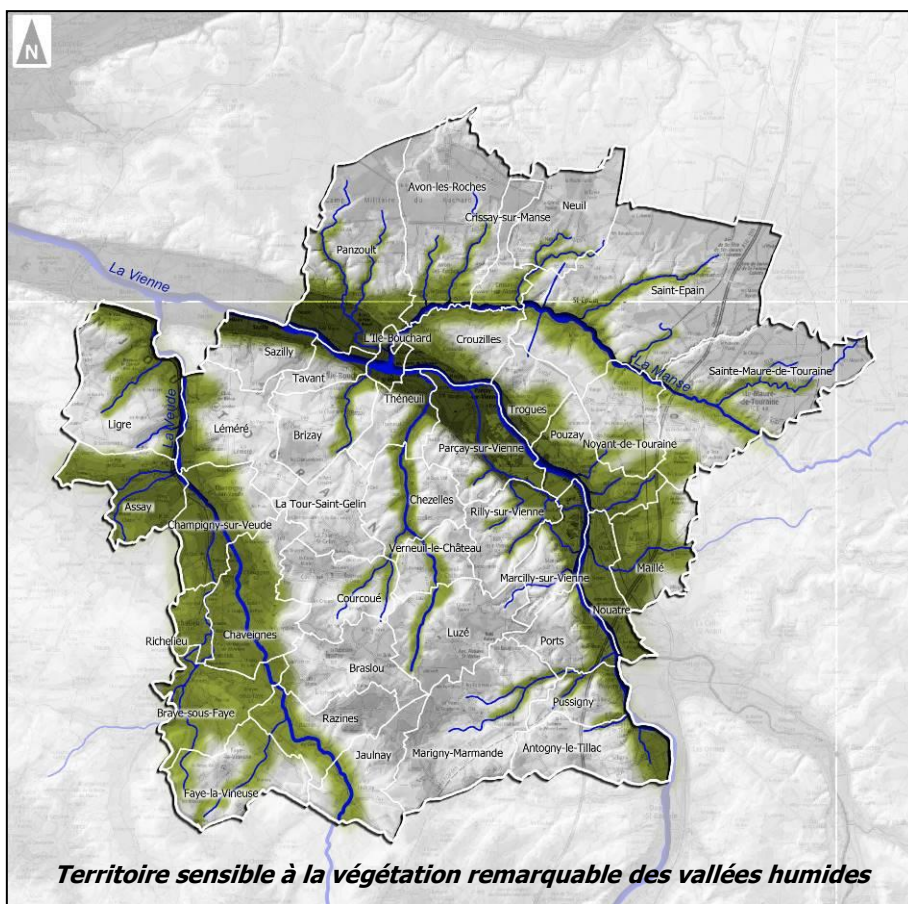
Près des châteaux au sein des vallées, des alignements de chênes bocagers se distinguent et mettent en scène le paysage.

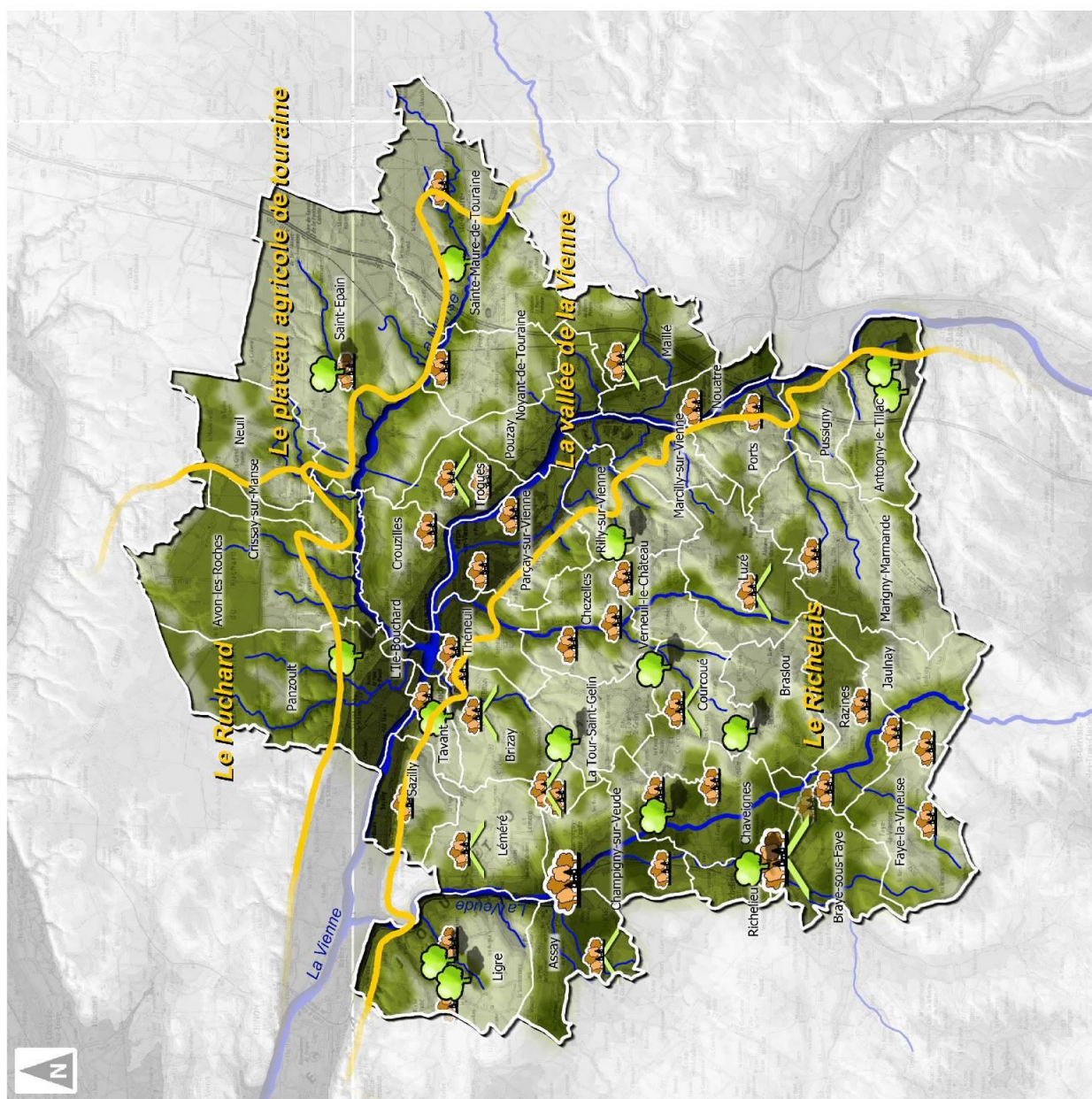


Haie de chêne au cœur d'une prairie à Parçay-sur-Vienne



Frêne à Sazilly





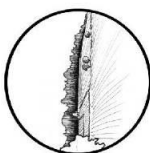
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

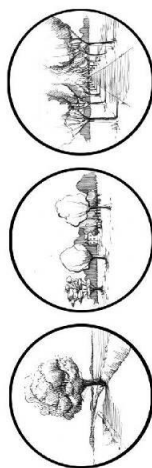
Sensibilité du patrimoine végétal

+ Forte sensibilité - Faible sensibilité -

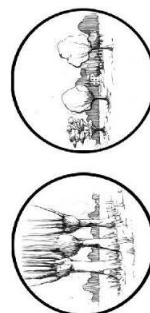
Sensibilité du paysage du Ruchard :



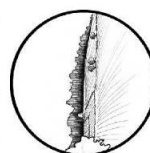
Sensibilité du paysage du Richelais :



Sensibilité du paysage de la vallée de la Vienne :



Sensibilité du paysage du plateau agricole de touraine :



LE PATRIMOINE de la CCTVV : Éléments à retenir

⇒ **Sur le patrimoine bâti**

- 7 communes sont concernées par un zonage de présomption de présence du patrimoine archéologique : Crouzilles, Marcilly, Nouâtre, Parçay-sur-Vienne, Pouzay, Sainte-Maure de Touraine et Trogues.
- 1 site patrimoniale remarquable est rencontré sur la communauté de communes Touraine Val de Vienne : Faye-la-Vineuse
- 30 communes possèdent un ou plusieurs éléments de patrimoine protégés au titre des Monuments Historiques. Les villes de Richelieu, Sainte Maure-de-Touraine et Crissay-sur-Manse concentrent une majorité de Monuments Historiques.
- 1 site est classé par le Code de l'Environnement, répertorié sur la commune de Richelieu : le parc de l'ancien château.
- 5 sites sont inscrits par le Code l'Environnement, répertoriés sur les communes de : Antogny-le-Tillac, Crissay-sur-Manse, Luzé, Panzoult et Richelieu.
- Le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne est riche de patrimoine non protégé. Ces éléments peuvent être répertoriés en plusieurs thématiques : religieux, castral, habitat et demeure, ferroviaire, viticole, troglodytique, agricole, hydraulique et le patrimoine de Pays.
- Les unités paysagères ayant la plus forte sensibilité patrimoniale bâtie sont la vallée de la Vienne et le Richelais avec une diversité de patrimoine rencontré : hydraulique, castral, troglodyte, viticole, agricole...
- De nombreuses demeures remarquables ainsi que le patrimoine religieux et mégalithique sont rencontrés sur tout le territoire et font de la communauté de communes Touraine Val de Vienne un territoire riche.

⇒ **Sur le patrimoine naturel et végétal**

- Les unités paysagères ayant la plus forte sensibilité patrimoniale végétale sont le Ruchard, par la forte présence des boisements et de la forêt domaniale de Chinon, et du Richelais, par la variété de parcs et d'arbres remarquables.
- La vallée de la Vienne et autres vallées secondaires sont riches d'une végétation remarquable, cependant la présence importante des peupleraies masquent cette qualité. Les ripisylves sont peu visibles dans le paysage.
- 14 arbres remarquables sont répertoriés sur le territoire de la communauté de communes.
- Les parcs clos associés à un château font partie de l'identité du territoire, souvent soulignés par une allée plantée mettant en valeur l'entrée du domaine.



9. BIODIVERSITE ET ECOLOGIE

Voir le volet écologique de l'évaluation environnementale rédigé par Auddicé Environnement. Il fait l'objet du Tome 5 du rapport de présentation.